Quatre-vingt-unième année. — N° 211. Le Numéro : 10 francs. Mercredi 7 Septembre 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 190.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 49-1214 du 3 septembre 1949 relatif aux inventaires des immeubles et locaux de l'administration des postes, télégraphes et téléphones dont l'utilisation est transférée à la radiodiffusion française (p. 8974).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Décret n° 49-1215 du 29 août 1949 portant modification au décret du 23 mai 1936 fixant les taxes télégraphiques dues pour le transit par les câbles franco-anglais et par les câbles de l'Etat (p. 8975).

Décret n° 49-1216 du 29 août 1949 approuvant l'avenant à l'arrangement intervenu entre le ministre des postes, télégraphes et téléphones et la compagnie Eastern Telegraph Limited pour l'exploitation des câbles sous-marins français de Madagascar à Maurice par l'île de la Réunion (p. 8976).

Ministère de la justice.

Décrets des 3 et 5 septembre 1949 portant nominations, acceptations de démission, maintiens en activité et conférant l'honorariat (greffiers et suppléants de juge de paix) (p. 8977).

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation (affaire Bentouati) (p. 8977).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 3 septembre 1949 portant désignation des membres appelés à compléter la composition de la commission permanente de conciliation franco-danoise (p. 8979).

Décret du 3 septembre 1949 portant reclassement d'un contrôleur civil adjoint (p. 8979).

Décret du 5 septembre 1949 chargeant le ministre de la santé publique et de la population de l'intérim du ministère des affaires étrangères (p. 8979).

Arrêté du 19 août 1949 portant augmentation du montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères (p. 8979).

Arrêté du 3 septembre 1949 fixant, pour l'exercice 1949, le nombre des agents du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes autorisés à effectuer des travaux supplémentaires (p. 8979).

Ministère de l'intérieur.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 8978).

Décret du 3 septembre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la ville d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) d'immeubles nécessaires au regroupement des ateliers et entrepôts municipaux, à l'aménagement d'un jardin botanique municipal et à la construction d'un groupe d'habitations à bon marché (p. 8978).

Décret du 3 septembre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la ville de Gennevilliers (Seine) de terrains nécessaires à l'alignement de la rue Basly (p. 8978).

Décret du 3 septembre 1949 admettant un conseiller de préfecture de la Seine à faire valoir ses droits à la retraite (p. 8978).

Décret du 5 septembre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet (Ille-et-Vilaine) d'un terrain nécessaire à la construction d'un groupe scolaire et d'une mairie (p. 8978).

Décret du 5 septembre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la commune de Saint-Fort-sur-Gironde (Charente-Maritime) d'un immeuble destiné à l'installation des services municipaux (p. 8978).

Décret du 5 septembre 1949 portant création d'un périmètre de protection quantitatif autour de la source Gand, alimentant en eau les centres de Port-aux-Poules, Saint-Leu et Arzew (département d'Oran) (p. 8978).

Décrets du 5 septembre 1949 portant changement de nom de communes (p. 8978).

Décret du 5 septembre 1949 portant création d'un nouveau canton ayant son siège à Souseeyrac (Lot) (p. 8978).

Décrets du 6 septembre 1949 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8978).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 49-1217 du 28 août 1949 modifiant le décret du 23 juin 1939 fixant le montant minimum de la réserve de garantie des sociétés par actions d'assurance et de capitalisation, des sociétés d'assurances à forme mutuelle, des sociétés mutuelles d'assurances, des unions et des syndicats de garantie (p. 9004).

Arrêté portant nomination d'un trésorier-payeur honoraire (p. 9004).

Ministère de la défense nationale.

Décret du 29 août 1949 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre (p. 8979).

Décrets du 3 septembre 1949 portant promotions, nominations et annulation de nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8991).

Décrets du 3 septembre 1949 portant concession de la médaille militaire (p. 8992).

Décret n° 49-1218 du 5 septembre 1949 portant modification des rétributions allouées aux militaires de la garde républicaine de Paris pour les services d'honneur et d'ordre assurés dans les établissements de spectacles, sur les terrains de sports et dans les fêtes et cérémonies privées (p. 8994).

Décret n° 49-1219 du 5 septembre 1949 portant création d'une médaille d'honneur dite « Médaille de la gendarmerie nationale » (p. 8995).

Décret du 5 septembre 1949 portant création d'un polygone exceptionnel dans la première zone de servitudes de la batterie du Lazaret (Algérie) (p. 8995).

Décret du 5 septembre 1949 relatif à la durée des rengagements des sous-officiers, caporaux-chefs, caporaux et légionnaires servant aux T. O. E. (p. 8995).

Décrets du 5 septembre 1949 portant nominations, acceptations de démission, admissions dans les cadres, promotions, attributions de commandement, annulation d'une admission à la retraite et rectificatif (armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 8995).

Arrêté du 19 août 1949 portant modification de l'arrêté du 9 juin 1947 instituant une commission centrale de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles (p. 8996).

Arrêtés du 22 août 1949 arrêtant le compte administratif du musée de l'armée pour l'exercice 1948 et fixant le premier budget supplémentaire pour l'exercice 1949 (p. 8996).

Arrêtés des 23 et 25 août 1949 portant remises de débets (p. 8997).

Arrêté portant homologation de grade au titre de la Résistance intérieure française (p. 8997).

Arrêté portant désignation des membres du comité consultatif de la construction navale (p. 9001).

Arrêtés portant annulation de titularisation, nomination et modification de classement (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 9001).

Décisions portant nomination au grade d'aspirant (armée de terre, réserve) (p. 9001).

Décision portant admission d'officiers de réserve dans le service d'état-major (p. 9001).

Décision portant nominations de sous-officiers des troupes métropolitaines affectés dans des unités coloniales en Extrême-Orient (rectificatif) (p. 9004).

Tableau d'avancement de 1949 des sous-officiers de l'arme du génie en service en Extrême-Orient (p. 9004).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 3 septembre 1949 relatif à l'acceptation d'une donation faite à un lycée (p. 9004).

Arrêté du 13 avril 1949 modifiant l'arrêté du 12 décembre 1946 portant institution d'une section spéciale du conseil général des bâtiments de France dite « section des bâtiments d'enseignement » (p. 9004).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 3 septembre 1949 déclarant d'utilité publique l'extension de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins (Seine-et-Marne) (p. 9005).

Décret du 3 septembre 1949 portant nomination d'un ingénieur élève de la météorologie (p. 9005).

Arrêté du 27 août 1949 instituant au port d'Oran au profit de la chambre de commerce une taxe spéciale sur les fruits et les primeurs à l'exportation (p. 9005).

Tableau d'avancement de 1949 et *arrêté* portant promotions (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) (p. 9006).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 28 août 1949 autorisant Electricité de France (service national) à importer et exporter de l'énergie électrique (p. 9007).

Décret du 5 septembre 1949 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de déviation de la ligne de transport d'énergie électrique à 220 kV Roye—Gennevilliers vers le poste de Beautor (p. 9007).

Arrêté du 5 septembre 1949 modifiant les arrêtés des 12 et 20 juillet 1949 portant agrément de caisses industrielles et commerciales (p. 9007).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 23 juin 1949 portant équivalence d'emplois aux emplois supprimés (p. 9008).

Arrêté du 22 août 1949 fixant les conditions d'application du « label d'exportation » aux dattes de consommation (p. 9008).

Arrêtés portant intégrations et admissions à la retraite (eaux et forêts) (p. 9009).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 19 août 1949 supprimant la chambre de cassation d'Indochine (p. 9011).

Décret du 28 août 1949 relatif à l'admission de la preuve testimoniale pour les payements à la charge des budgets locaux des communes et des établissements publics des territoires d'outre-mer (p. 9011).

Décrets du 3 septembre 1949 portant nomination d'un directeur adjoint et de sous-directeurs à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer (p. 9011).

Décrets du 5 septembre 1949 approuvant des délibérations du grand conseil de l'Afrique occidentale française (p. 9011).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 31 août 1949 fixant la composition et le fonctionnement des comités de gestion financière des sections spéciales de la caisse générale de sécurité sociale de la Réunion (p. 9005).

Arrêté du 31 août 1949 portant approbation des statuts d'une société mutualiste (p. 9005).

Arrêtés du 31 août 1949 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 9005).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 28 août 1949 portant réservation de parcelles pour le regroupement des locaux administratifs à Toulouse (Haute-Garonne) (p. 9006).

Décret du 3 septembre 1949 portant extension à la commune de Vaux-en-Bugey de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée (p. 9006).

Décret n° 49-1147 relatif à la constitution et au fonctionnement des associations syndicales de reconstruction et portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les marchés passés au nom de ces associations (rectificatif) (p. 9006).

Arrêtés du 10 août 1949 portant homologation de certains barèmes établis conformément à l'article 22 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 et applicables en matière de reconstitution agricole (p. 9006).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 49-1220 du 28 août 1949 modifiant le décret n° 47-1743 du 4 septembre 1947 relatif aux effectifs des personnels de l'hospice national des Quinze-Vingts (p. 9010).

Arrêté du 31 août 1949 modifiant l'arrêté du 2 octobre 1946 instituant un comité interministériel de coordination des services assurant la protection des mineurs en danger moral, déficients ou délinquants et victimes de la guerre (p. 9010).

Arrêté concernant les conditions que doivent remplir les Gouttes de lait (rectificatif) (p. 9010).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil central des fabricants de produits spécialisés au conseil national de l'ordre des pharmaciens (p. 9011).

Arrêté portant affectation (hôpitaux psychiatriques) (p. 9011).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Avis de concours au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (p. 9011).

Annonces (p. 9012).

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 49-1214 du 3 septembre 1949 relatif aux inventaires des immeubles et locaux de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, dont l'utilisation est transférée à la radiodiffusion française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (radiodiffusion française), du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones), du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances;

Vu le décret-loi du 1er septembre 1939 portant organisation de l'administration de la radiodiffusion française,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé l'inventaire n° 1 annexé au présent décret et concernant les immeubles acquis ou construits par l'administration des postes, télégraphes et téléphones, en vue du premier établissement des services de la radiodiffusion.

L'utilisation et la gestion de ces immeubles sont transférées, à titre définitif, à la radiodiffusion française, à compter du 1er septembre 1939.

Art. 2. — Est approuvé l'inventaire n° 2, annexé au présent décret, et concernant les emplacements utilisés par l'administration de la radiodiffusion française dans les immeubles domaniaux appartenant à l'administration des postes, télégraphes et téléphones, et dans lesquels cette dernière a procédé à des aménagements particuliers à la radiodiffusion française dont la dépense a été couverte par des fonds d'emprunts en application de l'article 75 de la loi du 30 juin 1923.

Art. 3. — La charge d'intérêt et d'amortissement, de même que les frais de gestion des emprunts contractés par l'administration des postes, télégraphes et téléphones, pour l'acquisition, la construction ou l'aménagement des immeubles visés aux articles 1er et 2 ci-dessus font l'objet d'un remboursement annuel à l'administration des postes, télégraphes et téléphones sur les crédits ouverts à la radiodiffusion française.

Art. 4. — En dehors des immeubles et installations visés aux articles 1er et 2 du présent décret, l'occupation par la radiodiffusion française des immeubles ou locaux affectés à l'administration des postes, télégraphes et téléphones, fera l'objet de concessions provisoires d'utilisation par la radiodiffusion française. Le règlement des prestations dues à ce titre sera déterminé par décision conjointe des ministres chargés des postes, télégraphes et téléphones et de la radiodiffusion française.

Art. 5. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (radiodiffusion française), le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones), le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (radiodiffusion française),
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),
EUGÈNE THOMAS.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

INVENTAIRE N° 1

Immeubles transférés à titre définitif avec changement de gestion à la radiodiffusion française à compter du 1er septembre 1939.

1° *Centres émetteurs de radiophonie.*

Saint-Rémy-l'Honoré. — Désignation cadastrale: Saint-Rémy-l'Honoré.

Les Essarts-le-Roi (Seine-et-Oise): station émission (Radio-Paris); maisons d'habitation. — Désignation cadastrale: section C, nos 84, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 144, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156.

Coignières: station réception Radio-Paris; maisons d'habitation. — Désignation cadastrale: Coignières, section B, n° 375.

Palaiseau-Villebon (Seine-et-Oise). — Désignation cadastrale: Villebon-sur-Yvette; section F, nos 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 3, 5 *p*, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23; section B, nos 285 *p*, 286 *p*, 287; section A, n° 436.

Immeubles: 107, rue de Grenelle et 5, cité Martignac, Paris. — Délimitation: ces immeubles confrontent, au Nord, l'immeuble 105, rue de Grenelle et la cour intérieure de cet immeuble (propriétaire: consorts de La Rochette et d'Indy, 105, rue de Grenelle); l'immeuble 109, rue de Grenelle et la cour intérieure de cet immeuble (propriétaire: M. Raoul Perrier, à Charol, Cher). A l'Ouest, le passage dit « cité Martignac ». A l'Est, l'immeuble 103, rue de Grenelle, appartenant à l'administration des postes, télégraphes et téléphones. Au Sud, la cour du central télégraphique et pour le surplus, côté passage dit « cité Martignac », l'immeuble du 7, cité Martignac (propriétaire: Mme la vicomtesse de Rouge, château des Essarts (Vendée).

Immeuble, 12, cité Martignac, Paris. — Cet immeuble confronte: au Nord, le passage dit « cité Martignac » et pour le surplus au Nord et partie à l'Ouest, l'immeuble 8, cité Martignac (propriétaire: M. Bourneuf, 8, cité Martignac, Paris); à l'Ouest, les immeubles: 53, rue de Bourgogne (propriétaire: Société immobilière, 11, rue Lincoln, Paris); 55, rue de Bourgogne (propriétaire: Mme Manes, 55, rue de Bourgogne, Paris); à l'Est et au Sud, le ministère de l'agriculture.

Allouis (Cher). — Désignation cadastrale: domaines de Chancenay, commune d'Allouis, section B, nos 209, 274, 276, 280, 284, 283, 295, 296, 297, 300, 301, 307; une parcelle sise aux limites d'Allouis et de Mehun-sur-Yèvre (Cher), section A, nos 668, 670, 671, 685, 689; les Terres-Blanches, commune d'Allouis, section A, nos 677, 688; section B, n° 282; Pointe d'Allouis, section A, n° 681; Terres-Blanches, section A, n° 678; commune d'Allouis, section A, nos 672, 676, 682, 680, 681, 673, 686, 675, 679; les Pointes, section A, n° 683; la Lande, section A, n° 687; Plantesot-l'Orme, section A, nos 641, 643; les Terres-Blanches, section A, n° 677; Plantesot-l'Orme, section A, n° 646; la Lande, section A, nos 705, 618.

Brumath (Bas-Rhin), Strasbourg. — Désignation cadastrale: commune de Brumath, section A, nos 661 *p*, 662 *p*, 655 *p*, 655 *p*, 666, 653, 651, 652 *p*, 658, 659, 647, 660, 656 *p*, 657 *p*.

Néac (Gironde), Bordeaux. — Désignation cadastrale: commune de Néac, section A, nos 52, 173, 184, 183, 172, 53, 179, 181, 153, 167, 190, 191, 2, 112, 182, 178, 168, 108, 210, 205, 148, 55, 56, 189, 201, 156 *bis*, 161, 186, 208, 164, 197, 49, 50, 180, 202, 142, 187, 165, 169, 57, 143, 206, 159, 191, 151, 196, 203, 147, 160, 188, 146, 158, 51, 162, 54, 58, 170, 185, 144, 200, 207, 175, 177, 156, 171, 192, 150, 141, 145, 193, 155, 195, 166, 151, 209, 5, 3, 1, 59, 213, 212, 211, 204, 140, 176, 4, 157, 163.

Cantenac (Gironde). — Désignation cadastrale: commune de Cantenac, section D, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 17, 18, 19 p, 20, 21, 22 p, 328, 329, 330, 332, 334, 335, 336, 338, 340, 342, 343 *b*, 344, 346, 347, 348, 350.

Camphin-en-Carembault (Nord), Lille. — Désignation cadastrale: commune de Camphin-en-Carembault, section B, n° 6.

Nieul (Haute-Vienne), Limoges. — Désignation cadastrale: commune de Nieul, section E, nos 330, 332, 261, 335, 273, 274, 326, 328, 258, 255, 263, 264, 333, 256, 254, 257, 275, 324, 334, 325, 329, 331, 260, 262, 323.

Réaltor (Bouches-du-Rhône), Marseille. — Désignation cadastrale: commune d'Aix-en-Provence, la Bastide-Neuve, section H, n° 943 p.

La Brague (Alpes-Maritimes). — Désignation cadastrale: commune d'Antibes, section A, nos 99, 100.

Thourie (Ille-et-Vilaine), Rennes. — Désignation cadastrale: commune de Thourie, section A, nos 252, 257, 254, 253, 255, 256, 258, 245, 259, 251, 250, 246, 260, 244.

Tramoyes (Ain), Lyon. — Désignation cadastrale: territoire de Vavres, section B, nos 241 p, 242, 243, 244.

Champagnier (Isère), Grenoble. — Désignation cadastrale: Champagnier, mas du Veyter, section A, nos 265, 266, 270, 274 p, 281, 279, 300, 275 p, 276, 298, 262, 263, 264, 278, 269, 280, 275 p 2, 296, 294, 277, 293, 295, 297.

Muret (Haute-Garonne) Toulouse. — Désignation cadastrale: commune de Muret, quartier de Vergnole, section F, nos 871 p, 872 p, 785 p, 786 p, 793 p, 794 p, 795 p, 796 p, 871, 872.

Noyant-d'Allier (Allier). — Désignation cadastrale: Noyant-d'Allier, section D, nos 154 p, 155 p, 156 p, 157, 152, 153 p, 145, 146, 147, 148, 149, 150 p, 65 p, 66 p, 41 p, 42 p, 52 p, 57, 58, 59 p, 61, 62 p, 63 p, 64, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77 p, 91, 96 p, 95 p, 97 p, 124/65, 125/157, 126/156, 336 p, 337 p, 338 p, 142 p, 151.

2° *Maison de la radio.*

Maison de la radio, à Bordeaux, 136, rue Ernest-Renan. — Désignation cadastrale: ville de Bordeaux, section J, nos 209, 209 p, 210, 213 p.

Maison de la radio, à Lille, 36, boulevard de la Liberté. — Désignation cadastrale: ville de Lille, nos 112, 113, 113 *bis*.

Maison de la radio, à Toulouse, 78, allées Jean-Jaurès. — Ville de Toulouse, section JJ, nos 10 p et 35.

Immeuble destiné à la maison de la radio, à Paris, 18-20, rue Monsieur. — Délimitation: cet immeuble confronte: à l'Est, la rue Monsieur; à l'Ouest, le boulevard des Invalides; au Nord, la propriété de la Société familiale ménagère; au Sud, les propriétés de la société La Ruche et de Mlle Nigl.

INVENTAIRE N° 2

Immeubles placés sous la gestion de l'administration des postes, télégraphes et téléphones dans lesquels cette dernière a procédé à des aménagements en vue du premier établissement des services de la radiodiffusion française.

Angers. — Partie de l'hôtel des postes (rue Franklin-Roosevelt) comprenant deux studios (salles, bureau, magasins et annexes); superficie: 305 m².

Rennes. — Partie de l'immeuble (91, rue de l'Alma) dans laquelle est installé l'émetteur de Rennes-Alma et comprenant les salles, bureau, atelier, magasin et annexes; superficie: 515 m².

POSTES, TELEGRAPHES, TELEPHONES

Décret n° 49-1215 du 29 août 1949 portant modification au décret du 23 mai 1936 fixant les taxes télégraphiques dues pour le transit par les câbles franco-anglais et par les câbles de l'Etat.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la France d'outre-mer, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones), et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 2 de la loi du 21 mars 1878, modifié par la loi du 21 juillet 1913, concernant la fixation de certaines taxes télégraphiques internationales;

Vu le décret du 23 mai 1936 fixant les taxes télégraphiques dues pour le transit par les câbles franco-anglais et par les câbles de l'Etat;

Vu la loi du 5 mars 1938 portant approbation de la convention internationale des télécommunications (Madrid, 1932);

Vu le décret du 15 décembre 1938 portant réduction des taxes applicables aux télégrammes de presse échangés entre la France (y compris l'Algérie) et la Tunisie, d'une part, les colonies françaises de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale, le Cameroun et le Togo, d'autre part;

Vu le décret du 31 décembre 1943 approuvant le règlement télégraphique arrêté par la conférence internationale du Caire (1938);

Le conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 6 (2e alinéa), du décret du 23 mai 1936 est remplacé par le suivant:

« Les taxes indiquées au tableau D (§ *a*), 2°, sont réduites des trois quarts pour les télégrammes de presse échangés,

voie Brest-Dakar, avec la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Pérou, le Paraguay et l'Uruguay. Pour les télégrammes de presse échangés avec la République argentine, la taxe est fixée à 0,07 F par mot ».

Art. 2. — Les tableaux D et E annexés au décret du 23 mai 1936 sont modifiés conformément aux indications de l'annexe au présent décret.

Art. 3. — Les modifications prennent effet du :

9 août 1946 pour les relations avec l'Amérique du Sud (tableau D) ;

1er novembre 1945 pour les relations avec l'Afrique équatoriale française, le Congo belge et le Ruanda-Urundi (tableaux D et E) ;

Le 1er janvier 1947 pour les relations entre la République du Libéria et l'Amérique du Nord (tableau D).

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 29 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),
EUGÈNE THOMAS.

ANNEXE

Modifications apportées aux tableaux D et E annexés au décret du 23 mai 1936.

TABLEAU D

Câbles Brest-Dakar et câbles de la côte occidentale d'Afrique.

Compléter comme suit le paragraphe 2° des indications figurant en tête du tableau :

« ainsi que des télégrammes du gouvernement anglais échangés avec la république de Libéria ».

Paragraphe *a*, 2° correspondances entre les pays autres que l'Amérique du Nord, les Antilles et les Guyanes, d'une part, et les pays ci-après de la partie méridionale de l'Amérique du Sud, d'autre part :

Remplacer les indications actuelles par les suivantes :

a) Voie Brest-Dakar-Pernambouc et câbles côtiers du Brésil :	
Argentine (république)	0.455
Bolivie	0.315
Brésil	0.645
Chili et Pérou	0.405
Paraguay	0.465
Uruguay	0.485
b) Voie Brest-Dakar-Pernambouc et lignes terrestres brésiliennes :	
Argentine (république)	0.645
Bolivie	0.635
Brésil	0.735
Chili et Pérou	0.63
Paraguay et Uruguay	0.645

Paragraphe *b*, modifier ce paragraphe conformément aux indications ci-après :

1° Correspondances avec les stations françaises de la Côte occidentale d'Afrique :		
a) Voie Brest—Dakar—Monrovia :		
Afrique équatoriale française	(1) 1.72	0.92
b) Voie Saint-Vincent — Sierra-Leone—Conakry :		
Afrique équatoriale française		0.92
c) Voie Saint-Vincent —Lagos—Cotonou :		
Afrique équatoriale française		1.38
4° Correspondances avec la République de Libéria :		
Amérique du Nord (par les voies de câbles et de T. S. F. transatlantiques du Nord)	0.415	
6° Correspondances avec le Congo belge et le Ruanda Urundi :		
Voie Brest—Dakar—Libreville	(5) 0.775	(5) 0.435

TABLEAU E

Câbles français de la Côte occidentale d'Afrique (taxes locales).

En tête du tableau, supprimer le premier alinéa relatif aux télégrammes échangés avec le Congo belge.

Dans le corps du tableau :

Remplacer les taxes et indications concernant l'Afrique équatoriale française par celles mentionnées ci-après et ajouter à leur ordre respectif les indications suivantes relatives aux correspondances avec le Congo belge et le Ruanda Urundi.

1° Taxes applicables à partir de Dakar, voie Conakry :	
a) Correspondances entre le Sénégal et	
l'Afrique équatoriale française, voie Monrovia	1,555
le Congo belge et le Ruanda Urundi :	
voie Sierra Leone	(2) 2,30
voie Monrovia	1,66
b) Correspondances voie Noronha - Dakar - Conakry, entre l'Amérique du Sud et :	
l'Afrique équatoriale française	1,64
le Congo belge et le Ruanda Urundi	1,745
2° Taxes applicables à partir de Conakry :	
g) Entre la Guinée française et :	
l'Afrique équatoriale française	1,30
le Congo belge et le Ruanda Urundi :	
voie Sierra Leone	(4) 2,10
voie Monrovia	1,40
h) Entre la Côte-d'Ivoire et :	
l'Afrique équatoriale française	(2) 1,34
le Congo belge et le Ruanda Urundi :	
voie Monrovia, Sierra Leone	(2) 1,43
i) Entre l'Afrique équatoriale française et l'Amérique du Sud et Madère, voie Monrovia-Saint-Vincent	0,92
Saint-Vincent, voie Monrovia	1,19
l'Ile de l'Ascension et l'Ile de Sainte-Hélène, voie Monrovia	1,80
Bathurst, voie Monrovia	1,205
Sierra Leone, voie Monrovia	1,10
Açores, voie Monrovia	(4) 1,05
Lagos, voie Monrovia	(4) 0,815
Bissao, voie Monrovia	0,685
San Thomé, Principe et l'Angola, voie Monrovia	0,465
l'Afrique du Sud ou les pays au delà, voie Monrovia	0,3725
3° Taxes applicables à partir de Grand-Bassam :	
a) Entre la Côte d'Ivoire et :	
le Congo belge et le Ruanda Urundu, voie directe	1,65
b) Entre la république de Libéria et :	
le Congo belge et le Ruanda Urundi, voie directe	1,575
4° Taxes applicables à partir de Cotonou ou Lomé :	
c) Entre le Dahomey ou le Togo et :	
le Congo belge et le Ruanda Urundi, voie directe	1,10
e) Entre l'Afrique équatoriale française et :	
l'Europe ou les pays au delà, voie Lagos, Saint-Vincent	1,38
Madère, voie Lagos, Saint-Vincent	1,38
Saint-Vincent, voie Lagos	1,785
Bathurst, voie Lagos	1,81
Sierra Leone, voie Lagos	1,65
Côte-d'Or, voie Lomé, lignes terrestres	1,40
Accra, voie Lagos	1,15
Lagos, voie Lagos	1,10
Bissao, voie Lagos	0,95
San Thomé, Principe et l'Angola, voie Lagos	0,55
l'Afrique du Sud ou les pays au delà, voie Lagos	0,5625
f) Entre le Cameroun et :	
le Congo belge et le Ruanda Urundi, voie directe	1,10

Décret n° 49-1216 du 29 août 1949 approuvant l'avenant à l'arrangement intervenu entre le ministre des postes, télégraphes et téléphones et la compagnie Eastern Telegraph Limited pour l'exploitation des câbles sous-marins français de Madagascar à Maurice par l'île de la Réunion.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de la France d'outre-mer, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la convention internationale des télécommunications (Madrid, 1932, et le règlement y annexé).

Vu le décret du 23 mai 1936 portant fixation des taxes télégraphiques dues pour le transit par les câbles de l'Etat;

Vu le décret du 20 août 1938 portant approbation de l'arrangement relatif aux câbles français de Madagascar à Maurice par l'île de la Réunion;

Vu le décret du 23 août 1938 portant réduction des taxes télégraphiques applicables dans les relations franco-coloniales et intercoloniales;

Le conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvé l'avenant du 15 avril 1947 à l'arrangement intervenu le 20 août 1938 entre le ministre des postes, télégraphes et téléphones et la compagnie Eastern Telegraph (France) limited, et les compagnies associées pour fixer, en ce qui concerne les télégrammes échangés avec Madagascar et la Réunion, la répartition des taxes afférentes au parcours sur les câbles français et les lignes des compagnies britanniques.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones) et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones),
EUGÈNE THOMAS.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 3 septembre 1949 portant nomination d'un greffier de justice de paix en Algérie.

Par décret en date du 3 septembre 1949, M. Cristofini (Marcel), candidat reçu au concours du 24 juin 1941, est nommé greffier de la justice de paix de Morris, en remplacement de M. Haddab Si Tahar, décédé.

Décret du 5 septembre 1949 portant nominations de greffiers et acceptation de démission.

Par décret en date du 5 septembre 1949:

Sont nommés greffiers en chef des tribunaux de première instance de:

Cahors (Lot), Mlle Bonnefous (Marguerite) (loi du 20 mars 1948), en remplacement de M. Bonnefous, son père, démissionnaire en sa faveur.

Lodève (Hérault), M. Gaizin (Henri), greffier du tribunal de commerce de Lodève, en remplacement de M. Jourdan, démissionnaire en sa faveur (art. 2 de la loi du 29 novembre 1921).

Sont nommés greffiers des justices de paix de:

Balleroy (Calvados), M. Boulay (Ferdinand), en remplacement de M. Raould, décédé.

Cazères (Haute-Garonne), M. Mesple (Jean), en remplacement de M. Gourdin, démissionnaire en sa faveur.

Champeix (Puy-de-Dôme), M. Pierchon (Auguste), en remplacement de M. Lavelle, décédé.

La Ciotat (Bouches-du-Rhône), M. Roumec (Henri), en remplacement de M. Peuvergne, démissionnaire en sa faveur.

Lanmeur (Finistère), M. Le Coat (Joseph), huissier du tribunal de première instance de Morlaix, en remplacement de M. Laviec, démissionnaire en sa faveur (art. 1er de la loi du 29 novembre 1921).

L'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse), M. Villan (Georges), en remplacement de M. Hernandez, démissionnaire en sa faveur.

Longjumeau (Seine-et-Oise), M. Soutter (Pierre), en remplacement de M. Hué, démissionnaire en sa faveur.

Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées), Mlle Barrère (Jeanne) (loi du 20 mars 1948), en remplacement de M. Barrère, son père, décédé.

Saint-Amand (rive droite) (Nord), M. Cousin (Roger), en remplacement de M. Prévost, décédé.

Saint-Amand (rive gauche) (Nord), M. Cousin (Roger), greffier de la justice de paix de Saint-Amand (rive droite), en remplacement de M. Prévost, décédé (art. 2 de la loi du 29 novembre 1921).

Saint-Amand-en-Puisaye (Nièvre), Mme veuve Delimoges (Madeleine) (loi du 20 mars 1948), en remplacement de M. Delimoges, décédé.

Toul (canton Nord) (Meurthe-et-Moselle), Mme veuve Etienne (Madeleine), (loi du 20 mars 1948), en remplacement de M. Dardenne, démissionnaire en sa faveur.

Toul (canton Sud) (Meurthe-et-Moselle), Mme veuve Etienne (Madeleine), (loi du 20 mars 1948), greffier de la justice de paix de Toul (canton Nord), en remplacement de M. Etienne, décédé (art. 2 de la loi du 29 novembre 1921).

Est acceptée la démission de:

M. Drieghe, greffier de la justice de paix de Quesnoy-sur-Deûle (Nord).

Décret du 5 septembre 1949 portant nominations, démission, maintien en activité de suppléants de juge de paix et conférant l'honorariat.

Par décret en date du 5 septembre 1949:

Sont nommés suppléants des juges de paix des cantons de:

Châtillon-sur-Sèvre (Deux-Sèvres), M. Germond (Marcel), en remplacement de M. Lemeunier, qui a été atteint par la limite d'âge.

Etampes (Seine-et-Oise), M. Lévêque (Pierre), en remplacement de M. Baudin, qui a été atteint par la limite d'âge.

Flize (Ardennes), M. Paris (Marcel), en remplacement de M. Charles, qui a été atteint par la limite d'âge.

Fontaine-le-Dun (Seine-Inférieure), M. Bourrinet (Marcel), en remplacement de M. Delapierre, dont la démission est acceptée.

L'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse), M. Pannetier (Léonce), en remplacement de M. Dunan, dont la démission a été acceptée.

Longueville-sur-Scie (Seine-Inférieure), M. Le Filleul des Guerrots (Guillaume), en remplacement de M. Placquevent, décédé.

Meyrueis (Lozère), M. Rolland (Georges), en remplacement de M. Guibal, dont la démission a été acceptée.

Orléans (canton Nord-Est) (Loiret), M. Wedrychowsky (Gaëtan), en remplacement de M. Passelaigue, décédé.

Oulchy-le-Château (Aisne), M. Walther (Robert), en remplacement de M. Dauvergne, qui a été atteint par la limite d'âge.

Prahecq (Deux-Sèvres), M. Gaudin (Delphin), en remplacement de M. Coutureau, décédé.

Roybon (Isère), M. Germain (Joseph), en remplacement de M. Frandon, décédé.

Soulaines (Aube), M. Chalicarne (Achille), en remplacement de M. Tassin, qui a été atteint par la limite d'âge.

Triaucourt (Meuse), M. Porteu de La Morandière (Olivier), en remplacement de M. Tixier, qui a été atteint par la limite d'âge.

Sont acceptées les démissions de:

MM. Clément, suppléant du juge de paix de Coussey (Vosges).

Lebreton, suppléant du juge de paix de Balleroy (Calvados).

M. Ravaux, suppléant du juge de paix de Luzy (Nièvre), sera, à compter du 22 août 1949, maintenu en activité et délégué dans ses fonctions actuelles.

M. Cholain, ancien suppléant du juge de paix de Boussac (Creuse), est rappelé à l'activité et délégué dans ses anciennes fonctions.

Sont nommés juges de paix honoraires:

MM. Dommergue, ancien suppléant du juge de paix de Saint-Flour (canton Nord) (Cantal).

Tassin, ancien suppléant du juge de paix de Soulaines (Aube).

Tixier, ancien suppléant du juge de paix de Triaucourt (Meuse).

Cour de cassation.

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation.

AFFAIRE BENTOUATI

(Arrêt du 9 août 1949.)

Au nom du peuple français:

Sur la requête du procureur général près la cour de cassation, d'ordre du garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à la cassation du jugement du tribunal de paix à compétence étendue de Dellys en date du 26 février 1948 qui a condamné Bentouati (Mohamed) à quinze jours d'emprisonnement avec sursis pour détention d'armes non déclarées;

La cour,

Au fond,

Attendu que par jugement du tribunal de paix à compétence étendue de Dellys, le nommé Bentouati (Mohamed) a été condamné le 26 février 1948 à quinze jours d'emprisonnement avec sursis du chef de détention d'arme non déclarée pour avoir été trouvé en possession le 16 août 1947 d'un fusil de chasse Lefaucheux à chiens, immatriculé sous le n° 9.56;

Attendu que Bentouati avait à cette date indiqué aux gendarmes mais sans en justifier qu'il avait déclaré cette arme;

Attendu que postérieurement à sa condamnation Bentouati a produit une ampliation de sa déclaration qu'il avait effectivement faite à la préfecture d'Alger qui lui avait accordé le 30 juin 1922 autorisation d'acheter et de détenir un fusil de chasse;

Que si cette autorisation ne porte pas le numéro du fusil, elle précise qu'il s'agit d'un fusil Lefaucheux à deux coups;

Que d'autre part, il résulte de l'enquête à laquelle il a été procédé que ladite autorisation s'applique bien à l'arme découverte chez Bentouati le 16 août 1947;

Attendu que ce document inconnu lors des débats est de nature à établir l'innocence de Bentouati;

Que l'annulation du jugement de condamnation qui va en être la conséquence ne devant rien laisser subsister à la charge de Bentouati qui puisse être qualifié crime ou délit, aucun renvoi aux termes de l'article 445 du code d'instruction criminelle, cinquième paragraphe, ne doit être prononcé;

Annule le jugement attaqué;

Dit n'y avoir lieu à renvoi;

Ordonne l'affichage du présent arrêt dans les lieux déterminés par l'article 445, paragraphe V, du code d'instruction criminelle et son insertion au *Journal officiel*.

Pour expédition conforme:

Le greffier en chef de la cour de cassation,
Signé: Illisible.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Citation à l'ordre de la Nation.

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, cite à l'ordre de la nation:

M. Neufcourt (Gaston-Albert), gardien d'un allant et d'un courage exceptionnels: le 31 août 1949, à vingt-deux heures trente, au cours d'une ronde, a été appelé par un conducteur de voiture de places qui venait d'être attaqué par trois malfaiteurs armés. S'est porté immédiatement au secours de la victime, qu'il a contribué à sauver. A été tué à bout portant au cours de l'engagement. Constitue un exemple splendide de courage et d'abnégation.

Fait à Paris, le 5 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Décret du 3 septembre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la ville d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) d'immeubles nécessaires au regroupement des ateliers et entrepôts municipaux, à l'aménagement d'un jardin botanique municipal et à la construction d'un groupe d'habitations à bon marché.

Par décret en date du 3 septembre 1949, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition par la ville d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, les immeubles nécessaires au regroupement des ateliers et entrepôts municipaux, à l'aménagement d'un jardin botanique municipal et à la construction d'un groupe d'habitations à bon marché.

Ces immeubles figurent au cadastre sous les nos 1346 à 1361 de la section D.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition, évaluée à 14.912.510 F, au moyen d'un emprunt que la ville est autorisée à contracter.

Les expropriations à effectuer devront être accomplies dans un délai de deux ans à compter de la date du présent décret.

Décret du 3 septembre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la ville de Gennevilliers (Seine) de terrains nécessaires à l'alignement de la rue Basly.

Par décret en date du 3 septembre 1949 a été déclarée d'utilité publique l'acquisition par la ville de Gennevilliers (Seine), soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, de terrains nécessaires à l'alignement de la rue Basly.

Ces terrains figurent au cadastre sous les nos 244 et 245 de la section AF.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition, évaluée à 103.000 F (valeur 1946), au moyen de crédits inscrits au budget communal.

Les expropriations à effectuer devront être accomplies dans un délai de deux ans à compter de la date du présent décret.

Décret du 3 septembre 1949 admettant un conseiller de préfecture de la Seine à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 3 septembre 1949, M. Penciolelli (Paul), conseiller de préfecture de la Seine, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret du 5 septembre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet (Ille-et-Vilaine) d'un terrain nécessaire à la construction d'un groupe scolaire et d'une mairie.

Par décret en date du 5 septembre 1949, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition par la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet (Ille-et-Vilaine), soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, d'un terrain nécessaire à la construction d'un groupe scolaire et d'une mairie.

Ce terrain figure au cadastre sous le n° 461 de la section B.

Il sera pourvu au payement de la dépense d'acquisition, évaluée à 229.500 F, au moyen d'un emprunt que la commune est autorisée à contracter.

L'expropriation à effectuer devra être accomplie dans un délai de deux ans à compter de la date du présent décret.

Décret du 5 septembre 1949 déclarant d'utilité publique l'acquisition, par la commune de Saint-Fort-sur-Gironde (Charente-Maritime), d'un immeuble destiné à l'installation des services municipaux.

Par décret en date du 5 septembre 1949, a été déclarée d'utilité publique l'acquisition, par la commune de Saint-Fort-sur-Gironde (Charente-Maritime), d'un immeuble destiné à l'installation des services municipaux.

Par ce texte, le maire de Saint-Fort-sur-Gironde, agissant au nom et pour le compte de la commune, a été autorisé à acquérir à l'amiable ledit immeuble sis sur le territoire de la commune, figurant au cadastre sous les nos 2878, 2881, 2882 p, 2883, 2889, 2880 et 2881 de la section C.

Il sera pourvu au financement de l'acquisition par le versement d'une rente viagère annuelle de 40.000 F dans les conditions fixées par la convention intervenue le 5 février 1949 entre la commune et le propriétaire.

Cette somme sera prélevée sur les ressources générales du budget communal.

Décret du 5 septembre 1949 portant création d'un périmètre de protection quantitatif autour de la source Gand, alimentant en eau les centres de Port-aux-Poules, Saint-Leu et Arzew (département d'Oran).

Par décret du 5 septembre 1949, il est créé, sur le territoire des communes de Mostaganem, Mazagran et Rivoli (département d'Oran, arrondissement de Mostaganem), autour de la source Gand, servant à l'alimentation en eau potable des centres de Port-aux-Poules, Saint-Leu et Arzew, un périmètre de protection dont les limites sont déterminées par un liséré rose sur le plan au 1/20.000e annexé au présent décret et matérialisées sur le terrain par des bornes.

Toute recherche ou tout prélèvement d'eau à l'intérieur du périmètre ci-dessus ne pourra, sous réserve des situations acquises de bonne foi, être entrepris sans autorisation préalable qui sera donnée dans les conditions fixées par les articles 2 à 9 du décret du 21 avril 1938.

Décret du 5 septembre 1949 portant changement de nom de la commune de Saint-Mitre (Bouches-du-Rhône).

Par décret du 5 septembre 1949, la commune de Saint-Mitre (canton d'Istres, arrondissement d'Aix, département des Bouches-du-Rhône) est autorisée à porter désormais le nom de Saint-Mitre-les-Remparts.

Décret du 5 septembre 1949 portant changent de nom de la commune de Schweighausen (Bas-Rhin).

Par décret du 5 septembre 1949, la commune de Schweighausen (Bas-Rhin) est autorisée à porter désormais le nom de Schweighouse-sur-Moder.

Décret du 5 septembre 1949 portant création d'un nouveau canton ayant son siège à Sousceyrac (Lot).

Par décret du 5 septembre 1949, la commune de Sousceyrac (antérieurement située dans le canton de Latronquière, arrondissement de Figeac, département du Lot) est érigée en chef-lieu de canton.

Ce canton comprendra en outre le territoire des communes de Calviac, Comiac, Lamativie et Lacamdourcet, prélevé sur celui des anciens cantons de Latronquière, en ce qui concerne Calviac, de Bretenoux pour Comiac et Lamativie, de Saint-Céré pour Lacamdourcet.

Les limites du nouveau canton sont représentées par une ligne rouge sur le plan annexé au présent décret.

Décret du 6 septembre 1949 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume.

Par décret en date du 6 septembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 6 septembre 1949 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre posthume:

Au grade de chevalier

M. Neufcourt (Gaston-Albert), brigadier de gardiens de la paix; 5 ans 9 mois de fonctions publiques. Cité à l'ordre de la nation.

Décret du 6 septembre 1949 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 6 septembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 6 septembre 1949, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier

M. Aucher (Maurice), brigadier de gardiens de la paix; 24 ans de fonctions publiques et de service militaire de guerre.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret du 3 septembre 1949 portant désignation des membres appelés à compléter la composition de la commission permanente de conciliation franco-danoise.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 5 du traité de conciliation et d'arbitrage entre la France et le Danemark en date du 5 juillet 1926,

Décrète:

Art. 1er. — Il est pourvu par les désignations suivantes aux sièges vacants, à la suite de décès ou de démission, à la commission permanente instituée par l'article 5 du traité de conciliation et d'arbitrage entre la France et le Danemark du 5 juillet 1926.

Art. 2. — M. R. Doynel de Saint-Quentin, ambassadeur de France, est nommé membre de la commission précitée.

Art. 3. — D'accord avec le gouvernement danois, sont également appelés à compléter la même commission:

M. le conseiller Charles Fahy, en qualité de président.

M. l'ambassadeur Van Kleffens, en qualité de membre.

M. le professeur Charles Carry, en qualité de membre.

Art. 4. — Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Décret du 3 septembre 1949 portant reclassement d'un contrôleur civil adjoint.

Par décret en date du 3 septembre 1949, M. Trolle (Paul), contrôleur civil adjoint de 3e classe, 1er échelon, à la circonscription de Fès-Banlieue, est reclassé contrôleur civil adjoint de 3e classe, 2e échelon, à compter du 1er janvier 1948, son ancienneté dans cette classe demeurant fixée au 1er juillet 1947.

Les dispositions du décret du 17 mars 1949 portant reclassement de M. Trolle (Paul), au 2e échelon du grade de contrôleur civil adjoint de 3e classe sont annulées.

Décret du 5 septembre 1949 chargeant le ministre de la santé publique et de la population de l'intérim du ministère des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pierre Schneiter, ministre de la santé publique et de la population, est chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères pendant l'absence de M. Robert Schuman.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 septembre 1949.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ROBERT LECOURT.

Augmentation du montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 94 du décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 21 juillet 1948 portant création d'une régie d'avances auprès de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères pour le payement des dépenses urgentes de matériel, des frais de fonctionnement des œuvres sociales et des frais de réception des personnalités étrangères,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 21 juillet 1948 est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances qui pourront être consenties au régisseur est fixé à un million cinq cent mille francs. »

Art. 2. — L'article 3 de l'arrêté du 21 juillet 1948 est modifié comme suit:

« Le régisseur, désigné par arrêté du ministère des affaires étrangères, est assujetti à un cautionnement de 150.000 F qui peut être constitué en numéraire, en rentes sur l'Etat, valeurs du Trésor ou remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée. Il perçoit une indemnité de caisse d'un montant annuel de 3.000 F. »

Art. 3. — Le directeur du personnel au ministère des affaires étrangères et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 19 août 1949

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:

Le secrétaire général,

ALEXANDRE PARODI.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques:

Le directeur du cabinet,

JEAN LE VERT.

Fixation, pour l'exercice 1949, du nombre des agents du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes autorisés à effectuer des travaux supplémentaires.

Le ministre des affaires étrangères et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret n° 47-200 du 16 janvier 1947 relatif aux indemnités allouées au personnel de l'administration centrale du C. G. A. A. A.;

Vu le décret n° 48-1096 du 9 juillet 1948 portant relèvement des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être attribuées à certains personnels civils de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1097 du 9 juillet 1948 portant relèvement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être accordées aux personnels civils de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — I. — Administration centrale. — Sont autorisés, dans la limite des crédits ouverts à cet effet, à effectuer pendant l'année 1949, des travaux supplémentaires rétribués par des indemnités horaires dans les conditions fixées par le décret n° 48-1097 du 9 juillet 1948 susvisé, les personnels ci-après désignés du C. G. A. A. A. dont le traitement budgétaire, d'après les échelles fixées en 1945, est inférieur à 120.000 F par an:

Dix-neuf attachés de 2e classe;
Seize attachés de 3e classe;
Vingt-cinq auxiliaires de bureau;
Sept auxiliaires de service;
Deux ouvriers.

En ce qui concerne les chauffeurs, les chiffres sont fixés ainsi qu'il suit:

A compter du 1er janvier 1949 et jusqu'au 31 mars 1949: dix-neuf chauffeurs;

A compter du 1er avril 1949 et jusqu'au 30 juin 1949: dix-huit chauffeurs;

A partir du 1er juillet 1949: douze chauffeurs.

II. — Service du C. G. A. A. A. en Allemagne et en Autriche. — Pour l'année 1949, sont autorisés dans la limite des crédits ouverts à cet effet, à effectuer des travaux supplémentaires rétribués par des indemnités horaires dans les conditions fixées par le décret n° 48-1097 du 9 juillet 1948 susvisé, le cinquième des personnels désignés aux chapitres 107, 108, 113 et 114 du budget, dont le traitement budgétaire d'après les échelles fixées en 1945 est inférieur à 120.000 F par an.

Art. 2. — La durée des travaux supplémentaires ne peut excéder, au maximum, une heure par jour ouvrable pour chaque agent. Toutefois, cinq chauffeurs de l'administration centrale sont autorisés à effectuer exceptionnellement plus d'une heure supplémentaire par jour ouvrable.

Il ne peut être attribué aucune indemnité pour travaux supplémentaires aux agents logés par l'administration, sur les lieux du travail.

Art. 3. — Les dispositions du décret n° 48-1096 du 9 juillet 1948 sont étendues aux indemnités forfaitaires prévues par le décret n° 47-200 du 16 janvier 1947.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 septembre 1949.

Le commissaire général aux affaires allemandes et autrichiennes,

ALAIN POHER.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par délégation:

Le directeur de cabinet,

ROBERT BLOT.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret du 29 août 1949 portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Par décret du 29 août 1949, sont promus pour prendre rang du 1er septembre 1949;

RÉSERVES

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Artillerie.

Au grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Mandereau (Jacques-Pierre-Jean-Marie), subdivision de Paris.
Gault (Jean-Paul), subdivision d'Orléans.
Bieson (Georges-Julien-Alfred), subdivision de Paris.
Guinobert (André-Charles-Marie), subdivision de Nantes.
Bocquet (Octave-Albert), subdivision de Lille.
Provence (Raymond-Albert), subdivision de Paris.
Lallat (Jean-Victor-Georges), subdivision de Paris.
Lebeau (Roger-Louis), subdivision de Paris.
Beauvais (Jules-Emile), subdivision de Nancy.
Bruyère (Louis-François), subdivision de Lyon.
Decote (Jean-Joseph-Claude), 1re région militaire.
Liouville (Jean), 8e région militaire.
Fargeas (Jean-Lucien), subdivision de Rouen.
Dulac (Robert-Laurent-Henri), subdivision de Paris.

Loizillon (André-Joseph-Albert), subdivision de Rouen.
Gaudichon (Etienne-Jean-Louis), subdivision de Bordeaux.
Chavane (Bernard-Louis), subdivision de Paris.
Vasseur (Marcel-Auguste-Pierre), subdivision de Paris.
Huber (Pierre-Marie-Léon), subdivision de Versailles.
Juillard (Pierre-Jean-Marie), subdivision de Clermont-Ferrand.
André (Jean-Maurice), subdivision de Versailles.
Pietu (Marcel-Arthur), subdivision de Caen.
Janvier (René-Marie), subdivision de Tours.
Lucas (Robert-René), subdivision de Paris.
Georges des Aulnois (Albert-Edmond-Henri Marie), subdivision de Paris.
Le Roy (Pierre-Emile), subdivision de Paris.
Braye (Robert), subdivision de Nancy.
Romac (René-Raymond), subdivision de Paris.
Duquesne (Henri-Georges-Louis), subdivision de Paris.
Viot (Paul-Marie-Henri), subdivision de Paris
Roland-Gosselin (Marie-Roger), subdivision de Paris.
Lafeteur (Jean-Henri-Zéphirin), subdivision de Strasbourg.
Trufault (Victor-Marie-Emile), 2e région militaire.
Leveill... (Abel-Marie-Gaston-Alexis), subdivision de Nantes.
Beaudisson (Charles-Louis), subdivision de Limoges.
Gourdon (Jules-Joseph-Marie), subdivision de Nantes.
Sarraute d'Arrivère (Pierre-Octave), subdivision de Paris
Legoux (René-Jean), subdivision de Paris.
Van Marsenille (René-Vincent), subdivision de Rouen.
Franck (Roger), subdivision de Clermont-Ferrand.
Drappier (Jacques-Alphonse-Alexis), subdivision de Paris.
Hulot (Roger-Alphonse-Edouard), subdivision de Rouen.
Robin (Marcel-Georges-Julien), subdivision de Poitiers.
Boutin (Roger-Maurice-Prosper), subdivision de Poitiers.
Bedoin (Jean-Marie-Jules), subdivision de Paris.
Zafiropulo (Georges), subdivision de Paris.
De Heine (Georges-Henri-Jacques), subdivision de Paris.
Chabert-Meysonnier (Edouard-Louis-Charles), 8e région militaire.
Fabre (André-Marie-Louis), subdivision de Perpignan.
Soulier (Jean), subdivision de Nantes
Enouf (Pierre-Léon-Auguste), subdivision de Caen.
Jolly (Henri-Emile), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Bondoux (Jacques-François-Arsène), subdivision de Paris.
Picot (Henri-Marc), subdivision de Rouen.
Hervé (Michel-Eugène-Albert), subdivision du Mans.
Loewe (Henri-Jacques), subdivision de Paris.
Colombey (François), subdivision de Nancy.
Bazenet (André-Adrien-Marie), subdivision de Paris.
Blandinières (Jean-Henri-Bernard), subdivision de Paris.
Escorne (Albéric-Henri), subdivision de Bordeaux.
Peroux (Gabriel-Lucien), subdivision de Nancy.
Schmeltz (Elie-Henri-Georges), subdivision de Pau.
Banes (Fernand), subdivision de Dijon.
Maimbourg (Maurice-Jules-Auguste), subdivision de Nancy.
Charpentier (Maurice-Albert-Georges), subdivision de Paris.
Lemaire (René-Joseph), subdivision de Lille.
Fiatte (Jean-François), subdivision de Nancy.
Jacquemin (Robert-Amédée), subdivision de Paris.
Escaravage (Henri-Pierre-Roland), subdivision de Paris.
Aurel (Raymond-Pierre), subdivision de Lille.
Contour (Jean-Adrien-Louis), subdivision de Paris.
Levasseur (Léon-Pierre), subdivision de Versailles.
Bernin (Pierre-Georges-Louis), subdivision de Rennes.
Baudoin (Albert-Clément), subdivision de Nantes.
Moritz (Paul), subdivision de Versailles.
Zimmermann (Raymond-Maurice), subdivision de Paris.
Barbier (Claude-Louis-Marie-André), subdivision de Nancy.
Baelde (Georges-Elie-Eugène), subdivision de Poitiers.
Prost (André), subdivision de Paris.
Spire (Michel), subdivision de Nancy.
Mazerat (Louis-Marie-Henri), subdivision de Paris.
Pickel (Jean-Charles-Eugène), subdivision de Paris.
Tarnus (Jean-Henri), subdivision de Nantes.
Desouches (Jean), subdivision de Versailles.
Zeller (Edouard-Léon-Charles), subdivision de Colmar.
Deschepper (Albert-Georges-Frédéric), subdivision de Lille.
Bianchi (Jean), subdivision de Marseille.
Schneider (Roger-Jules-Nicolas), subdivision de Metz.
Brugneaux (Henri-Marie-Ambroise), subdivision de Paris.
Lemaire (André-Auguste), subdivision de Paris.
Tartrat (Michel), subdivision de Paris.
Kahn (Pierre-Louis), subdivision de Paris.
Auclair (Pierre-Jean-Dominique), subdivision de Paris.
Auberger (Raymond-Emile-Alphonse-Georges), subdivision d'Orléans.
Caillaud (Marcel-Louis-Pierre), subdivision de Paris.
Legris (André-Ernest-Arsène-Alfred), subdivision de Paris.
Chardot (Marc-Charles), subdivision de Paris.
Giraud (Michel-Pierre-René), subdivision de Paris.
Corberand (Jean-Emmanuel-Paul-Marie), subdivision de Paris.
Brunet (André-Emile), subdivision de Paris.
Fournereaux (Maurice-Léon-Victor), subdivision de Paris.
Ader (Etienne-Jean), subdivision de Paris.
Boyer (Jean-Eugène), subdivision de Bordeaux.
Pequin (Michel-Antony-Jean), subdivision de Paris.
Lejay (Gustave-Léon-André), subdivision de Paris.
Trystram (Jean-Baptiste-Adolphe), subdivision de Lille.
Neveux (Pierre-Ernest), subdivision de Lille.
David (Roger-Ernest-Gabriel), subdivision de Versailles.
Guet (Louis-Charles), subdivision de Rouen.
Labbe (Paul-Marie), subdivision de Paris.
Degommier (Louis-Henri), subdivision de Paris.
Besseyre des Horts (Michel), subdivision de Paris.
Vilquin (Christian-Louis-Albert-Joseph), subdivision d'Orléans.
Le Monnier (Georges-Marcel-Marie), subdivision de Caen
Magnin (Pierre-Louis), subdivision de Paris.
Logerot (Robert-Louis-Joseph), subdivision de Nancy.
Duclos (Marcel-Francis-Joseph), subdivision de Rennes.
Medalia-Branetzky (Armand-Saül), subdivision de Limoges.
Lesur (Georges-Henri-Emile), subdivision de Lille.
Dubost (Marcel-Alfred-Jean), subdivision de Clermont-Ferrand.
Pillot (Pierre-Eugène-Désiré-Edouard), subdivision de Paris.
Soulier (Guillaume-Marcel), subdivision de Clermont-Ferrand.
Thomas (Alexis-Jean), subdivision de Paris.
Weymuller (André), subdivision de Nancy.
Astruc (Louis-Marie-Marcel), subdivision de Montpellier.
Lermite (André-Pierre), subdivision de Limoges.
Catherineau (Jean-Raymond), subdivision de Lyon.
Schwengler (Charles), subdivision de Lille.
Loing (Maurice-Albert-Georges), subdivision du Mans.
Frère (Pierre-Alfred-Clément), subdivision de Lille.
Petit (François-Louis), subdivision de Saint-Etienne.
Vaute (Marceau), subdivision d'Alger.
Brusseau (Roger-Marcel-Emile), subdivision de Paris.
Chanteloube (Lucien-Victor), subdivision de Paris.
Robinet (Jean-Camille-Raphaël), subdivision de Paris.
Marthe (Pierre-Frédéric), subdivision de Strasbourg.
Lemasson (Georges-Gabriel), subdivision de Lille.
De Coys de Mezoyrac (René-Charles), subdivision de Toulouse.
Meyer (Henri-Louis-Auguste), subdivision de Laon.
Helle (Georges-Lucie-René), subdivision de Caen.
Dumaniet (Louis-Antoine), subdivision d'Angoulême.
Tollu (Marcel-Marie-Maurice), subdivision de Paris
Vene (Antoine-Louis-Jean), 3e région militaire.
Pernollet (Robert-Germain-André), subdivision de Lyon.
Landousy (Jacques-Charles), subdivision de Paris.
Robida (Louis-Maurice), subdivision de Paris
Vianes (Gabriel-Antoine-Emile), subdivision de Lyon.
Laigle (Marcel-Marie), subdivision de Bordeaux.
Frey (Marcel-Paul), subdivision de Colmar.
Imbert (Gaston), subdivision de Pau.
Marion (Henri-Edmond-Ernest-Louis), subdivision de Rennes.
Gros (Marcel-Armand), subdivision de Montpellier.
Epry (Maurice), subdivision de Montpellier
Galibert (Pierre-Georges-Léopold), subdivision de Montpellier.
Itant (Albert-Marie-Eugène), subdivision de Nancy.
Bourlon de Sarty (Henri-Marie-Joseph-Gérard), subdivision de Paris.
Fongrenand (Henry-Roger), subdivision de Saint-Etienne.
Le Berrigaud (Robert), subdivision de Versailles.
Burrus (Lucien-Célestin-Charles), subdivision de Nancy.
Penot (Louis), subdivision de Limoges
Lehmann (Gérard-Jules), subdivision de Paris
Chuchu (Jacques-Charles-Edmond-Georges), subdivision d'Amiens.
Voiriot (Jean-Charles-Joseph-Jacques), 6e région militaire.
Loewy (Jacques-Maurice-Emile), subdivision de Paris
Arnaud (Félix-Léon-René), subdivision de Laon.
Blum (André-Paul), subdivision de Paris.
Schoumacher (Louis-Jean-Marie), subdivision de Lille.
Coilot (Raymond-Camille), subdivision de Laon.

Bolzinger (Pierre-Marie-François), subdivision de Nantes.
Langlet (Lucien-Gabriel-Charles), subdivision de Laon.
Geneslay (Raymond Henri-Joseph), subdivision de Versailles.
Thomassin (René-Bernard), subdivision de Poitiers.
Granval (Pierre-André-Edouard), subdivision de Paris.
Lescher-Moutoue (Pierre-Louis-Jean-Germain), subdivision de Pau.
Auricoste (Louis-Maurice-Georges), subdivision de Montauban.
Vuillod (André), subdivision de Versailles.
De Tinguy du Pouët (Lionel-Henri-Jean-René), subdivision de Nantes.
Berde (Jean-Barthélémy-Paul), 1re région militaire.
Tissot (Robert-Louis), subdivision de Paris.
Bousseau (Henri-Armand), subdivision de Nancy.
Louvel (Jean-Marie-Edmond), subdivision de Versailles.
Roubert (André-Henri-Auguste), subdivision de Chambéry.
Bouyer (Louis-Paul-Frédéric), subdivision de Metz.
Bradel (Etienne-François), 1re région militaire.
Dehais (André-Charles), subdivision de Paris.
Mony (Joseph-Charles), 1re région militaire.
Garoux (André-Jean-Robert), 1re région militaire.
Fontaine (Marie-Hippolyte-Paul), 1re région militaire.
Gouin (Henry-Jules), subdivision de Paris.
Seibel (Georges-Marie-Albert), subdivision de Paris.
Sallet (Robert-Antoine), subdivision de Paris.
Contard (Georges-Paul), 1re région militaire.
Reingold (Lucien), 1re région militaire.
Vinot (Pol), 1re région militaire.
Bader (Pierre), 1re région militaire.
Hemery (Roger-Marie-Dosithé), subdivision de Nantes.
Lemoine (Robert-Paul), 8e région militaire.
Furnon (Jean-Emile), subdivision de Clermont-Ferrand.
Roger (Pierre-Charles-Joseph), subdivision d'Orléans.
Quentin (Raymond-Louis-Armand), 1re région militaire.
Chimier (André-Guillaume), 1re région militaire.
Jost (Marcel-Paul), subdivision de Strasbourg.
Meyer (Jacques), subdivision de Paris.
Duval (Charles-Marie-Philippe), subdivision de Rouen.
Pasteau (Frédéric-Alphonse-Victor), subdivision de Paris.
Lachapele (Lionel-Pierre-François), subdivision de Bordeaux.
Ligney (Jean-Marie-Félix), subdivision de Besançon.
Bounin (Pierre-Marie-Henri-Emile), subdivision de Paris.
Levallois (Maurice-Victor), subdivision de Poitiers.
Bertolus (Marcel-Michel), subdivision de Paris.
Bouvret (Maurice-Raoul), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Fagnier (Roger-Albert), subdivision de Rouen.
Sere de Rivières (Jean-Marie-Pierre-François), subdivision de Toulouse.
Pinczon (Pierre-Marie Victor), subdivision de Dijon.
Ehrmann (Marcel), subdivision de Marseille.
Falcon de Longevialle (Joseph-Marie-Gueslain), subdivision de Paris.
Blazy (Albert-Jean-Marcel), subdivision de Tours.
Bressange (Georges-Louis-Amédée), subdivision de Paris.
Sulre (Léopold-Jean-François), subdivision de Lille.
Marquaire (Louis-Charles), subdivision de Grenoble.
Coste (Philippe-Charles-Marie), subdivision de Paris.
Bosc (René), subdivision de Bordeaux.
Lafont (Pierre-Adolphe-Marie-Albert), subdivision de Paris.
Papillon-Bonnot (Jean-Jules), 1re région militaire.
Steck (Maurice-Amédéi), subdivision de Versailles.
Orsel (Guy-Frédéric), subdivision de Chambéry.
Bouchet (Ernest-Albert), subdivision de Poitiers.
Caillaud (Benjamin-Barthélémy), subdivision de Nantes.
Romary (André-William), subdivision de Paris.
Bonifas (Henri-Paul), subdivision de Paris.
Benoyer (Raymond-Antoine-Alexis), subdivision de Paris.
Fabegues (Pierre-André), subdivision de Paris
Courcieras (Jean-Robert), subdivision du Mans.
Moataye (Jean-Baptiste-Roger, subdivision de Paris.
Duparc (Marius-Edouard-René), subdivision de Clermont-Ferrand.
Choisy (Henri-Lucien), 1re région militaire.
Cognault (Raymond-Léon), subdivision de Nantes.
Franck (Georges-Maurice), subdivision de Chambéry.
Tassart (Raymond), subdivision de Rouen.
Pascal-Suisse (André-Elie), subdivision de Grenoble.
Thenon (Robert), 1re région militaire.
Boucheron (Pierre-André), subdivision de Clermont-Ferrand.
Brunelon (Pierre-Adolphe-Gaston), subdivision de Paris.
Lamirault (Bernard-Léon-Georges), subdivision de Chartres.
Cordonnier (Francis), subdivision de Lille.
Roux (Alfred-Jean), subdivision de Paris.
Teisset (Antonin-Albert), subdivision de Paris.
Martin (Pierre-André), subdivision de Paris.
Mercier (Roger-Marie-Joseph), subdivision de Chartres.
Mercherz (Pierre-Marie), subdivision de Clermont-Ferrand.
Pelle (Bernard-Marie-Paul), subdivision de Paris.
Gadras (Jean-Emmanuel), subdivision de Tours.
Do-Huu-Chan (Henry-Emile), subdivision de Paris.
Véron (Ernest-Maurice-Camille), 1re région militaire.
Massaux (Pierre-Elie), subdivision de Lyon.
Guiraud (Georges-Robert), 8e région militaire.
Allemand (Michel), subdivision de Lyon.
Monnerot-Dumaine (Marie-Louis-Alexis-Jacques), subdivision de Paris.
Le Jamtel (Yves-Charles-Agathon-Emile), subdivision de Rennes.
Slackler (Marie-Pierre-Henri), subdivision de Lyon.
Coiffard (André-Paul), subdivision de Rouen.
Alboussière (Jean-Denis), subdivision de Paris.
Houlmann (Albert-Léon), subdivision de Lyon.
Masselin (Jean-Marie-Félix), subdivision de Limoges.
Schaefer (Robert), subdivision de Metz.
Very (André-Henri-Georges), subdivision de Paris.
Lavagne (Gaston-François), subdivision de Paris.
Chevigny (Georges), subdivision de Clermont-Ferrand.
Mathey (André), subdivision de Saint-Etienne.
Girod de l'Ain (Jean-Gabriel), subdivision de Paris.
Fromont (René-Jean-Alphonse), subdivision de Rouen.
Cromigneau (Pierre-Marie-Paul), subdivision de Nantes.
Bizette (Georges-Jacques), subdivision de Nantes.
Chotsnet (Hubert-Charles), subdivision de Lille.
Courcoux (Yves-Jean-Marie), subdivision de Paris.
Goyard (Louis-Fortuné), subdivision de Paris.
Mauger (Marcel-Alexandre-Marie), subdivision de Caen.
Frotiée (Robert-Paul-Augustin), subdivision de Paris.
Breteau (Pierre-Georges), subdivision de Caen.
Coulogner (Joseph-Pierre-Gustave-Marie), subdivision de Chartres.
Grard (Jean-Charles-Gustave), Autriche.
Mouchot (Jean-Marie), subdivision de Paris.
Guy-Grand (René-Georges), subdivision de Paris.
Lapelerie (André-René), subdivision de Paris.
Sauterau (Roger-Raymond), subdivision de Paris.
Archange (Jean-Marie-Martial), subdivision de Paris.
Soublin (Léopold - Georges), subdivision de Rouen.
Girardin (Emile-Henri), subdivision de Nantes.
Fiquet (René-Emile-Maurice), subdivision de Paris.
Sendras (Henri), subdivision de Montpellier.
Dedon (Abel-Georges-Albert), subdivision de Rouen.
Holl (Charles), subdivision de Paris
Frecour (Albert-Henri), subdivision de Paris.
Claude (Fernand-Antoine-Joseph), subdivision de Paris.
Burgensis-Rebourgeon-Desgaullière (Charles-Philippe), subdivision de Lyon.
Lavaux (Lucien), subdivision de Paris.
Boisset (Pierre-Marius), subdivision de Grenoble.
Trompier (Léopold-Paul), subdivision de Saint-Etienne.
Coquelle (Etienne-Emile-Ernest), subdivision de Rouen
Real (Francisque-Sylvain), subdivision de Lyon.
Chaix (Emile-Léon), subdivision de Saint-Etienne.
Lecomte (Roger-Jean-Julien), subdivision de Nancy.
Sazerat (Jean-Emile), subdivision de Limoges.
Prudhomme (Jean-Marcel), 1re région militaire.
Robillard (Marie-Jacques), subdivision de Caen.
Catenne (Albert-Fernand), subdivision de Lille.
Durand dit Durand-Reville (Luc-Maurice), subdivision de Paris
Beau de Lomenie (Louis-Charles-Henri), 1re région militaire.
Antuszewicz (Alexandre-Louis), subdivision de Nancy.
Jeunet (Paul-Léon-Narcisse), subdivision de Versailles.
Loiselet (Jean-Alfred-Joseph), subdivision de Caen.
Laroche (Robert-Louis), subdivision de Rouen.
Bessat (Laniel-Jean-Célestin), subdivision de Bordeaux.
Deleuze (Jean-Maurice), subdivision de Bordeaux
Lansard (Henri-Emile-Angel), subdivision de Chambéry.
Tourneur (Robert-Paul-Louis), subdivision de Grenoble.
Gravereaux (Philippe-Eugène), subdivision de Paris.
Doutriaux (Xavier-Jacques-Marie), subdivision de Lille.
Combes (Lucien-Auguste-Marie), subdivision d'Albi
Rul (Lucien-Louis), subdivision de Montpellier.

Bompard (Georges-Louis-Marie), division d'Alger.
Rousseau (Etienne-Louis-Edouard), subdivision de Nancy.
Morin (André-Louis), subdivision de Rouen.
Meirier (André-Henri-Louis), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Simon (Jean-Auguste), subdivision de Paris.
Bouilhon (Joannès), subdivision de Lyon.
Ulmann (Pierre-Lazare-Edmond), subdivision de Dijon.
Girard (Félix-Jean), subdivision de Lyon.
Bonifas (Georges), subdivision de Metz.
Blanchard (Louis), subdivision de Dijon.
Vasselières (Bernard-Alpinien-Maurice-Louis), 1re région militaire.
Boutroys (Roger-Hector-Eugène), subdivision de Nantes.
Petit (Georges-Charles-René), subdivision de Paris.
Couturier (Jean-Marie-Camille), subdivision de Rennes.
Foure (Marcel-Lucien), subdivision de Lyon.
Quinault (Paul-Alfred), 4e région militaire.
Orlin (Jean-François), subdivision de Chambéry.
Lemenager (Pierre-Louis-Emile), subdivision de Limoges.
Crouzier (Jean), subdivision de Nancy.
Pacquiez (Pierre-Louis), subdivision d'Albi.
Caurier (Marie-Elysée-Raymond-Henry), subdivision de Paris.
Vesperini (Pierre), subdivision de Paris.
Givaudon (Jean-Joseph-Gilbert-Eugène), subdivision de Paris.
Soussellier (Jean-Marcel-Charles), subdivision de Paris.
Allard (André-Saint-Ange), Allemagne.
Malcor (Henri-Edouard-Marie), subdivision de Paris.
Courbier (Jean-Frédéric-Victor-Marie), subdivision de Lyon.
Aubery (Jean), subdivision de Saint-Etienne.
Simonet (Pierre-Théophile-Louis), subdivision de Lyon.
Huon (Marcel-Théodore-Eugène), subdivision de Paris.
Le Morvan (Charles-Jean-Henri), 1re région militaire.
Le Gouz de Saint-Seine (Antoine-Gustave-Marie-Xavier), subdivision de Paris.
Pierre (Désiré-Jacques), subdivision de Limoges.
Bonnet (Paul-Maurice), subdivision de Clermont-Ferrand.
Schuller (Pierre), subdivision d'Albi.
Durier (Aimé-Elie), 1re région militaire.
Ramadier (Joseph-Francis-Jean-Marie-Théophile), subdivision de Clermont-Ferrand.
Maure (Etienne-Marcel-Adrien), subdivision d'Orléans.
Michel (André), subdivision de Lille.
Zuber (Henri-Ernest), subdivision de Colmar.
Bosquet (Albert-Aimable-Jules-Louis), 2e région militaire.
Bidron (Abel-Raymond-Joseph), subdivision de Saint-Etienne.
Neyret (Maxime-Marie-Louis), subdivision de Grenoble.
Dosda (Raymond-Emile-Marie), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Fayet (Georges-Louis), subdivision de Nancy.
De Haldat du Lys (Louis), subdivision d'Albi.
Schott (Roger-Jean-Auguste), subdivision de Limoges.
Zeller (Marc-Léon-André), subdivision de Colmar.
Lebœuf (Pierre-Marc), subdivision de Nancy.
Fournier (Pierre-Jean), subdivision de Paris.
Goudard (Armand-Charles-Jules), subdivision de Lyon.
Cardinal (Jean-Joseph-Paul), subdivision de Nantes.
Dalloz-Furet (Jean-Eugène), subdivision de Lyon.
Rivière (Alphonse-Marie-René), subdivision de Paris.
Le Bourhis (Maurice-Marie), 3e région militaire.
Meslans (Marcel), subdivision de Paris.
Grégoire (Edouard-André-Joseph-Henri), subdivision d'Amiens.
De Font-Reaulx (Jean-Paul), subdivision de Paris.
Fontaine (Jean-René-Georges), subdivision de Paris.
Jennepin (Max-Jules-Paul), subdivision de Clermont-Ferrand.
Fabien (André-Camille-Justin), 4e région militaire.
Weber (René-Pierre-Célestin), subdivision de Paris.
Flamarion (Jean-Emile), subdivision de Strasbourg.
Dejenne (Georges-Jules-Marc), subdivision de Poitiers.
Aureggio (Robert-Marie-Eugène), 7e région militaire.
Lorre (Bernard-Auguste-François), subdivision de Rennes.
Giraud (Marcel-Jean), subdivision de Paris.
Monceaux (Robert-Louis-Jean-Paul), 1re région militaire.
Saraux (Jean-Henry-Louis), subdivision de Nantes.
Bartherote (Marcel-Jean), subdivision d'Angoulême.
Gauthier (Jean), subdivision de Paris.
Brobecker (Paul), subdivision de Colmar.
Germain (Paul-Edmond), subdivision de Montpellier.
Bauduret (Désiré-Elie-Ernest), subdivision de Lyon.
Gazeau (Louis-Henri-Clément), subdivision de Paris.
Prost (Emile-Jean), subdivision de Paris.
Portal (Lucien-Léon), subdivision de Montauban.
Muet de Faucompre (Jean-Philippe-Marie), subdivision de Paris.
Griselin (Maurice-Pierre-Eugène), subdivision de Montpellier.
Masingue (Pierre-Arsène), subdivision de Grenoble.
Koller (Jean-Raymond), subdivision de Paris.
Puerari (Jacques), subdivision de Paris.
Poirot (André-Arsène-Isidore), subdivision de Nancy.
Dechene (René-Victor-Claude), subdivision de Paris.
Le Corre (Joseph), subdivision de Paris.
Thierry (André), subdivision de Paris.
Bellefaye (Pierre-Charles-Victor), subdivision de Paris.
Cathinaud (Pierre), subdivision de Marseille.
Guérin (Henri-Alexandre), subdivision de Nancy.
Dressler (Jacques-Henri), subdivision de Nancy.
Gilquin (Marcel-Charles-Léon), subdivision de Paris.
Roulan (Pierre-Henri), 1re région militaire.
Desportes (Jean-Jacques-Charles-Marcel), subdivision de Paris.
Rosenstock (Louis-Joseph-Emile), subdivision de Paris.
Labadens (Guillaume-Firmin-Eugène-Philippe), subdivision de Strasbourg.
Delooz (Jean-Eugène-Charles), subdivision de Paris.
Laigneau (Joseph-Hippolyte-Jean), subdivision de Versailles.
Devineau (Léon-Pierre-Joseph-Marie), subdivision de Nantes.
Rougetet (Gabriel-Marie), 1re région militaire.
Coste (Antoine-Eugène), subdivision de Vannes.
Auquier (Emile-Paul), subdivision de Paris.
Mathieu (Maurice-Charles), subdivision de Paris.
Michaud (Jean-Charles-François), 4e région militaire.
Courty (Clément-Raymond-François), subdivision de Lyon.
Courtillot (Henri), subdivision de Nancy.
De Place (Henri-Léon-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Bur (Paul-Pierre), subidvision de Strasbourg.
Flipot (Oscar-Jean-Baptiste), 8e région militaire.
Charcusset (Philippe-Camille), subdivision de Lyon.
Poncet (Albert-Marius), subdivision de Mostaganem.
Godefroy (Jean-rançois-Henri), subdivision de Nantes.
Frambourg (Pierre-Charles-Marie), subdivision de Paris.
Debout (Jean-Albert), subdivision de Lille.
Laulier (Louis-Elzéar-Paul), subdivision de Marseille.
Toubin (René-Albert), subdivision de Paris.
Boulland (Robert-Léon-Paul), subdivision de Paris.
Rivoire (Louis-Alfred), subdivision de Paris.
Laporte (Dominique-Martial-Henri), subdivision de Paris.
Grossard (André-Antoine-Albert), subdivision de Paris.
Verrier (Raymond-Louis-Léon), subdivision de Tours.
Girardot (Ernest-Roger), subdivision de Versailles.
Berthet (Jean-Clément), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Gros (André-Jean-Baptiste-Joseph), subdivision de Rouen.
Redureau (Maurice-Jules), 2e région militaire.
Guilloux (Jacques-Henri-Joseph), subdivision de Paris.
Combet (Joseph-Marie-Georges), subdivision de Lyon.
Prud'hon (Marcel-Albert), subdivision de Paris.
Barrelle (Pierre-Antoine), subdivision de Grenoble.
Mauduit (Charles), subdivision de Tours.
Frazez (Jean-François-Etienne), subdivision de Paris.
Soulier (Georges-Henri-Maurice), subdivision de Versailles.
Boulogne (Michel-Ernest), subdivision de Chartres.
Langlard (René-Marcel), subdivision de Rouen.
Giraud (Paul-Pierre-Marie), subdivision de Lyon.
Collomb (Joseph-Adolphe), subdivision de Lyon.
Giraud (Paul-Angelin), subdivision de Paris.
Malard (Jean-Paul-Joseph), subdivision de Lille.
Pitout (André), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Desmasures (Roger-Fernand), subdivision de Paris.
Millet (Louis-Ernest), subdivision de Dijon.
Chambas (André-Joseph), subdivision de Grenoble.
Orsoni (Louis-René), subdivision de Versailles.
Cuvillier (Gustave), subdivision de Rouen.
Mory (Fernand), subdivision de Caen.
Baroudel (Roger-Alphonse), subdivision de Besançon.
Cornetto (Jean-Charles), 1re région militaire.
Molleroz (René), 8e région militaire.
Saulnier (Jean), subdivision de Caen.
Bloc (Frédéric-Bertrand), subdivision de Dijon.
Girre (Emile-Lucien-Toussaint), subdivision de Chambéry.
Tremblet (Jean-Charles), subdivision de Montpellier.
Guyonnet (Antonin-Paul), subdivision de Grenoble.
Roger (Paul-Léon-François), subdivision de Paris.
Oulmann (Jacques), 1re région militaire.
Hermite (Guy-Henri), subdivision de Paris.
Boucheret (Pierre), subdivision de Paris.
Laine (Achille-Louis), subdivision de Rouen.
Lippens (Henri-Albert), subdivision de Paris.
Moyne (Jean-Baptiste), subdivision d'Albi.

Dargein (Paul-Jean-Joseph), subdivision de Grenoble.
Zoude (Jean-Marie-Georges), subdivision de Lille.
Balland (Jean-René-Joseph), subdivision de Paris.
Mommeja (Edouard-René-David), subdivision de Paris.
Rogues (André-Jean), subdivision d'Albi.
De la Chapelle (Charles-Edmond), subdivision de Lyon.
Margnat (Paul), subdivision de Marseille.
Boscher (Jean), subdivision de Paris.
Bigot de la Touanne (Pierre-Marie-Armand-Guy), subdivision de Nancy.
Trusson (Lucien-Pierre), 1re région militaire.
Barroux (Jacques), subdivision de Paris.
Martin (Aron-Armand), subdivision de Lyon.
Grobon (Jean-Marcel), 8e région militaire.
Dupont (Gérard-Alphonse-Maurice), subdivision de Lille.
Picard (Georges), subdivision de Paris.
Gay (Gabriel-Pierre-Armand), subdivision de Clermont-Ferrand.
Champagnac (Pierre-Louis-Etienne), subdivision de Paris.
Piret (Armand-Ernest), subdivision de Paris.
Lacarriere (Francis-Marie-Alfred), subdivision d'Amiens.
Schiltz (Georges), subdivision de Metz.
Briand (Louis), subdivision de Paris.
Foubert (Marcel-Jean-Maurice), 3e région militaire.
Cavalier (René-Camille), subdivision de Versailles.
Vignot (André-Edmond), subdivision de Paris.
Defoix (Albert-Maurice), subdivision de Nantes.
Besson (Marcel-Louis), subdivision de Bordeaux.
Clémencon (Adolphe-Joseph Marie), subdivision de Lyon.
Leroy (Lucien-Léon-Adrien), subdivision de Rouen.
Pralon (Robert-Henri), subdivision de Rouen.
Coutou (Pierre-Ulysse-Antoine), subdivision de Caen.
Auberger (Paul-Léon), subdivision de Paris.
Herbet (Jean-Charles), subdivision d'Amiens.
Beaucamp (Emile-François-Auguste), subdivision de Rouen.
Denesle (Maxime-Aimé-Louis) subdivision de Rouen
Lassale (Antoine-Constantin), subdivision de Nancy.
Marchand (Antoine-Henri-Georges Maurice), subdivision d'Orléans.
Pezzano (Léon-Emile), subdivision de Tunis.
Paoli (Paul-Antoine-Louis), division d'Alger.
Guffond (Georges-Louis-François), subdivision de Besançon.
Fournes (Maurice-Henri Auguste), subdivision d'Albi.
Obel (Roland-Spartaens), subdivision de Paris.
Lamarque (Pierre-Aimé), subdivision de Paris.
Vignaud (René), subdivision de Poitiers.
Desiry (Robert-Charles-Eugène), subdivision de Paris.
Lamiot (Joseph-Marie-Georges), subdivision d'Arras
Ferry (Charles Louis-Marie), subdivision de Paris.
Douret (André-Auguste), subdivision de Chartres
Seligmann (Nathan-Pierre), 4e région militaire
Billard (Pierre-Georges), 6e région militaire.
Berthet (Georges), subdivision de Toulouse.
Andraud (Octave), subdivision de Clermont-Ferrand.
Delrieu (Paul-Antoine), subdivision de Pau.
Tainguy (Emile Charles-Marie), subdivision de Rennes.
Ojardias (Fernand-Jean), subdivision de Clermont-Ferrand,
Besse (Emile), subdivision de Bordeaux.
Laflèche (Bernard), subdivision de Paris.
Olleon (Claudius-Louis-Jean), subdivision de Paris.
Desecures (Gabriel-Antoine), subdivision de Clermont-Ferrand.
Louppe (Henri-Louis Jean), subdivision de Paris
Cuni (Maurice-Charles-Edouard), 4e région militaire.
Croizat (Pierre-Marie Paul), subdivision de Toulon.
Raymond (Henri-Jean), subdivision de Lille.
Laporte (Maurice-Louis-Eugène), subdivision de Lyon.
Meunier (Jacques), subdivision de Pau.
Charbonneaux (Jacques-Paul-Marie Pol), subdivision de Paris.
Goguel (Jean-Marie-Henri-Victor), subdivision de Paris.
De Lavaur de Laboisse (Guy), subdivision de Paris.
Fanneau de la Horie (Pierre-Jacques-Félix-Marie), subdivision de Tours.
Bouzat (Pierre-Jean-Etienne), 3e région militaire.
Demonceaux (Pierre-Alfred-Henri), subdivision de Paris.
Aran (Henri), subdivision de Bordeaux.
Cuaz (Jean-Emile-Auguste), subdivision de Paris
Maurel (Georges René-Hubert), subdivision de Toulouse.
Theobald (Nicolas), Allemagne.
Demay (Jean-Louis-Gabriel-Camille), Allemagne.
Benzenger (Jean-Louis-Joseph), subdivision de Strasbourg.
Thomas (Emile Bénoni), subdivision de Paris.
Guise (Paul-Marie-Charles), subdivision d'Arras
Briant (Jean-Albert-Henri-Marie), subdivision de Paris.
Davan (Emile-Noël), division d'Alger.
Richer (Jérôme-Marie-René), subdivision de Paris.
Quinsac (Georges-Henri), subdivision de Clermont-Ferrand.
Onfroy (Jacques-Paul), subdivision de Paris.
Langlois-Meurinne (Bernard-Frédéric-Marie), subdivision de Paris.
Haon (Clément-Théodore), subdivision de Saint-Etienne.
Camo (René-Antoine), subdivision de Laon.
Hubin (René-Auguste-Emile), subdivision de Nantes.
Ballis (Fred), subdivision de Versailles.
Rouillon (René-Victor-Auguste), subdivision de Paris.
Annequin-Pigond (Rémy-Fernand), subdivision de Versailles.
Carnot (Lazare-Joseph-Léon), subdivision de Paris.
Bacques (Jean-Paul-Emile), subdivision de Paris.
Petitjean (Henri-Victor), subdivision de Montpellier.
Schmitt (Jean-Albert), subdivision de Laon.
Gayme (Léopold-Louis-Henri-Benjamin), subdivision de Chartres.
Alazard (Arthur-Marius-Jean-Alfred), subdivision de Tours.
Filippini (Erasme), subdivision de Limoges.
Guénard (Louis-Philippe-Camille), subdivision de Montpellier.
Clavel (Jean-Marius-Charles), subdivision de Paris.
Gastinne (René-Jules-Marie), subdivision de Paris.
Provot (Marie-Roger), subdivision de Paris.
Brunel (Jean-Paul), subdivision de Grenoble.
Leblond (Maurice), subdivision de Rouen.
Loret (Roland), subdivision du Mans.
Constantin (Antoine-Eugène), subdivision de Clermont-Ferrand.
Ruscher (Rodolphe-Henri-Armand), subdivision de Strasbourg.
Cayrac (Albert-Marcel), subdivision de Paris.
Sonois (Georges-Henri), subdivision de Versailles.
Meyer (Jean), subdivision de Strasbourg.
Chabert (André-Marie), subdivision de Saint-Etienne.
Landrieu (René-Marie-Jules), subdivision de Lille.
Fournier (Pierre-Louis-Joseph), Allemagne.
Lefebvre (Léon), subdivision de Toulon.
Collignon (Désiré-Marie-Henri-Alexis), subdivision de Besançon.
Noat (Alexandre-Honoré-Louis), 8e région militaire.
Aldebert (André-Alexis-Emile), subdivision de Montpellier.
Duhamel (André-Emile-Victor-Léon), subdivision de Paris.
Demesse (Louis), subdivision de Paris.
Labruyère (Jean-Maurice), subdivision de Dijon.
Petit (Louis-Emile), subdivision de Paris.
Vilanova (Pierre-Joseph), subdivision de Montpellier.
Collin (Auguste-Jean), subdivision de Lyon.
Morel-Journel (Hugues-Marie-Jean), subdivision de Lyon.
Récognée (Henri-Désiré), subdivision de Paris.
Villegier (Marcel-Léon-Gabriel), subdivision de Limoges.
Marion (Philibert-François-Roger), subdivision de Paris.
Girod (Pierre-Marcel), subdivision de Chambéry.
Henrion (Maurice-Constant-Victor), subdivision d'Amiens.
Picquet (Jacques-Charles-Marie), subdivision de Pau.
Guerre (Lucien-Paul-Jean), subdivision de Lille.
Marques (Louis-Etienne-Gabriel), subdivision de Lyon.
Ehretsmann (Charles-Mathias), subdivision de Colmar).
Massiani (Henri-Pierre-Marcel), subdivision d'Amiens.
Debey (eJan-Paul-Joseph), subdivision de Paris.
Delvoye (Victor-Edouard), 2e région militaire,
Janod (Henri-Camille), subdivision de Besançon.
Force (André-Victor-Charles), subdivision de Paris.
Lacroix (Henri-Charles-Louis), subdivision de Paris.
Robert (Maurice-Théophile), subdivision de Paris.
Weill (Robert-Isaac), subdivision de Colmar.
Cadoudal (Gaétan-Jean-Marie), subdivision de Grenoble.
Georges (André-Marie-Joseph), subdivision de Grenoble.
Chemel (Robert), subdivision d'Amiens.
Sire (Marcel-René), subdivision de Bordeaux.
Lomont (Edgard-Emile-Jules-Laurent), 1re région militaire.
Commissaire (Jean-Hippolyte), subdivision de Paris.
Milliat (Carhles-Marius-Antoine), subdivision Grenoble.
Paris (Raymond-Albert), subdivision de Chartres.
Douce (Pierre), subdivision de Paris.
Dupont (Roger-Gustave-Maurice), subdivision de Lille.
Braunstein (Raoul), subdivision de Colmar.
Segal (Léon), subdivision de Versailles,
Dagan (Lucien), subdivision de Paris.
Thellier (Emile), subdivision de Paris.
Taxy (Marcel-Lucien-Louis), subdivision de Toulon.
Villet (Pierre), subdivision de Lyon.
Chevre (Pierre-René-Charles), subdivision de Paris.
Engerand (Marcel), subdivision de Paris.
Laure (Paul-Marie-Louis-Maurice), subdivision de Laon.

Pierrot (Robert-Mathieu-Auguste-Amédée), subdivision de Paris.
Leblond (Jean-Auguste-Marie), subdivision de Paris.
Crochet (Pierre-Gustave-Henry), subdivision de Paris.
Robert (Jean-Edmond Achille), subdivision de Paris.
Prunier (Roger-Bertrand-Edouard-Pierre), subdivision de Paris.
Parguez (Gaston-Ernest-François), subdivision de Paris.
De la Ville de Ferroles des Dorides (Charles-Louis-Marie), subdivision de Poitiers.
Messy (André), subdivision de Saint-Etienne.
Hermelin (André-Yves), subdivision de Paris.
De Vaucher (Antonin-Alex-Joseph), subdivision de Grenoble.
Toulat (Raymond-François-Auguste), subdivision de Clermont-Ferrand.
Lefaux (Paul-Honoré), subdivision de Paris.
Dutcil (David-Robert), subdivision de Paris.
Guignault (Maurice-Jean-Alphonse), subdivision de Tours.
Colin (Georges), subdivision de Nancy.
Banon (Marc-Robert), subdivision de Colmar.
Houot (Georges-Henri), subdivision de Nancy.
Greiner (Gaston), Allemagne.
Meyer (Jean-Léon), subdivision de Vannes.
Lemonnier (René-Léon-Magloire), subdivision de Paris.
Sircoulon (Victor-Pierre), subdivision de Paris.
Vinet (Samuel-Louis), subdivision de Paris.
Lecestre (Jean-Marie-Louis), subdivision d'Arras.
Blanc (Pierre-Jules-Emile), subdivision de Chartres.
Forestier (Jacques-Charles-Benoît), subdivision de Paris.
Mesmay (Charles-Henri), subdivision de Paris.
De Beaucorps-Crequy (Geoffroy-Yvan-Charles-Marie), subdivision d'Orléans.
Henrion (André-Jacques), subdivision de Paris.
Filliatre (René-Marcel-Henri), subdivision de Nancy.
Compagnet (Paul-Barthélémy), subdivision de Paris.
Wiet (Armand-Eugène-Albert-Georges-Léopold), subdivision de Nancy.
Pissanciel (Pierre), subdivision de Marseille.
Reichert (Norbert-Charles), division d'Alger.
Lepeudry (Jean-Georges-Henri), subdivision de Caen.
Merlet (Albert), subdivision d'Orléans.
Lapierre (Stéphane-Charles-Marcel-Philippe), subdivision de Paris.
Lebègue-Jarlot (Paul-Louis-Victor), subdivision de Paris.
Baron (André-Sylvain), subdivision de Nancy.
Bérard (Adolphe-Jacques-Joseph), subdivision de Paris.
Bur (Julien-Raoul-Charles), subdivision de Dijon.
Bellaches (Ferriol-André), subdivision de Paris.
Mautin (Roger-Armand-Camille), subdivision de Paris.
Rey (Pierre-Paul-Alexandre), subdivision de Paris.
Audoyer (Robert-Léopold), Allemagne.
Jouven (Pierre-Jean-Antoine), subdivision de Paris.
Rouge (Michel-Georges-Auguste-Charles), subdivision de Versailles.
Lozach (Paul), subdivision de Vannes.
Vignaud (René-Léonard-François), subdivision de Versailles.
Scherer (Maurice), subdivision de Caen.
Margeot (Jean-Marcel-Fernand), subdivision de Versailles.
Deluchot (Eugène), subdivision de Paris.
Morireux (Désiré-Emile), subdivision de Rouen.
Dupuis (André-Gaston), subdivision de Paris.
Rozan (Louis-Henri), subdivision de Lille.
Blaison (Pierre-Alexandre), subdivision de Chambéry.
Bigey (Raymond-Georges-Eugène), subdivision de Colmar.
Renault (Jean-Paul-Albert), subdivision de Versailles.
Santerre (Roland-Georges), subdivision de Paris.
Launey (Jacques), 1re région militaire.
Alefsen de Boisredon d'Assier (Richard), subdivision de Versailles.
Busch (Pierre-Antoine), subdivision de Metz.
Maurizot (Joseph-Antoine), subdivision de Limoges.
De Montcuit de Bois-Cuillée (Yves-Marie-Casimir, subdivision de Grenoble.
Pillot (Charles-Marie-Joseph), subdivision de Laon.
Legrand (Gabriel-Charles), subdivision de Paris.
Vivie (Jean-Louis), subdivision de Paris.
Clerici (Albert-César-Napoléon), subdivision de Lyon.
Lasserre (Paul-Emile), subdivision de Paris.
Duminy (René-Alexis-Armand), subdivision de Paris.
Tassel (Jean-Marie-Paul), subdivision de Montpellier.
Mariant (Pierre-Joseph), subdivision de Paris.
Leclerq (Hubert-Antoine), subdivision de Lille.
Maillard (Roland), subdivision de Paris.
Gagnion (René-Charles), subdivision de Paris.
Murat (Auguste-Gilbert-Désiré), 8e région militaire.
Faure (Louis-Georges), subdivision de Colmar.
De Rochefort (Alexandre-Beauvoir), subdivision de Paris.
Letoublon (Georges-Charles-Marie-Stéphane), subdivision de Besançon.
Lamour (Alexandre-Charles-Marie-Etienne), 8e région militaire.
De Bousquet de Florian (Jean-Raymond), subdivision de Paris.
Bergat (Jean), subdivision de Bordeaux.
Wasselin (Pierre-Charles-Louis), subdivision de Lille.
Rochette de Lempdes (Michel-Marie-Charles-Régis), subdivision de Paris.
Dumas (Henri-Charles), subdivision de Paris.
Delrieu (Pierre), subdivision de Paris.
Vieillard (Jean-Ulric-Léon), subdivision de Besançon.
Treherne (Georges-Jacques), 4e région militaire.
Vouriot (Pierre-Marie-Ernest), subdivision de Vannes.
Simon (Charles-Guillaume), Allemagne.
Cherfils (André-Paul), division d'Alger.
Kœchlin (Pierre-Maurice-Charles-Emmanuel), subdivision de Paris.
Rancelant (Louis-Joseph-Paul), subdivision de Nancy.
Morlock (Paul-André), subdivision de Montpellier.
Allilaire (Jean-Charles), subdivision de Paris.
Albafouille (Maurice-Louis-André), subdivision de Pau.
Garde (Yves-Marie-Charles-Joseph), Autriche.
Corduant (Maurice-Jean-Marie), subdivision de Lille.
Delerive (André-Léon), subdivision de Paris.
Rousseau (Georges-Jacques-Rémy), subdivision d'Orléans.
Dieudonné (Jean-Alexandre-Eugène), subdivision de Nancy.
Altier (Michel-Marius), subdivision de Paris.
Vedrinne (Henri-Alexandre), subdivision de Lyon.
Jacheet (Pierre-Georges-Emile-Emmanuel), subdivision d'Orléans.
Baldereschi (Pierre-Raphaël-Joseph), subdivision de Paris.
Carré (Henri-Marie-Gustave), subdivision de Paris.
Noizet (Bernard), subdivision de Versailles.
Naret (Max-Jacques), subdivision de Paris.
Mezger (Jean-Charles), subdivision de Montauban.
Chirent (Joseph-Antoine-Fernand), subdivision de Clermont-Ferrand.
Graff (Curt-Albert-Eric), subdivision de Strasbourg.
Lambert (Jacques-Léonce), subdivision de Paris.
Rondot (Roland-Gustave-René), subdivision de Paris.
Riboud (Joseph-Louis-Adolphe), subdivision de Grenoble.
Prieur (Paul-Jean-Marie), 8e région militaire.
Scalabre (Hippolyte-François), subdivision de Lille.
Felsenheld (Louis-Henri), subdivision de Paris.
Rey (Jacques-Albert-Emile), subdivision de Lyon.
Vial (Jean-Julien-Joseph), subdivision de Rennes.
Sterlin (Jean-Emile), subdivision d'Amiens.
Alibert (Jean-Marie-Léon-Eugène), subdivision de Lyon.
Pedeux (Jean-Claude), subdivision de Paris.
Magnier (Marcel-Louis-Alfred), subdivision de Rouen.
Desecures (Paul-Edmond-Martin), division de Constantine.
Dupont (James-Henry-Bernard), subdivision de Paris.
Jumelle (Jacques-Fébé-André), subdivision de Paris.
Astier (Georges-Marie), subdivision de Paris.
Bondonneau (Michel-Victor), subdivision de Paris.
David (Pierre), subdivision de Nancy.
Chatelet (Marcel), subdivision de Paris.
Lavoissière (Gontran-Olivier-Marius), subdivision d'Angoulême.
Marie (Auguste-Jules), subdivision de Caen.
Poujol (Clément-Jean-Charles), subdivision de Saint-Etienne.
Combes (Roger-Marie-Joseph), subdivision de Marseille.
Barbier (Raoul-Eugène-Denis), subdivision de Colmar.
Bouzat (Charles-Jean-Alexis), 3e région militaire.
Lescaudey de Maneville (Guillaume-Marie-Joseph), subdivision de Caen.
Saverot (Jean-Marie-Albert), subdivision de Besançon.
Souchon (Jean-François-Marie-Félix), subdivision de Paris.
Duval (Jean-Charles), subdivision de Paris.
Douvier (Jacques-Ernest-Georges), subdivision de Grenoble.
Blech (Philippe), subdivision de Colmar.
Lathière (Jean-Lucien), subdivision de Paris.
Doucet (Jean-André), subdivision de Paris.
Pernet (Marcel), subdivision du Mans.
Janton (Fernand), subdivision de Chartres.
Breton (Ernest-Louis-Pierre), subdivision de Paris.
Maiotte (Pierre Marie-Hilaire), subdivision de Paris.
Michel (Emile), subdivision de Marseille.
Leduc (Théophile), subdivision de Lille.
Duttlinger (Jean), subdivision de Laon.
Silberberg (Marcel-Léopold), subdivision de Dijon.
Arnaud (Jean-Claude-Camille), subdivision de Bordeaux.
Samuel-Lajeunesse (René), subdivision de Paris.
Baras (Pierre), subdivision d'Orléans.
Canaux (Jean-Emile-Charles), subdivision de Paris.
Hamon (Henri-Maurice-Jean), subdivision de Rennes.
Parodi (René-Joseph), subdivision de Mostaganem.
Barathieu (Paul), subdivision de Poitiers.
Gilles (Victor), subdivision de Marseille.
Tombeck (Henri-Marie-Raoul-André), subdivision de Paris.

Jaffray (Jean-Alexandre), subdivision de Clermont-Ferrand.
O'Briot (Louis-Gabriel-Léon), 3e région militaire.
Goldmann, dit Bernard (Bernard-François), Allemagne.
Matha (René-Marie-Martial), subdivision de Nancy.
Bouchard (Jean), subdivision de Dijon.
Léger (René-Maurice-Henri-Germeuil), subdivision de Paris.
Vaudet (Georges-Paul), subdivision de Paris.
Dumazer (René-Albert), subdivision de Montpellier.
Caullery (Michel), subdivision de Paris.
André (Camille-Michel), subdivision de Nancy.
Maurice (Jean), subdivision de Lyon.
Viry (Pierre-Marie-Louis), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Chaussin (Camille), subdivision de Marseille.
Jeansolin (Marcel-Fernand), subdivision de Marseille.
Mannarino (Francis), subdivision de Marseille.
Livet (Marcel), subdivision de Montpellier.
Giroux (André-Paul), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Constant (Yvan-Robert), subdivision de Montpellier.
Salle-Phelippes de la Marnierre (Édouard-Gaston-Marie-Edmond), subdivision de Versailles.
Chaboud (Maurice-Fernand-Alfred), 8e région militaire.
Girall (André-Jean), subdivision de Paris.
Himmel-pach (Jean-René), Allemagne.
Angoulvant (Georges-René-Aimé), subdivision du Mans.
Guery (Paul-Théodore-Joseph-Marie), subdivision de Nantes.
Chevillard (Marcel), Allemagne.
Espinasse (Jacques), subdivision de Marseille.
Ricou (Georges-Michel-Joseph), subdivision de Grenoble.
Rousseau (Georges), subdivision de Lyon.
Brault (Marcel-Louis-Jean-Marie), subdivision de Poitiers.
Weinstein (Maurice), subdivision d'Amiens.
Salze (Albert-Henri-Louis), 4e région militaire.
Dubois (Roger-Marcel-Bernard), subdivision de Toulon.
Rozeau (André-Henri), division de Constantine.
Jeffe (Adolphe-Emile-Joseph), subdivision d'Angoulême.
Dupont (Maxime-Paul-Victor), subdivision de Paris.
Imbert (Jean), subdivision de Saint-Etienne.
Berlon (Jean-Marie-Constant), subdivision de Versailles.
Meslier (Maurice-Pierre-Frédéric), subdivision de Paris.
Paramythioti (Jean-Michel), subdivision d'Amiens.
Roubault (Marcel-Edouard), subdivision de Nancy.
Lefrançois (André-Gaston-Henri), subdivision de Paris.
Heilbronner (Paul), subdivision de Versailles.
Gonord (René), subdivision de Montpellier.
Laillet (Jean-Clovis-Raoul), subdivision de Chartres.
Manolphe (Michel-Pierre), subdivision de Montpellier.
Golly (Hubert-Paul-Ferdinand), subdivision de Versailles.
Ferrero (Léon), subdivision de Lyon.
Hun (Gabriel-Hubert), subdivision de Metz.
Duperec (Jean), subdivision de Montpellier.
Maillard O'Meara (Jean-André), subdivision de Paris.
Sibilot (Lucien-Marius-Gustave), subdivision de Paris.
Bertrand (Pierre-Daniel), subdivision de Versailles.
Fournout (Edmond-Isidore), subdivision de Paris.
Pellissier (Romaric-Jean), subdivision de Paris.
Noël (Henri-Hubert), subdivision de Nancy.
Frereau (Aristide-Roger), subdivision de Dijon.
Richard (Charles-Marie-Antoine-Joseph), subdivision d'Arras.
Brethes (Pierre), subdivision de Vannes.
Chauliac (André-Jean-Antonin), subdivision de Montpellier.
Ansart (Paul-Joseph), subdivision de Besançon.
Chardel (Marcel-Georges), subdivision de Paris.
Eibel (Robert-Nicolas), subdivision de Nancy.
Beucler (Jacques), subdivision de Besançon.
Sauvageot (André-Louis-René), subdivision de Paris.
Greffe (Raymond-Fortuné), subdivision de Saint-Etienne.
Stouls (Maurice-Charles-Joseph), subdivision de Toulon.
Henault (René-Gérard-Albert), subdivision de Paris.
Deshayes (Jacques-Adrien), subdivision de Laon.
Theillassoubre (Charles-François-Jean), subdivision de Bordeaux.
Argillier (Pierre-Louis), subdivision de Montpellier.
Pin (Joseph-Marie-Jean), subdivision de Lyon.
Monteil (Roger-Julien-Fernand), subdivision de Metz.
Bortoli (Louis-Jules-Marie), subdivision de Marseille.
Courvoisier (Jean-Louis), subdivision de Paris.
Conte (Joseph-André), subdivision de Lyon.
Guichard-Montguers (Robert), subdivision de Marseille.
Passe (Georges), subdivision de Paris.
Parlebas (Paul-Louis), subdivision d'Orléans.
Chevalier (Lucien-Jean), subdivision de Nevers.
Bertran (Georges-Jean-Emile), subdivision d'Orléans.
Firmin (René-Louis), subdivision de Montpellier.
Teneau (Roger-Henri-Charles-Louis), subdivision de Poitiers.
Cochet (René-Léon-Gabriel), subdivision de Versailles.
Bourbonneux (Maurice-Eugène-Léon), subdivision de Versailles.
Petit (Jean-Louis), subdivision de Bordeaux.
Charles (Antoine-Pierre-Philippe), subdivision de Grenoble.
Boucomont (Henri-Gaston-Louis), subdivision de Nevers.
Chevalier (Victor-Emile), subdivision de Paris.
Leroy (Jean-Henri-Léon-Joseph), subdivision d'Amiens.
Guella (Fernand-Maxime-Georges), subdivision de Lyon.
Alma (Pierre-Marie-Joseph), Maroc.
Thomas (Lucien-Pierre-Louis), subdivision de Paris.
Touzain (André-Georges), subdivision de Toulon.
Dort (Roger-Isidore), subdivision de Bordeaux.
Roudier (Jacques-Julien-André), subdivision de Colmar.
Beille (Paul-Jules), subdivision de Chartres.
Casteran (René-Bertrand-Antoine), subdivision de Toulouse.
Lacarrière (Jacques), subdivision de Clermont-Ferrand.
Bourlaud (Louis-François-Alfred), subdivision de Nancy.
Begarra (Joseph-Antoine), 1re région militaire.
Dolard (Georges-Maurice-Henri-Pierre-Armand), subdivision d'Arras.
Fabre (Jean-Auguste), subdivision de Montpellier.
Le Roy (André), subdivision de Paris.
Leheup (Lucien-Gustave), subdivision de Dijon.
Lepoutre (Raymond-Marie-Maurice), subdivision de Paris.
Poron (Robert-Henri-Eugène), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Billat (Gonzague), subdivision d'Angoulême.
Schmitt (Max-Etienne), subdivision de Nantes.
Frey (Hugues-André-Ferdinand), subdivision de Paris.
Dhenin (Jean-Marie-Florent-Georges), subdivision de Lille.
Meyers (Félix), subdivision de Nancy.
Simon (Guy), subdivision de Paris.
Baudart (Jean-Félix), subdivision de Lille.
David (Robert-Louis-Georges), subdivision de Caen.
Imbert de Trémiolles (Marie-Jean-Christian), subdivision de Clermont-Ferrand.
Plane (Jean-Georges), division d'Alger.
Leroux (Prosper-Adrien-René), subdivision de Paris.
Anthouard (René-Léon-Marie-Joseph), 1re région militaire.
Dongos (Herman-Paul-Henri), 8e région militaire.
Sassot (Pierre-Jules-Léon), subdivision d'Amiens.
Demontrond (Octave-Pierre), subdivision d'Albi.
Francillon (Camille-Eugène), subdivision de Chambéry.
Labrouche (Roger-André), subdivision de Montpellier.
Perrier (Maurice-Cyrille), subdivision de Paris.
Lifermann (Samuel), subdivision du Mans.
Condamine (Henri-Georges-Raymond-Joseph), Chardin (Jacques-Louis), subdivision de Chartres.
Journaud (Charles), subdivision de Lyon.
Suquet (Jean-Joseph-Louis), subdivision de Paris.
Foussat (Maxime-Barthélémy-Pierre), subdivision de Chambéry.
Rothe (Jean-Pierre-Edmond), subdivision de Strasbourg.
Chuet (Henri-Louis-Léon), subdivision de Nevers.
Dursent (Raoul-Charles), subdivision de Paris.
Honnoré (Marcel-Jules), subdivision de Chambéry.
Marot (Jean-Anatole), subdivision de Paris.
Arnaud (Eugène), subdivision de Paris.
Genet (François-René-Marie-Emmanuel), subdivision de Lille.
Charrier (Michel-Jean), subdivision de Clermont-Ferrand.
Beugin (Jean), subdivision de Lille.
Dubrule (Marcel-Louis-Joseph), 6e région militaire.
Baraille (Marie-Octave-Jean), subdivision de Tours.
Henry (Armand-Victor-Barthélémy), subdivision de Nantes.
Lefort (Philippe-Charles), recrutement de Saigon.
Bardinet (Paul-François), subdivision de Pau.
Protin (Pierre-Félix-Paul), subdivision de Nancy.
Vaillant (Roger-Alfred), subdivision d'Orléans.
Masson (Abel-Charles-Léone), subdivision de Vannes.
Deveze (Robert-Paul), division d'Alger.
Solente (René-Marie-Joseph-Gérard) subdivision de Versailles.
Domergue (Jacques-Paul-Régis-Victor), 8e région militaire.
Clavières (Louis-Marie-Joseph-Antoine), subdivision de Bordeaux.
Marloy (Lambert-Clément-Pierre), 2e région militaire.
Galpy (Raymond), division de Constantine.
Barrier (Jean-Marie-Georges-Louis), subdivision de Paris.
Vie (Louis-Georges), subdivision de Montauban.
Ottavi (Auguste), subdivision de Colmar

Dupont (André-Charles-Henri), subdivision de Paris.
Linel (Marcel-Emile), subdivision de Chartres.
Hamalde (Ernest-Joseph), subdivision de Versailles.
Olivier (Robert-Georges), subdivision de Lille.
Forichon (Louis-Lucien-Antoine), subdivision de Nancy.
Vial (Marcel - Jean - Marie), subdivision de Toulon.
Morena (Jean-Charles-Victor), subdivision de Versailles.
Gilbert (Roger-Désiré-Gabriel), subdivision de Bordeaux.
Krimme (Lucien-Paul-Emile), subdivision de Metz.
Duver (Gabriel-Joseph), subdivision de Versailles.
Housseaux (Honoré-Albert-Achille), subdivision de Nancy.
Rich Delort de Gleon (Jacques-Emmanuel-Marie), subdivision de Paris.
Dollander (Roger-Eugène-Charles), subdivision de Nancy.
Poirier (Marcel-Victor), subdivision de Lille.
Dumon (Henri-Louis-Paul), subdivision du Mans.
Amiel (Jean-François), subdivision de Poitiers.
Masson (Pierre-Emile), 4e région militaire.
Robin (Pierre), subdivision de Paris.
Gentin (Pierre-Emile-Emmanuel), subdivision de Nancy.
Girard (Georges-Jules-Amédée), subdivision de Caen.
Hovasse (Raymond-Marie-Gabriel), subdivision de Nancy.
Petit (François-Pierre), subdivision de Montpellier.
Deur (Bernard-Eugène-Léon) subdivision de Châlons-sur-Marne.
Castro (René-Jacques), subdivision de Chambéry.
Vandermacq (Pierre-Gustave), subdivision de Limoges.
Fourquin (Lucien-Paul-Emile), subdivision de Versailles.
Vilars (Jean-Paul), subdivision de Versailles.
Rheims (Georges-Joseph), subdivision de Colmar.
Dieudonné (Paul), subdivision de Chambéry.
Maillot (Henri-Alphonse-Emile), subdivision de Paris.
Grongnet (René-Constant-Joseph), subdivision de Lille.
De Selle de Beauchamp (Albert-Lucien-Jean-Joseph), subdivision de Chartres.
Ledieu (André-Achille-Barthélémy), subdivision de Paris.
Costes (André-Emile), subdivision de Paris.
Decaudin (Louis-Jacques), subdivision de Bordeaux.
Heliot (Paul-Marie-François), subdivision de Lille.
Lescure (Henri), subdivision de Dijon.
Ertle (Jean-Paul), subdivision de Colmar.
Tramoulet (Pierre-Marie-Joseph), subdivision de Pau.
Saumonneau (Paul-Alexandre), subdivision de Paris
Bernard (Louis-Marc-Joseph), subdivision de Paris.
Delaporte (Bernard), subdivision de Paris.
Musard (André-Jean), subdivision d'Oran.
Droniou (Jean-François), subdivision de Rennes.
Chapuis (Jean-Jacques-Joseph-Marie-Pierre), subdivision de Nantes.
Baille (Pierre-Jean-Philibert), subdivision de Paris.
Labbé (Maurice), subdivision de Lille.
Marduel (Henri-Jean-Joseph), subdivision de Lyon.
Travichon (René-Sébastien), subdivision de Grenoble.
Audemar (Jean-Marie-André), subdivision de Besançon.
Le Menestrel (Charles-Férréol-Louis), subdivision de Paris.
Scart (André-Léon-Fernand), subdivision de Paris.
Legris (Robert-Alexandre-Alcide), subdivision de Paris.
Touze (Jean-Léon-Aimé-Bernardin), subdivision de Versailles.
Guyon (Pierre-Marie-Hippolyte), subdivision de Versailles.
Ruhlmann (Henri), subdivision de Versailles.
Vicaire (Jacques-André-Eugène-Antoine), subdivision de Nevers.
Bommelaer (Jean-Edmond), subdivision de Paris.
Le Conte (Philippe), subdivision de Versailles.
Soubrier (Jean-Louis-François), subdivision de Paris.
Theron (Pierre-Auguste), subdivision de Paris.
Herscher-Geneste (André-Charles), subdivision de Lille.
Defontenay (Jacques), subdivision de Versailles.
Laurentin (Amaury-Fernand), subdivision de Clermont-Ferrand.
Gallet-Smetana (Paul-Jean-Baptiste), subdivision de Paris.
Melcion (Maurice), subdivision de Nancy.
De Ginestous (Marie-André-Jean), subdivision de Paris.
Bureau (Albert-Gabriel), subdivision de Paris.
Chollet (Pierre-André-Paul), subdivision de Paris.
Hallard (Louis-Alexandre-Emile), 4e région militaire.
Scott de Martinville (Georges-Edouard), subdivision de Saint-Etienne.
Boisaubert (Maurice-André-Jean-Georges), subdivision du Mans.
Gueron (Georges), subdivision de Tlemcen.
Accarion (François-Eugène), subdivision de Caen.
Boucher (Jean), subdivision de Marseille.
Naquet (Bernard-Emmanuel-René), subdivision d'Amiens.
Ripault (Lionel-Gabriel), 1re région militaire.
Nouviaire (Jean-Paul-Edmond), subdivision de Metz.
Duval (Roger-Charles-Emile), subdivision de Paris.
Martenot (Jean), subdivision de Paris.
Lafay (Jean-Paul-Marcel), subdivision de Paris.
De Fromont de Bouaille (Adrien-Marie-Joseph-Léopold), subdivision de Lyon.
Comy (Charles-Georges), division d'Alger.
Serrier (Pierre-Eugène), subdivision de Nancy.
Ranfaing (Robert-Edmond), division d'Alger.
Penicaud (Jean-Pierre-Marie-Martial), subdivision de Bordeaux.
Dehaye (André-Louis-Albert-Joseph), subdivision de Versailles.
Chauvin (Gaston-Ivar), 8e région militaire.
Venard (Marie-Antoine), subdivision de Lyon.
Peylet (Claude-Marie-François-Joseph), subdivision de Saint-Etienne.
Coindeau (Marcel-Pierre), subdivision de Limoges.
Ledoux (Marcel-Jules), subdivision de Paris.
Sequer (Pierre-Nicolas-André), subdivision de Grenoble.
De Goislard de Monsabert (Henri-Gabriel-Anne-Gilles), subdivision de Limoges.
Martin (Jacques-Noël), subdivision de Marseille.
Tribouillois (Jacques), subdivision de Paris.
Schaller (Jules-Georges-Jean), subdivision de Strasbourg.
Michaud (Jean-Alexis), subdivision d'Angoulême.
Bonnet (Jacques-Hubert), subdivision de Paris.
Frabolot (Germain-Timothée), subdivision de Chambéry.
Canonne (Raymond-Joseph), subdivision de Chambéry.
Carrère (Louis-François), subdivision de Limoges.
Lagrange (Philippe-Edmond-Marie), subdivision de Paris.
Roux (Pierre-Lazare), subdivision de Bordeaux.
Lelong (Roger-Henri-Léon), subdivision de Paris.
Bureste (Jules-Henri-Marie), subdivision de Poitiers.
Chabot (Georges-Emile), subdivision de Lyon.
Guichon (Louis-François), subdivision de Chambéry.
Seegeuller (Henri-Charles), subdivision de Strasbourg.
Thiriez (André-Louis-Alexis), subdivision de Lille.
Jacob (Maurice-Albert), subdivision de Lyon.
Pomeon (Henri-Ferdinand-Claude), subdivision de Saint-Etienne.
Loude (Léon-Etienne), subdivision de Lyon.
Lucas (Jean-Emile-Edouard), subdivision de Caen.
Michaud (Robert-François-Auguste), subdivision de Paris.
Gillet de Chalonge Reynier (Marie-Joseph-Paul), subdivision de Grenoble.
Brethon (Roger-André), subdivision de Paris.
Calmels (Marcel-Célestin-Julien), subdivision de Versailles.
Dauzet (Maurice-Henri-Pierre-Marie), subdivision d'Orléans.
Fremiot (Marius-Edmond), subdivision de Metz.
Heydacker (André-François-Victor), subdivision de Metz.
Balme (Jean-Aimé), subdivision de Lyon.
Varin (Roger-Charles-Marie), subdivision de Versailles.
Beurtheret (Charles-Alphonse-Emile), subdivision de Versailles.
Foucher (Jean-Georges-Marie), subdivision de Tours.
Levy-Rueff (Jean-François), subdivision de Nancy.
Reant (Jean-Victor-Anatole), subdivision d'Arras.
Breteau (Georges), subdivision de Vannes.
Ruault (Pierre-Jean), subdivision de Vannes.
Denoyer (Jean-Pierre-Joseph), 4e région militaire.
Cleophax (Jean), subdivision de Marseille.
Fourty (Eugène-Benjamin), subdivision de Bordeaux.
Foll (Jean-Augustin-Marie), subdivision de Paris.
Brouet (Jean-Marie-Vincent-Arthur), subdivision de Laon.
Peyre (Louis-Emile), subdivision de Paris.
Plumensi (Jean), subdivision de Bordeaux.
Sager (Charles-Albert), subdivision de Metz.
Tournier (Albert-Joseph-Adolphe), subdivision de Chartres.
Druon (Michel-Pierre), subdivision de Paris.
Hua (Michel-Marie-Martin), subdivision de Nancy.
Liotier (Frédéric-Auguste), subdivision de Paris.
Chaussemy (Marcel-Pierre), subdivision de Grenoble.
Metivet (Maurice-Paul-Francis), subdivision de Clermont-Ferrand.
Surzur (Louis-Jean-Marcel), subdivision de Paris.
Marcus (Robert), subdivision de Paris.
Gallizia (François-Antoine), subdivision de Versailles.
Loiseau (Pierre-Emile-Henri-Jean), subdivision de Strasbourg.
Marcilhacy (Jacques-Henri-Maurice), subdivision de Paris.
Gaudefroy (Louis-Jean-Fernand), subdivision de Versailles.
François (André-Jean-Alfred), subdivision de Perpignan.
Basset (Francisque - Alexis - Christophe-Jean), 4e région militaire.

Henry (Robert-Roger), subdivision de Rennes.
Treca (Paul-Gérard), subdivision d'Arras.
De Tessières de Blanzac (Jean-Marie-Guy), subdivision de Paris.
Petit (André-Honoré), subdivision de Dijon.
Haas (Raoul-Joseph), subdivision de Besançon.
Ostenc (Emile), subdivision de Versailles.
Navarre (Antoine-Paul-Armand-Emile), subdivision de Mostaganem.
Curthelet (René-Paul-Gabriel), subdivision de Lyon.
Oulleryck (Charles-Joseph), subdivision de Bordeaux.
Monbureau (André-Jean-Guillaume), subdivision de Vannes.
Pouquet (Jean-Louis-Gaudérique), subdivision de Limoges.
Pajot (Guy-René), subdivision de Nancy.
Gazeau (Roger-Emile), subdivision de Poitiers.
Blet (Paul-Georges), subdivision de Vannes.
Colombet (Jean-Paul-Georges), subdivision de Versailles.
Saint-Guilhem (Pierre-Léon-René), subdivision de Paris.
Comte (Bernard), Maroc.
Cerez (Pierre), subdivision de Montpellier.
Clemens (Georges-Francis-Gabriel), subdivision de Metz.
Coste (Honoré-Marius), subdivision de Paris.
Hallopeau (Jean-Louis-Georges), subdivision de Paris.
Tison (Raymond-Gustave-Ernest), subdivision de Lille.
Koebel (Georges-Martin), subdivision d'Oran.
Touchais (Daniel-Jean-Constant), subdivision de Nantes.
Crable (Fernand-Louis-Marius), subdivision de Limoges.
Concord (Pierre-Elie), subdivision de Lyon.
Bénard (Marcel-Henri), subdivision de Chambéry.
Stang (Amédée-Maxime-André), subdivision de Chambéry.
Le Breton (Gustave-Théodore), subdivision de Rennes.
Coutris (Jacques-André), subdivision de Paris.
Lienhart (Jean-Albert), subdivision de Paris.
Lefebvre (Henri-Alfred-Marie-Louis-Albert), subdivision d'Amiens.
Hemar (Etienne-Marie), subdivision de Vannes.
Gadaix (René-Jules-Eugène-Fernand), subdivision de Clermont-Ferrand.
Secret (Léon-Amédée-Marc), 4e région militaire.
Moreau (Jean-Charles-Olivier), subdivision de Bordeaux.
Nicolai (Pierre-Joseph-Dominique), division d'Alger.
Brisson (Jacques-Louis), subdivision de Paris.
Malfant (Robert-Marie-Antoine), subdivision de Perpignan.
Desthizeaux (Jean-Vincent-Nestor), subdivision de Grenoble.
Bezier (Pierre-Etienne), subdivision de Paris.
Rimet (René-Jean), division de Constantine.
Rivollier (Georges), subdivision de Chambéry.
Coquet (Ferdinand-Henri-Yves), subdivision de Bordeaux.
Lochon (Alfred-Hilaire), subdivision de Poitiers.
Delfis (Léopold-Antoine-Jean), subdivision de Grenoble.
Plagne (Maurice-Louis), subdivision de Montpellier.
Berbain (André-Henri-Marcel), subdivision d'Alger.
Cessac (Jean-Jacques), subdivision de Versailles.
Marro (Joseph-Pascal), subdivision de Toulon.
Ducros (Jean-François-Emile), subdivision de Paris.
Leddet (Paul-Alphonse-François-Marie), subdivision de Tours.
Oblet (Marcel-Gaston-Joseph), subdivision de Paris.
Dreyfus (Robert-Félix), subdivision de Paris.
Hille (Robert-Joseph-Marie), subdivision d'Arras.
Demargue (André-Jean), subdivision de Montpellier.
Corbery (Henri-Gaston-Louis), division d'Alger.
Diehl (Edouard-Théodore), subdivision du Mans.
Chabauty (Claude-Gilbert), subdivision de Strasbourg.
Real (Yves-Eugène-Joseph), subdivision de Lyon.
Pouchard (Francis-Paul-Isidore-Marie), subdivision de Paris.
Delahaye (Joseph-Casimir-Gustave), subdivision de Paris.
Bodin (Jacques-Hubert-Camille), subdivision de Rennes.
Loiseau (Roger-Pierre), subdivision de Paris.
Levi (Henri-Benjamin), subdivision de Strasbourg.
Duittoz (André-Maurice), subdivision de Lyon.
Choussy (Henri-Pierre), 8e région militaire.
Chouvin (Louis), subdivision de Dijon.
Erhard-Schieble (Georges), subdivision de Paris.
Leclard (Henri-Pierre-Jean), subdivision de Rennes.
Taillemite (Roger-Lucien), subdivision de Nevers.
Allais (Maurice-Félix-Charles), subdivision de Versailles.
Detroye (Etienne-Henri-Georges), subdivision du Mans.
Rimbert (André-Louis-Maximin), subdivision d'Orléans.
Pillon (Marcel), subdivision d'Angoulême.
Boy de La Tour (Hubert-Ernest-Albert-Pierre), subdivision de Paris.
Vallée (Louis-Marie-Laurent-Paul), subdivision de Rennes.
Villebrun (Jean-Eugène), subdivision de Toulon.
Tostivint (André-Henri-Auguste), subdivision de Montpellier.
Salembier (Louis-Léon-Joseph), subdivision de Lille.
Borra (Barthélémy-Joseph-François), subdivision de Toulon.
Auloge (Yves-Jules-Claude), subdivision de de Châlons-sur-Marne.
Bouy (André), subdivision de Nevers.
Sitri (Roger-David), subdivision de Marseille.
Girard (René-Alphonse-Camille), subdivision de Paris.
Arnoux (Jean-Lucien-Ulric), subdivision de Paris.
Cousin (Jacques-Lucien), subdivision de Nancy.
Ruais (Guy-Edmond-François), subdivision de Nancy.
Labarthe (Pierre-Lucien), subdivision de Grenoble.
Coutelier (Francis-Aimé-Marcel), subdivision de Paris.
Winterberger (Georges), subdivision du Mans.
Rollet (Henry-Léon), 4e région militaire.
Canonne (Victor-Léon), subdivision d'Arras.
Chantre (Jean-Robert), subdivision de Bordeaux.
Condet (Yves-Robert), subdivision d'Angoulême.
Clair (Robert-Maxime-Marie-Georges), subdivision de Paris.
Martin (André-Jacques), subdivision de Paris.
Chazal (Jacques-Pierre-Marie-Edouard), subdivision de Paris.
Harty de Pierrebourg (Gustave), subdivision de Marseille.
De La Taste (François-Marie-Jean-Jacques), subdivision d'Angoulême.
Rengade (François), subdivision de Marseille.
Pechabrier (Jean), subdivision de Paris.
Pochon (Pierre-Ernest-Louis), subdivision de Paris.
Planche (Paul), subdivision de Lyon.
Brière de l'Isle (Henri-Gaston), recrutement de Saigon.
Schlumberger (Yvan-Robert), subdivision de Paris.
Alfassa (Etienne-Maurice), subdivision de Paris.
Couvreur (André-Maurice-Victor), 8e région militaire.
Galard (Ernest-Marcel-Joseph-Jules), subdivision de Rennes.
Calliat (Maurice-Jules-Antoine), subdivision de Paris.
Maymard (Henri-Victor), subdivision d'Arras.
Horaist (François-Marie-Emile), subdivision de Clermont-Ferrand.
Conquet (André), subdivision de Paris.
Ninot (Jules-Marcel-André), subdivision du Mans.
Dosmond (Pierre-Robert-Fernand), subdivision de Metz.
Carton (Pierre), subdivision de Clermont-Ferrand.
Durand (Jean-Marie), subdivision de Bordeaux.
Vialla (Jean), subdivision de Paris.
Deligny (Marcel-Albert), subdivision du Mans.
Flamme (Roger), subdivision de Paris.
Mardelet (Edmond-Marie-Désiré), subdivision de Paris.
Grouvel (François-Antoine-Jules-Marie-Pierre), subdivision de Strasbourg.
Hordequin (Pierre-Benjamin), subdivision de Paris.
Poulain (Michel-Marie-Joseph), subdivision d'Arras.
Lenclud (Jean-Emile-Ernest), subdivision de Paris.
Durif (Henri-Jacques-Jean), subdivision de Lyon.
Renou (Pierre-Marie-André), subdivision d'Angoulême.
Ducoin (Georges-Henri-Marie), subdivision de Dijon.
Baudry (Pierre-René-Robert), subdivision d'Angoulême.
Julliard (Jean-Marie-Paul), subdivision de Grenoble.
Garrouste (Franck-Antoine), subdivision de Versailles.
Denizot (Abel-Louis-André), subdivision de Caen.
Broch (Jean-Albert), subdivision de Nantes.
Raoult (Pierre-Victor), subdivision de Clermont-Ferrand.
Brucker (Camille-Marcel), subdivision de Constantine.
Piketty (François-Maurice-Charles), subdivision de Paris.
Clappier (Bernard-Marie-André), subdivision de Paris.
Coiffier (Auguste-Félix-Marie-Henri), subdivision de Nantes.
Davous (Léon-Charles), subdivision de Limoges.
Becheler (Marc-Jules-Marie-Léon), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Fabre (Paul-Louis-Elie), subdivision de Versailles.
Dhotel (Marc-Pierre-Marie), 1re région militaire.
Evelle (André-Robert), subdivision de Versailles.
Guimiot (Henri-Claude-Hippolyte), subdivision de Paris.
Forissier (Régis-Jean-Antoine), 8e région militaire.
Bondeux (Georges-Laurent-Jules), subdivision de Paris.
Violet (Frédéric-Jules-Henri), subdivision de Paris.
De Witte (Jean-Max), subdivision de Paris.
Courtes (Maurice-Jean), Maroc.
De Metz (Jocelyn-Marie-Robert), subdivision d'Ajaccio.
Ivonnet (Jacques-Paul-Marie), 1re région militaire.

Brule (Charles-Michel-Ferdinand-Gabriel), subdivision de Paris.
Baylac (Paul-Raymond-Jean-Justin), subdivision de Paris.
Bernard (Auguste-Adrien), subdivision de Dijon.
Jeu (Albéric-Charles), subdivision de Paris.
Grailhe (Emile-Eugène-Marius), subdivision de Clermont-Ferrand.
Thomas (Roger-Marie-André), subdivision de Paris.
Bourzes (Marc-Jean-Baptiste), subdivision de Paris.
Royet (Jean-Louis-Alexandre), subdivision de Paris.
Thonon (Nathanael-Paul), subdivision de Paris.
Anrep (André-Emile), subdivision de Paris.
Bois (André-Sévère), 1re région militaire.
Huret (Paul-Joseph-Fernand), subdivision de Paris.
Parent (André-Jacques-Henri), subdivision de Paris.
De Perthuis de Brillevault (François-Joseph-Marie), subdivision de Paris.
Bouillot (André-Henri-Louis), Maroc.
Viller (Jacques-Amédée-Henri), subdivision de Paris.
Gentit (André), subdivision de Lille.
Nicolas (André), Maroc.
De Sevelinges (Jean-Baptiste-Louis), 1re région militaire.
Hoilard (Abel-Paul), subdivision de Versailles.
Lacharne ((Adolphe-Alexandre-Roger), subdivision de Paris.
Guinet (Francis-Philibert), subdivision de Dijon.
Geoffroy-Château (Christian), subdivision de Paris.
Yon (Michel-Paul), subdivision de Versailles.
Barbier (Marcel-Louis), subdivision de Paris.
Bouthier (Roland-Louis), subdivision d'Alger.
Dussy (Robert-Charles), subdivision de Paris.
Le Noc (André-Louis-Marie), subdivision de Nantes.
Yvon (Marcel-Eugène-Félix), subdivision de Paris.
Debray (Pierre-Joseph-Charles), subdivision de Chambéry.
Laurent (Jean-Georges-Marie), subdivision de Chambéry.
Robert (Jean-François-Marius), subdivision de Versailles.
Tabard de Grieges (Léon-Maurice-Dominique), subdivision de Paris.
D'Halluin (Jules-Alfred-Joseph), subdivision de Lille.
Macaire (Jacques-Maurice), subdivision de Paris.
Feuillade (André), subdivision de Paris.
Coumes (Maurice-Elie-Auguste), subdivision de Nantes.
Vogelweith (Albert-Léon), subdivision de Nancy.
Cauvard (Noël-Joseph-Ernest), subdivision de Versailles.
Domino (Roger-Jacques-Marie) subdivision de Paris.
Grollet (Charles-Jean-Alexandre), subdivision Paris.
Lamielle (Lucien-René-Emile), subdivision de Rennes.
De Montrognon de Salvert (Marie-Albert-François-Henri), subdivision de Paris.
Brassens (Robert-Antoine-Félix-Louis), subdivision de Paris.
Beck (Roger-Henri), subdivision de Paris.
Testut (Roger-Joseph-Léon), subdivision de Paris.
Jenoudet (René-Charles), subdivision de Paris.
Pellie (Pierre-François), subdivision de Nancy.
Felix (Roger-Jacques), subdivision de Versailles.
Gangloff (Charles-Louis-Wladimir), subdivision de Paris.
Lardet (Louis), subdivision de Besançon.
Montagner (André-Louis-Marie), subdivision de Nancy.
Yernaux (Eugène-François-Adolphe-Désiré), Allemagne.
Ruwel (Jean-Jules-Etienne), subdivision de Nancy.
Serre (Fernand-Auguste), 1re région militaire.
Heberle (Charles-Maria-Jacques), subdivision de Nancy.
Gaillard (Jean), subdivision de Paris.
Luce (Lucien-Adolphe-Joseph), 8e région militaire.
Colas (René-Emile-Edouard), subdivision de Paris.
Amidieu du Clos (Jean-Raoul), subdivision de Paris.
Tourneur (Roger-Georges-Louis), subdivision de Paris.
Berchon (Marie-Antoine-Clément-Marcel), division d'Alger.
Wattiaux (René-Louis-Georges), subdivision de Nancy.
Percepied (André-Emile), subdivision de Paris.
Welker (Pierre-Valentin), subdivision de Besançon.
Achart (Serge-Edmond), subdivision de Châlons-sur-Marne.
Sillard (Jean-Gilles), 3e région militaire.
Rentre (Emile-Jules), subdivision de Perpignan.
Dessard (Lucien-Emile-Charles), subdivision de Versailles.
Marchal (Henri-Eugène), subdivision de Strasbourg.
Challeat (Pierre-Marie), subdivision de Lyon.
Gama (Marie-Adrien), subdivision de Paris.
Compan (Robert-Paul-Félix), subdivision de Paris.
Schmidt (Henri-Louis), 6e région militaire.
Demarcq (Jules-Placide-François), subdivision de Chartres.
Meline (Georges-Elie-Eugène), subdivision de Chambéry.
Fouletier (Louis-Antoine), subdivision de Saint-Etienne.
Sablayrolles (André-Charles), subdivision de Versailles.
Dehesdin (André-Fernand), subdivision de Paris.
Labie (Pierre-André), subdivision de Dijon.
Despetit (Edgard-Lucien), division d'Alger.
Walter (Albert-Aloïse), subdivision de Nancy.
Morauduzzo (Pierre-Armand-Joseph), subdivision de Nancy.
Minaux (Marie-Paul), subdivision de Besançon.
Mutel (Raymond-André-Georges), subdivision de Nancy
Cottet (Maurice-Julien), subdivision d'Orléans.
Gioux (François-Emile-Edmond), subdivision de Clermont-Ferrand.
Hugon (Henri-Louis), subdivision de Versailles.
Lemesle (Jacques-Hippolyte-Edmond), subdivision d'Arras.
Caubarrère (Albert), subdivision de Paris.
Fiat (Jean-Léon-Louis), subdivision de Toulon.
Mannoni (Jean-Baptiste), subdivision de Paris.
Auburtin (Paul-Marie-Auguste), subdivision de Nancy.
Mathieu (Léon-Paul), subdivision de Dijon.
Collin (Pierre-René-Albert), subdivision de Toulon.
Misset (André-Valentin-Laurent), subdivision de Paris.
Carde (Louis-Georges-Gustave), subdivision de Bordeaux.
Douce (Robert-Pierre-Joseph), subdivision de Marseille.
Desvarreux-Larpenteur (Robert), subdivision de Paris.
Bernard-Catinat (Pierre-Maximin-Jules), subdivision de Paris.
Chavrier (Maurice-Charles), subdivision de Lyon.
Février (Robert), subdivision de Paris.
Delooz (Pierre-Paul-Jules-Marie-Joseph), 1re région militaire.
De Massieux (Michel), division d'Alger.
Denielou (Georges-Pierre-Joseph), subdivision de Paris.
Descoures-Desacres (Pierre-Jacques-Alexandre-Henri), subdivision de Caen.
Fabre (Jean-Auguste-Elie-Roch), subdivision de Paris.
Doucerain (Henri-Edouard), subdivision de Paris.
Hugues (Léon-Paul-Etienne), subdivision de Toulon.
Coste (Stéphane-Jean-Gérald-Marie-Félix), subdivision de Versailles.
Pichon (Marcel-Jules-Maurice), subdivision de Chartres.
Radius (René-Ernest), subdivision de Strasbourg.
Long (André-Jacques), subdivision d'Oran.
Gauzy (Jean-Marius), subdivision de Pau.
Basley (Eugène-Alphonse-Ferdinand), subdivision de Caen.
Leleu (Robert), subdivision de Versailles.
Guilloux (Paul-François), subdivision de Paris.
Monil (Fernand-Paul), subdivision de Paris.
Lanrezac (Pierre), subdivision de Paris.
Pape (Francis), 8e région militaire.
Degrande (Edmond), subdivision de Versailles.
Dumesnil (Georges-Gustave-Gaspard), subdivision de Paris.
Saillard (Pierre-César-Léon-Constant), subdivision de Toulon.
Coutard (Jean-François), subdivision du Mans.
Desvaux (François-Pierre), subdivision de Versailles.
Devos (Maurice-Paul-Marie-Joseph), subdivision de Nevers.
Forquenot de La Fortelle (Philippe-Marie-Victor), subdivision de Paris.
Leraliut (Henri-Michel), subdivision de Paris.
Fievet (Raymond-Emile-Gustave), subdivision de Paris.
Schmid (Claude-Norbert), subdivision de Paris.
Manchon (Maurice-Georges), subdivision de Versailles.
Benoist (Paul-Albert), subdivision de Paris.
Sauvel (Maurice), subdivision de Montpellier.
Fontaine (Jean-Marcel), subdivision d'Orléans.
Chesnais (François-Pierre-Eustache), subdivision de Versailles.
Rambach (Jean-Louis), subdivision de Versailles.
Urvoy de Portzampare (Jacques), Allemagne.
Dubois (Pierre-Fernand-Paul), Allemagne.
Loisil (Jean-Emile), subdivision du Mans.
Schlumberger (Pascal-Alfred), subdivision de Paris.
Rudondy (Francis-Siméon), subdivision de Nantes.
Huet (Antoine-Richard), subdivision de Pau.
Froger (Paul-Marie-Louis), subdivision de Versailles.
De Montgolfier (Régis-Joseph-Marie), subdivision de Saint-Etienne.
Bye (Jean), subdivision d'Alger.
Seloron (Jean-René-Guillaume), subdivision de Saint-Etienne.
Chabasseur (Jean-Marie-Auguste-Jacques), subdivision de Paris.
Dixsaut (René), subdivision du Mans.
Vilbert (Pierre-Ignace), subdivision de Versailles.
Hocquette (Michel-Félix-Henri), subdivision de Paris.
Brousseau (Maurice-Francis-Marie), subdivision de Paris.
Auvray (Marc), subdivision de Vannes.
Patouillet (Jean-Joseph-Nicolas), subdivision de Paris.
Remondet (André-Ludovic), subdivision d'Orléans.

(Supplément.)

Stouls (Léon-Marie-Laurent), subdivision de Strasbourg.
Reynes (François-Pierre), subdivision de Strasbourg.
Laurent (Pierre), subdivision de Versailles.
Perez (Robert-Guy), subdivision de Paris.
Desouches (Louis-Daniel-Henri), subdivision de Paris.
Ralle (Eugène-André), Maroc.
Blondel (Louis-Paul-Henri-Marie), subdivision d'Amiens.
Guinier (André-Jean), subdivision de Paris.
Germain (Philippe-Henri-Pierre), subdivision de Paris.
Moreau (Jean-Jules-Adolphe), subdivision d'Albi.
Gallay (Camille-Célestin), subdivision de Paris.
Brochot (André-Maurice), subdivision de Dijon.
Mattei (Roger), subdivision de Tours.
Bernard (Maurice), subdivision de Grenoble.
Manlion (Robert), subdivision de Dijon.
Timal (Jacques), Maroc.
Mohr (Guillaume), Allemagne.
Barbier (Henri-Marcel-Auguste), Allemagne.
Lavigne (Maurice-Edouard-Henry), subdivision de Paris.
Paquin (André-Francis-Théodore), subdivision de Paris.
De Waroquier (Jean-Louis), Allemagne.
Dubin (Charles-Jean-Marie), subdivision de Paris.
Roubert (Jean-Marie-Henri), division d'Alger.
Ziegler (Jacques-Lucien-Joseph), subdivision de Paris.
Jourdan (Joseph-Henri), subdivision de Toulon.
Maurique (Charles-Jean), subdivision de Vannes.
Jacquier (Marius-Joseph), subdivision de Montpellier.
Baumert (André-Edouard), subdivision de Paris.
Jean (Marcel-Gilbert), subdivision de Metz.
Ehlig (Willy-Robert), subdivision de Strasbourg.
Lanavère (André-Marie), subdivision de Paris.
Plejus-Erismann (Robert), subdivision de Versailles.
Delachenal (Eugène-Marie-Joseph-Isidore), subdivision de Paris.
Lanliat (Robert-Lucien), subdivision de Paris.
Moreau (Maxime-Félix), subdivision de Versailles.
Farcet (André-Marie), subdivision de Nevers.
Desplech (Lambert-Olivier), subdivision de Perpignan.
Caulis (Arthur-Paul-Emile), subdivision de Chambéry.
Goetze (Roger-Auguste-Alexandre-César), division d'Alger.
De La Rebière de Pouyade (Jean-Paul-Alfred), subdivision de Paris.
Grimaud (Jean-Joseph-Philippe), subdivision de Montpellier.
Veuillot (Pierre-Marie-Joseph), subdivision de Paris.
Kœnig (Philippe-Raymond), 8e région militaire.
Le Bigot (Jean-Robert-Eugène), subdivision de Rennes.
Elling (Jean-Albert), subdivision de Paris.
Willocquet (Maurice), subdivision d'Arras.
Delas (Jean-Edmond), subdivision de Dijon.
Carlin (Marcel-Aimé-Hippolyte), subdivision de Grenoble.
Mallet (Joseph), subdivision de Paris.
Ledin (Robert-Marie), subdivision du Mans.
Ferras (Gabriel-Guillaume), subdivision de Paris.
Vinzallet (Georges-Antonin), subdivision de Montpellier.
Grang (Louis-Théodore-Joseph), subdivision de Paris.
Dercoux (Jacques), subdivision de Limoges.
Philippon (Robert-Alphonse), subdivision de Paris.
Laury (Roger-Georges-Anaclet), subdivision de Dijon.
Le Demo (Marcelin-Antoine), 8e région militaire.
Ghauvel (René-Yves-Jean-François-Marie), subdivision du Mans.
Roufet (Paul-Louis), subdivision de Paris.
Vivien (Robert), subdivision de Clermont-Ferrand.
Mouriot (Christian-Georges-Henri), 8e région militaire.
Chazelas (Pierre-Yves), subdivision de Bordeaux.
Blidon (Jean), subdivision de Paris.
Morizet-Mahoudeaux (Maurice-Marcel), subdivision de Nevers.
Patouraux (Marcel), subdivision d'Oran.
Mora (Pierre), subdivision d'Arras.
Deviolaine (Michel-Emile-Léon), subdivision de Paris.
De Sauville de la Presle (Jean-Claude-Paul-Anicet), subdivision de Paris.
Pares (René-Raphaël-François), subdivision de Tours.
Darmon (Michel), division d'Alger.
Delahaye (Yves-Paul-Ernest), subdivision de Paris.
Jarre (Charles-Louis), subdivision de Paris.
Carqip (Pierre-Eugène-Jean), subdivision de Versailles.
Coidan (Etienne), Maroc.
Brisson (Pierre-Louis), subdivision d'Amiens.
Barbet (Louis-Auguste-Henri), subdivision de Paris.
Aubelle (Jacques-Marie-Antoine-Gérard), subdivision de Limoges.
Boyer (Stanislas-Paul-Hippolyte-Raymond), subdivision de Paris.
Grégoire (Roger-Emile-Georges), subdivision de Paris.
Mejean (Maurice), subdivision de Dijon.
Roubine (Elie-Calman), subdivision de Paris.
Vaux (Jean-Siméon-Charles), subdivision de Paris.
Guyot de Villeneuve (Pierre-Jean-Marie-François), subdivision de Paris.
Chatain (Georges-Marie-Edmond-François), subdivision d'Orléans.
Derkenne (Jean), subdivision de Versailles.
Offroy (Michel-Marie-Henri), subdivision de Paris.
Lepeu (Pierre-Jean-Georges), subdivision de Versailles.
Lamy (Jean-Jacques-Henri), subdivision de Paris.
Rouanet (Robert-Gabriel-Philippe), subdivision de Rennes.
Ganne (Henri), subdivision du Mans.
Mazet (Pierre-Antoine), subdivision de Tunis.
Bœswilwald (René-Charles-Albert), subdivision de Paris.
Picard (Jacques-Louis-Eugène), subdivision de Paris.
Humbert (Pierre-Nicolas-Henri), subdivision de Versailles.
Guitton (Robert-Georges-Clément), subdivision de Paris.
Saulter (Richard-Jules-Marc), subdivision de Grenoble.
Braconnier (Jacques), subdivision de Nantes.
Lafont (Raymond-Jean-Baptiste), subdivision de Versailles.
Chauvineau (Jean-Jacques-Anatole-Gaston), subdivision de Paris.
Rouanet (Georges-Louis), subdivision de Versailles.
Sigros (Jean-Emile-Pierre-Eugène), subdivision de Dijon.
Blondel (Robert-Charles-Marie), subdivision de Lyon.
Gautheret (Roger-Jean), subdivision de Paris.
Grisel (Raoul-Georges-Valentin), subdivision de Caen.
Grégoire (François-Adolphe-Maxime), 8e région militaire.
Barbazanges (Claude-Léon), subdivision d'Oran.
Roche (Adolphe-François-Victor), subdivision de Saint-Etienne.
Vallot (Jean-Marie), subdivision de Dijon.
Baverel (Albert-Victor), subdivision de Dijon.
Schulz (Walter), subdivision de Metz.
Robert (Lucien-Jacques), 1e région militaire.
Brutel (Joseph-Marius-Germain), subdivision de Saint-Etienne.
Schaeffer (Christian), subdivision de Paris.
Chataing (Jean-Eugène), subdivision de Clermont-Ferrand.
Guilloteau (André-René), subdivision d'Angoulême.
Beauchamp (Guy-René), subdivision de Versailles.
Decreau (Maurice), subdivision de Paris.
Gunther (Raymond-Georges)-Auguste-Marie), subdivision de Paris.
Monneron (Pierre), subdivision de Marseille.
Sellier (François), subdivision d'Orléans.
Peyron (Alfred-Amédée-Henri-François), subdivision de Grenoble.
Delavallée (François-Louis-Armand), subdivision de Châlons-sur-Marne.
André (Félix-Armand), subdivision de Montpellier.
Rouquie (Maurice-Aimé-François), subdivision de Marseille.
Alfroid (Jean-Léon-Marie-Quentin), subdivision d'Amiens.
Guilbert (René-Marie-Joseph-Cornil), subdivision d'Arras.
Joly (Maurice-Jean), subdivision de Paris.
Berneuil (Jean), subdivision du Mans.
Dumanois (Jean-Paul-Emile), subdivision de Paris.
Berthet (Emile-Christophe-Etienne), subdivision de Saint-Etienne.
Douce (Albert-Julien-Jean), subdivision de Paris
Lanoir (Auguste-Paul), subdivision de Limoges.
Duranceau (Daniel-Marie-Camille), subdivision de Versailles.
Pasty (André), subdivision de Paris.
Marchet (Robert), subdivision de Dijon.
Federspiel (Joseph-Charles), subdivision de Metz.
Dumortier (Jeannil-Fernand-Edouard), subdivision d'Arras.
Frey (Bernard), subdivision de Paris.
Guerin (Jacques-Joseph-Eugène), subdivision de Grenoble.
Soulier (René-Désiré), subdivision de Marseille.
Le Loup de Sancy de Rolland (Henri-Lucien-Maurice), subdivision de Paris.
Gerbod (Georges), subdivision de Saint-Etienne.
Rognon (André), subdivision de Paris.
De Foucauld (Jacques-Henri-Gabriel), subdivision de Paris.
Euvremer (Yvon-Henri-Charles), subdivision de Paris.
Delavallée (Michel-Ernest-Henri), subdivision de Paris.
Cullmann (Henri-Emile-Jacques-Frédéric), subdivision de Laon.
Cerveau (Marc-Pierre-Edouard), subdivision de Montpellier.
Masse (Maurice-Charles), subdivision de Clermont-Ferrand.
Lefort (Bernard-Casimir-François), Allemagne.
Augras-Fabre (Lucien-Léon), subdivision de Paris.
Grunberg (Romain), subdivision de Paris.
Guiter (Fernand-Célestin-Joseph), subdivision de Perpignan.
Blavat (Jules-Henri), 8e région militaire.
Dubost (André), subdivision de Paris.
Collenot (Jean-Marie-Gaston), subdivision de Paris.
Bordas (Pierre-Emile), subdivision de Paris.
Brandeis (Jacques), Allemagne.
Chevrier (Jean-Louis-Marie), subdivision de Paris.
Lautecaze (Pierre-Alfred-Auguste), subdivision de Toulouse.
Dupont (Gaston-Adolphe-Desle), subdivision de Nancy.
Lallier (Pierre), subdivision de Paris.
Bachollet (Maurice), subdivision de Sarre.
Hemmerle (Gérard-Marie-René), subdivision de Paris.

(Supplément. — Fin.)

Donzet (André-Jean-Léonard), subdivision de Paris.
Colssac (Abel-Jean-Baptiste), subdivision de Paris.
Bizard (Armand-Marie-Albert-Jean), subdivision de Nantes.
Dauptain (Albert), subdivision de Vannes.
Laspeyres (Jean-Pierre), subdivision de Paris.
Ritter (Roland-Albert-Louis), 8e région militaire.
Du Buit (François-Jean-Marie-Arsène), subdivision de Versailles.
Crussard (Charles), subdivision de Paris.
Hermieu (Max-Raoul-Louis), subdivision de Paris.
Du Bouexic de Guichen (Marie-Joseph-Maxime-Hervé-Henri), subdivision de Paris.
Salle (Georges-Marie-Jean-Paul), 1e région militaire.
Saison (Georges-Emile-Henri), 8e région militaire.
Choisy (Lucien-Auguste), division de Constantine.
Demarie (Raymond-Emile-Henri), subdivision d'Amiens.
Auclerc (Georges-Camille), subdivision de Paris.
Eininger (Claude-Marie), subdivision de Saint-Etienne.
Borrel (André-Paul-Joseph), subdivision de Nancy.
Guardiolle (André-Maurice), division d'Alger.
Gaillard (Louis), subdivision de Bordeaux.
Stephan (Pierre-Auguste), subdivision de Marseille.
Schmidt (Pierre), subdivision de Strasbourg.
Porcheray (Paul-Claude), 8e région militaire.
Calvel (Emile-René-Ulysse), subdivision de Perpignan.
Chamoin (Raymond-Marius-Irénée), subdivision de Paris.
Augereau (Roger-Auguste-Jean), subdivision de Paris.
Lanquetin (Paul-Albert-Séraphin), subdivision de Grenoble.
Barbey (Robert-Louis), subdivision de Clermont-Ferrand.
Tambrun (Marcel-Jean-Henri), subdivision de Paris.
Lefort-Lavauzelle (Maurice-Henri), subdivision de Limoges.
Hugon (Francis-Paul), subdivision de Toulon.
Ambard (Pierre-Adolphe), subdivision de Clermont-Ferrand.
Husset (Charles-Henri), subdivision du Mans.
Frère (Michel-Marcel-André), subdivision d'Amiens.
Delacour (Auguste-Honoré-Henri-Frédéric), subdivision de Caen.
Deroide (Yvan-André), subdivision de Paris
Jammet (Jean), subdivision de Poitiers.
Rochon (André-Fernand-Marie), subdivision de Tours
Lequerlier (Franck), Allemagne.
Sigel (Jacques-Jules), subdivision de Strasbourg.
Demesy (Maurice-Raymond), subdivision de Versailles.
Guillemin (Pierre-Auguste-Alexandre), subdivision d'Oran.
Mareuil (André-Marcel), subdivision de Poitiers.
Cartier (Yves-Louis-Marcel-Marie), subdivision de Paris.
Loubert (Jean), subdivision de Paris .
Col (André-Joseph-Adrien), Allemagne.
Gallet (Raymond-Etienne-Lucien), subdivision d'Arras
Guillon (Jacques-Pierre-Marie), subdivision d'Arras.
Escribe (Pierre-Louis-Joseph), division de Constantine.
Maffeis (Lucien-Fernand-Emile), subdivision de Poitiers.
Ravisy (André), division d'Alger.
Jonquet (Max-François-Jean), subdivision de Toulouse
Mercier des Rochettes (Pierre-Louis-Georges-Joseph-Marie), subdivision d'Arras.
Giron (Jean-Gustave), subdivision de Saint-Etienne.
Content (Georges-Claude), subdivision de Dijon
Clement Henri-Gustave), 1re région militaire.
Guglielmi (François-Jean), division de Constantine.
Blateyron (Régis-Joseph-Paul), subdivision de Besançon.
Lemaitre (Georges-André), subdivision de Lille.
Golber (Wilhelme-Willy), subdivision de Pau.
Coutris (Frédéric-Roger), subdivision de Paris.
Magnin (Charles), subdivision de Marseille.
Lobstein (Jacques-Paul), subdivision de Paris.
Gauchery (Jules-Alphonse-Abel-Pierre), subdivision de Paris.
Sieffert (Charles-Henri), subdivision de Paris.
Goberl (Pierre-Marie-Léon), subdivision de Paris.
Ramat (Jean-Auguste), subdivision de Lyon.
De Baecque (Francis-Georges-Henri), subdivision de Paris.
Bergeret (Albert), subdivision de Montpellier.
Descot (René-Pierre-Roger), subdivision de Tours.
Henriquet (Georges), subdivision de Montpellier.
Garapon (Maurice-Joseph), subdivision d'Oran.
Billard (Paul-Pierre), subdivision de Limoges.
Toussaint (Denis-Raoul), subdivision de Paris.
Galle (André-Paul), subdivision de Paris.
Salin (Claude-Pierre-Arthur-Louis), subdivision de Paris.
Grenier (Paul-Ernest-Henri), subdivision de Toulouse.
Maingourd (Jean-Marie-Octave-Eugène), subdivision d'Amiens.
Demantke (Pierre-Antoine-Fernand), subdivision de Paris.
Masson (Bernard-Henri), subdivision de Montpellier.
Castaigne (Etienne), Allemagne.
Savary (Yves-Louis), Maroc.
Genthon (Louis-Joseph-François), subdivision de Dijon.
Lefranc (Fernand-Etienne), subdivision de Bordeaux.
Bechaux (Jacques-Albert-Julien-Antoine), subdivision de Limoges.
Michaux (René-Henri), subdivision de Nantes.
Hamy (Maurice-Léon-Joseph), subdivision de Paris.
Ackermann (Gérard-Marie-Fernand), subdivision de Versailles.
Bariteau (Fernand-Auguste), subdivision de Nantes.
Delmer (Maurice-Gabriel-Joseph), subdivision de Clermont-Ferrand.
Accarco (Jean-Michel-Marcel), subdivision de Paris.
Lamotte (André), subdivision de Dijon.
Barrège (Roger-Félix-Henri-Paul), subdivision de Nancy.
Jacob (Etienne-Jacques-Emile), subdivision de Dijon.
Prost (Eugène-Charles-Yves), subdivision de Rennes.
Sellier (Pierre-Paul-Maurice), subdivision d'Orléans.
Barthélémy (Henri-Emile-Louis), subdivision de Paris.
Sintot (William-Joseph), subdivision de Paris.
Roland (Serge-Claude), subdivision de Nantes.
Dupont (Henri-Alphonse-Fortuné-Pierre), subdivision de Paris.
Bourdereau (Louis-Georges), subdivision de Paris.
Yassinsky (Boris), subdivision de Paris.
Gerbaud (André), subdivision de Montpellier.
Delpla (Maurice-Joseph-Albert), subdivision de Toulouse.
Paturle (Bruno-Marie-Vincent), subdivision de Grenoble.
De Villèle (François-Xavier), subdivision de Grenoble.
Machicoane (Bernard-Jacques-Jules-Marie), subdivision de Paris.
Marsan (Georges-Léon-Emile), subdivision de Toulouse.
Duclaux (Maurice-Gustave-André), subdivision d'Amiens.
Fromentin (Marc-Henri-Guy), subdivision de Tunis.
Brun (Edouard-Jean-Marie-Aimé), subdivision de Montpellier.
Saintin (Jean), subdivision de Paris.
Py (Jacques-André-Jules), subdivision de Nancy.
Barlet (Georges), subdivision d'Amiens.
Bernadie (Félix-Joseph-Raymond), subdivision de Tours.
Vincenot (Jacques-Marie), subdivision de Paris.
Berger (André-Jean-Camille) subdivision de Lyon.
Rambaud (Michel-Ernest-Marie), Autriche.
Galme (Roland-Marie-Edouard), subdivision de Sousse.
Grundler (Jean-René-Lucien-Philippe), subdivision de Paris.
Radius (Philippe-Louis-Paul), subdivision de Paris.
De Mari (Robert-Jacques-François-Félix), subdivision de Paris.
Michela (Nicolas), subdivision de Marseille.
Allain (Pierre-Louis), subdivision de Metz.
Minette de Saint-Martin (Bernard-Maurice-Antoine), subdivision de Paris.
Pons (André-Christophe-Auguste), division d'Alger.
Megel (Georges-Willy), 8e région militaire.
Cloiseau (Roger), subdivision de Nevers.
Bonneau (Pierre-Maurice), subdivision d'Oran.
Lasry (Claude-Samuel), subdivision de Paris.
Decker (Pierre-Albert), 1re région militaire.
Segard (Marcel), subdivision de Laon.
Bauer (Albert), subdivision de Strasbourg.
Petureaux (Albert-Jean-Lucien-Armand), subdivision d'Angoulême.
Balmelle (Auguste-Marie-Paul-Pierre), subdivision de Tlemcen.
Lardenois (Jean-Emile-Henri), subdivision de Metz.
Mechin (Pierre-François), division d'Alger.
Laborne (Jacques-Raymond), subdivision de Metz.
Briquelot (Roger-Augustin-Joseph), subdivision de Nancy.
Pesery (Louis), subdivision de Clermont-Ferrand.
Garnier (Guy-Raymond), Allemagne.
Debenest (René-Louis-Auguste), subdivision de Poitiers.
Mathieu (Robert-Jules-Auguste), Allemagne.
Mazoyer (Louis-Antoine-Joseph), subdivision de Grenoble.
Le Gal (René-François-Joseph), subdivision de Grenoble.
Giboin (Lucien-Elie-Jean), subdivision de Chambéry.
Planet (Gabriel), subdivision de Limoges.
Levavasseur (Pierre-Adolphe), subdivision de Versailles.
Becque (Jacques-Charles-François), subdivision de Montpellier.
Clavel (Pierre), subdivision de Montpellier.
Failliot (Robert-Alban-Pierre), subdivision de Paris.
Artigou (Maurice-Pierre), subdivision de Paris.
Foch (Pierre-Jean-Julien-Adrien), subdivision de Paris.
Paillet (Henri-Pierre-Joseph), subdivision de Lyon.
Guerquin (Michel-Pierre-Marie-Henri), subdivision de Paris.
Ansart (René), subdivision de Vannes.
Godin (Jacques-Joseph-Roland), subdivision d'Amiens.
De Muret (Marie-Joseph-Martin-Abel-Hubert), subdivision de Bordeaux.
Boutefeu (Paul), subdivision d'Amiens.
Arbonnier (Pierre-Quentin), subdivision de Nancy.
Gregory (Bernard-Paul), 1e région militaire.

Grandjean (Jacques) subdivision de Vannes.
De Turckheim (Edouard-Emile-Raoul), subdivision de Grenoble.
Bongaro (Jean-Jacques), subdivision de Paris.
Ramadier (René-Claude-Joseph), subdivision de Paris.
Besse (Louis-Henri), Maroc.
Marchal (Charles-Marie-Jacques), subdivision de Metz.
Jeanniot (Bernard-Gabriel-Alexis) subdivision de Metz.
Delaume (Robert), subdivision de Versailles.
Verges (Marie-Albert-Jean), Allemagne.
Granger (Maurice), subdivision de Lyon.
Jadot (Henri-Marie-Antoine), Extrême-Orient.
Bouille (Charles-Louis), Maroc.
Collette (Pierre-Victor-Guillaume), division d'Alger.
Moulin (Pierre-Célestin-Hubert), subdivision de Caen.
Conon (Georges-François-Antoine), subdivision de Grenoble.
Herreng (Pierre-Alphonse), subdivision de Paris.
Meifred-Devals (Guy-Emile-Jean), subdivision du Mans.
Hersant (Guy-François), subdivision de Montauban.
Lamaison (Jean-Henri), subdivision de Paris.
De La Chapelle (Jean-Marie), subdivision de Vannes.
Hamy (René-Jacques-Marcel), subdivision de Paris.
Schwartz (Bertrand), subdivision de Paris.
Bergeron (Louis-Félix-André), subdivision de Paris.
Miroir (Jacques-Antoine-Léon), subdivision de Bordeaux.
Offer (Samuel-Robert), subdivision de Versailles.
Roy (Maurice-Raoul), subdivision de Paris.
Lerognon (Antoine-Henri-Charles), subdivision de Versailles.
Janneau (Pierre-Henri-Marie-Etienne), subdivision de Toulouse.
Joret des Closières (André-Louis-François), Autriche.
Junghans (André-Jules), subdivision de Nantes.
Ledresseur (Pierre-Jules-François-Auguste), subdivision de Caen.
Madin (Roger-Albert-Eugène), subdivision de Paris.
Cordier (Raymond-Paul-André), subdivision de Paris.
Baurens (Georges-François-Edouard), subdivision de Pau.
Diboul (Jean-Louis), subdivision de Paris.
Belliard (Pierre-André), subdivision de Bordeaux.
Carde (Jean-Paul-Georges), subdivision de Paris.
Romagnan (Lucien-Marius), subdivision de Toulon.
Ledeuil (Roger-Stéphane-Louis), subdivision de Paris.
Kronn (Edmond-Jacques-Ernest-Jules), subdivision de Toulon.
Dizier (Roger-Eugène), subdivision de Paris.
Bamiere (Pierre-Fernand-Robert), subdivision d'Amiens.
Zesiger (Gérard), subdivision de Pau.
Grivet (Jean-Henri), subdivision du Mans.
Renard (Jacques-Paul), subdivision de Paris.
Chapelle (Fernand-Maurice), subdivision de Paris.
Jacob-Paquin (Bernard-Lionel-Gérard-Jacques), subdivision de Paris.
Forgeau (Raymond-Henri), subdivision de Toulon.
Deschamps (Robert), 3e région militaire.
Balabanian (Sarkis), subdivision de Paris.
Lanet (Christian), subdivision de Lille.
De France Mandoul (Henri-Louis-Jean), subdivision de Montauban.
De Brossin de Mere (Aymar-Mathieu-Marie), 8e région militaire.
Richard (Justin-Joseph-Clair), subdivision de Clermont-Ferrand.
Etcheverrigaray (André-Désiré-Victor), subdivision de Paris.
Moncomble (Jacques-Pierre-Marie), subdivision de Paris.
Girard (René-Lucien), subdivision de Paris.
Duchene (Bernard-Louis-Eugène-François), subdivision de Paris.
Lejeune (Max-Marius-Achille), subdivision de Paris.
Lombard (Pierre-Henri), subdivision de Mostaganem.
Corbin (Pierre-Thiébault), subdivision de Caen.
Platret (Jean-Victor), subdivision de Clermont-Ferrand.
Lannes (Yves-Auguste-Max), subdivision de Paris.
Courtois (Michel-Yves-Marie-Henry), subdivision de Paris.
Bernard (Georges), subdivision du Mans.
Brandière (Michel-Anthelme-Gustave-Edmée), subdivision de Versailles.
Dufour (Pierre-Fernand-Félix-Raoul), subdivision de Paris.
Digard Brou de Cuissart (Jean-Marc-Sébastien), subdivision de Paris.
Barthoux (Edmond), subdivision de Clermont-Ferrand.
Panhard (Jean-Joseph-Léon), subdivision de Paris.
Hedde (Louis-Marie-Georges-Henri-Michel), subdivision de Paris.
Movnier (Louis-Jean), Maroc.
Denoize (Jean), subdivision de Marseille.
Dimier-Vallet (Raymond), Maroc.
Mayran (Paul-Henri-Alexandre), Allemagne.
Lamy (Jean-Marie), Maroc.
Pollard (Raymond), division de Constantine.
Vincent (Georges), Maroc.
Cleaud (Antoine), Maroc.
Micaleff (Paul-Georges), Maroc.
Grauby (René-Bertrand), division de Constantine.
Caro (Philippe), division d'Alger.
Piagelli (Jean-Paul), division d'Alger.
Thurin (Robert-Jules), subdivision de Mostaganem.
Bourbonnais (Marcel), subdivision de Lyon.
Euverte (Michel-Marie), division de Constantine.
Savary (Jean-Pierre-André), subdivision de Paris.
De Boutiny (Henri-Claude-Victor), subdivision de Toulon.
Pellerin (Jean-Emile), Maroc.
Porra (Louis-Joseph-Emile), division d'Alger.
Vissac (René), subdivision d'Oran.
Flandre (Pierre-Henri), subdivision de Paris.

Les officiers ainsi promus, qui prennent rang dans leur nouveau grade à la date du 1er septembre 1949, bénéficieront, le cas échéant, d'un report de cette date de prise de rang en fonction des dispositions d'une loi dont le projet sera déposé incessamment sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Décret du 3 septembre 1949 portant élévation dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 septembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est élevé dans l'ordre national de la Légion d'honneur l'officier général désigné ci-après:

ARMÉE ACTIVE

A la dignité de grand officier.

M. BLAIZOT (Roger-Charles-André-Henri), général de corps d'armée; 38 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Commandeur du 27 août 1946.

Décret du 3 septembre 1949 portant élévation dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 septembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la promotion du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur, sans traitement, le chef musulman désigné ci-après:

Au grade de commandeur.

M. FERHAT HAMIDA BEN HAMZA, bachaga, caïd de la tribu des Ouled Laouar, annexe de Djelfa, territoire militaire de Ghardaïa; 42 ans de services. A été cité. Officier du 31 mai 1943.

Décret du 3 septembre 1949 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 septembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (services exceptionnels de guerre en Indochine):

Au grade d'officier.

MM

THIEBAUT (Pierre), chef de bataillon, 5e régiment de tirailleurs marocains.

Cette promotion comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

DUPRAT (Roger-Daniel), capitaine, 1er régiment étranger de cavalerie.

Cette promotion ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Au grade de chevalier.

MM.

AUDRAN (Jean-Ernest), sous-lieutenant, direction des troupes coloniales.

BODEZ (Fernand), capitaine, 41e régiment d'artillerie coloniale.

GIBOU (Pierre-Marie-Joseph-Hubert), lieutenant, 4e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

DE LARDEMELLE (Henri-Jean), chef de bataillon, 6e régiment d'infanterie coloniale.

METROT (Jean-Raymond), lieutenant, 6e régiment d'infanterie coloniale.

Cette nomination annule la citation à l'ordre de la division n° 157.

SIELER (Maurice), sous-lieutenant, 6e régiment de tirailleurs marocains.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 116 du 1er mai 1949.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

BERNADAC (Louis-André-Joseph), lieutenant, 3e légion *bis* de gendarmerie.

BLEY (Maurice), capitaine, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

CHIFFERT (Jacques-Marie-Joseph), capitaine, 1er régiment d'infanterie coloniale.

CONY (Roger-Raymond-Pierre), lieutenant, 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

GRILL (Corentin-Alain-Marie), aumônier, capitaine, forces françaises d'Extrême-Orient.

GUILLEMINOT (Marcel-Paul-Marie), lieutenant, 6e régiment de tirailleurs marocains.

JERUTTI (Louis-Aimable-Marius), lieutenant, 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

PETROCHILO (Hector-Raymond), capitaine, 6e régiment d'infanterie coloniale.

RIGOT (André-Paul-Henri), lieutenant, 2e demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

ROUE (Jean-François-Louis), sous-lieutenant, 43e régiment d'infanterie coloniale.

SCHERRER (Paul-Emile), lieutenant, 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes.

TESNIERE (Louis-René-Emile), lieutenant, régiment d'artillerie coloniale de Tunisie.

VIBOUD (Alphonse-François), lieutenant, 4e régiment d'artillerie coloniale.

WIRBEL (Pierre-Gabriel-Yves-John), capitaine, 5e régiment de tirailleurs sénégalais.

Ces nominations ne comportent par l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 3 septembre 1949 portant attribution de la croix de chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume.

Par décret en date du 3 septembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 août 1949 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée à titre posthume aux militaires désignés ci-après:

MM.

EMONET (Jean-René), lieutenant.

LOPEZ (Henri-Pierre), lieutenant.

REVEILLON (Gabriel-René), lieutenant.

CORBELONI (Maurice-Raymond), sous-lieutenant.

FURNO (Ferdinand-Michel), sous-lieutenant.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant déjà fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 3 septembre 1949 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 septembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (services exceptionnels de guerre en Indochine):

Au grade de chevalier.

(A titre posthume.)

MM.

BALLOT (Guy-Marie), lieutenant, 25e bataillon de tirailleurs algériens.

BESSI (Jean-Francis-Marius), sous-lieutenant, 13e demi-brigade de légion étrangère.

CHAILLOT (Henri-Maximilien), adjudant-chef, 1re légion de garde républicaine de marche d'Extrême-Orient.

Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 25 du 28 avril 1949.

CHALARD (Jean-René), sergent-chef, groupement cambodgien n° 2.

DA SILVA (Jean), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie.

DOMAIRON (Louis-Eugène-François), médecin commandant, troupes françaises d'Indochine du Nord.

Cette nomination annule la citation n° 47 du 10 juin 1949.

LAZAR (Pierre), lieutenant, 2e régiment étranger d'infanterie.

LE GOUAILLE (Hervé-Jean-Marie), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie.

PIALOUX (Georges-Marie-Henri), lieutenant, 1er régiment étranger de cavalerie.

PINGUET (Gérard-Marie-Léon), lieutenant, 21e régiment d'infanterie coloniale.

POUJOLS DE MOLLIENS (Bertrand), lieutenant, 25e bataillon de tirailleurs algériens.

VILLIES (Michel-Maurice-Marie), lieutenant, 23e régiment d'infanterie coloniale.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 3 septembre 1949 portant annulation d'une nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 septembre 1949, est annulée la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, pour actes de résistance, de M. Nourigat (Fernand-Jean-Alphonse), commandant, prononcée par décret du 31 décembre 1948, l'intéressé ayant été nommé à ce grade (pour services exceptionnels de guerre et de résistance) par décret du 28 février 1949 comportant l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Décret du 3 septembre 1949 modifiant les décrets des 27 janvier, 4 novembre, 15 décembre 1948 et 12 janvier 1949 portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 3 septembre 1949, sont annulés, comme faisant double emploi, la promotion et les nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur faites en faveur des militaires désignés ci-après:

DÉCRET DU 27 JANVIER 1948

(*Journal officiel* du 28 janvier 1948.)

Au grade de chevalier.

Génie.

M. Arcas (Gabriel-Robert-Emile), capitaine.

DÉCRET DU 4 NOVEMBRE 1948

(*Journal officiel* du 7 novembre 1948.)

Au grade de chevalier.

Artillerie coloniale.

M. Le Goff (Lucien-Marie-Emmanuel), chef d'escadron.

DÉCRET DU 15 DÉCEMBRE 1948

(*Journal officiel* du 17 décembre 1948.)

Au grade de chevalier.

Artillerie.

M. Bonnard (Albert-Marie-André), lieutenant.

DÉCRET DU 12 JANVIER 1949

(*Journal officiel* du 13 janvier 1949.)

Au grade d'officier.

Recrutement et statistique.

M. Rendu (Hubert-Louis-Guy), commandant.

Au grade de chevalier.

Train.

M. Brun (Hubert-Louis), chef d'escadron.

Infanterie.

M. Sliman Ben Attabou, capitaine.

Décret du 3 septembre 1949 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret du 3 septembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 août 1949 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée à titre posthume aux militaires désignés ci-après:

JAUSSOIN (Marcel), adjudant-chef.

BENITSA (Edmond), adjudant.

BOIZARD (André-Eugène), sergent-chef.

FEVRIER (André-Jean), sergent.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ont déjà fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 3 septembre 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 3 septembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire (à titre posthume) les militaires dont les noms suivent (services exceptionnels de guerre en Indochine):

ABDESLEM BEN MOHAMED, mle 603, 2e classe, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

ALLAIS (Louis-Lucien), garde républicain, gendarmerie nationale.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 96 en date du 24 février 1949.

AUBOUY (André-César-Alexandre), sergent, 1/5e régiment de tirailleurs marocains.

AUGUET (François-Maurice-Paul), garde républicain, gendarmerie nationale.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 181 du 16 avril 1948.

BARBOTEAU (Joseph-Constantin-Jean), garde républicain, gendarmerie nationale.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 394 en date du 18 août 1948.

BARTHIE (Michel), 2e classe, 2e bataillon colonial de commandos parachutistes.

BENOIT (Paul), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.

BON (Jacques-Clément), sergent-chef, bataillon de marche du 151e régiment d'infanterie.

BONCOURRE (François), garde républicain, gendarmerie nationale.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 87 en date du 24 mars 1949.

BORDES (Martial), garde républicain, gendarmerie nationale.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 235 du 6 mai 1948.

BOUSQUET (Albert), caporal-chef, 22e régiment d'infanterie coloniale.

BROSSARD (Jean), caporal-chef, 21e régiment d'infanterie coloniale.

CANFRANCQ (Joseph-Alphonse-Jean), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.

CARDIA (Robert), caporal-chef, 11/21e régiment d'infanterie coloniale.

CENDRE (Jean), brigadier-chef, 4e régiment d'artillerie coloniale.

Cette concession annule la citation à l'ordre du 21 septembre 1917.

CHENAFI LATRECHE, 2e classe, 25e bataillon de tirailleurs algériens.

CORBON (Jean-Jacques-Marie-Joseph), brigadier-chef, 5e régiment de cuirassiers.

DABRE (André-Charles-Jules), garde républicaine, gendarmerie nationale.

Cette concession annule la citation à l'ordre n° 410 du 18 août 1947.

DIALLO OUMAR, brigadier, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant.

ELOI (Alfred), caporal-chef, 11/21e régiment d'infanterie coloniale.

FANARA (Antoine-François), 2/43e régiment d'infanterie coloniale.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 361 du 19 mai 1949.

FOURSAN (Pierre), soldat de 1re classe, 2e régiment d'infanterie coloniale.

FRANÇAIS (Pierre-Yvon), 2e classe, 111/23e régiment d'infanterie coloniale.

FROGER (Roland-Charles-Olivier), garde républicain, gendarmerie nationale.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 288 *bis* du 4 juin 1948.

GRASSET (André-Constant-Victor), garde républicain, gendarmerie nationale.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 304 en date du 18 août 1948.

GUITTONNEAU (Louis-Jean), garde républicain, gendarmerie nationale.
Cette concession annule la citation à l'ordre 307 en date du 5 juillet 1948.

HOLLANDE (Christian-Maurice), sergent-chef, 11/21e régiment d'infanterie coloniale.

JOUAN (Sylvain), 2e classe, 2/1er régiment de chasseurs parachutistes.

JULOU (Francis-André), garde républicain, gendarmerie nationale.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 307 en date du 5 juillet 1948.

KY (Pham Van), mle 14559, sergent, bataillon colonial de commandos parachutistes.

KYSIOL (César-Jean), sapeur de 2e classe, 61e bataillon colonial du génie.

LABORDE (Xavier), 1re classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.

LACHAUME (Guy), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.

LARFAOUI LARBI, 2e classe, 25e bataillon de tirailleurs algériens.

LAURENTI (Gabriel), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie.

LEBEAU (Joseph-Michel-Marie), garde républicain, gendarmerie nationale.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 288 *bis* du 4 juin 1948.

LE BORGNE (François), garde républicain, gendarmerie nationale.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 307 en date du 5 juillet 1948.

LEDUC (Maurice-Pierre-Victor), garde républicain, 3e légion de G. R. de marche, gendarmerie nationale.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 307 du 5 juillet 1948.

LE GALL (Pierre), adjudant, bataillon de marche 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

LEMBLE (Emile), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie.

LESCOAT (André), garde républicain, 3e légion de G. R. de marche, gendarmerie nationale.
Cette concession annule la citation n° 307 du 5 juillet 1948.

LUGUERN (François), sergent, 1er bataillon du 22e régiment d'infanterie coloniale.

MANGE (Georges), adjudant, 3e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

MASMEJEAN (Jean-Marie-Louis), garde républicain, gendarmerie nationale.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 288 *bis* en date du 4 juin 1948.

MICHEL (Louis-Philippe), garde républicain, gendarmerie nationale.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 263 du 15 juin 1948.

MICHOT (Etienne-Maurice), garde républicain, gendarmerie nationale.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 67 en date du 13 mars 1949.

MOHAMED (André), inspecteur journalier de la sûreté fédérale à Haïphong (Tonkin).

MORELLEC (Francis-Marie), garde républicain, gendarmerie nationale, des F. T. E. O.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 307 en date du 5 juillet 1948.

PELISSIER (Paul), caporal-chef, 2e compagnie du 1er bataillon de marche du 2e régiment d'infanterie coloniale.

PŠALTY (Joseph-Laurent), adjudant-chef, 3e régiment d'infanterie.

RANNOU (Pierre-Marie), garde républicain, gendarmerie nationale des F. T. E. O.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 307 en date du 5 juillet 1948.

RIVOIRE (Jean), soldat de 2e classe, 2e régiment d'artillerie coloniale du Maroc.

ROZE (Marcel), sergent, bataillon de marche du 151e régiment d'infanterie.

SAADI Mohamed, mle 2225, 2e classe, 25e bataillon de tirailleurs algériens.

THIBAUT (Louis), sergent, T. F. I. N. sous-secteur de Hoa Binh.

TISSERAND (Pierre-Raymond-Alfred), adjudant, 4e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

TOMASI (Jean-Baptiste-Roland), soldat de 2e classe B. B. I. C. T.

VOLPS (Pierre-Christian), caporal, 5e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

WICKLEIN (Wolfgang), caporal-chef, 13e demi-brigade de légion étrangère.

WISS (Jean-Gothard), adjudant-chef, 3e régiment étranger d'infanterie.

XA BUI VAN, sergent, 3e bataillon colonial de commandos parachutistes.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

ASTRUC (Marcel), soldat de 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.

FRANÇOIS (Lucien-Gaston), soldat de 2e classe, 6e régiment d'infanterie.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 413 du 14 juin 1946.

GARCEAU (Aimé-Joseph), soldat, 6e régiment d'infanterie coloniale.

THOMAS (Joannès), caporal, 9e régiment d'infanterie coloniale.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme

Décret du 3 septembre 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 3 septembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent (services exceptionnels de guerre en Indochine) :

ALI ou DRISS, 1re classe, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains.

BARK BEN AOMAR, caporal, bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains

BECHARD (François-Joseph-Marie), adjudant, 2e compagnie, 3e bataillon de marche d'Extrême-Orient.

DELCROIX (Fernand-Gustave), sergent-chef, 3e régiment étranger d'infanterie.

DUBERTRAND (Jean), 2e classe, 1er régiment de chasseurs.

FOURGOUX (Guy-Emile), sergent-chef, troupes françaises d'Indochine-Nord, sous-secteur de Hanoï (2/6e R. I. C.).

GENONCEAU (Roger), caporal, 2e compagnie du bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 35 du 12 février 1949.

GEORGE (Gilbert-Marie-Charles), adjudant, bataillon de marche du 151e régiment d'infanterie.

HIRLEMANN (Robert-Paul-Joseph), conducteur de 1re classe, groupement des unités réservées du train.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 19 en date du 19 février 1949.

JUPIN (Norbert), 2e classe, bataillon de marche du 43e régiment d'infanterie.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 28 du 23 mars 1948,

KOSTIAL (Alfred), légionnaire de 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère.

LEDOUX (Guy-Paul-Emile), caporal-chef, bataillon de marche, 9e division d'infanterie coloniale.

MORAWCSIK (Janos), légionnaire de 1re classe, 1er régiment étranger d'infanterie.

PAVESE (Fermo-Guiseppe), sergent-chef, 1er régiment étranger d'infanterie.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 139 du 9 décembre 1948.

REGARD (Pierre-Cyrille), 9e division d'infanterie coloniale.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 203 du 20 juin 1946.

SONNABEND (Joseph), légionnaire de 2e classe, 1er régiment étranger d'infanterie.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 341 du 12 juillet 1947.

THONG HIN ON, mle 58153, caporal, bataillon de marche indochinois.

DE TOFFOLI (Antoine), sergent, 1er régiment étranger d'infanterie.
Cette concession annule la citation à l'ordre n° 361 du 22 août 1947.

VERGE (Colette), ambulancière A. F. A. T., 1re catégorie, troupes françaises d'Indochine du Nord.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

BASTIAN (Louis), sergent, 6e régiment d'infanterie coloniale, compagnie canons d'infanterie.
Cette concession ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre.

Décret du 3 septembre 1949 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 3 septembre 1949, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire avec traitement est conférée, au titre de la loi du 3 août 1936, aux militaires dont les noms suivent :

A. — RESERVES

Infanterie.

ROYAVAL (Paul-Eugène-Ezéar), soldat, classe 1915, mle 1000 au recrutement de Saint-Omer; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

COLASSE (Alfred-Philippe), sergent, classe 1918, mle 3404, 2e bureau de recrutement de la Seine; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

MILHAU (Marius-Jean-André), soldat, classe 1913, mle 2313 au recrutement de Rodez; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Intendance.

LECOMPERE (Paul-Louis), caporal, classe 1917, mle IM 257 au recrutement d'Amiens; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité

B — REFORMES

Infanterie.

PLY (Jules), soldat, classe 1912, mle 2267 au recrutement de Saint-Omer; 25 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.

C. — DEGAGES

Infanterie.

WILMART (Lucien-Maurice), soldat, classe 1917, mle 209 au recrutement de Cambrai; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Infanterie coloniale.

VISADE (Jacques-Félix), caporal, classe 1908, mle 1535 au recrutement de Mont-de-Marsan; 23 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

NOTA. — Il s'agit de militaires inscrits au tableau de concours de 1939 n'ayant pu être décorés plus tôt, en raison des événements.

Décret du 3 septembre 1949 portant annulation de concession de médaille militaire.

Par décret en date du 3 septembre 1949, est annulé, comme faisant double emploi, en ce qui concerne l'adjudant-chef Dumas (Marcel-Gabriel), le décret du 7 septembre 1918 portant concession de la médaille militaire.

Ce sous-officier a reçu cette décoration par décret du 10 novembre 1918 pour prendre rang du 31 décembre 1917.

Décret du 3 septembre 1949 portant annulation de concession de médaille militaire.

Par décret en date du 3 septembre 1949, est annulé comme faisant double emploi en ce qui concerne l'adjudant-chef Duchamp (Maurice), le décret du 14 avril 1917 portant concession de médaille militaire.

Ce sous-officier a reçu cette décoration par arrêté du 25 août 1941 pour prendre rang du 15 août 1941.

Décret du 3 septembre 1949 portant rectification de grade sur décret de concession de médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 3 septembre 1949, est modifié en ce qui concerne le sergent Vatinel (Maxime-Emile), le décret du 9 mars 1949 publié au *Journal officiel* du 13 mars 1949 portant concession de la médaille militaire à titre posthume:

Au lieu de: « Vatinel (Maxime-Emile), sergent », lire: « Vatinel (Maxime-Emile), adjudant ».

Décret n° 49-1218 du 5 septembre 1949 portant modification des rétributions allouées aux militaires de la garde républicaine de Paris pour les services d'honneur et d'ordre assurés dans les établissements de spectacles, sur les terrains de sports et dans les fêtes et cérémonies privées.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,

Vu le décret du 23 janvier 1927 modifiant le tarif des rétributions allouées aux militaires de la garde républicaine de Paris pour les services d'ordre assurés dans les bals, théâtres, concerts publics et à l'occasion de fêtes ou cérémonies privées,

Décrète:

Art. 1er. — Le tarif des rétributions allouées aux militaires de la garde républicaine de Paris pour les services d'honneur et d'ordre assurés dans les établissements de spectacles (théâtres, concerts, bals, etc.), sur les champs de courses, dans les réunions sportives et manifestations artistiques en plein air, ainsi qu'à l'occasion de fêtes et cérémonies privées, est fixé conformément au tableau ci-annexé.

Il sera dû une indemnité égale à la moitié de celles fixées par le présent tarif lorsqu'un service commandé sera refusé dès son arrivée sur place.

Les services commencés sont réglés d'après le présent tarif.

Art. 2. — Le décret du 23 janvier 1927 est abrogé.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui aura effet à compter du 1er août 1949 et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

PAUL RAMADIER.

Service d'honneur et d'ordre.

DESIGNATION DES SERVICES	PRESENTATION	Capitaine.	Lieutenant.	Adjudant-chef.	Adjudant.	Maréchal des logis chef.	Garde.
		francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
A. — Services dans les établissements de spectacles (théâtres, concerts, bals, etc.), aux expositions périodiques et dans les stades et vélodromes couverts.	Tenue T. ou V.	300	175	150	125	100	80
	G. T. ou G. T. S.:						
	A pied	332	227	202	177	140	120
	A cheval	380	255	230	205	152	132
	G. T. S. culotte blanche:						
	A pied	380	255	230	205	160	140
	A cheval	420	295	270	245	180	160
NOTA. — 1° Supplément pour prolongation d'un service, au delà d'une durée de six heures sans relève. Par heure ou fraction d'heure.		60	50	45	45	35	25
2° Supplément pour tout service fait entre minuit trente et six heures du matin. Par heure ou fraction d'heure		60	50	40	40	30	20
3° Ronde dans les établissements		50	50	50	50	»	»
B. — Service sur les champs de courses et aux réunions sportives en plein air.	Tenue T. ou V.:						
	A pied	400	300	240	180	150	110
	A cheval	450	350	290	230	200	160
	G. T. ou G. T. S.:						
	A pied	452	352	292	232	190	150
	A cheval	530	430	370	310	252	212
	G. T. S. culotte blanche:						
	A pied	480	380	320	260	210	260
	A cheval	570	470	410	350	280	270
C. — Autres services (sociétés, réunions privées, particuliers).	Tenue T. ou V.	400	300	240	180	150	110
	G. T. ou G. T. S.:						
	A pied	452	352	292	232	190	150
	A cheval	480	380	320	260	202	192
	G. T. S. culotte blanche:						
	A pied	480	380	320	260	210	260
	A cheval	520	420	360	300	230	220
NOTA. — 1° Supplément pour prolongation d'un service au delà d'une durée de six heures sans relève. Par heure ou fraction d'heure.		80	70	60	50	40	25
2° Supplément pour tout service fait entre minuit trente et six heures du matin. Par heure ou fraction d'heure		80	70	60	50	40	25

Remarques. — 1° Il sera dû une indemnité égale à la moitié de celles fixées par le présent tarif, lorsqu'un service commandé sera refusé dès son arrivée sur place; 2° les services commencés sont réglés d'après le présent tarif; 3° tenues: T. travail, V. ville, G. T. grande tenue, G. T. S. grande tenue de service.

Décret n° 49-1219 du 5 septembre 1949 portant création d'une médaille d'honneur dite: « Médaille de la gendarmerie nationale ».

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé une médaille d'honneur dite: médaille de la gendarmerie nationale.

Elle est décernée:

Aux officiers et sous-officiers de la gendarmerie nationale qui ont fait l'objet d'une citation à l'ordre de la gendarmerie.

A des personnalités étrangères à l'arme qui ont rendu à cette dernière des services importants ou qui, par leur aide particulièrement méritoire à l'occasion de ses missions spéciales, se sont acquis des titres à sa reconnaissance. Dans ce dernier cas, l'attribution de la médaille de la gendarmerie nationale ne comporte pas de citation.

Art. 2. — La médaille de la gendarmerie nationale comporte une seule classe; elle est accordée sans traitement.

Art. 3. — La médaille de la gendarmerie nationale est en bronze, d'un module de 36 mm, conforme au modèle déposé. Le ruban, de 37 mm de largeur, comporte une bande centrale jaune de 10 mm, bordée de deux lisérés blancs de 2 mm chacun. Cette partie centrale est encadrée de deux bandes bleu gendarme de 9,5 mm, dont chacune est bordée à l'extérieur d'un liséré rouge vif de 2 mm.

Art. 4. — Une grenade en bronze, de 5 mm, est fixée obliquement sur le ruban pour chaque citation à l'ordre de la gendarmerie nationale obtenue par le titulaire.

Art. 5. — La médaille de la gendarmerie nationale peut être attribuée à titre posthume.

Art. 6. — Le ministre de la défense nationale est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

PAUL RAMADIER.

Décret du 5 septembre 1949 portant création d'un polygone exceptionnel dans la première zone de servitudes de la Batterie du Lazaret (Algérie).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu les lois des 10 juillet 1791, 17 juillet 1819 et 10 juillet 1851, concernant le classement et la conservation des places de guerre et postes militaires, ainsi que les servitudes imposées à la propriété autour des fortifications pour la défense de l'Etat;

Vu le décret réglementaire du 10 août 1853 pour l'application des lois précitées;

Vu les décrets des 29 avril 1857 et 12 décembre 1937 rendant applicables à l'Algérie les lois et le décret précités;

Vu l'arrêté (défense nationale) du 1er juin 1932 portant remise à la marine des ouvrages nécessaires à la défense des côtes;

Vu la loi du 8 août 1936 et le décret du 21 septembre 1936 relatif à la conservation des ouvrages de côtes;

Vu le décret du 19 juin 1938 portant classement de la Batterie du Lazaret,

Décrète:

Art. 1er. — Sont constituées en polygone exceptionnel les parties de la première zone de servitudes légales de 250 mètres, créée par le décret du 19 juin 1938, autour de la Batterie du Lazaret (département d'Alger), qui sont teintées en bleu et en jaune sur le plan joint au présent décret.

Art. 2. — Les constructions de toute nature sont autorisées à l'intérieur de ce polygone sous réserve de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 27 du décret du 10 août 1853.

Dans toute l'étendue de la partie teintée en bleu, la hauteur des constructions nouvelles ne pourra pas dépasser 5 mètres au-dessus du niveau moyen du sol naturel de leur emplacement; les constructions préexistantes ne pourront être reconstruites ou surélevées que jusqu'à concurrence de cette hauteur.

Dans toute l'étendue de la partie teintée en jaune, la hauteur des constructions ne devra pas dépasser 8 mètres au-dessus de niveau moyen du sol naturel de leur emplacement; les constructions préexistantes ne pourront être reconstruites ou surélevées que jusqu'à concurrence de cette hauteur.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* de la marine.

Fait à Paris, le 5 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

JOANNÈS DUPRAZ.

Décret du 5 septembre 1949 relatif à la durée des rengagements des sous-officiers, caporaux-chefs, caporaux et légionnaires servant aux T. O. E.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret du 14 septembre 1864, relatif aux engagements et rengagements aux régiments étrangers, modifié par le décret du 2 mai 1904;

Vu le décret 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-1120 du 16 septembre 1948 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret 48-1434 du 16 septembre 1948, relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Décrète:

Art. 1er. — Par dérogation aux prescriptions de l'article 3 du décret du 14 septembre 1864, les sous-officiers, caporaux-chefs, caporaux et légionnaires de la légion étrangère en service en Indochine, sont autorisés à souscrire des rengagements de six mois, sous condition qu'ils prolongent leur séjour d'une durée équivalente.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la défense nationale,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

MAX LEJEUNE.

Décret du 5 septembre 1949 portant nomination dans la gendarmerie nationale (active).

Par décret en date du 5 septembre 1949, sont nommés dans l'arme de la gendarmerie nationale, au grade de sous-lieutenant à titre définitif pour prendre rang du 1er octobre 1949, les sous-officiers ci-après désignés, classés par ordre de mérite, qui ont satisfait aux examens de sortie de l'école d'application de gendarmerie:

MM.	Geninet (Louis).
Bonneaudeau (Robert).	Bellot (Marcel).
Tisseyre (Jean).	Vidal (Fernand).
Isnard (Armand).	Tison (Hubert).
Favre (Marie).	Paliet (Joseph).
Lamouroux (Pierre).	Ariaud (Antoine).
Vie (Jean).	

Décret du 5 septembre 1949 portant acceptation d'offre de démission et admission dans le cadre des officiers de réserve (armée de terre, active).

Par décret en date du 5 septembre 1949, est acceptée l'offre de démission de son grade présentée par M. le lieutenant du génie Charpentier (Jean-Marie-Victor).

Cet officier est admis, avec son grade, dans le cadre des officiers de réserve du génie, à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'armée active.

Décret du 5 septembre 1949 portant admission d'un adjoint administratif du service des poudres retraité dans les cadres de réserve du service des poudres.

Par décret en date du 5 septembre 1949, est admis dans les cadres de réserve du service des poudres à compter du 1er septembre 1949:

Avec le grade d'adjoint administratif de 1re classe.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1947.)

M. l'adjoint administratif de 1re classe du service des poudres Jardin (René-Alfred), admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de service.

Décret portant acceptation de démission et changement d'arme (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juillet 1949, page 7259, 2e colonne, au lieu de: « Koop (Paul-René) », lire: « Kopp (Paul-René) ».

(Le reste sans changement.)

Décret du 5 septembre 1949 portant promotion dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

Par décret en date du 5 septembre 1949, sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale:

(Pour compter du 15 août 1949.)

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de l'artillerie navale.

M. Ferlin (R.), ingénieur en chef de 2e classe de l'artillerie navale, port matriculaire: Cherbourg. En remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe de l'artillerie navale Chambionnat, retraité.

(Liste unique.)

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime.

M. Contensou (P.-L.), ingénieur principal du génie maritime. Port matriculaire: Brest. En remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Julliand, détaché en mission hors cadres.

M. Blanc (P.-J.-L.), ingénieur principal du génie maritime. Port matriculaire: Cherbourg. En remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime Ferlin, promu.

Au grade d'ingénieur principal du génie maritime.

Tour choix.

M. Perin (G.-V.), ingénieur de 1re classe du génie maritime. Port matriculaire: Toulon. En remplacement de M. l'ingénieur principal Contensou, promu.

Tour ancienneté (1).

M. Voisin (G.-A.), ingénieur de 1re classe du génie maritime. Port matriculaire: Toulon. En remplacement de M. l'ingénieur principal du génie maritime Blanc, promu.

Au grade d'ingénieur de 1re classe du génie maritime.

Tour choix.

M. Edrom (J.-C.), ingénieur de 2e classe du génie maritime. Port matriculaire: Brest. En remplacement de M. l'ingénieur de 1re classe Perin, promu.

(1) Figure au tableau d'avancement.

Décret du 5 septembre 1949 portant promotion dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine.

Par décret en date du 5 septembre 1949, est promu dans le corps des ingénieurs hydrographes de la marine, pour compter de la date du présent décret:

Au grade d'ingénieur hydrographe de 1re classe.

(2e tour: ancienneté.)

M. Ortais (J.-A.-H.-M.-J.), ingénieur hydrographe de 2e classe, en remplacement de M. l'ingénieur hydrographe de 1re classe Turpin, précédemment promu.

Décret du 5 septembre 1949 portant promotion dans le corps des officiers d'administration de la marine.

Par décret en date du 5 septembre 1949, sont promus dans le corps des officiers d'administration de la marine (branche comptables des matières):

(Pour compter du 1er septembre 1949.)

Au grade d'officier en chef d'administration.

M. Guillemot (L.-E.), officier d'administration principale. Port matriculaire: Brest. En complément d'effectif.

Au grade d'officier d'administration principal.

M. Coguic (L.-J.-M.), officier d'administration de 1re classe. Port matriculaire: Brest. En remplacement de M. Guillemot, promu.

Au grade d'officier d'administration de 1re classe.

2e tour (choix). M. Croc (Pol), officier d'administration de 2e classe. Port matriculaire: Brest. En remplacement de M. Coguic, promu.

1er tour (ancienneté). M. Gabillard (R.-P.-M.), officier d'administration de 2e classe. Port matriculaire: Toulon. En complément d'effectif.

2e tour (choix). M. Le Borgne (E.-J.-R.), officier d'administration de 2e classe. Port matriculaire: Brest. En complément d'effectif.

Décret du 5 septembre 1949 portant attribution de commandement.

Par décret en date du 5 septembre 1949, M. le capitaine de corvette Gaussères (P.-A.-G.) est nommé au commandement du destroyer d'escorte *Marocain*.

Décret du 5 septembre 1949 portant attribution de commandement.

Par décret en date du 5 septembre 1949, M. le capitaine de corvette Nicaise (P.) est nommé au commandement du *L. S. T.* 860.

Décret du 5 septembre 1949 portant annulation d'une admission à la retraite d'office.

Par décret en date du 5 septembre 1949, le décret du 18 avril 1946, modifié le 28 mai 1948, portant admission à la retraite d'office de deux officiers de marine, est annulé en ce qui concerne M. le capitaine de vaisseau Jouan (René-Marie), du port de Lorient.

Décret du 5 septembre 1949 portant nomination dans la réserve du corps du commissariat de la marine.

Par décret en date du 5 septembre 1949, est nommé dans la réserve du corps du commissariat de la marine, pour compter du 23 août 1949, date de sa radiation des cadres actifs:

Au grade de commissaire en chef de 1re classe de réserve.

M. Binet (Hervé-Camille), commissaire en chef de 1re classe de la marine. Port d'immatriculation: Brest.

Décret du 5 septembre 1949 portant nomination dans la réserve du corps du commissariat de la marine.

Par décret en date du 5 septembre 1949, sont nommés dans la réserve du corps du commissariat de la marine:

Au grade de commissaire de 1re classe de réserve.

M. Denuilly (Yves-Alain-Georges), commissaire de 1re classe auxiliaire. Port d'immatriculation: Toulon (pour compter du 1er janvier 1941).

Au grade de commissaire de 2e classe de réserve.

M. Fatou (Olivier), commissaire de 2e classe auxiliaire. Port d'immatriculation: Cherbourg (pour compter du 26 janvier 1940).

M. Wormser (Olivier-Boris), commissaire de 2e classe auxiliaire. Port d'immatriculation: Cherbourg (pour compter du 1er avril 1941).

Décret du 5 septembre 1949 portant acceptation de démission d'un ingénieur militaire des travaux de l'air.

Par décret en date du 5 septembre 1949, est acceptée, à la date du 1er juillet 1949, la démission de son grade offerte par M. l'ingénieur militaire de 3e classe des travaux de l'air Carour (Paul).

L'intéressé cesse, à cette même date, de faire partie du corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air. Il demeure, le cas échéant, soumis à toutes les obligations imposées par la loi sur le recrutement de l'armée.

Modification de l'arrêté du 9 juin 1947 instituant une commission centrale de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents de travail et des maladies professionnelles;

Vu l'arrêté du 9 juin 1947 instituant une commission centrale de prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté précité est annulé et remplacé par le suivant:

« *Art.* 2. — La commission comprend:

« Le directeur technique et industriel ou son délégué, président.

« Cinq représentants de l'administration, désignés par les directions et services intéressés:

« Un représentant du service de santé.

« Un représentant de l'état-major de l'armée de l'air (officier).

« Un représentant du service du matériel (officier mécanicien).

« Un représentant de la direction technique et industrielle appartenant à un corps de techniciens militaires ou civil.

« Un représentant de la direction du personnel civil, du contentieux et du matériel de l'administration centrale appartenant à la maîtrise d'Etat.

« Six représentants du personnel appartenant aux services utilisateurs, désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

« Un rapporteur, désigné par le directeur technique et industriel, sera chargé de l'établissement du procès-verbal de chaque séance ».

Art. 2. — La voix du président est prépondérante.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 août 1949.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées:
Le directeur du cabinet,
JEAN MARTIN.

Compte administratif du musée de l'armée pour l'exercice 1948.

Par arrêté interministériel en date du 22 août 1949, le compte administratif du musée de l'armée pour l'exercice 1948 a été arrêté ainsi qu'il suit:

Compte de recettes.....	23.582.161 F.
Compte de dépenses.....	17.222.319

Premier budget supplémentaire du musée de l'armée pour l'exercice 1949.

Par arrêté interministériel en date du 22 août 1949, le premier budget supplémentaire du musée de l'armée pour l'exercice 1949 a été fixé en recettes et en dépenses à la somme de: 6.359.842 F.

Remises de débets.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 23 août 1949, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Ménard, épouse en secondes noces de M. Foucher (Julien), demeurant 106, avenue Henri-Barbusse, à l'Hay-les-Roses (Seine), d'une somme de 6.090 F et des intérêts y afférents dont elle a été constituée débitrice envers l'Etat pour trop-perçu de délégation de solde en 1945 et 1946.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 25 août 1949, il est fait, sous réserve du versement de la somme de 5.000 F, remise gracieuse à Mme veuve Le Cosquer (Hippolyte), épouse en secondes noces de M. Poulhet (François), facteur à Ploumilliau (Côtes-du-Nord), de la somme de 10.290 F, dont elle a été constituée débitrice envers l'Etat pour trop-perçu de demi-solde en 1944 et 1945.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 25 août 1949, il est fait remise à Mme veuve Le Corre, née Vincent, domiciliée à Saint-Laurent en Plouha (Côtes-du-Nord), de la somme de 96.988 F, dont elle a été constituée débitrice envers l'Etat pour trop-perçu de délégation de solde de 1940 à 1947.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 25 août 1949, il est fait remise à Mme veuve Guyomard, née Chossec (Anne-Marie), domiciliée à Convenant-Coadou Plonbezré (Côtes-du-Nord), de la somme de 68.169 F, dont elle a été constituée débitrice envers l'Etat pour trop-perçu de délégation de solde de 1940 à 1947.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 25 août 1949, il est fait remise gracieuse à Mme Delaleu, née Menar (Jeanne), demeurant à Auby (Nord), 75, rue Jean-Jaurès, d'une somme de 16.005 F, dont elle a été constituée débitrice envers l'Etat pour trop-perçu de prestations familiales en 1947.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 25 août 1949, il est fait remise gracieuse à M. Csakany (Jean), ex-quartier-maître électricien, demeurant à Lens (Pas-de-Calais), 17, rue Bourdaloue, de la somme de 7.393 F, dont il est redevable envers l'Etat pour trop-perçu de solde.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 25 août 1949, il est fait remise gracieuse à M. Chambon (Léon), domicilié à Tannay (Nièvre), d'une somme de 31.930 F, dont il est redevable envers l'Etat pour trop-perçu de délégation de solde.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 25 août 1949, il est fait remise gracieuse à M. Cravero (Marcel), domicilié 12, boulevard Boisson, à Marseille, d'une somme de 5.000 F, sur celle de 6.700 F dont il a été constitué débiteur envers l'Etat pour trop-perçu de délégation de solde en 1945.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine et du ministre des finances et des affaires économiques, en date du 25 août 1949, il est fait remise au second maître torpilleur Labaisse (Maurice), d'une somme de 28.000 francs, dont il reste redevable envers l'Etat pour trop-perçu de délégation de solde.

Homologation de grade au titre de la Résistance intérieure française.

Par arrêté du 16 août 1949, sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après:

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Antoine (André), né le 29 mars 1920.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Chanson (Albert), né le 25 juin 1884.

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Grasset (Marius), né le 8 décembre 1894.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1942.)

Feldman (Valentin), né le 23 juin 1909.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)

Francois (Ferdinand), né le 6 août 1896.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Gillioz (Julien), né le 25 avril 1905.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Hebmann (Pierre), né le 3 septembre 1901.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Blaisot (Camille), né le 19 janvier 1881.

Bouvet (Roger), né le 21 juillet 1898.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Dragon (René), né le 9 juin 1887.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Bathias (Henri), né le 11 janvier 1902.

Jaulin (Elie), né le 19 septembre 1902.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)

Hanaire (Raymond), né le 25 décembre 1897.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Amouroux (Jules), né le 11 octobre 1894.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Cormerais (Alfred), né le 8 décembre 1918.

Dalem (Jean), né le 25 mars 1912.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Defforges (Eugène), né le 29 juillet 1878.

Delattre (Claude), né le 30 mars 1913.

Gelin (Georges), né le 29 janvier 1888.

Joly (Louis), né le 22 décembre 1897.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Guevart (Omer), né le 15 février 1906.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Barbier (Roger), né le 19 juin 1901.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944)

Cheminant (Robert), né le 24 septembre 1922.

Devauchelle (Paul), né le 19 octobre 1876.

Jazeron (André), né le 20 septembre 1899.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)

Delaporte (Louis), né le 22 octobre 1871.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)

Devos (Marcel), né le 13 novembre 1929.

Habran (Lucien), né le 13 mars 1886.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)

Cuby (André), né le 6 mai 1920.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)

Grelu (Marie-Thérèse), née le 29 novembre 1914.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)

Bischoff (Eugène), né le 6 juillet 1906.

Bodin (Octave), né le 6 juin 1904.

Kieffer (Robert), né le 8 juin 1920.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)

Bertrand (René), né le 7 septembre 1890.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)

Camerlynck (Léon), né le 15 juin 1895.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)

Clervoy (Pierre), né le 13 novembre 1920.

Griselin (Jeanne), née le 16 novembre 1897.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

Bourdon (René), né le 20 décembre 1911.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Cadot (Maurice), né le 14 septembre 1912.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Barray (Auguste), né le 6 février 1891.

Chevalier (Pierre), né le 5 janvier 1906.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Guillot (Lucien), né le 12 mai 1920.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Drai (Victor), né le 23 mars 1914.

Gernsheimer (Walter), né le 7 juillet 1919.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Calvet Louis), né le 29 mai 1909.

Chevauche (Alain), né le 18 mars 1907.

Franck (Marcel), né le 27 août 1909.

Fructus (Raoul), né le 4 novembre 1884.

Garnier (Raymond), né le 25 janvier 1910.

Guelles (Jean), né le 5 novembre 1912.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Brunet (Bernard), né le 19 juin 1920.

Chérel (Jean), né le 25 septembre 1910.

Dubois (Arthur), né le 15 mai 1903.

Fougeroux (André), né le 8 novembre 1909.

Giraud (Marie), né le 21 août 1891.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre ang du 1er mai 1944.)

Guilloux (André), né le 11 décembre 1907.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Chait (Hermann), né le 10 mai 1900.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1941.)

Kerautret (Marcel), né le 17 septembre 1906.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)

Fortier (René), né le 6 janvier 1909.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)

Koch (Marcel), né le 30 mars 1902.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)

Guillermain (Michel), né le 19 septembre 1925.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

Huchet (Georges), né le 16 mai 1919.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Duquenois (Fernand), né le 1er mars 1899.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Dunand (Gustave), né le 3 août 1904.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Bailliais (Marcel), né le 21 août 1899.

Grenard (Léon), né le 17 février 1895.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)
Boivin (Anne), née le 18 février 1912.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Feroc (Roger), né le 19 janvier 1912.

Giraud (René), né le 30 juillet 1916.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1940.)
Dupuis (André), né le 19 février 1921.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)
Granet (Désiré), né le 10 janvier 1904.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1940.)
Bonnardel (Jean), né le 12 novembre 1903.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1940.)
Girard (Louis), né le 23 mai 1904.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1941.)
Ballot (André), né le 22 février 1924.
Grégoire (Jacques), né le 15 avril 1910.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)
Rebenstreit (Alfred), né le 18 avril 1901.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Borras (André), né le 10 août 1902.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)
Cavagna (Charles), né le 5 février 1895.
Gilles (Eugène), né le 26 août 1896.

(Pour prendre rang du 1er août 1941.)
Chanal (Gabriel), né le 14 octobre 1896.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)
Delaby (Charles), né le 8 avril 1906.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)
Goualian (Louis), né le 4 mai 1903.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)

Chambille (Louis), né le 16 mai 1896.
Davaine (Rémy), né le 1er octobre 1909.
Gnemmi (Hugo), né le 25 mai 1921.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Chicard (Appoline), née le 28 novembre 1909.
Desusclade (Clément), né le 11 juin 1894.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
Fontana (Achille), né le 9 octobre 1904.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
Briand (René), né le 2 mars 1921.
Duvernois (Henri), né le 1er décembre 1908.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Jouffrey (Henri), né le 6 août 1898.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Barataud (Gabriel), né le 13 novembre 1907.
Garroux (Etienne), né le 5 mai 1896.
Jacquet (Albert), né le 19 mars 1889.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
Domino (Louis), né le 26 juin 1905.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)

Bach (André), né le 30 septembre 1888.
Guyonnet (Jean), né le 22 mars 1910.
(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Boissee (Altève), né le 1er avril 1893.
Criquetot (Armand), né le 25 février 1893.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Dujardin (Fernand), né le 8 mai 1893.
Gaudefroy (Albert), né le 7 juillet 1894.
Gilibert (Ferdinand), né le 27 février 1887.

Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après :

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Bert (Paul), né le 1er décembre 1909.
Bourreau (Robert), né le 16 février 1920.
Briand (Ferdinand), né le 26 octobre 1917.
Germain (Maurice), né le 17 décembre 1923.
Gili (Dante), né le 19 juillet 1911.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Becaud (Jean-Louis), né le 14 novembre 1916.
Diellin (Daniel), né le 25 décembre 1924.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Bloch (Léon), né le 22 avril 1897.
Drouelle (Marc), né le 24 février 1923.
Goisset (Roger), né le 15 mai 1911.
Grandon (Marius), né le 5 novembre 1902.
Horbez (Jules), né le 20 septembre 1892.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Béraud (Henri), né le 30 septembre 1900.
Blanadet (Roger), né le 14 janvier 1909.
Coutisson (Emile), né le 30 décembre 1909.
Daury (Bernard), né le 26 mai 1895.
Fages (Louis), né le 29 janvier 1906.
Gat (Pierre), né le 3 septembre 1922.
Huile (Louis), né le 5 janvier 1897.
Jérôme (Henri), né le 9 décembre 1900.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Alablanche (Auguste), né le 6 avril 1899.
Baginski (François), né le 30 décembre 1898.
Bernardie (Léonard), né le 18 mai 1913.
Bertillot (Fernand), né le 29 juillet 1921.
Bourgeois (Adolphe), né le 12 juillet 1921.
Bouron (Jean-Pierre), né le 1er novembre 1925
Bouveyron (Robert), né le 25 mai 1924.
Bressy (Roland), né le 17 novembre 1917.
Canard (Henri), né le 20 décembre 1923.
Castel (Robert), né le 28 mai 1909.
Chalon (Yves), né le 18 novembre 1925.
Cherbuy (Désiré), né le 23 octobre 1906.
Claerebout (Maurice), né le 11 septembre 1898
Clayesen (Louis), né le 23 mai 1911.
Costa (Germain), né le 8 novembre 1903.
Depraetere (Victor), né le 14 janvier 1907.
Dupuis (Camille), né le 28 avril 1918.
Dussous (Denise), née le 3 mai 1922.
Grisier (Armand), né le 6 janvier 1912.
Havet (Léon), né le 8 mars 1906.
Hortion (Louis), né le 18 août 1910.
Humeau (Roger), né le 4 septembre 1924.
Hyvert (René), né le 14 septembre 1924.
Imbert (René), né le 23 janvier 1901.
Jaffre (Louis), né le 15 mars 1922.
Jaulent (Marguerite), née le 12 janvier 1900.
Jeudy (Armand), né le 28 mai 1911.
Joutet (Antoine), né le 7 mai 1918.
Julien (Maurice), né le 28 juillet 1881.
Just (Pierre), né le 2 octobre 1903.
Justamante (François), né le 14 janvier 1891.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1941.)
Excoffier (Pierre), né le 6 octobre 1894.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)
Delespinay (Julien), né le 20 octobre 1902.

(Pour prendre rang du 1er février 1941.)
Amiot (Marcel), né le 8 mai 1904.
Blandin (Pierre), né le 25 juillet 1895.
Geyer (René), né le 17 août 1907.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Alexandrowicz (Léon), né le 1er septembre 1919.

Dans le grade de sergent.

Pour prendre rang du 1er septembre 1940.
Bourneix (Pierre), né le 16 juillet 1922.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)
Belmont (Emile), né le 26 août 1890.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1940.)
Berthier (Julien), né le 2 janvier 1907.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1940.)
Bay (Marcel), né le 23 septembre 1907.

(Pour prendre rang du 1er février 1941.)
David (Emile), né le 29 juillet 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Berton (Julien), né le 31 juillet 1900.
Collignon (Robert), né le 21 novembre 1902.
Dugny (Léon), né le 21 septembre 1905.
Fournier (Fernand), né le 24 mai 1903.
Germain (Joseph), né le 1er octobre 1910.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)
Gazelot (Pierre), né le 30 août 1913.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1941.)
Anglade (René), né le 29 janvier 1912.
Chatton (Marcel), né le 18 décembre 1919.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)
Fabas (Emile), né le 4 septembre 1909.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)
Emorine (Antoine), né le 1er juillet 1906.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1942.)
Bonnardin (Eugène), né le 11 juin 1904.
Gorski (Wladislas), né le 26 janvier 1893.

(Pour prendre rang du 1er février 1942.)
Duhan (Jean), né le 27 janvier 1908.
Hayot (Maurice), né le 14 juillet 1901.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
Demare (Bernard), né le 4 juin 1901.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Demarne (Roger), né le 12 septembre 1920

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Coispeau (Albert), né le 25 février 1895.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)
Berthou (Yves), né le 10 novembre 1906.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Dennault (Alphonse), né le 25 juin 1890.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Guilloux (Jacques), né le 17 juillet 1909.
Dirou (Marcel), né le 4 mai 1919.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
Bachet (André), né le 9 mars 1914.
Bergeret (Louis), né le 26 mai 1926.
Caillot (Georges), né le 25 novembre 1897.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1942.)
Deshours (Roger), né le 29 mars 1899.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Daude (Alphonse), né le 24 janvier 1900.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Aubugeau (Roger), né le 18 novembre 1891.
Augereau (René), né le 7 mars 1890.
Delpech (Maurice), né le 16 juillet 1922.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Barbe (Fernand), né le 20 octobre 1905.
Cheret (François), né le 5 avril 1902.
Hugonnier (Jean), né le 27 août 1921.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Durand (Jean), né le 27 décembre 1910.
Grain (Roger), né le 27 août 1923.
Hipaux (Albert), né le 8 juin 1890.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Creuel (Marcel), né le 13 octobre 1922.
Herold (Henri), né le 11 juin 1920.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Duval (Raymond), né le 15 juillet 1921.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Chastrette (Jean), né le 5 avril 1899.
Gaussens (Robert), né le 25 juin 1925.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Beaudeux (Roland), né le 3 octobre 1922.
Grolaud (Auguste), né le 5 janvier 1901.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Bourgeois (Paul), né le 24 janvier 1899.
Deschamps (Lucien), né le 13 septembre 1887.
Fève (Marc), né le 29 juin 1924.
Genovèse (Salvator), né le 30 octobre 1926.
Gerodias (Raymond), né le 24 juillet 1905.
Gringelli (Barthelemy), né le 1er avril 1915.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Blin (Emile), né le 21 avril 1922.
Bonnin (André), né le 3 mars 1900.
Brochier (Ernest), né le 4 mars 1887.
Delorme (Georges), né le 19 avril 1889.
Gerry (Hippolyte), né le 23 décembre 1909.

Sont homologués à titre posthume les personnels de la Résistance intérieure française ci-après :

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Bart (Raymond), né le 3 octobre 1902.
Brunet (Roger), né le 5 mai 1918.
Brunet (Louis), né le 1er septembre 1887.
Georges, né le 20 juillet 1897.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Bellaud (Maurice), né le 5 mai 1919.
Cloup (Eugène), né le 14 janvier 1885.
Delage (Robert), né le 10 mars 1924.
Ducret (Jules), né le 5 mars 1898.
Duredon (André), né le 17 janvier 1924.
Fougairolles (Henri), né le 31 mars 1924.
Granger (Raymond), né le 21 février 1924.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Bernard (Adrien), né le 22 octobre 1890.
Blancher (Jean), né le 23 novembre 1922.
Faubert (André), né le 2 août 1896.
Garrivier (Georges), né le 5 avril 1910.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Bouygues (Jean), né le 1er avril 1905.
Demy (Roger), né le 11 juin 1925.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Beaussart (Auguste), né le 14 février 1897.
Bruyère (Adrien), né le 11 mai 1910.
Claire (René), né le 15 août 1925.
Delouard (Moïse), né le 19 août 1893.
Emery (Léon), né le 3 février 1921.
Françoise (Abel), né le 23 mai 1907.
Garrivier (Louis), né le 31 août 1901.
Garrouste (Pierre), né le 5 mai 1923.
Gicquel (Pierre), né le 28 mars 1907.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Alrivie (Edmond), né le 1er mars 1911.
Balous (Michel), né le 17 septembre 1907.
Baraquin (Henri), né le 19 novembre 1926.
Baudart (Jean), né le 8 juin 1896.
Bazouin (Jean), né le 15 juillet 1892.
Bellarbre (Louis), né le 27 août 1922.
Blaise (Maurice), né le 23 mai 1919.
Bonnat (Armand), né le 27 avril 1890.
Bossot (Alexandre), né le 11 mars 1901.
Bottine (Robert), né le 5 août 1903.
Calvar (Jean), né le 11 février 1907.
Chauvel (Henri), né le 20 avril 1906.
Clara (Barthélémy), né le 3 février 1907.
Daure (Pierre), né le 5 février 1905.
Decerme (Albert), né le 24 novembre 1881.
Deleruelle (André), né le 9 février 1924.
Descazeaux (Paul), né le 7 février 1922.
Etienne (René), né le 11 mai 1923.
Ferre (Alfred), né le 23 avril 1908.
Gary (Jean), né le 7 mai 1925.
Grossetête (Charles), né le 24 avril 1897.
Guibert (Francis), né le 23 novembre 1928.
Guy (Auguste), né le 8 août 1896.
Hacques (Jean), né le 11 septembre 1911.
Hirselberger (Raymond), né le 28 juin 1916.
Hutin (Marie-Alfred), né le 11 novembre 1895.
Jauveau (Maxime), né le 17 septembre 1899.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Bardonnet (Jean-Marie), né le 18 avril 1917.
Birot (Maurice), né le 25 mai 1902.
Chavepeyre (Elie), né le 18 mai 1901.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Bopp (François), né le 16 mai 1924.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Alexandrowicz (Mathieu), né le 12 août 1891.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Gillet (Robert), né le 3 janvier 1918.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er mars 1941.)
Chevreux (Jean), né le 17 mars 1922.

(Pour prendre rang du 1er février 1942.)
Dalildet (Arthur), né le 12 octobre 1906.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
Franche (Fernand), né le 19 septembre 1911.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Brenot (René), né le 1er avril 1923.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Degez (Georges), né le 11 novembre 1893.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Bouley (Alphonse), né le 22 mai 1891.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Cottarel (Adolphe), né le 18 avril 1901.
Gavand (Julien), né le 18 mars 1906.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Caudal (Raymond), né le 26 janvier 1928.
Chapelain (Georges), né le 19 mai 1906.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Alin (Abel), né le 7 avril 1880.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Gaillard (Jean), né le 10 septembre 1905.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Connan (Roger), né le 26 juin 1925.
Faucon (Raymond), né le 21 mars 1898.
Girard (Henri), né le 15 octobre 1905.
Grelaud (Fernand), né le 26 janvier 1913.
Gretz (Kléber), né le 4 juillet 1920.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Blaise (Joseph), né le 10 mai 1883.
Deville (Charles), né le 1er novembre 1896.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)
Boccard (Louis), né le 18 octobre 1907.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1940.)
Broida (Raymond), né le 17 mai 1902.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1940.)
Guillard (Jean), né le 6 février 1921.

(Pour prendre rang du 1er février 1941.)
Evezard (Jean), né le 3 février 1922.

(Pour prendre rang du 1er mars 1941.)
Dumont (Paul), né le 24 octobre 1905.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)
Gil (José), né le 10 mars 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Colley (Jean), né le 7 février 1906.
Forget (André), né le 4 juillet 1893.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)
Berault (Auguste), né le 11 février 1888.
Boulanger (René), né le 25 février 1897.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1942.)
Gautier (Roger), né le 14 avril 1923.

(Pour prendre rang du 1er février 1942.)
Dautreaux (Arsène), né le 12 décembre 1901.
Emorine (Yvonne), née le 17 décembre 1912.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
Cocat (René), né le 2 avril 1914.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Dehais (Roger), né le 20 avril 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)
Berthou (Marie), né le 1er mars 1905.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
Garcia-Serrano (Edouard), né le 14 avril 1928.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1942.)
Grumbach (Jacques), né le 9 avril 1902.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
Clerc (Lucien), né le 20 juillet 1921.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Chapoutot (Michel), né le 13 mars 1926.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Blomme (Victor), né le 15 janvier 1921.
Delouche (Isaïe), né le 4 décembre 1904.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Batier (Léon), né le 14 novembre 1901.
Bidard (Bernardin), né le 8 mai 1892.
Boussion (Joseph), né le 18 janvier 1896.
Chantrier (André), né le 9 avril 1892.
Comte (Roger), né le 8 mars 1922.
Delisse (Léonard), né le 22 février 1896.
Draye (Lucien), né le 5 juin 1921.
Gaffet (Maurice), né le 28 septembre 1920.
Germond (Pierre), né le 23 septembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Arruebo (Pierre), né le 29 mars 1923.
Blum (Georges), né le 27 juillet 1923.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Bourgeois (Fernand), né le 24 décembre 1922.
Bousigue (François), né le 24 juin 1922.
Gabinet (Vincent), né le 29 novembre 1922.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Blum (Simon), né le 20 mars 1878.
Colin (Charles), né le 12 janvier 1922.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Dall'Agnol (Mario), né le 18 décembre 1911.
Guérin (Victor), né le 25 septembre 1914.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Allée (Marie-Thérèse), née le 11 novembre 1914.
Belle (Marius), né le 14 novembre 1897.
Foessel (Jean), né le 21 décembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Bileux (André), né le 18 mai 1908.
Fallot (Robert), né le 22 août 1910.
Grouleau (Raymond), né le 4 juillet 1900.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Adam (Anna), née le 4 avril 1895.
Desarmeaux (Pierre), né le 15 mars 1921.
Fosse (Pierre), né le 1er juin 1914.
Girard (Robert), né le 24 juillet 1897.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Bouvet (René), né le 18 août 1907.
Chassaing (Ferdinand), né le 20 juillet 1893.
Chojnacki (Edouard), né le 26 mai 1922.
Frobert (Pierre), né le 13 mars 1902.
Justet (Jacques), né le 3 novembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Chambre (Jacques), né le 25 décembre 1922.
Gonnet (Henri) né le 29 août 1921.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Badet (André), né le 2 juin 1920.
Coulhier (Bernard), né le 28 octobre 1910.
Coulhier (Xavier), né le 3 janvier 1929.
Desmarquest (Georges), né le 23 avril 1887.
Frèrejean (André), né le 11 décembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Bernard (Louis), né le 7 octobre 1886.
Houssemaine (Kléber), né le 13 septembre 1912.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Dirou (Jean-Louis), né le 12 août 1915.
Duperrier (Antonin), né le 10 janvier 1925.
Duperrier (Georges), né le 5 décembre 1922.
Guenin (François), né le 19 octobre 1904.
Guenin (Henri), né le 8 avril 1909.
Guenin (Albert), né le 2 mai 1921.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Breton (François), né le 18 mars 1902.
Carles (Armand), né le 11 juin 1904.
Claire (Robert), né le 20 août 1870.
Claire (Maurice), né le 11 janvier 1927.
Dessertenne (Henri), né le 28 juillet 1897.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Anselme (Lucien), né le 21 octobre 1905.
Chapuis (Joseph), né le 25 mars 1923.
Chayriguet (Antonin), né le 22 janvier 1904.
Cotentin (Pierre), né le 6 janvier 1924.
Dubois (Michel), né le 29 septembre 1897.
Elefterion (Alexandre), né le 29 janvier 1925.
Genestoux (Alfred), né le 9 juin 1924.
Geoffroy (Pierre), né le 31 mars 1909.
Gervais (Robert), né le 18 juillet 1896.
Grasset (Henri), né le 30 septembre 1900.
Guérin (Georges), né le 9 juin 1922.
Gueusquin (André), né le 15 janvier 1927.
Guillaume (Félix), né le 31 octobre 1912

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Fillet (Roland), né le 27 décembre 1925.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)
Gœury (Alcide), né le 15 décembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)
Durain (Antoine), né le 13 avril 1924.

Sont homologués les personnels de la Résistance intérieure française ci-après, disparus:

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)
Gallouen (Léon), né le 26 août 1879.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Niol (René), né le 7 juillet 1922.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Bouchard (Emile), né le 10 octobre 1913.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Marestin (Romuald), né le 16 mai 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Eynard (Jean), né le 10 octobre 1894.
Girault (Pierre), né le 23 novembre 1891
Kirmans (Charles), né le 18 avril 1915.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1940.)
Bernard (Pierre), né le 10 octobre 1903.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Lancino (Jean), né le 1er avril 1900.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Dartiguelongue (Pierre), né le 17 septembre 1904.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Lorimy (Henri), né le 16 janvier 1922.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Carestia (Jean), né le 7 janvier 1920.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Machin (Jean), né le 2 août 1922.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Le Donche (Yves), né le 20 mai 1922.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Blenner (Wilhelm), né le 28 septembre 1918.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Morand (Etienne), né le 1er octobre 1926.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Goetschy (Henry), né le 10 août 1901.
Lemozy (Pierre), né le 12 juin 1890.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Barbier (Casimir), né le 18 octobre 1920.
Bonnaudet (Denis), né le 8 octobre 1906.
Linier (Henriette), née le 23 octobre 1898.
Moreau (Louis), né le 19 juillet 1927.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
Lamalle (Pierre), né le 23 janvier 1911.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Lessous (Raymond), né le 4 septembre 1905.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Gougeon (Charles), né le 3 mars 1911.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Jame (Eugène), né le 12 octobre 1901.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1940.)
Lecompte (André), né le 20 janvier 1910.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)
Barbieri (Marius), né le 21 juillet 1901.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)
Lavoir (Léon), né le 5 novembre 1895.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)
Dufau (Marcel), né le 5 mars 1894.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Dancoisne (Emile), né le 14 décembre 1895.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
Le Baron (Marcel), né le 11 juillet 1916.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
Mercklen (Robert), né le 2 avril 1927.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Gallegno (Régine), né le 15 septembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Hugonnier (Jacques), né le 22 octobre 1919.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Dominikiewiez (Paul), né le 17 août 1910.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
Divi (Jean), né le 29 novembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Delafoulhouze (Jean), né le 23 octobre 1923.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Dessagné (Paul), né le 12 juillet 1919.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Langlet (Raymond), né le 17 septembre 1926.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
De Béthune (Jean), né le 26 mars 1920.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Boulanger (Albert), né le 7 août 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Ducluzeaud (Germain), né le 7 août 1912.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)
Gerber (Lucien), né le 28 juillet 1901.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Didier (Théophile), né le 17 mars 1888.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Birenbaum (Moszeck), né le 17 janvier 1896.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Demoortel (Adolphe), né le 11 mars 1884.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Durand (François), né le 27 août 1925.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Gariglio (Laurent), né le 25 janvier 1921.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Courteau (Lucien), né le 8 août 1927.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)
Osler (Marie), né le 2 mars 1890.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Opoczynski (Jacques), né le 20 juillet 1887.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
Chofflet (Louis), né le 18 décembre 1896.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Noviant (Maurice), né le 5 juin 1924.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
Larribet (Robert), né le 30 juin 1906.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
Filland (Pierre), né le 20 novembre 1923.
Lavediau (Charles), né le 24 mars 1906.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Bonanni (Robert), né le 7 septembre 1925
Marot (Marceau), né le 10 septembre 1920.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
Dauphin (Jean), né le 23 avril 1921.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Martel (Pierre), né le 8 janvier 1921.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Heintz (Henri), né le 7 février 1913.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Boutin (Louis), né le 18 février 1907.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Dubois (Georges), né le 26 juin 1903.
Leclerc (Ferdinand), né le 1er mai 1921.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Magne (Georges), né le 4 février 1895.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Bomble (Henri), né le 7 décembre 1925.
Dumont-Pillon (Robert), né le 4 décembre 1923.
Marchal (Lucien), né le 4 octobre 1902.
Nowakowski (François), né le 21 novembre 1891.
Nowakowski (Bernard), né le 17 janvier 1920.

Sont homologués à titre fictif les personnels de la Résistance intérieure française ci-après, justiciables de la législation des pensions en application de l'article 10 de l'ordonnance n° 45-321 du 3 mars 1945:

Dans le grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Dubois (Albert-Marcel), né le 26 novembre 1901.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Henry (Jean), né le 5 mai 1921.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Bennamias (Dino), né le 22 mars 1923.
Boulay (Jean-Baptiste), né le 14 juillet 1924.
Callier (Paul), né le 11 avril 1914.
Maniet (Charles), né le 20 août 1880.
Nicolas (Valentine), née le 25 avril 1907.
Norbert (Jean), né le 3 août 1925.
Spilthooren (Maurice), né le 6 janvier 1890.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Barret (Paulin), né le 22 août 1895.
Blin (Pierre), né le 18 mai 1909.
Cadiot (Roger), né le 31 décembre 1906.
Delorme (Jean-Gabriel), né le 14 septembre 1898.
Delorme (Pierre-Jean), né le 1er septembre 1921.
Maupeu (Victor), né le 1er novembre 1902.
Narduzzi (Mathias), né le 24 septembre 1906.
Vigne (René), né le 9 octobre 1925.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Aigoud (Roger-Ernest), né le 27 avril 1923.
Barbarin (Lucien), né le 21 mars 1906.
Bret (Roger), né le 7 août 1927.
Brézillon (Max), né le 30 mai 1921.
Buffet (Robert), né le 1er février 1926.
Calvez (Emmanuel), né le 28 janvier 1900.
Chabin (Maurice), né le 14 mai 1921.
Cheveau (René), né le 16 décembre 1913.
Ducrocq (Paul), né le 26 mars 1906.
Farinetti (Louis), né le 8 septembre 1886.
Gesterman (Paul), né le 31 décembre 1920.
Moreau (Marcel), né le 16 avril 1910.
Meunier (Pierre), né le 2 décembre 1918.
Perche (Berthe), née le 2 février 1907.
Podezaski (Henri), né le 17 janvier 1913.
Podezaski (Marie), née le 28 mars 1911.
Régobis (Roger), né le 25 mars 1909.
Rivière (Pierre), né le 27 octobre 1925.
Ternisien (Lucienne), née le 11 janvier 1908.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Cep (Paul), né le 11 janvier 1920.
Przybylski (Antoine), né le 16 mai 1906.
Ratelet (Victor), né le 23 mars 1911.

Dans le grade de soldat.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Bouvart (Suzanne), née le 29 février 1920.
Drouilhet (Georges), né le 15 avril 1913.
Haloui (Albert), né le 9 juin 1895.
Landry (Robert), né le 2 avril 1900.
Lesage (Raymond), né le 11 février 1923.
Powel (Nelly), née le 20 septembre 1912.
Sayous (Robert), né le 16 février 1925.

Les homologations prononcées au titre de l'article 4 acquièrent le caractère d'homologation à titre posthume dès l'établissement de l'acte de décès.

Désignation des membres du comité consultatif de la construction navale.

Par arrêté du ministre de la marine marchande et du secrétaire d'Etat chargé de la marine, en date du 26 août 1949, sont désignés comme membres du comité consultatif de la construction navale:

Pour représenter les employeurs:

MM. Fould (René);
Nepveu (Roland);
Lamouche (André);
Lefol (Lucien);
Colomb (Robert);
Puech (René).

Pour représenter les salariés:

MM. Chabrol (Pierre), de la confédération générale des cadres;
Lamour (Marcel) et Rio (René-Pierre), de la confédération générale du travail;
Albert (André) et Hulin (Emile), de la confédération générale du travail (force ouvrière);
Rombeault (Nestor), de la confédération française des travailleurs chrétiens.

Sont désignés comme membres suppléants:

Pour représenter éventuellement les employeurs:

MM. Lacourte (Robert), de Maulmin (René), Jacquemin (Georges).

Pour représenter éventuellement les salariés:

MM. Ceillier (Hervé), de la confédération générale des cadres;
Letourneur (Raymond) et Meries (Yves), de la confédération générale du travail;
Aoustin, de la confédération générale du travail (force ouvrière);
Campain, de la confédération française des travailleurs chrétiens.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 28 juillet 1949, la titularisation de M. Gozlan (Elie) dans le cadre des aides-commis administratifs est annulée sur demande de l'intéressé.

M. Gozlan est reclassé auxiliaire de bureau (secrétaire comptable), groupe I, 5e échelon, à compter du 1er juillet 1948, et conservera l'ancienneté acquise dans cet emploi.

Par arrêté en date du 3 août 1949, a été nommé gardien de champ de tir au camp de Coëtquidan, en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de cette loi, le candidat ci-après désigné inscrit pour cet emploi sur la liste générale de classement de 1948, publiée au *Journal officiel* du 21 décembre 1948:

M. Plazy (Gratien-Pierre-Jean), 1er tour.

Par arrêté en date du 18 août 1949, le classement de M. Benyoucef, dit Mohamed, agent de bureau de 4e classe dans le cadre complémentaire, titularisé par arrêté du 10 juin 1948 est ainsi modifié: « agent de bureau de 3e classe, à compter du 1er juillet 1947 ».

Nomination au grade d'aspirant dans l'armée de terre (réserve).

Par décision du 30 août 1949, est promu au grade d'aspirant dans l'armée de terre, pour prendre rang du 1er juillet 1949:

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

M. Ramaen (Christian).

Par décision en date du 1er septembre 1949, est promu au grade d'aspirant à titre définitif, l'élève officier de réserve de la classe 1948/2 dont le nom suit, qui a satisfait aux examens de sortie de l'école de formation d'élèves officiers de réserve:

TROUPES COLONIALES

RÉSERVE

Artillerie de campagne.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1949.)

Michel (René-Marcel).

Admission d'officiers de réserve dans le service d'état-major.

Par décision ministérielle en date du 1er septembre 1949, les officiers de réserve dont les noms suivent, sont admis dans le service d'état-major (application des prescriptions de la C. M., n° 41.236 PM/1/B du 19 mars 1949 [*Bulletin officiel*, p. t., page 1051]):

1re RÉGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Bancal (Jean-Eugène-Auguste), capitaine, 1re région militaire (1).
Carle (Paul-Léon-Désiré), capitaine, 1re région militaire.
Sallée (Pierre-Louis), capitaine, 1re région militaire.
Boulle (Pierre-Roger-Gaston), subdivision de Paris.
Etlin (Edouard-Georges), capitaine, 1re région militaire.
Fleury (Jean-Léon-Georges), capitaine, 1re région militaire.
Leproux (Antony-Joseph-André), capitaine, 1re région militaire.
Masson (Joseph-Marie), capitaine, 1re région militaire.
Noilet (Paul-Bernard), capitaine, subdivision de Paris.
Chamant (Yves), lieutenant, subdivision de Paris.
Gallois (Daniel-Henri), lieutenant, 1re région militaire.
André (Lucien-Simon), subdivision d'Orléans.
Audeguy (Maurice), lieutenant, subdivision de Paris.
Bailly (Jean-Antoine-Marie-Amédée), lieutenant, subdivision de Paris.
Baudry (Jacques-Jean-Henri), subdivision de Paris.
Beaufret (Jean-Arthur), lieutenant, 1re région militaire.
Begard (Maurice-Emile), lieutenant, subdivision de Paris.
Bourgouin (Raymond-Paul-Maurice), lieutenant, subdivision de Paris.
Boutemail (Pierre-Hervé), lieutenant, 1re région militaire.
Brousse (Jean-Marie-Noël), lieutenant, subdivision de Paris.

(1) Autorité qui administre l'intéressé.

Charpentier (Albert-Jacques), lieutenant, 1re région militaire (1).
Duval (Paul-Emile), lieutenant, 1re région militaire.
Farcat (Roger-Gabriel), lieutenant, 1re région militaire.
Fougères (Paul-Marc-André), lieutenant, subdivision de Paris.
Guillonneau (Bernard-Jean-Marie), lieutenant, 1re région militaire.
Juilliard (Louis-Victor-Jacques), lieutenant, subdivision de Paris.
Maillard (René), lieutenant, subdivision de Paris.
Passani (Pierre-Louis-Jean), lieutenant, subdivision de Paris.
Patronnier de Gandillac (Maurice), lieutenant, subdivision de Paris.
Prudhon (Roger-Henri-Georges), lieutenant, subdivision de Paris.
Ramboz (André-Lucien-Charles), lieutenant, subdivision de Paris.
Ravault (Jacques-Marie-Georges), lieutenant, subdivision de Paris.

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Seydoux (Charles-Paul-Marcel), capitaine, subdivision de Paris.
Boulle (Marcel-Auguste-René), lieutenant, 1re région militaire.

Artillerie.

MM.
Grimprel (Philippe-Maxime), chef d'escadron, 1re région militaire.
Pommier (Auguste-Joseph), chef d'escadron, 1re région militaire.
Cassan (Roger-Louis-Marius), capitaine, 1re région militaire.
Charoy (Jacques-Marie-Gustave), capitaine, 1re région militaire.
Vindry (Edouard-Noël), capitaine, 1re région militaire.
Baras (Pierre), lieutenant, subdivision d'Orléans.
Cavalier (René-Camille), lieutenant, subdivision de Versailles.
Condamine (Henri-Georges-Raymond-Joseph), lieutenant, 1re région militaire.
Garban (Jean-Louis-Aimé) lieutenant, 1re région militaire.
Oulmann (Jacques), lieutenant, 1re région militaire.

Train.

MM.
Pico (Albert-Gabriel), chef d'escadron, 1re région militaire.
Garrigues (Charles-Jean-Raymond), lieutenant, 1re région militaire.

Génie.

MM.
Vailadon (Maurice-Ernest), chef de bataillon, 1re région militaire.
Martin (André-Louis-Emile), capitaine, 1re région militaire.

Transmissions.

M. Commanay (Louis-Pierre), capitaine, 1re région militaire.

Infanterie coloniale.

MM.
Silbert (Alfred), commandant, subdivision de Paris.
Aspès (Maurice-Eugène-Joseph), capitaine, subdivision de Paris.
Aubonnet (Jean-Pierre-Lucien), lieutenant, 1re région militaire.
Chauvel (Pierre), lieutenant, 1re région militaire.

(1) Autorité qui administre l'intéressé.

Cauvy (Marcel-Georges-Aimé), lieutenant, 1re région militaire (1).
Chouly de Permangle (Jacques-Marie-Henri), lieutenant, subdivision de Paris.
Forestier (Raymond-Yves), lieutenant, subdivision de Paris.
Masson (Henri), lieutenant, 1re région militaire.
Soulet (René-Jean-Louis), lieutenant, 1re région militaire.

Artillerie coloniale.

M. Isabelle (Marie-Bernard-Etienne), lieutenant, 1re région militaire.

2e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Long (Henri-Justin-Alfred), commandant, subdivision d'Arras.
De Lattre (Gaston-Charles-Gérard-Marie), capitaine, subdivision de Lille.
Marchand (Pierre-Gabriel-Charles), capitaine, subdivision de Rouen.
Bateman (Henri-Clovis-Paul-Léon), lieutenant, subdivision d'Arras.
Bouvelle (Lucien-Georges-Kléber), lieutenant, E. M. 2e région militaire.
Caron (Roger-Armand), lieutenant, subdivision de Laon.
Cordier (Louis-Pierre-Marie), lieutenant, subdivision de Laon.
Debeyre (Guy-Edouard-Pierre-Albert), lieutenant, subdivision de Lille.
Van Costenoble (André-Michel-Jules-Joseph), lieutenant, subdivision d'Amiens.
Tamboise (Jean-Marie-Gabriel), lieutenant, E. M. 2e région militaire.

Artillerie.

MM.
Jolly (Jean-Roger), lieutenant, subdivision de Lille.
Lavabre (Marc-Gaston), lieutenant, subdivision de Laon.
Margerin (René), lieutenant, subdivision de Lille.
Poulet (Maurice-Henri-Lucien), lieutenant, subdivision de Lille.

Génie.

MM.
Beaufort (Edmond-Félix-Joseph-Gérard), lieutenant, état-major de la 2e région militaire.
De Félice (Henri-André-Frédéric), lieutenant, état-major de la 2e région militaire.

Infanterie coloniale.

MM.
Neel (Jacques-Georges), capitaine, subdivision de Rouen.
Renou (Jean-Maurice), lieutenant, subdivision de Lille.

Artillerie coloniale.

M. Lhoste (Marc-René-Pierre), lieutenant, état-major de la 2e région militaire.

3e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Vincent (Charles-Guillaume-Marie), commandant, subdivision de Rennes.
Bonneau (Maurice-Julien-Marie), lieutenant, état-major de la 3e région militaire.
Fatome (René-Lucien-Henri), lieutenant, subdivision de Caen.
Garret (Charles-Ernest), lieutenant, subdivision de Nantes.
Henriet (Paul-Claude-Jean-Marie), lieutenant, état-major de la 3e région militaire.
Triboulet (Raymond), lieutenant, subdivision de Caen.

(1) Autorité qui administre l'intéressé.

Artillerie.

MM.
Foubert (Marcel-Jean-Maurice), lieutenant, état-major de la 3e région militaire (1).
Sillard (Jean-Gilles-Marie), lieutenant, état-major de la 3e région militaire.

Artillerie coloniale.

M. Le Minlier de Lehelec (Jean-Joachim-Marie-Joseph), lieutenant-colonel, subdivision de Rennes.

4e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Arreegros (Georges-Joseph), lieutenant-colonel, état-major de la 4e région militaire.
Bergey (Pierre-Emile-André), commandant, subdivision de Bordeaux.
Daret (Charles), commandant, état-major de la 4e région militaire.
Sabadie (Jean-André), commandant, subdivision de Bordeaux.
Chaubet (Roger-Jean), capitaine, état-major de la 4e région militaire.
Gaudin (Léon-Paul-Robert), capitaine, état-major de la 4e région militaire.
Gannat (Michel-Jean-Louis), lieutenant, état-major de la 4e région militaire.
Grelier (Jacques-François-René), lieutenant, subdivision de Poitiers.
Guilmain (Jean-Marie-Constant), lieutenant, état-major de la 4e région militaire.

Artillerie.

M. Plaignaud (Jean-Eugène-Marc), lieutenant, subdivision de Tours.

Génie.

M. Chanet (Henri-Jean-Pierre), capitaine, subdivision de Tours.

5e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Moras (Max-Pierre-Bernard-Jean), lieutenant, subdivision de Pau.
Monchoux (André-Albert-Théodore), lieutenant, état-major de la 5e région militaire.

Infanterie coloniale.

M. Plat (Jean-Emile-Noël), lieutenant-colonel, subdivision de Pau.

6e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Frank (Ernest-Emmanuel), lieutenant-colonel, subdivision de Strasbourg.
Bataillard (Victor-Amédée-Marcel-Léon-Jean), capitaine, subdivision de Colmar.
Beauchesne (André-Frédéric-Henri-Marie), capitaine, subdivision de la Sarre.
Belz (Alfred), capitaine, subdivision de Colmar.
Debever (Jean-Marie-Yvon), capitaine, subdivision de Nancy.
Gaudard (Maurice-Jean-Amédée), capitaine, état-major de la 6e région militaire.
Baudry (Jean-Albert), lieutenant, subdivision de Strasbourg.
Beyer (Henri-Louis-Marie), lieutenant, subdivision de Colmar.
Clément (Jean-René), lieutenant, subdivision de Nancy.
Debar (Jacques-Louis-Marie), lieutenant, subdivision de Châlons-sur-Marne.

(1) Autorité qui administre l'intéressé.

Demargne (Pierre-Marie-Joseph-Gabriel), lieutenant, subdivision de Strasbourg (1).
Jeannel (André-Léon), lieutenant, subdivision de Nancy.
Klaine (Arthur-Auguste-Jules-Georges), lieutenant, subdivision de Nancy.
Robert (Marcel-Jules-Marie), lieutenant, subdivision de Nancy.
Simon (Marcel-Alexandre), lieutenant, subdivision de Strasbourg.
Hausherr (Henri), lieutenant, subdivision de Colmar.

Artillerie.

M. Rinkenberger (Walter-Alfred), lieutenant, subdivision de Strasbourg.

Infanterie coloniale.

M. Dudenhoeffer (Roger-Gustave), lieutenant, subdivision de Colmar.

7e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Mallon (Camille), commandant, subdivision de Besançon.
Rousseau (Georges), commandant, subdivision de Dijon.
Ferreux (René-Marius-André), capitaine, subdivision de Besançon.
Lagarde (Charles-Robert), lieutenant, subdivision de Besançon.
Lorcery (André-Yves), lieutenant, subdivision de Nevers.
Schoendorff (Alphonse), lieutenant, subdivision de Dijon.
Brunel (Jacques-Georges), lieutenant, subdivision de Nevers.

Artillerie.

M. Carquille (Auguste-François-Marie), lieutenant, subdivision de Besançon.

Infanterie coloniale.

M. Boulicaut (Robert-Lucien-Etienne), lieutenant, subdivision de Dijon.

8e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Granjean (Henri-Joanny-Marie), commandant, état-major de la 8e région militaire.
Brunet (Louis-Antoine-Joseph), capitaine, subdivision de Lyon.
Philippe (Pierre-Charles), capitaine, état-major de la 8e région militaire.
Chanteau (Maurice-Edouard), lieutenant, subdivision de Chambéry.
Minard (Armand-Camille-André), lieutenant, subdivision de Lyon.
Roch (Pierre-Henri), lieutenant, état-major de la 8e région militaire.

Artillerie.

MM.
Roche (Alexandre-Francisque-Jean-Marie), capitaine, subdivision de Clermont-Ferrand.
Murat (Auguste-Gilbert-Désiré), lieutenant, état-major de la 8e région militaire.

Génie.

MM.
Pouillaude (René-Henri), capitaine, état-major de la 8e région militaire.
Ladevèze (Pierre-Clément-Jean), lieutenant, subdivision de Saint-Etienne.

(1) Autorité qui administre l'intéressé.

9e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Laparra (René), capitaine, état-major de la 9e région militaire (1).
Serr (Georges-Joseph), capitaine, subdivision de Marseille.
Barbera (Lucien-Jean-Pascal), lieutenant, subdivision de Toulon.
Carbonel (Evariste-Georges), lieutenant, subdivision de Marseille.
Durand (Félix-Auguste-Armand-Paul), lieutenant, subdivision de Montpellier.
Gallier (Gaston-Fernand-François), lieutenant, subdivision de Montpellier.
Taladoire (Barthélemy-Antoine), subdivision de Toulon.

Génie.

M. Champeyrache (Louis-Alphonse-Albert), chef de bataillon, subdivision de Montpellier.

Infanterie coloniale.

M. Padovani (Jean-Joseph), lieutenant-colonel, subdivision de la Corse.

Artillerie coloniale.

M. Collignon (Henri), commandant, subdivision de la Corse.

10e REGION MILITAIRE

Infanterie.

MM.
Renaud (Lucien-Paul-Joseph), chef de bataillon, subdivision d'Alger.
Ageron (Armand-Marcel-Maurice), capitaine, subdivision de Constantine.
Bousquet (Michel-Mathieu), capitaine, subdivision de Constantine.
Denarnaud (Jean), capitaine, 10e région d'Alger.
Garcia (Lucien-Vincent), capitaine, 10e région d'Alger.
Lacroix (Maurice-Jean), capitaine, subdivision de Constantine.
Lemouzin de Saint-Germain (Gaston-Théodore-Tanguy), capitaine, subdivision de Constantine.
Onesta-Tavolta (Louis-Roland), capitaine, subdivision de Constantine.
Pageaux (Georges), capitaine, subdivision de Constantine.
Rollet (Pierre-Alexandre-Antoine), capitaine, 10e région d'Alger.
Vitali (Paul), capitaine, subdivision de Constantine.
Causse (Gilbert-Etienne), lieutenant, subdivision de Tlemcen.
Ferrandi (Edmond), lieutenant, subdivision d'Alger-Est.
Mazzella di Bosco (Gilbert-Charles-Antoine-Nicolas), lieutenant, 10e région d'Alger.
Perrin (Marius-Paul), lieutenant, subdivision d'Alger-Est.
Riffard (Etienne-Marius), lieutenant, 10e région d'Alger.
Brocard (Claude-Eugène-Adolphe), sous-lieutenant, subdivision de Tlemcen.

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Champeaux (Henri-Jean-Marcel-Hector), capitaine, 10e région d'Alger.
Saint-Jean (Robert-Casimir-Auguste), lieutenant, subdivision de Tlemcen.

Artillerie.

M. Montvert (Roger), capitaine, subdivision de Tlemcen.

Génie.

MM.
Villevieille (Marcel-Eugène), chef de bataillon, 10e région d'Alger.
Ramadour (André), capitaine, subdivision de Tlemcen.

(1) Autorité qui administre l'intéressé.

Train.

MM.
Auclair (Guy-Jean), capitaine, subdivision de Constantine (1).
Joulin (René-Eloi), lieutenant, 10e région d'Alger.

Infanterie coloniale.

M. Broët (Louis-Alfred-Henri), capitaine, 10e région d'Alger.

MAROC

Infanterie.

MM.
Jordan (Joseph-Léon), commandant, division de Casablanca.
Bartoli (Jacques), capitaine, division de Casablanca.
Cochain (Lucien-Henri), capitaine, E.M.C.S.T. Maroc.
Robaux (Albert-Marie-Joseph-Ghislain), capitaine, division de Casablanca.
Sommer (Christian), capitaine, E.M.C.S.T. Maroc.
Tessier (Georges-Maurice-Emmanuel), capitaine, division de Marrakech.
Bouvier (Henri-Noël), lieutenant, division de Casablanca.
Lafourli (Jean), lieutenant, division de Meknès.
Raynal (René-François), lieutenant, division de Meknès.

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Bonvillain (Pierre-François-Philibert), capitaine, commandant A.B.C. du Maroc.
Brousse (Paul-Xavier-Jean), capitaine, E.M. C.S.T. Maroc.
Mabille de Poncheville (Philippe), capitaine, commandant A.B.C. du Maroc.
Menjaud (Louis-Henri), capitaine, commandant A.B.C. du Maroc.
Perrin (André), capitaine, commandant A.B.C. du Maroc.
Putheil de la Rochère (Jacques-Marie-Maurice-Eugène), lieutenant, commandant A.B.C. du Maroc.

Artillerie.

MM.
Clarac (Charles-Alfred), capitaine, E.M.C.S.T. du Maroc.
Faure (Raoul-Edmond-Charles), capitaine, commandant artillerie du Maroc.
Lévy-Fayol (Pierre-Samuel), capitaine, commandant artillerie du Maroc.
Besse (Roger-Henri-Raymond-Antoine), lieutenant, commandant artillerie du Maroc.
Bouillot (André-Henri-Louis), E.M.C.S.T. du Maroc.
Coïdan (Etienne), lieutenant, commandant d'artillerie du Maroc.

Train.

MM.
Audrain (André), capitaine, commandant train du Maroc.
Aveloi (André-Antoine-Armand), capitaine, E.M.C.S.T. du Maroc.

TUNISIE

Infanterie.

M. Peyron (René-Jean-Marie-Joseph), capitaine, E.M.C.S.T. Tunisie.

T.O.A.

Infanterie.

MM.
Moulenet (François-Benjamin-Joseph), colonel, E.M.C.S.T.O. en Allemagne.
Blanc (Maurice-Louis-Auguste), lieutenant-colonel, E.M.C.S.T.O. en Allemagne zone Sud.
Gounelle (Jean-Yves), lieutenant-colonel, E.M. C.S.T.O. en Allemagne zone d'armée.

(1) Autorité qui administre l'intéressé.

Muller (Charles-Herrmann), capitaine, E.M. C.S.T.O. en Allemagne zone d'armée (1).
Ruhlmann (Raymond-Joséph-Georges), capitaine, E.M.C.S.T.O. en Allemagne zone Sud.

Artillerie.

MM.
Faure (Louis-Paul-Augustin), lieutenant-colonel, E.M. C.S.T.O. en Allemagne zone d'armée.
Coignard (Marcel-Edouard-Albert), chef d'escadron, E.M.C.S.T.O. en Allemagne zone d'armée.
Coquebert de Neuville (Jacques-Maurice-Yves-Marie), lieutenant, E.M.C.S.T.O. en Allemagne zone d'armée.

Infanterie coloniale.

M. Mercier (Emile), capitaine, E.M.C.S.T.O. en Allemagne zone Sud.

INDOCHINE

Génie.

M. Tournier (Marcel-Etienne-Henri), lieutenant, commandant supérieur des forces terrestres en Extrême-Orient.

NOTA. — Les dossiers généraux de ces officiers seront mis en place conformément aux prescriptions de l'instruction ministérielle n° 91351 PM/1/B du 14 juin 1949 (*Bulletin officiel*, p. t., page 2005).

(1) Autorité qui administre l'intéressé.

Nominations de sous-officiers des troupes métropolitaines affectés dans des unités coloniales en Extrême-Orient.

Deuxième rectificatif au *Journal officiel* du 22 juillet 1949, page 7191:

Pour compter du 1er juin 1949.

Arme blindée et cavalerie.

Au lieu de:

Au grade de maréchal des logis-major.

Les maréchaux des logis chefs:

« Grosjean (Maurice).
« Bersihand (Jean) »,

Lire:

Au grade d'adjudant.

Les maréchaux des logis chefs:

« Grosjean (Maurice).
« Bersihand (Jean) ».

Tableau d'avancement de 1949.

INDOCHINE

ACTIVE

Génie.

I. — Arme:

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Durand (Arthur).
Lambret (Lucien).
Besnier (Raymond).
Jourdain (René).
Cayzac (Henri).
Keller (Marcel).
Babouot (Emile).

Pour le grade d'adjudant.

Fabry (Emile).
Billon (Paul).
Amprimo (Louis).
Martinenq (Maxime).
Blin (Alfred).
Godet (Gustave).
Moret (Lucien).
François (Albert).
Goutorbe (Charles).
Maerte (René).
Baumgartner (Auguste).

II. — Service du génie (bâtiments):

Pour le grade d'adjudant-chef.

Les adjudants:

Billamboz (Charles). | Quezedé (Pierre).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 49-1217 du 28 août 1949 modifiant le décret du 23 juin 1939 fixant le montant minimum de la réserve de garantie des sociétés par actions d'assurance et de capitalisation, des sociétés d'assurances à forme mutuelle, des sociétés mutuelles d'assurances, des unions et des syndicats de garantie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances;

Vu le décret du 30 décembre 1938 portant règlement d'administration publique pour la constitution des sociétés d'assurances et de capitalisation, des tontines et des syndicats de garantie, et pour le fonctionnement et le contrôle de ces organismes;

Vu le décret n° 49-1165 du 19 août 1949 modifiant les articles 9 et 43 du décret du 30 décembre 1938 ci-dessus visé;

Vu le décret du 23 juin 1939 fixant le montant minimum de la réserve de garantie des sociétés par actions d'assurance et de capitalisation, des sociétés d'assurance à forme mutuelle, des sociétés mutuelles d'assurances, des unions et des syndicats de garantie,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 2 et 3 du décret du 23 juin 1939 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 2. — La réserve de garantie des sociétés par actions des sociétés à forme mutuelle et à cotisations fixes, pratiquant les opérations visées aux paragraphes 5 et 7 à 18 de l'article 137 du décret du 30 décembre 1938, est alimentée par un prélèvemnet de 1 p. 100 sur les primes émises, nettes d'impôts et de taxes, cessions en réassurance ou rétrocessions déduites, mais recettes accessoires comprises.

« Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve de garantie, augmenté soit du montant du capital social versé, soit du montant du fonds d'établissement, atteint 33 p. 100 de la moyenne des sinistres réglés et à régler des cinq derniers exercices inventoriés. Cette moyenne est calculée cessions en réassurance ou rétrocessions déduites.

« Toutefois, par application du deuxième alinéa de l'article 9 du décret du 30 décembre 1938, si le montant de la réserve de garantie tel qu'il résulte des dispositions qui précèdent, est inférieur à 20 pour 100 du montant du capital social, le prélèvement prévu au présent article est effectué jusqu'à ce que ce dernier pourcentage soit atteint.

« Toute augmentation du capital social et du fonds d'établissement dispense les sociétés du prélèvement prévu au paragraphe 1er du présent article à concurrence du montant versé sur cette augmentation ».

« *Art.* 3. — En ce qui concerne les sociétés à forme mutuelle et à cotisations variables, les sociétés mutuelles et leurs unions, les pourcentages prévus aux deux premiers alinéas de l'article précédent sont réduits de moitié ».

Art. 2. — Le deuxième alinéa de l'article 4 du décret du 23 juin 1939 est modifié comme suit:

« Les pourcentages prévus aux deux premiers alinéas de l'article 2 ci-dessus sont réduits d'un quart pour les opérations de toute nature pratiquées à l'étranger par les sociétés françaises, pour les opérations de réassurance et pour les opérations d'assurance maritime ».

Art. 3. — L'article 5 du décret du 23 juin 1939 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art.* 5. — Pour le calcul de la partie de la réserve de garantie afférente aux opérations effectuées dans un Etat étranger par une société française, le ministre des finances pourra, à la demande de cette société et après justifications fournies par celle-ci, notamment en ce qui concerne la couverture de ses engagements en France, l'autoriser à réduire le pourcentage prévu à l'article 4 du présent décret ou même de dispenser de constituer cette partie de réserve, dans la mesure où elle présente d'une manière permanente pour la couverture de ses engagements à l'étranger des garanties supérieures à celles qui sont exigées par la législation française ».

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Nomination d'un trésorier-payeur honoraire.

Par un arrêté du ministre des finances et des affaires économiques en date du 26 août 1949, M. Blum (Armand), ancien trésorier-payeur de la Nouvelle-Calédonie, a été nommé trésorier-payeur honoraire.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 3 septembre 1949 relatif à l'acceptation d'une donation faite à un lycée.

Par décret en date du 3 septembre 1949, la directrice du lycée de jeunes filles du Mans est autorisée à accepter, aux clauses et conditions énoncées dans l'acte dressé le 1er juin 1949 par Me Jacques Vincent, notaire à Paris, la donation nette de tous frais faite à cet établissement par M. Agasse-Lafont, consistant en mille deux cents francs de rente française 3 p. 100 perpétuel.

Modification de l'arrêté du 12 décembre 1946 portant institution d'une section spéciale du conseil général des bâtiments de France dite « section des bâtiments d'enseignement ».

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 17 juin 1938 modifié par l'ordonnance du 31 août 1945 portant réorganisation du conseil général des bâtiments de France et des services d'architecture de l'Etat, notamment en son article 12;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1946 portant institution d'une section spéciale du conseil général des bâtiments de France dite « section des bâtiments d'enseignement » modifié par l'arrêté du 23 avril 1948;

Sur la proposition du directeur de l'architecture,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 4 de l'arrêté du 12 décembre 1946 susvisé modifié par l'arrêté du 23 avril 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« La section a délégation des attributions du conseil général des bâtiments de France et émet un avis définitif sauf appel du conseil général des bâtiments de France demandé par la majorité des membres présents pour tous les projets de travaux dont les devis ne dépassent pas 100 millions de francs

Art. 2. — Le directeur de l'architecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 avril 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de cabinet,
LÉON DROUART.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Composition et fonctionnement des comités de gestion financière des sections spéciales de la caisse générale de sécurité sociale de la Réunion.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français, de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion;

Vu le décret du 17 octobre 1947 relatif à l'organisation de la sécurité sociale dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion et notamment l'article 5, (§ 2);

Vu l'arrêté du 16 juillet 1948 fixant le nombre et la composition du conseil d'administration de la caisse générale de sécurité sociale de la Réunion;

Sur la proposition du maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le comité de gestion financière au sein de chaque section prévue à l'article 5 du décret du 17 octobre 1947 relatif à l'organisation de la sécurité sociale dans les départements d'outre-mer est composé comme suit:

Du président du conseil d'administration;
D'un salarié des professions non agricoles;
D'un salarié des professions agricoles;
D'un employeur exerçant à la fois une profession agricole et non agricole désignés par le conseil d'administration et choisis dans son sein.

Le comité choisit un secrétaire parmi ses membres.

Art. 2. — Le comité se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le président et au moins une fois par mois.

La convocation est obligatoire quand elle est demandée par la majorité des membres du conseil ou par le directeur régional de la sécurité sociale.

Le comité peut inviter le directeur régional ou son représentant ainsi que toute autre personnalité compétente à assister à ses réunions à titre consultatif.

Le comité ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres qui le composent statutairement assistent à la séance.

En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Chaque réunion du comité de gestion donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal qui doit figurer sur le registre des délibérations et être paraphé par le président et par le secrétaire.

Art. 3. — Le comité de gestion financière a la charge de vérifier la comptabilité de la section pour laquelle il est constitué.

Il est tenu de présenter un rapport sur les opérations effectuées par la section, et sur la situation de cette section en fin d'année.

Art. 4. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 31 août 1949.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Le ministre de l'agriculture.
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EBERHARD.

Approbation des statuts d'une société.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 31 août 1949, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après: Société mutualiste du personnel des établissements Frédéric Fouché, n° 75-4513, à la Courneuve, 3, route de Saint-Denis.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 31 août 1949, a été approuvée la transformation en société mutualiste de l'association dite: La Fraternelle (société de secours immédiat des agents du dépôt de Dijon-Perrigny), à Dijon, et sa fusion avec la société mutualiste dite: Secours immédiat, n° 21-499, à Dijon.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 31 août 1949, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Société de secours mutuels constituée par le personnel de la Compagnie industrielle d'éclairage, n° 75-3639, à Paris, avec la société mutualiste dite: Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale des industries électrique et gazière (C.A.S.) de la région parisienne, n° 75-4510, à Paris.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 3 septembre 1949 déclarant d'utilité publique l'extension de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins (Seine-et-Marne).

Par décret en date du 3 septembre 1949, est déclarée d'utilité publique l'acquisition par voie d'expropriation en vue de l'extension de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins (Seine-et-Marne) des terrains d'une superficie de 129 hectares 86 ares 79 centiares situés sur le territoires des communes de Mouroux, Giremoutiers, Pommeuse et Maisoncelles-en-Brie, tels qu'ils sont figurés et énumérés au présent décret.

L'expropriation des terrains ci-dessus indiqués devra être réalisée dans un délai de trois ans à dater de la publication du présent décret.

Décret du 3 septembre 1949 portant nomination d'un ingénieur élève de la météorologie.

Par décret en date du 3 septembre 1949, M. Thibord (Lucien), ingénieur adjoint des travaux météorologiques, est déclaré apte, après concours intérieur, à l'emploi d'ingénieur élève de la météorologie.

L'intéressé est nommé ingénieur élève de la météorologie à compter du 1er octobre 1948.

Institution au port d'Oran au profit de la chambre de commerce d'une taxe spéciale sur les fruits et primeurs à l'exportation.

Le ministre de l'intérieur, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi du 9 avril 1898 sur l'organisation des chambres de commerce rendue exécutoire en Algérie par le décret du 30 octobre 1898;

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu la loi du 23 février 1941 concernant la perception de taxes locales de péages dans les ports maritimes, le décret du 26 avril 1941 pris pour l'application de cette loi, et le décret du 18 octobre 1941 étendant à l'Algérie les dispositions de la loi et du décret susvisés;

Vu la loi du 30 avril 1924 qui a institué au port d'Oran des péages locaux au profit de la chambre de commerce de cette ville;

Vu les textes qui ont modifié le taux de ces péages et en dernier lieu l'arrêté interministériel du 27 août 1949,

Vu la délibération en date du 11 janvier 1948 par laquelle la chambre de commerce d'Oran a demandé l'institution à son profit d'une taxe spéciale frappant les fruits et primeurs à l'exportation;

Vu le dossier de l'enquête à laquelle a été soumise la demande de la chambre de commerce et notamment l'avis de la commission permanente d'enquête du port, en date du 12 mai 1948;

Vu l'avis du ministre de la marine marchande en date du 8 octobre 1948 ;

Vu l'avis du secrétaire d'Etat aux affaires économiques en date du 27 mai 1949,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué au port d'Oran, au profit de la chambre de commerce de cette ville, une taxe spéciale de péage de 0,25 F par kilogramme brut sur les exportations de fruits et primeurs

La taxe s'applique aux exportations de toutes les agrumes, de tous les fruits frais de table, de tous les légumes frais ainsi que des pommes de terre primeurs (pommes de terre fraîchement arrachées).

La taxe est payée par l'exportateur de la marchandise quels que soient le mode et le quai d'embarquement.

Le poids à prendre en compte est le poids reconnu ou admis par la douane à la sortie.

Cette taxe s'ajoutera à la taxe de péage déjà perçue sur ces mêmes produits, en vertu de l'arrêté interministériel de ce jour.

Art. 2. — Les recettes à provenir de la perception de la taxe spéciale instituée par l'article 1er ci-dessus sont affectées aux dépenses résultant de la rémunération du personnel technique nécessaire pour assurer la préparation du plan général et de l'avant-projet des installations d'exportation de fruits et primeurs au port d'Oran.

La perception de la taxe spéciale cessera immédiatement après l'entière extinction de la charge à l'accomplissement de laquelle ladite taxe est affectée.

Les recettes provenant de la taxe spéciale et les dépenses payées sur le produit de ladite taxe feront l'objet d'un compte spécial dans la comptabilité de la chambre de commerce d'Oran.

Art. 3. — La taxe spéciale dont il s'agit entrera en vigueur trente jours après la publication au *Journal officiel* de la République française du présent arrêté, pourvu que cet arrêté ait été inséré au *Journal officiel* de l'Algérie huit jours au moins avant l'expiration de ce délai, ou, dans le cas contraire, huit jours après l'insertion du présent arrêté au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 27 août 1949.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
JULES-JULIEN.

Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

TABLEAU D'AVANCEMENT DE 1949

Par arrêté en date du 18 août 1949, le tableau d'avancement du personnel des cadres de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale est fixé comme suit, pour l'année 1949:

AVANCEMENT DE CLASSE

A. — *Commis d'ordre et de comptabilité.*

M. Girard (Jean).
Mme Gilquin (Eva).
Mlle Bertaud du Chazaud (Anne-Marie).
M. Benoit (Georges).
Mme Lavigne (Madeleine).
Mme Druene (Jacqueline).
Mlle Le Brun (Denise).
M. Guéguen (Pierre).

B. — *Dames sténodactylographes.*

Mme Grall (Edmée).
Mme Noleval (Odette).

C. — *Agents de bureau du cadre complémentaire.*

Mlle Martin (Jeanne).
Mme Crombac (Marguerite).

PROMOTIONS

Par arrêté du 18 août 1949, les fonctionnaires des cadres de l'administration centrale du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale dont les noms suivent sont promus:

COMMIS D'ORDRE ET DE COMPTABILITÉ PRINCIPAUX

De la 2e classe à la 1re classe.

(A compter du 15 août 1949.)

Mme Gilquin (Eva).

De la hors-classe à la classe exceptionnelle après 3 ans.

(A compter du 1er janvier 1949.)

M. Girard (Jean).

COMMIS D'ORDRE ET DE COMPTABILITÉ ORDINAIRES

De la 3e classe à la 2e classe,

(A compter du 1er février 1949.)

M. Guéguen (Pierre), compte tenu de 1 an de services civils et de 1 an de services militaires.

De la 2e classe à la 1re classe.

(A compter du 1er février 1949.)

M. Guéguen (Pierre), compte tenu de 2 ans de services militaires (reliquat de services militaires à utiliser: 9 mois 8 jours).

(A compter du 1er mars 1949.)

Mlle Bertaud du Chazaud (Anne-Marie); M. Benoit (Georges); Mme Lavigne (Madeleine).

(A compter du 1er mai 1949.)

Mlle Le Brun (Denise); Mme Druène (Jacqueline).

DAMES STÉNODACTYLOGRAPHES

De la 6e classe à la 5e classe.

(A compter du 1er juin 1949.)

Mme Grall (Edmée); Mme Noleval (Odette).

AGENTS DE BUREAU DU CADRE COMPLÉMENTAIRE

De la 4e classe à la 3e classe.

(A compter du 29 octobre 1949.)

Mme Crombac (Marguerite).

De la 3e classe à la 2e classe.

(A compter du 1er juillet 1949.)

Mlle Martin (Jeanne).

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 28 août 1949 portant réservation de parcelles pour le regroupement des locaux administratifs à Toulouse (Haute-Garonne).

Par décret en date du 28 août 1949, sont réservés pour une durée de cinq ans, en vue du regroupement des locaux administratifs des services de police de la ville de Toulouse (Haute-Garonne) et soumis à l'application des dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée, modifiée et complétée par l'article 109 de la loi n° 46-2151 du 7 octobre 1946 et l'article 101 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947, et notamment des articles 2 et 5 de ladite ordonnance, les immeubles bâtis et non bâtis, situés sur le territoire de la ville de Toulouse (Haute-Garonne), 32 et 34, rue Malaret, rue Belpech et 17, rue du Rempart-Saint-Etienne, figurant en teinte rose et en teinte bleue sur le plan annexé au présent décret.

Le présent décret vaut déclaration publique des opérations qu'il concerne, conformément à l'article 4 de l'ordonnance susvisée.

L'acquisition des immeubles visés à l'article 1er sera poursuivie conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance susvisée, les frais en étant supportés par les crédits ouverts par la loi du 9 septembre 1948 susvisée.

Décret du 3 septembre 1949 portant extension à la commune de Vaux-en-Bugey (Ain) de l'ensemble des dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et des locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée.

Par décret en date du 3 septembre 1949, les dispositions de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement, modifiée, sont rendues applicables dans leur totalité à la commune de Vaux-en-Bugey (Ain).

Décret n° 49-1147 relatif à la constitution et au fonctionnement des associations syndicales de reconstruction et portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les marchés passés au nom de ces associations.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 août 1949:

Page 8032, 2e colonne, 6e ligne, au lieu de: « les nominations à tous emplois », lire: « les nominations à tous les emplois »; 3e colonne, titre III, chapitre 1er, article 23, 3e ligne, au lieu de: « l'article 26 », lire: « l'article 28 ».

Page 8034, 1re colonne, section 2, article 44, 1°, 2e ligne, au lieu de: « dont la dépense n'excède pas », lire: « dont la dépense totale n'excède pas »

Page 8035, 2e colonne, chapitre IV, article 62, dernier alinéa, dernière ligne, au lieu de: « dispositions du présent arrêté », lire: « dispositions du présent décret ».

Homologation de certains barèmes établis conformément à l'article 22 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 et applicables en matière de reconstitution agricole.

Par arrêtés conjoints du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'agriculture et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 10 août 1949, ont été homologués:

1° *Pour le département du Calvados.*

Les prix des mulets pour les années 1930 à 1945 incluse.
Les prix des ânes pour les années 1930 à 1941 incluse.
Les prix des caprins pour les années 1946 et 1947.
Les prix des canins pour les années 1930 à 1941 incluse, 1946 et 1947.

2° *Pour le département de la Charente.*

Les prix des chevaux, mulets, ânes, bovins, porcins, caprins et canins pour l'année 1947.

3° *Pour le département de la Dordogne.*

Les prix des chevaux, bovins et canins pour les années 1941 à 1947 incluse.
Les prix des mulets, ânes, ovins, porcins et caprins pour les années 1941, 1946 et 1947.

4° *Pour le département du Finistère.*

Les prix des chevaux, bovins, ovins, porcins, caprins et canins pour les années 1930 à 1941 incluse et 1946.

5° *Pour le département de la Haute-Garonne.*

Les prix des chevaux, mulets et bovins pour les années 1946 et 1947.
Les prix des ânes, ovins, porcins et canin pour l'année 1947.

6° *Pour le département de la Gironde.*

Les prix des ânes pour les années 1946 et 1947.

7° *Pour le département du Jura.*

Les prix des bovins pour les années 1910, 1912, 1944, 1946 et 1947.
Les prix des chevaux, mulets, ânes, ovins, porcins et caprins pour les années 1911, 1946 et 1947.

8° *Pour le département de la Haute-Loire.*

Les prix des bovins pour les années 1930 à 1944 incluse et 1946.
Les prix des chevaux, ovins, porcins et caprins pour les années 1944 et 1946.

9° *Pour le département de l'Orne.*

Les prix des mulets et caprins pour les années 1930 à 1944 incluse, 1946 et 1947.
Les prix des chevaux et ânes pour l'année 1947.

10° *Pour le département des Basses-Pyrénées.*

Les prix des mulets pour les années 1944 à 1947 incluse.
Les prix des porcins pour les années 1945 à 1947 incluse.

11° *Pour le département du Bas-Rhin.*

Les prix des chevaux, mulets, ânes, bovins, ovins, porcins, caprins et canins pour l'année 1946.

12° *Pour le département de Seine-et-Marne.*

Les prix des chevaux, mulets, ânes, bovins, ovins, porcins, caprins et canins pour les années 1940 à 1944 incluse, 1946 et 1947.

13° *Pour le département de Vaucluse.*

Les prix des chevaux, mulets, ânes, bovins, ovins, porciens, caprins et canins pour l'année 1947.

Conformément aux dispositions des arrêtés susvisés, un exemplaire de chacun de ceux-ci est déposé à la direction des dommages de guerre et un autre à la délégation départementale ou interdépartementale de la reconstruction de chaque département intéressé.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 28 août 1949 autorisant Electricité de France (service national) à importer et à exporter de l'énergie électrique.

Le président du conseil des ministres,

Sur les propositions du ministre de l'industrie et du commerce, du ministre des affaires étrangères et du ministre de l'économie nationale,

Vu la lettre en date du 19 mars 1948 d'Electricité de France (service national) avec la note y annexée;

Vu le décret du 30 octobre 1935 et notamment les articles 10, 11 et 12,

Décrète:

Art. 1er. — Electricité de France (service national) est autorisée à importer et à exporter de l'énergie électrique selon les modalités fixées dans les tableaux A, B, C ci-après:

A. — *Importation à caractère permanent.*

PAYS EXPORTATEUR	SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE EXPORTATRICE	QUANTITÉ maximum annuelle d'énergie autorisée à être importée.
		kilowatts-heure.
Belgique	Deselée frères	4.050.000
	Compagnie auxiliaire d'électricité Antoing	7.200.000
	Compagnie auxiliaire d'électricité Péruwelz	100.000
Suisse	Société anonyme d'électricité Aar et Tessin	16.000.000
	Société des forces motrices de la Goule	32.000.000
	Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe	4.000.000
	Forces motrices de Laufenburg	200.000.000
Luxembourg	Arbed-Nadir-Rodange	30.000.000
Allemagne	G. M. Z. F. O. A.	1.560.000.000

B. — *Exportations à caractère permanent.*

PAYS IMPORTATEUR	SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE IMPORTATRICE	QUANTITÉ maximum annuelle d'énergie autorisée à être exportée.
		kilowatts-heure.
Belgique	C. P. T. E.	250.000.000
	Sodelux	5.000.000
Italie	Cieli et chemins de fer italiens	200.000.000
Luxembourg	S. I. P.	25.000.000
	S. O. T. E. L.	28.000.000

C. — *Importation ou exportation à caractère non permanent.*

PAYS IMPORTATEUR ou exportateur.	SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE IMPORTATRICE OU EXPORTATRICE	QUANTITÉ maximum annuelle d'énergie autorisée à être importée ou exportée
		kilowatt-heure.
Suisse	N. O. K.	200.000.000
	Forces motrices bernoises	500.000.000
	Aar et Tessin	140.000.000
Belgique	Linalux et C. P. T. E.	20.000.000

Art. 2. — La date d'effet de l'autorisation donnée par l'article 1er est reportée au jour où les échanges d'énergie figurant dans les tableaux ci-dessus ont effectivement commencé.

Art. 3. — Le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Décret du 5 septembre 1949 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux de déviation de la ligne de transport d'énergie électrique 220 kV Roye—Gennevilliers vers le poste de Beautor.

Par décret en date du 5 septembre 1949, sont déclarés d'utilité publique et urgents les travaux de déviation de la ligne de transport d'énergie électrique 220 kV Roye—Gennevilliers vers le poste de Beautor.

Modification des arrêtés des 12 et 20 juillet 1949 portant agrément de caisses industrielles et commerciales.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat au commerce,

Vu la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées;

Vu le décret n° 48-1756 du 19 novembre 1948 portant règlement d'administration publique relatif au régime provisoire de l'organisation autonome d'assurance vieillesse des professions industrielles et commerciales et notamment les dispositions de l'article 5,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 12 juillet 1949 sont modifiées comme suit, en ce qui concerne la circonscription territoriale de la caisse autonome d'allocation vieillesse des commerçants et industriels de la Loire:

Caisse autonome d'allocation vieillesse des commerçants et industriels de la Loire. — Numéro d'enregistrement: 42-W-17. — Siège social: Saint-Etienne. — Circonscription territoriale: département de la Loire sauf l'arrondissement de Roanne.

Art. 2. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 20 juillet 1949 sont modifiées comme suit, en ce qui concerne la circonscription territoriale de la caisse interprofessionnelle d'assurance vieillesse des non-salariés du commerce et de l'industrie du département de la Haute-Loire:

Caisse interprofessionnelle d'assurance vieillesse des non-salariés du commerce et de l'industrie du département de la Haute-Loire. — Numéro d'enregistrement: 43-W-12. — Siège social: le Puy. — Circonscription territoriale: département de la Haute-Loire.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, et le directeur du commerce intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 septembre 1949.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le secrétaire d'Etat au commerce,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS GROS.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Equivalence d'emplois aux emplois supprimés.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948;

Vu l'article 1er du décret n° 47-2327 du 13 décembre 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 3 septembre 1947, modifié par le décret n° 48-1700 du 4 novembre 1948;

Après consultation des organisations syndicales intéressées,

Arrête:

Art. 1er. — Sont considérés, en application de l'article 1er du règlement d'administration publique du 12 décembre 1947 modifié par le décret du 4 novembre 1948, comme équivalents aux emplois supprimés d'inspecteurs de l'agriculture, les emplois d'ingénieurs en chef, directeurs des services agricoles.

Art. 2. — Le directeur de la production agricole est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Conditions d'application du label d'exportation aux dattes de consommation.

Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret du 2 août 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905 et rendant obligatoire une marque spéciale sur les fruits et légumes, semences et plants exportés à l'étranger;

Vu l'arrêté du 15 octobre 1947 instituant un comité technique des fruits et légumes;

Vu l'arrêté du 28 février 1949 portant réglementation générale de l'emballage et du conditionnement des fruits et légumes exportés sous marque nationale de qualité ou sous label d'exportation;

Vu l'arrêté du 1er juin 1949 fixant la liste des points de sortie ouverts à l'exportation des fruits et légumes soumis au label d'exportation ou à la marque nationale de qualité;

Vu le code des douanes;

Sur proposition du comité technique des fruits et légumes (sous-commission des dattes),

Arrêtent:

Art. 1er. — Seules peuvent être exportées les dattes destinées à la consommation directe répondant aux conditions fixées par le présent arrêté.

TITRE Ier

DATTES « DEGLET-NOUR » (OU « DEGLET-ENNOUR »)

I. — *Caractéristiques générales.*

Art. 2. — Les dattes de la variété « Deglet-Nour (ou « Deglet-Ennour ») doivent être mûres, saines, entières, propres, à chair abondante grasse ou demi-grasse, plastiques, exemptes de malformations, de parasites, maladies ou lésions graves occasionnées par les insectes ou les intempéries.

Elles doivent présenter un rapport sucre-humidité au moins égal à 2. Le taux d'humidité ne doit pas dépasser 30 p. 100.

II. — *Sélection.*

Art. 3. — Dattes « Deglet-Nour » de catégorie A ou « extra ».

Les colis de dattes « Deglet-Nour » de catégorie A ou « extra » doivent être de composition homogène et ne doivent contenir que des fruits pesant au minimum 7 g l'unité.

Pour un même emballage il ne peut être toléré que:

3 p. 100 en poids de fruits ne répondant pas aux spécifications de qualité.

3 p. 100 en poids de fruits ne répondant pas aux spécifications de poids.

Art. 4. — Dattes « Deglet-Nour » de catégorie B ou « standard ».

Les colis de dattes « Deglet-Nour » de catégorie B ou « standard » doivent être de composition homogène et ne doivent contenir que des fruits pesant au minimum 6 g l'unité.

Pour un même emballage, il ne peut être toléré que:

6 p. 100 en poids de fruits ne répondant pas aux spécifications de qualité.

6 p. 100 en poids de fruits ne répondant pas aux spécifications de poids.

Art. 5. — Dattes « Deglet-Nour » de catégorie C ou « marchand ».

Les colis de dattes « Deglet-Nour » de catégorie C ou « marchand » ne doivent contenir que des fruits pesant au minimum 6 g l'unité.

Pour un même emballage, il ne peut être toléré que:

10 p. 100 en poids de fruits ne répondant pas aux spécifications de qualité.

10 p. 100 en poids de fruits ne répondant pas aux spécifications de poids.

III. — *Emballage et conditionnement.*

Art. 6. — Les dattes « Deglet-Nour » doivent être présentées dans des emballages neufs et résistants répondant aux caractéristiques suivantes:

a) Dattes « Deglet-Nour » des catégories A ou B.

Boîtes rigides et résistantes contenant au départ du lieu d'expédition un poids net minimum de:

260 g (boîtes de 9 onces).
320 g (boîtes de 11 onces).

Emballages divisionnaires en carton, métal, matière plastique ou paquetage sous pellicule cellulosique.

Les boîtes, emballages ou paquetages doivent être logés dans des caisses de bois ou de carton de 5 kg à 30 kg.

Dans chaque boîte, emballage divisionnaire ou paquetage, les fruits doivent être rangés.

Caissons de 1 kg à 10 kg brut.

Les fruits des catégories A ou B doivent être isolés des parois de l'emballage par du papier neuf.

b) Dattes « Deglet-Nour » de la catégorie C.

Caisses de 25 kg ou de 35 kg brut au maximum.

Au-dessus de 10 kg brut les caisses doivent porter au moins deux cercles dans le sens de la largeur.

TITRE II

DATTES COMMUNES

Art. 7. — Seules, les dates des variétés ci-après peuvent être exportées sous la dénomination « dattes communes »: « Alligh » et « Kaouat Alligh », « Taffazouine », « Rhars », « Degla Beida », « Kentichi » et « Hmira ».

Art. 8. — Les dattes doivent mûres, charnues, entières et propres. Sont exclus les fruits n'ayant pas atteint un complet développement physiologique et les fruits tarés.

Tolérance: pour chaque emballage, 10 p. 100 en poids de fruits écrasés, non mûrs, avortés ou de corps étrangers divers.

Art. 9. — Les « dattes communes » peuvent être exportées en tous emballages neufs et résistants jusqu'à un maximum de 35 kg brut.

TITRE III

MARQUAGE ET DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 10. — Chaque emballage extérieur ou divisionnaire doit porter les indications suivantes:

a) L'identification de l'emballeur et de l'expéditeur.

Lorsque l'exportateur assure à la fois le conditionnement et l'expédition, la mention EMB-EXP suivie du nom et de l'adresse de l'exportateur ou de son identification symbolique conforme aux dispositions de l'arrêté du 18 juin 1935;

Lorsque le conditionnement n'est pas effectué par l'exportateur, la mention EXP suivie du nom et de l'adresse de l'expéditeur ou de son identification symbolique et la mention EMB suivie du nom et de l'adresse de l'emballeur ou de son identification symbolique.

b) La mention « dattes Deglet-Nour » pour les fruits répondant à cette variété;

La mention « dattes communes » suivie du nom de la variété pour les fruits des variétés énumérées à l'article 7.

c) L'indication de la catégorie pour les dattes de la variété « Deglet-Nour »:

A ou « extra ».
B ou « standard ».
C ou « marchand ».

Une bande très apparente de couleur sur chacun des bouts pour les emballages contenant des « dattes communes ».

d) L'indication du poids net de la marchandise. Toutefois, la mention du poids net n'est pas exigée sur les colis contenant des emballages divisionnaires.

Art. 11. — Chaque colis doit être muni d'une ou plusieurs vignettes représentatives du label d'exportation, à raison d'une vignette par caisse de 60 boîtes de 9 onces, ou à raison d'une vignette pour un maximum de 15 kg net.

Le prix de cession de la vignette aux exportateurs est fixé à 3 fr. 50 l'unité.

Chaque vignette ne peut être utilisée qu'une seule fois.

Art. 12. — Les auteurs ou complices d'infractions aux dispositions du présent arrêté seront passibles des peines prévues à l'article 6 du décret du 2 août 1947 susvisé.

Art. 13. — Une décision concertée du ministre de l'agriculture et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques pourra soumettre l'exportation des dattes « Deglet-Nour » et des « dattes communes » à des restrictions particulières dans la mesure où la protection du marché le justifierait.

Art. 14. — Les dispositions de l'arrêté du 1er décembre 1948 sont abrogées.

Art. 15. — Le directeur de la production agricole et le chef du service de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture, le directeur général des douanes et droits indirects, le directeur des relations économiques extérieures au ministère des finances et des affaires économiques, le délégué général du centre national du commerce extérieur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 août 1949.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PHILIPPE DE MONTRÉMY.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN JAPIOT.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 19 juillet 1949, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, par application des dispositions de l'article 8 de la loi du 3 septembre 1947, à compter du 21 juillet 1949, les inspecteurs principaux, inspecteurs et inspecteurs adjoints dont les noms suivent:

M. Rachellier (René), inspecteur des eaux et forêts, en disponibilité.

M. Lucas (Henri), inspecteur des eaux et forêts, détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour le service forestier du Maroc.

M. Kremer (Emile), inspecteur principal des eaux et forêts à Guebwiller (Haut-Rhin).

M. Villaume (Robert), inspecteur des eaux et forêts à Annecy (Haute-Savoie).

M. Bailly (René), inspecteur principal des eaux et forêts à Alençon (Orne).

M. de Muliot de Villenaut (Alain), inspecteur des eaux et forêts à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

M. Fournier (Pierre), inspecteur principal des eaux et forêts à Villers-Cotterets (Aisne).

M. Martin-Morice (Jean), inspecteur des eaux et forêts à Bitche (Moselle).

M. de Ghaisne de Bourmont (Charles), inspecteur des eaux et forêts à la Roche-sur-Yon (Vendée).

M. Bargot (Henri), inspecteur des eaux et forêts à Lons-le-Saunier (Jura).

M. Flocken (Frédéric), inspecteur principal des eaux et forêts à Schirmeck (Bas-Rhin).

M. Bassuel (Anatole), inspecteur des eaux et forêts à Angoulême (Charente).

M. Weber (Henri), inspecteur principal des eaux et forêts à Barr-Obernai (Bas-Rhin).

M. Blin (Georges), inspecteur principal des eaux et forêts à Tours (Indre-et-Loire).

M. Tinchant (Pierre), inspecteur principal des eaux et forêts à Barcelonnette (Basses-Alpes).

M. Mouret (Georges), inspecteur des eaux et forêts à Carcassonne (Aude).

M. Devaux (Kléber), inspecteur principal des eaux et forêts à Saint-Mihiel (Meuse).

M. Besson (Louis), inspecteur des eaux et forêts en disponibilité.

M. Jeanpierre (Gérard), inspecteur des eaux et forêts en disponibilité.

M. Legras de Grandcourt de Musset (Raymond), inspecteur des eaux et forêts en disponibilité.

M. Grasset-Morel (Jean), inspecteur des eaux et forêts à Montpellier (Hérault).

M. Curdel (Roger), inspecteur des eaux et forêts en disponibilité.

M. Laugier (Calixte), inspecteur adjoint des eaux et forêts à la disposition du gouverneur général de l'Algérie.

M. Dumas (René), inspecteur adjoint des eaux et forêts à Bourges (Cher).

M. Duboz (Sylvain), inspecteur adjoint des eaux et forêts à Dôle (Jura).

Par arrêtés en date des 1er juin, 10 juin et 27 juin 1949, ont été respectivement admis à faire valoir leurs droits à la retraite, en application de l'article 17 de la loi du 11 septembre 1948:

Arrêté du 1er juin 1949. — M. Cazaurang (Alexandre), garde domanial des eaux et forêts à Souston (Landes), à compter du 2 octobre 1948.

Arrêté du 10 juin 1949. — M. Cescousse (Valentin), garde domanial des eaux et forêts à Biscarosse (Landes), à compter du 23 septembre 1948.

Arrêté du 27 juin 1949:

M. David (Jules), garde domanial des eaux et forêts à Rochesson (Vosges), à compter du 24 septembre 1948.

M. Pericat (Victor), garde domanial des eaux et forêts à Hourtin (Gironde), à compter du 23 octobre 1948.

Par arrêté en date du 9 juin 1949, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, d'office par limite d'âge, à compter du 13 juin 1949, M. Bibi (Joseph), garde domanial des eaux et forêts à Prats-de-Mollo (Pyrénées-Orientales).

Par arrêté en date du 27 juin 1949, est admis à faire valoir ses droits à la retraite d'office, à compter du 1er août 1949, M. Keller (Antoine), brigadier des eaux et forêts à Wintzenheim (Haut-Rhin), maison forestière de Saint-Gilles.

Par arrêté en date du 27 juin 1949, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 1er août 1949, M. Belfond (Fernand), garde domanial des eaux et forêts à Saumos (Gironde).

Par arrêté en date du 27 juin 1949, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, au titre de l'invalidité:

M. Labay-Soueilh (Jean), garde domanial des eaux et forêts à Etsaut (Basses-Pyrénées), à compter du 13 janvier 1949.

M. Saboly (Eugène), garde domanial des eaux et forêts en disponibilité, à compter du 22 mars 1948.

Par arrêtés en date des 1er juillet 1949 et 19 juillet 1949, ont été respectivement admis à faire valoir leurs droits à la retraite, en application de l'article 17 de la loi du 11 septembre 1948 (services arrêtés au 23 septembre 1948):

Arrêté du 1er juillet 1949. — M. Mouton (Maurice), garde domanial des eaux et forêts à Hautes-Rivières (Ardennes).

Arrêté du 19 juillet 1949:

M. Friez (Paul), garde domanial des eaux et forêts à Frahier (Haute-Saône).

M. Ribaucour (Albert), garde domanial des eaux et forêts à Locquignol (Nord), maison forestière d'Herbignies.

Par arrêté en date des 8 juillet 1949 et 21 juillet 1949, sont respectivement admis à faire valoir leurs droits à la retraite, d'office par limite d'âge:

M. Landru (Louis), garde domanial des eaux et forêts à Villers-Saint-Frambourg (Oise), maison forestière de Villers, à compter du 13 juillet 1949.

M. Kerever (Sébastien), garde domanial des eaux et forêts à Eclans (Jura), maison forestière de la Renardière.

Par arrêté en date du 19 juillet 1949, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, au titre de l'invalidité:

M. Chenu (Edouard), garde domanial des eaux et forêts à Rouilly-Sacey (Aube), maison forestière du Chardonnerel, à compter du 1er mars 1949.

M. Jeanperrin (René), garde domanial des eaux et forêts à Langres (Doubs), à compter du 1er septembre 1949.

Par arrêté en date du 1er août 1949, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, sur leur demande:

M. Desmons (Léon), garde domanial des eaux et forêts à Locquignol (Nord), maison forestière de Gommegnies, à compter du 7 septembre 1949.

M. Guerard (Georges), garde domanial des eaux et forêts à Villers-le-Duc (Côte-d'Or), maison forestière de Villié, à compter du 7 septembre 1949.

Par arrêté en date du 22 août 1949, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, sur leur demande:

M. Rovet (Louis), garde domanial des eaux et forêts à Moissey (Jura), à compter du 1er octobre 1949.

M. Vial (Alfred), garde domanial des eaux et forêts à Cordéac (Isère), à compter du 7 octobre 1949.

Par arrêté en date du 29 juillet 1949, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, au titre de l'invalidité, à compter du 1er août 1949, M. Gleize (André), commis principal des eaux et forêts à Valence (Drôme).

Par arrêté en date du 20 août 1949, sont nommés sténodactylographes de l'administration des eaux et forêts aux classes ci-dessous, à compter du 1er janvier 1949:

1° *Les agents du cadre complémentaire de bureau de l'administration des eaux et forêts dont les noms suivent.*

A la 1re classe.

Mlle Bossu (Amélie), à Verdun.
Mme Cartisser (Cécile), à Remiremont.
Mme Contaut (Hélène), à Lille.
Mlle Normand (Georgette), à Saint-Etienne.

A la 2e classe.

Mme Chanfreau (Andrée), à Paris.
Mme Ricard (Germaine), à Mont-de-Marsan.

A la 3e classe.

Mme Begey (Georgette), à Vesoul.

2° *Les employés de bureau recrutés sur contrat de l'administration des eaux et forêts dont les noms suivent.*

A la 1re classe.

Mlle Dalstein (Marcelle), à Metz.
Mlle Dupont (Antoinette), à Alençon.
Mlle Eulriet (Madeleine), à Nancy.
Mlle Figuière (Colette), à Aix-en-Provence.
Mlle Metaud (Suzanne), à Grenoble.
Mme Muller (Madeleine), à Mézières.
Mlle Thomas (Renée), à Lons-le-Saunier.

A la 2e classe.

Mme Doffagne (Elisabeth), à Alençon.
Mme Lehnert (Micheline), à Chaumont.

A la 3e classe.

Mlle Jacquot (Madeleine), à Paris.
Mme Leleux (Claudette), à Grenoble.

A la 4e classe.

Mlle Beaufils (Geneviève), à Alençon.
Mlle Decesse (Marie-Louise), à Chaumont.

A la 5e classe.

Mlle Bouthiat (Madeleine), à Grenoble.

3° *Les employés auxiliaires de l'administration des eaux et forêts dont les noms suivent.*

A la 2e classe.

Mme Gil (Marie-Louise), à Nice.

A la 3e classe.

Mme Costes (Henriette), à Limoges.
Mme Fabre (Marcelle), à Albi.
Mme Pont (Charlotte), à Toulouse.
Mlle Monpert (Antoinette), à Nancy.
Mme Robert (Simone), au Mans.

A la 1re classe.

Mlle Berger (Madeleine), à Châteauroux.
Mme Blin (Madeleine), au Mans.
Mme Cantaloube (Eugénie), à Saint-Gaudens.
Mme Chantereau (Gilberte), à Paris.
Mme Daudet (Simone), à Bordeaux.
Mlle Esnult (Adèle), à Paris.
Mme Fraisse (Jeanne), à Compiègne.
Mme Galin (Yvette), à Oloron.
Mme Lehmann (Marie-Louise), à Troyes.
Mlle Luck (Antoinette), à Charleville.
Mlle Thalmann (Madeleine), à Saint-Dié.
Mme Tilloy (Lucette), à Epinal.
Mme Valroff (Simone), à Epinal.
Mlle Wintringer (Catherine), à Metz.

A la 5e classe.

Mme Bernadac (Adèle), à Foix.
Mme Blanchet (Pierrette), à Clermont-Ferrand.
Mlle Cadière (Simone), à Nîmes.
Mlle Chauffeteau (Christiane), à Nantes.
Mme Garcin (Antoinette), à Gap.
Mme Gérard (Yvette), à Nîmes.
Mlle Gilbert (Marie), à Paris.
Mme Kremer (Germaine), à Reims
Mlle Krettly (Marthe), à Paris.
Mlle Léger (Odette), à Orléans.
Mlle Legrand (Antoinette), à Paris.
Mlle Meurdrac (Andrée), à Paris.
Mlle Poirier (Madeleine), à Rennes.
Mme Roy (Jeanne), à Bordeaux.

A la 6e classe.

Mme Benezech (Suzanne), à Castres.
Mlle Boucheron (Jacqueline), à Chaumont.
Mlle Brunet (Cécile), à Nîmes.
Mme Fernandez (Marguerite), à Saint-Girons.
Mme Gaillard (Rolande), à Amiens.
Mme Gatineau (Madeleine), à Niort.
Mlle Gibault (Raymonde), à Nice.
Mme Laurbert (Denise), à Dole.
Mme Lefèvre (Suzanne), à Paris.
Mlle Léger (Colette), à Orléans.
Mlle Le Guiriec (Marie-Anne), à Quimper.
Mlle Nicolas (Germaine), à Paris.
Mme Paillà (Jacqueline), à Pau.
Mme Papin (Eliane), à Paris.
Mlle Santoire (Marcelle), à Paris.
Mme Silari (Huguette), à Montbéliard.

A la 7e classe.

Mme Bellamy (Andrée), à Paris.
Mlle Butaud (Marinette), à Saint-Etienne.
Mme Chauffrut (Lucette), à Clermont-Ferrand.
Mme Colin (Marie-Antoinette), à Nancy.
Mme Guy (Raymonde), à Toulouse.
Mme Jacquot (Suzanne), à Nancy.
Mlle Hodde (Paulette), à Paris.
Mme Couteau (Jeannine), à Orléans.
Mme Olivier (Suzanne), à Toulouse.
Mlle Rouillard (Madeleine), à Paris.
Mlle Balduc (Marie-Rose), à Sens.
Mlle Bouéry (Eliane), à Draguignan.
Mlle Delavaud (Suzanne), à la Rochelle.
Mlle Francois (Renée), à Mézières.
Mlle Leroux (Suzanne), à Paris.
Mlle Lesur (Marthe), à Rambouillet.
Mlle Maury (Denise), à Chartres.

Les intégrations prononcées à l'article 1er comportent rappel de traitement à compter du 1er janvier 1949.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 49-1220 du 28 août 1949 modifiant le décret n° 47-1743 du 4 septembre 1947 relatif aux effectifs des personnels de l'hospice national des Quinze-Vingts.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du ministre de la santé publique et de la population.

Vu l'arrêté du 19 octobre 1929 modifié par le décret n° 47-1743 du 4 septembre 1947 relatif aux effectifs des personnels de l'hospice national des Quinze-Vingts,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 1er du décret n° 47-1743 du 4 septembre 1947 susvisé, relatif aux effectifs des personnels de l'hospice national des Quinze-Vingts, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« Le nombre total des emplois que comportent les cadres de l'hospice national des Quinze-Vingts est fixé à 103.

« Ces emplois sont répartis dans les différentes catégories ainsi qu'il suit:

I. — *Personnel administratif.*

« Directeur	1
« Receveur	1
« Econome	1
« Secrétaire de direction	1
« Commis aux écritures	3
« Secrétaire dactylographe	1
« Surveillant général	1
« Total	9

II. — *Personnel secondaire.*

« Surveillant chef de clinique	1
« Surveillants médicaux	2
« Surveillantes médicales	6
« Surveillants des services généraux	2
« Concierge	1
« Total	12

III. — *Personnel subalterne.*

« Lingères	2
« Chef ouvrier	1
« Ouvriers et ouvrières de métier	4
« Infirmiers et infirmières	14
« Aide-radiologue	1
« Préparateur à la pharmacie	1
« Préparatrice au laboratoire	1
« Préposés	3
« Servants et servantes	14
Total	41

IV. — *Personnel auxiliaire.*

« Auxiliaires de bureau	6
« Auxiliaires de service	35
« Total	41 ».

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat aux finances et le ministre de la santé publique et de la population, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Modification de l'arrêté du 2 octobre 1946 instituant un comité interministériel de coordination des services assurant la protection des mineurs en danger moral, déficients, ou délinquants et victimes de la guerre.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret n° 45-0134 du 24 décembre 1945 relatif aux attributions du ministre de la population et plus spécialement les dispositions de l'article 3, (§ 6);

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 2 octobre 1946 instituant un comité interministériel de coordination des services assurant la protection des mineurs en danger moral, déficients ou délinquants et victimes de la guerre,

Arrêtent:

Article unique — Les articles 1er (§ 1er), 2 et 5 de l'arrêté susvisé du 2 octobre 1946 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er (§ 1er). — Il est institué, auprès du ministre de la santé publique et de la population, un comité interministériel de coordination des services assurant la protection des mineurs en danger moral, déficients ou délinquants et victimes de la guerre.

. . . . . .

« *Art.* 2. — Le comité est présidé par le ministre de la santé publique et de la population ou, à son défaut, par le directeur général de la population et de l'entr'aide.

« Il comprend en outre:

« Le directeur de l'éducation surveillée au ministère de la justice;

« Le directeur de l'enseignement du premier degré au ministère de l'éducation nationale.

« *Art.* 5. — Le ministre de la santé publique et de la population, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. »

Fait à Paris, le 31 août 1949.

Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ROBERT LECOURT.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON DIOUART.

Conditions que doivent remplir les Gouttes de lait.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 août 1949:

Page 8199, 3e colonne, 2e ligne, et 3e colonne, 5e ligne, au lieu de: « l'établ », lire: « l'exploitation »; au dernier alinéa, après les mots: « des analyses fréquentes seront pratiquées », ajouter: « à la diligence de la Goutte de lait ».

Page 8199, 1re colonne, à l'article 18, 9e ligne, après les mots: « dans un délai maximum d'un an à compter », ajouter: « de la publication ».

Nomination d'un membre du conseil central des fabricants de produits spécialisés au conseil national de l'ordre des pharmaciens.

Par arrêté du 30 août 1949, M. Janot, professeur à la faculté de pharmacie de Paris, est nommé membre du conseil central des fabricants de produits spécialisés au conseil national de l'ordre des pharmaciens, en remplacement de M. Sommelet.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 25 août 1949, le docteur Leyritz, médecin directeur de la colonie familiale d'Ainay-le-Château (Allier), est affecté à l'hôpital psychiatrique de Saint-Claude (Guadeloupe), en qualité de médecin-chef (poste vacant).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 19 août 1949 supprimant la chambre de cassation d'Indochine.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'acte dit loi du 7 août 1942 portant institution à titre provisoire d'une chambre de cassation en Indochine, notamment son article 1er,

Décrète:

Art. 1er. — La chambre de cassation d'Indochine, créée par l'acte dit loi du 7 août 1942 est supprimée à compter de la date de la promulgation du présent décret.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 19 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ROBERT LECOURT.

Décret du 28 août 1949 relatif à l'admission de la preuve testimoniale pour les payements à la charge des budgets locaux des communes et des établissements publics des territoires d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu l'article 231 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, modifié par le décret du 22 octobre 1943;

Vu la loi n° 49-239 du 23 février 1949 portant de 3.000 F à 10.000 F la limite relative à l'admission de la preuve testimoniale pour les payements de l'Etat, des collectivités et établissements publics,

Décrète:

Art. 1er. — Le paragraphe 4 de l'article 231 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies est modifié ainsi qu'il suit:

« 4° Si la partie prenante est illettrée ou dans l'impossibilité de signer, la déclaration en est faite à l'agent du payement qui la transcrit sur le mandat, la signe et la fait signer par deux témoins présents au payement, pour toute somme de 10.000 F et au-dessous. Il doit être exigé une quittance authentique pour tout payement au-dessus de 10.000 F, sauf en ce qui concerne les secours à l'égard desquels la preuve testimoniale est admise.

« Dans le cas où, par suite de difficultés de communication, une quittance notariée ne pourrait être produite, elle devrait être remplacée par une quittance administrative. »

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 28 août 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

TONY BÉVILLON.

Décret du 3 septembre 1949 portant nomination d'un directeur adjoint et d'un sous-directeur à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 3 septembre 1949:

M. Combes (Georges-Jean-Louis), gouverneur de 3e classe des colonies, sous-directeur du personnel à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est nommé directeur adjoint du personnel à ladite administration centrale en remplacement de M. le gouverneur Paoli, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Brissaud (Albert-Jean-Pierre), administrateur de 1re classe des colonies, est nommé sous-directeur du personnel à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer en remplacement de M. le gouverneur Combes, nommé directeur adjoint.

Le présent décret aura effet à compter du 20 octobre 1949.

Décret du 3 septembre 1949 portant nomination d'un sous-directeur à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer (régularisation).

Par décret en date du 3 septembre 1949, M. Lagneau (Jules-Louis), administrateur de 1re classe des colonies, chargé des fonctions de sous-directeur de la comptabilité à la direction du contrôle, du budget et du contentieux depuis le 1er juin 1945, est nommé sous-directeur (direction du contrôle, du budget et du contentieux, sous-direction de la comptabilité), pour compter du 1er juin 1945 (régularisation).

Décret du 5 septembre 1949 approuvant une délibération du 27 mai 1949 du grand conseil de l'Afrique occidentale française modifiant le régime de la taxe de consommation.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu la loi du 29 août 1947 portant création du grand conseil de l'Afrique occidentale française;

Vu la délibération du 27 mai 1949 du grand conseil de l'Afrique occidentale française modifiant le régime de la taxe de consommation,

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération susvisée du 27 mai 1949 du grand conseil de l'Afrique occidentale française modifiant le régime de la taxe de consommation.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 5 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

TONY BÉVILLON.

Décret du 5 septembre 1949 approuvant une délibération du grand conseil de l'Afrique occidentale française modifiant le tableau des droits d'entrée et de sortie en Afrique occidentale française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu la loi du 29 août 1947 portant création du grand conseil de l'Afrique occidentale française;

Vu la délibération du grand conseil de l'Afrique occidentale française du 2 juin 1949 modifiant le tableau annexé à la délibération du 19 octobre 1948 instituant le tarif des droits fiscaux d'entrée et de sortie,

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée en ce qui concerne les règles d'assiette, la délibération susvisée du grand conseil de l'Afrique occidentale française du 2 juin 1949, modifiant le tableau des droits d'entrée et de sortie en Afrique occidentale française.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française, et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 5 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

TONY BÉVILLON.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis de concours au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 1er septembre 1949, il est ouvert au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, un concours pour le recrutement de trente-trois ingénieurs adjoints stagiaires des travaux météorologiques du corps colonial.

Les épreuves de ce concours auront lieu les 6, 7 et 8 décembre 1949.

Les demandes sont à adresser au service de la météorologie nationale, 1, quai Branly, où tous renseignements complémentaires seront fournis.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

TIRAGE DU 5 AOUT 1949

Obligations communales de 400 F 3 0/0 1891.

L'obligation n° 47826 sera remboursée par **100.000 F.**

L'obligation n° 750414 sera remboursée par **10.000 F.**

L'obligation n° 127814 sera remboursée par **5.000 F.**

Les 20 obligations dont les numéros suivent seront remboursées par **1.000 F:**

8295 37987 40453 129500 269405 266944 267335 292557 320380 385849 407929 433903 505484 523384 527346 602961 714651 755479 773498 978429

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 1er septembre 1949.

Liste des 9.761 obligations appelées au remboursement au pair à partir du 1er octobre 1949.

3, 67, 121, 195, 222, 648, 709, 720, 724—1063, 66, 170, 346, 424, 529, 693, 724, 876, 928, 957—2009, 76, 182, 335, 482, 485, 826, 856—3049, 206, 244, 504, 613, 774, 885, 940—4081, 188, 205, 246, 270, 503, 641, 937, 968, 978 987—5211, 249, 271—6277, 338, 521, 556, 631, 670, 730, 849, 857, 860, 880, 920, 937—7010, 56, 469, 616, 632, 756, 787, 963, 972—8227, 246, 445, 626, 726, 943, 979—9027, 38, 115, 181, 198, 322, 538, 692, 711, 844, 980—10167, 465, 887, 926—11282, 365, 612, 823—12105, 194, 208, 273, 281, 291, 354, 374, 535, 691, 772, 872—13346, 403, 418, 736, 754—14096, 196 207, 261, 391, 421, 473, 632, 708, 764, 984—15047, 152, 489, 507, 610, 658, 707, 717, 733, 743, 748, 949—16007, 156, 215, 233, 319, 679, 928—17039, 169, 228, 332, 558, 762, 855, 885—18191, 285, 387, 454, 509, 628, 708, 880—19010, 159, 256, 291, 398, 450, 487, 569, 634, 754, 827—20050, 461, 468, 767, 927, 947—21003, 210, 379, 456, 557, 606, 679, 783, 803—22027, 86, 406, 424, 512, 547—23029, 123, 175, 180, 418, 568, 791, 825, 904, 996—24025, 28, 101, 265, 307, 531, 635, 766, 777, 911, 982—25036, 313, 395, 485, 770, 801, 866, 888—26143, 320, 373, 457, 497, 531, 556, 583, 600, 798—27027, 121, 219, 284, 342, 410, 572, 624, 753, 780, 820—28005, 69, 74, 225, 578, 802—29042, 108, 179, 244, 335, 357, 396, 496, 776, 783, 876, 882—30297, 440, 516, 720, 818, 827—31032, 94, 143, 211, 256, 265, 354, 706, 808, 850, 854—32071, 88, 96, 126, 133, 172, 476, 557, 573, 739, 750, 796, 921, 922—33062, 209, 258, 316, 722, 782, 794, 962, 971—34483, 562, 648, 685—35021, 257, 269, 478, 538, 758, 860—36009, 74, 85, 120, 174, 323, 368, 391, 442, 447, 623, 683, 694, 709, 947—37067, 215, 249, 304, 666, 667, 701, 882, 909, 981—38025, 264, 412, 461, 675, 745—39037, 83, 85, 323, 373, 529, 632, 678, 735, 869, 877, 884.

40014, 239, 326, 384, 479, 513, 548, 587, 706, 858, 917, 920, 934—41066, 198, 221, 286, 376, 379, 538, 581, 583, 667, 871, 893, 993—42216, 385, 478, 513, 628, 672, 708, 726, 851—43013, 83, 274, 370, 412, 607, 961—44050, 235, 276, 305, 306, 419, 500, 756, 922—45056, 82, 381, 542, 649, 813, 834, 883, 948, 952, 982—46118, 163, 179, 206, 315, 464, 664, 700, 856, 927, 934, 998—47071, 120, 181, 222, 376, 386, 688, 812, 970—48662, 694, 801, 956—49049, 120, 150, 179, 238, 278, 353, 482, 539, 547, 572, 590, 644, 650, 653—50131, 205, 226, 261, 337, 381, 406, 451, 527, 682, 688, 759, 776, 851, 853—51313, 540, 720, 738, 766, 832—52086, 96, 99, 216, 218, 227, 270, 386, 653, 677, 728, 750, 761, 805, 844, 951—53077, 214, 223, 260, 366, 384, 464, 583, 604, 846, 994—54003, 83, 95, 110, 341, 484, 526, 741, 747, 925, 950—55176, 292, 467, 583, 590, 848—56245, 394, 500, 527, 571, 638, 916, 985—57044, 168, 218, 514, 703, 763, 826, 839, 962—58045, 58, 192, 290, 437, 557, 610, 617, 828, 856, 900—59058, 109, 181, 364, 429, 710, 806, 814, 878, 976—60013, 332, 334, 479, 511, 545, 705, 710, 748, 890—61084, 414, 523, 557, 592, 677, 835, 851, 900, 912, 968—62016, 330, 466, 643, 702, 862, 944—63031, 77, 145, 487, 532, 542, 586, 824, 969, 912—64002, 17, 51, 262, 507, 757, 932—65134, 203, 531, 671, 942—66049, 119, 124, 349, 552, 678, 705, 750, 829—67204, 284, 290, 342, 470, 550, 631, 676, 735, 748, 877—68460, 559, 636, 810, 903, 905—69259, 247, 358, 460, 634, 663, 693—70035, 41, 49, 214, 732, 920, 961, 985—71048, 83, 360, 641, 674, 712, 808, 836, 949—72007, 18, 38, 67, 196, 295, 698, 937, 987—73057, 145, 220, 291, 323, 396, 399, 404, 472, 582, 648, 663, 718, 872, 972—74013, 40, 144, 211, 251, 422, 762, 828, 831, 923, 950—75094, 104, 217, 252, 276, 326, 522, 648, 651, 667, 734, 856, 871, 969, 982—76122, 228, 251, 296, 498, 774, 798, 860—77084, 140, 235, 273, 394, 518, 541, 768, 775, 973—78117, 205, 315, 392, 419, 489, 721, 736, 824, 956—79069, 206, 296, 393, 447, 634, 681, 685, 769, 833, 887, 928.

80120, 458, 631, 766, 799, 916, 977—81020, 26, 27, 78, 179, 191, 331, 478, 573, 580, 658, 965—82221, 265, 423, 522, 547, 637, 952—83196, 212, 290, 392, 522, 721, 731—84140, 458, 551, 615, 632, 698, 842, 907, 975—85167, 211, 295, 300, 381, 395, 416, 436, 601, 673, 875—86063, 156, 218, 296, 359, 363, 375, 532, 686, 876—87296, 528, 609, 634, 723, 782, 786, 807, 913, 963—88102, 157, 230, 339, 382, 401, 488, 615, 682, 729, 943—89002, 327, 349, 350, 463, 516, 779—90095, 113, 128, 303, 345, 405, 612, 742, 745, 827—91255, 311, 322, 603, 644, 663, 717, 976—92030, 130, 208, 287, 440, 469, 736, 794, 828, 887, 970, 973—93038, 62, 265, 306, 367, 370, 621, 724, 782, 813—94041, 45, 77, 92, 436, 550, 582, 613, 682, 849, 868, 892, 921, 958—95138, 331, 360, 482, 521, 564, 660, 664, 670, 913—96016, 110, 165, 209, 367, 476, 667, 906, 910, 977—97053, 113, 165, 204, 266, 331, 393, 432, 600, 671, 676, 782, 851, 893, 904, 925—98035, 193, 320, 984, 985—99018, 52, 123, 301, 336, 447, 734, 737—100027, 71, 285, 534, 551, 829—101117, 160, 186, 209, 217, 237, 280, 468, 719, 781, 812, 816, 987, 990, 994—102045, 299, 686, 717, 843, 870, 875, 967—103025, 109, 157, 181, 210, 247, 381, 446, 505, 746, 775, 950—104028, 44, 99, 128, 140, 353, 487, 511, 513, 528, 546, 553, 560, 688, 800, 830—105212, 295, 436, 515, 576, 586, 604, 659, 853, 880, 946—106541, 743, 841, 843, 865, 884—107177, 201, 253, 322, 392, 450, 591, 681, 815, 832, 908, 922, 944, 987—108042, 222, 328, 343, 353, 586, 630, 990—109005, 19, 103, 117, 120, 143, 220, 291, 554, 817, 862, 950—110044, 84, 256, 304, 374, 652—111162, 255, 262, 265, 268, 280, 337, 435, 495, 546, 553, 684, 704, 716, 764, 969—112022, 124, 204, 216, 411, 557, 841—113318, 360, 540, 591, 619, 660, 722, 746, 836, 959, 985—114037, 134, 365, 398, 419, 439, 451, 501, 529, 565, 658, 736, 831, 890, 907, 945, 946—115110, 233, 268, 396, 427, 458, 517, 736, 860, 974—116107, 384, 477, 526, 578, 654, 697, 852, 927, 942—117055, 184, 316, 332, 387, 486, 628, 712, 830, 965, 999—118068, 81, 185, 328, 367, 427, 540, 626, 739, 848, 914—119044, 260, 274, 334, 370, 425, 584, 711, 768, 849.

120009, 51, 152, 256, 384, 410, 538—121000, 219, 479, 603, 881, 975—122046, 58, 147, 232, 245, 298, 418, 813, 867—123118, 265, 654, 735, 756—124052, 162, 205, 236, 266, 378, 441, 592, 624, 699, 770, 821, 920, 944—125021, 46, 85, 149, 312, 334, 432, 481, 525, 559, 578, 629, 695, 815, 817, 976, 979—126020, 48, 66, 99, 174, 420, 519, 521, 538, 646, 651, 684, 694, 866, 881—127112, 283, 370, 408, 560, 752, 810, 889 946—128387, 635, 729, 763, 836, 941, 971—129016, 46, 360, 427, 623, 870—130107, 314, 343, 455, 749, 884, 913, 946, 960—131115, 199, 696, 823, 872, 951, 956—132009, 117, 398, 402, 456, 697, 802, 870, 898, 914—133109, 165, 185, 244, 426, 643, 709, 891—134071, 117, 179, 246, 396, 507, 540, 541, 580, 658, 668, 781, 790, 811, 861, 964, 972—135428, 141, 182, 285, 401, 476, 485, 581, 733, 930—136114, 143, 178, 246, 464, 674, 682, 714, 727, 780, 886, 897—137011, 122, 321, 376, 450, 628, 674, 689, 724, 812, 838, 888, 992—138088, 195, 235, 395, 401, 527, 645, 660, 914, 949—139128, 259, 486, 525, 554, 569, 690, 744, 839, 844, 909, 934—140031, 97, 132, 212, 390, 453, 497, 504, 574, 605, 837, 973—141105, 188, 257, 320, 707, 836—142075, 160, 334, 392, 533, 587, 623, 862, 917, 986—143005, 64, 147, 195, 288, 531, 682, 698, 918, 992—144005, 185, 214, 232, 335, 407, 722, 742, 766, 821, 956—145294, 392, 476, 993—146008, 153, 287, 439, 531, 732, 804, 908—147010, 132, 233, 244, 259, 274, 289, 290, 326, 335, 519, 563, 609, 841, 954—148102, 211, 227, 252, 272, 406, 627, 643, 659, 699, 845—149015, 29, 313, 368, 446, 719, 763, 834, 854—150128, 408, 674, 687, 775, 946—151115, 132, 354, 378, 458, 487, 656, 738, 821—152013, 127, 137, 234, 380, 625, 800, 930, 939, 952, 961—153068, 131, 166, 219, 289, 431, 454, 721—154002, 97, 284, 315, 325, 413, 429, 472, 516, 549, 603, 665—155151, 571, 676, 698, 858—156012, 145, 214, 291, 334, 498, 625, 807, 904, 157033, 69, 339, 369, 462, 521, 570, 764, 870, 983, 995—158120, 138, 186, 240, 415, 427, 460, 597, 748, 898, 902, 953—159021, 127, 276, 406, 440, 463, 552, 563, 575, 584, 675, 695, 753, 790, 820, 910, 981.

160013, 214, 239, 272, 304, 315, 326, 502, 825, 866, 901, 932, 970—161270, 298, 306, 341, 461, 657, 696, 791, 962—162064, 73, 135, 561, 565—163017, 204, 296, 341, 360, 387, 509, 517, 576, 610, 669, 691, 998—164069, 269, 411, 441, 684, 844, 846, 885, 933—165202, 459, 682, 758, 783, 902, 904—166021, 85, 245, 588, 716, 919—167045, 72, 300, 389, 430, 485, 693, 704—168266, 368, 435, 477, 509, 764, 777, 909, 920, 927, 938—169037, 52, 87, 448, 450, 462, 525, 563, 737, 777—170047, 237, 428, 568, 625, 655, 893, 905, 986—171226, 259, 308, 388, 631, 647, 758, 883—172190, 254, 523, 581, 620, 803, 879, 903, 940, 978, 993—173098, 190, 218, 290, 643, 837, 846—174110, 117, 216, 235, 257, 301, 387, 501, 751, 850—175203, 339, 540, 616, 697, 739, 827, 849—176110, 413, 150, 228, 285, 568, 674, 707, 911, 923—177000, 20, 91, 126, 270, 441, 461, 543, 586, 664, 726, 727, 783, 787, 957, 994—178120, 236, 485, 686, 754, 914, 961—179020, 294, 318, 329, 390, 400, 433, 453, 644, 691, 853, 879, 886, 981—180089, 125, 206, 266, 292, 474, 581, 804, 866—181154, 160, 209, 282, 650, 669—182002, 277, 286, 442, 484, 596, 695, 753, 754, 761, 774, 788, 802, 954—183041, 177, 340, 413, 476,

481, 610, 615—184013, 76, 198, 421, 787, 807—185018, 79, 185, 264, 433, 607, 638, 699, 786, 821, 864, 920, 989—186050, 89, 105, 453, 469, 541, 575, 671, 712, 835, 849—187130, 231, 289, 292, 331, 402, 661, 721, 787, 828, 844—188013, 159, 235, 255, 358, 506, 512, 588, 667, 669, 681, 719, 769, 866—189073, 82, 170, 196, 270, 287, 324, 585, 722, 767—190559, 685, 703—191023, 343, 374, 484, 536, 544, 601, 828, 831, 807, 949—192205, 249, 395, 407, 434, 679, 761, 792, 909—193035, 105, 195, 264, 297, 310, 474, 528, 559, 622, 724, 915, 990—194345, 415, 422, 536, 725, 855, 895, 914, 993—195012, 150, 157, 264, 279, 293, 440, 584, 602, 774, 793, 816, 878, 909—196018, 186, 227, 321, 488, 661, 686, 719, 828, 993, 999—197037, 188, 224, 255, 493, 754, 807, 898, 971—198036, 39, 202, 340, 568, 615, 695, 705, 789, 891—199028, 154, 155, 254, 315, 432, 539, 617, 635, 793, 819, 957.

200051, 432, 433, 487, 584, 591, 783, 925, 975—201103, 341, 342, 408, 768, 954—202164, 548, 624, 728, 755, 778, 800, 938—203063, 180, 190, 251, 493, 498, 694, 820, 842, 912, 954, 994—204070, 117, 375, 402, 784—205237, 414, 655, 705—206293, 477, 498, 619, 788, 796, 875, 999—207314, 603, 763, 848, 891, 928—208349, 614, 632, 766, 900—209174, 225, 238, 259, 309, 336, 387, 632, 824, 910, 931—210021, 142, 247, 296, 476, 462, 853, 898, 902, 960, 978—211052, 82, 378, 408, 454, 543, 590, 592, 599, 656, 755, 822, 916—212093, 171, 191, 204, 209, 309, 364, 431, 538, 553, 555, 678, 776, 778, 969—213093, 109, 127, 578, 614, 636, 637, 706, 814, 855, 961—214082, 95, 539, 630, 676, 814, 880—215100, 297, 380, 572, 618, 699, 827—216178, 209, 338, 364, 369, 573, 644, 687, 726, 759, 840—217145, 215, 276, 360, 638, 691, 694, 855—218110, 249, 416, 472, 540, 630, 642, 686, 697, 844, 967—219048, 222, 400, 405, 486, 492, 613, 719, 805, 938—220031, 220, 350, 413, 503, 605, 796, 830, 848—221163, 230, 448, 456, 494, 586, 769, 806, 905, 988—222261, 300, 488, 542, 713, 752, 788, 983—223009, 89, 136, 233, 242, 244, 524, 625, 677, 926, 978—224081, 95, 235, 325, 349, 370, 522, 544, 797, 798, 903, 907—225150, 312, 474, 534, 642—226156, 457, 551, 694, 715, 791—227156, 277, 286, 297, 428, 495, 533, 567, 654, 684, 705, 736, 813, 840, 905, 973—228108, 228, 520, 637, 656, 698, 846—229072, 83, 201, 203, 297, 487, 622, 836, 934—230056, 181, 225, 428, 512, 715, 721, 741, 756, 878, 918, 980—231058, 109, 149, 245, 272, 348, 365, 414, 535, 675, 677, 684, 733, 797, 860—232395, 402, 425, 655, 683, 700, 834, 878, 996—233012, 221, 524, 579, 620, 835, 893, 897—234123, 265, 491, 512, 519, 607, 718, 850—235005, 7, 27, 396, 558, 714, 773, 810, 841, 846, 865, 909, 951—236018, 74, 78, 164, 318, 357, 374, 451, 533, 557, 606, 633—237024, 31, 36, 228, 281, 305, 395, 400, 552, 670, 807—238213, 325, 340, 345, 427, 516, 669, 769—239049, 196, 337, 371, 399, 545, 569, 597, 830, 839, 889.

240008, 18, 48, 343, 351, 405, 554, 814, 956—241004, 34, 57, 71, 76, 270, 312, 432, 551, 593, 755, 786, 921—242030, 71, 97, 111, 259, 289, 337, 676, 930—243114, 254, 353, 377, 524, 656, 673, 770, 784—244053, 67, 112, 367, 435, 463, 479, 513, 548, 632, 654, 702, 770, 800, 920—245026, 237, 286, 292, 340, 523, 603, 647, 656, 760, 779, 950—246064, 295, 610, 955—247025, 73, 173, 228, 255, 335, 446, 465, 797, 952, 996—248122, 275, 303, 339, 429, 499, 715, 839, 937—249306, 328, 508, 526, 610, 740, 784, 822—250077, 180, 187, 266, 428, 602, 606, 635, 791, 800, 901—251116, 192, 223, 268, 347, 359, 517, 640, 660, 684, 702, 854, 918—252012, 102, 116, 153, 179, 198, 293, 357, 384, 417, 763, 794, 869, 879, 888—253014, 314, 333, 533, 566, 668, 687—254156, 292, 293, 357, 361, 448, 520, 558, 695, 714, 716, 869—255132, 147, 199, 226, 317, 331, 378, 443, 593, 637, 700, 894, 913—256032, 99, 102, 165, 260, 276, 327, 652, 671, 761, 875, 994, 996—257100, 154, 360, 361, 380, 687, 877—258206, 214, 459, 532, 581, 598, 742, 750, 818, 988—259061, 244, 265, 407, 440, 461, 580, 645, 657, 696, 782, 784, 802, 904, 940, 950—260070, 78, 118, 285, 302, 334, 486, 501, 624, 766, 892—261176, 259, 638, 776, 997—262008, 13, 59, 69, 376, 547, 700, 740, 898, 941, 955—263034, 96, 179, 331, 387, 413, 661, 756, 881, 935—264118, 122, 201, 394, 457, 518, 633, 749, 816, 938, 962—265055, 72, 417, 435, 546, 592, 629, 761, 834—266044, 73, 101, 123, 253, 284, 414, 448, 573, 761, 889—267016, 223, 267, 298, 326, 382, 728, 859, 864, 931—268052, 82, 83, 147, 222, 332, 405, 423, 494, 659, 673, 692, 756, 763, 773, 920, 958, 997—269114, 144, 283, 520, 540, 667, 781, 874, 886—270094, 319, 538, 762, 767, 861—271357, 497, 545, 575, 577, 585, 649, 904, 949, 980, 999—272276, 295, 406, 544, 739, 860, 891—273013, 55, 104, 167, 183, 237, 332, 522, 526, 553, 554, 711, 777, 945, 967, 992—274188, 294, 449, 622, 835—275011, 369, 455, 630—276016, 115, 225, 611, 724, 914—277400, 441, 483, 529, 617, 686, 690, 708, 710, 879, 929, 990—278125, 290, 300, 317, 439, 676—279151, 434, 539, 558, 845.

280057, 138, 198, 324, 336, 458, 487, 633, 692, 849, 973—281046, 149, 187, 196, 465, 518, 718, 954—282047, 83, 90, 273, 593, 614, 754, 860, 901—283023, 107, 340, 353, 366, 433, 537, 732, 805, 988—284005, 33, 223, 376, 550, 553, 566, 593, 745, 821, 961, 974, 994—285089, 190, 335, 698, 743—286120, 171, 267, 428, 657, 688, 799, 933, 961, 978—287077, 318, 349, 541, 696, 752, 778, 902—288083, 275, 282, 379, 546, 553, 654, 744, 837, 958, 962—289033, 117, 139, 174, 279, 393, 418, 429, 487, 499, 542, 908—290041, 50, 149, 160, 164, 205, 213, 223, 253, 258, 281, 665, 962—291532, 612, 702, 942, 971—292024, 97, 104, 205, 420, 592, 802, 892, 912, 914—293194, 354, 392, 423, 437, 473, 533, 629, 759, 991—294370, 375, 488, 550, 694, 700, 718, 874, 962—295036, 72, 100, 154, 312, 356, 371, 506, 520, 628, 695, 698—296061, 208, 255, 344, 405, 473, 562, 717, 877, 914, 962—297224, 304, 653, 798, 949, 971—298059, 353, 471, 654, 961—299087, 194, 254, 364, 460, 554, 633, 752, 812, 855, 993—300084, 101, 160, 178, 187, 276, 327, 482, 539, 612, 647, 652, 766, 778, 858, 866, 893, 981—301009, 58, 151, 324, 333, 473, 480, 543, 575, 707, 710, 763, 961, 996—302077, 102, 189, 630, 640, 739, 781, 953, 989—303007, 30, 79, 92, 206, 210, 291, 553, 599, 602, 604, 681, 711—304003, 90, 118, 381, 637, 727, 890, 910, 986, 990—305093, 412, 569, 716, 869, 950—306025, 49, 68, 108, 258, 468, 509, 520, 568, 569, 613, 656, 704, 827, 980—307004, 54, 195, 352, 398, 627, 658, 710, 789, 852, 959—308043, 65, 152, 294, 313, 432, 541, 553, 707, 759, 777, 815—309337, 381, 563, 647—310013, 68, 176, 586, 595, 606, 636, 659, 752, 787, 973—311100, 151, 332, 850, 920—312018, 359, 382, 453, 594, 623, 731, 947—313042, 187, 219, 220, 307, 319, 425, 565—314050, 229, 266, 865—315005, 35, 297, 479, 519, 755, 816, 863, 884, 925, 930—316033, 113, 202, 225, 276, 300, 369, 617, 823, 830, 874, 910, 997—317282, 309, 395, 485, 526, 558, 700, 740, 916—318015, 47, 65, 87, 158, 356, 443, 812, 897, 921, 984—319020, 43, 101, 117, 120, 144, 209, 308, 338, 511, 548, 605, 778, 928, 980.

320163, 358, 418, 477, 523, 748, 885, 998—321080, 147, 334, 341, 581, 635, 709, 717, 719, 727, 839, 883, 890, 964, 967—322041, 61, 85, 120, 274, 322, 326, 575, 604, 737, 755, 897, 928—323071, 241, 400, 414, 709, 717, 984—324080, 124, 631, 685, 705, 716, 754, 852, 879, 931—325151, 198, 268, 282, 407, 485, 583, 669, 694, 713, 867, 903—326038, 378, 390, 629, 676, 753—327027, 225, 251, 287, 312, 370, 390, 872, 977—328343, 401, 441, 570, 806, 838, 860, 872, 937—329306, 473, 612, 837, 860, 889, 997—330240, 253, 256, 257, 442, 495, 502, 539, 596, 744—331089, 116, 134, 250, 298, 341, 429, 558, 595, 692, 792—332064, 126, 440, 485, 536, 978—333035, 47, 85, 210, 523, 567, 823—334159, 196, 350, 354, 369, 514, 524, 614, 633, 648, 762, 764, 776—335017, 55, 104, 106, 280, 408, 421, 483, 639, 839, 918, 952—336073, 168, 176, 208, 352, 386, 439, 578, 782, 958—337102, 143, 500, 519, 662, 704, 766, 789, 875, 923, 942—338092, 272, 375, 466, 529, 762, 786, 811, 951, 987—339063, 238, 311, 491, 613, 777, 993—340044, 65, 151, 171, 175, 427, 579, 620, 674, 690, 977, 989—341162, 329, 447, 719, 740, 747, 761, 919, 959, 960, 989—342183, 267, 327, 438, 650, 870—343049, 78, 127, 140, 321, 417, 512, 534, 652, 884, 897, 987—344076, 99, 176, 186, 203, 337, 339, 901, 941—345069, 139, 220, 282, 528, 864, 930, 948, 954, 971—346145, 151, 170, 408, 495, 612, 621, 756, 908, 921, 979—347114, 145, 220, 221, 276, 290, 360, 379, 384, 392, 486, 610, 748, 772, 840, 861, 929, 937, 943—348044, 136, 318, 400, 441, 445, 522, 602, 661, 788—349164, 220, 261, 306, 349, 434, 649, 882—350035, 77, 118, 247, 475, 477, 479, 611, 679, 722, 724, 743, 925—351055, 224, 276, 279, 361, 424, 618, 620, 642, 677, 735, 800, 857, 858—352048, 161, 283, 331, 832, 932, 973—353223, 351, 553, 620, 763, 823, 866—354399, 584, 623, 716, 872—355014, 96, 321, 508, 878, 987—356077, 428, 478, 520, 523, 598, 659, 791, 812, 863—357070, 258, 338, 487, 793, 827, 866, 994—358024, 53, 63, 65, 144, 175, 236, 422, 443, 562, 569, 955—359152, 206, 231, 291, 395, 417, 473, 502, 606, 640, 731, 833, 997.

360213, 439, 445, 579, 743, 922, 927, 943, 956—361057, 115, 196, 369, 378, 459, 726, 771, 896, 924—362232, 263, 283, 323, 325, 452, 461, 500, 709, 792, 873, 939—363109, 225, 248, 264, 342, 412, 483, 687, 782, 839, 990—364067, 138, 221, 224, 393, 618, 632, 661, 725, 742, 929, 944, 953—365008, 179, 287, 428, 512, 658, 669, 805—366285, 421, 501, 554, 628, 695, 894—367138, 172, 300, 317, 327, 432, 485, 644, 831, 895, 927, 961—368119, 215, 232, 314, 327, 564, 631, 786, 822—369159, 229, 311, 365, 523, 577, 710, 866, 963, 961—370256, 319, 513, 541, 954—371144, 424, 542, 814, 830, 882, 950—372104, 187, 263, 372, 451, 597, 617, 657, 827, 961—373370, 374, 468, 555, 580, 594, 667, 915—374076, 316, 434, 597, 743, 745, 822—375103, 316, 349, 458, 605, 620, 647, 735, 751, 888—376038, 39, 91, 104, 119, 148, 150, 335, 389, 572, 576, 610, 639, 795, 873—377125, 223, 246, 281, 445, 451, 483, 486, 539, 551, 601, 647, 925, 975, 976—378224, 380, 483, 618, 694, 715, 926, 950, 990—379048, 97, 476, 784, 931—380214, 242, 441, 478, 514, 721, 761, 821, 838, 948—381038, 65, 89, 188, 498, 584, 791, 931—382017, 67, 76, 126, 130, 162, 441, 625, 783, 895—383100, 162, 195, 683, 738, 772, 778, 810—384049, 114, 218, 231, 270, 454, 645, 725, 741, 768, 821, 891, 935, 952, 961—385073, 315, 455, 480, 625, 661, 719, 786, 886, 887, 903—386011, 142, 173, 206, 254, 255, 267, 581, 858—387126, 144, 455, 516, 523, 577, 737, 897—388065, 198, 248, 289, 435, 565, 619, 681, 688, 701, 920, 938—389141, 286, 494, 548, 628, 737, 954—390100, 279, 371, 418, 422, 448, 472, 500, 756, 835, 844, 966—391013, 16, 137, 346, 529, 844, 910, 946—392036, 80, 100, 145, 185, 303, 348, 633, 766, 798, 834—393027, 94, 156, 260, 347, 699, 863, 922—394066, 142, 148, 256, 268, 374, 467, 650, 697, 703, 764, 872, 887—395011, 262, 382, 397, 570, 667, 861, 945, 973, 975—396025, 28, 46, 161, 221, 278, 338, 388, 551, 607, 707, 742, 808—397047, 259, 363, 459, 638, 760, 984—398129, 150, 180, 193, 213, 675, 723, 772, 815, 909, 929, 960—399097, 140, 144, 161, 181, 223, 362, 462, 509, 524, 548, 562, 732, 878.

400193, 248, 277, 349, 378, 509, 755, 853—401085, 191, 215, 341, 595, 742, 773, 776—402017, 115, 124, 164, 167, 172, 247, 426, 452, 479, 488, 550, 551, 706, 743, 761, 961—403125, 256, 530, 886—404045, 56, 221, 295, 533, 739, 815, 882, 995—405063, 356, 360, 361, 414, 482, 526, 601, 752, 970—406011, 110, 151, 187, 359, 363, 429, 703, 853, 896, 966—407124, 148, 316, 782, 791—408038, 76, 115, 131, 500, 655, 722, 841, 846, 934—409202, 256, 389, 486, 540, 547, 818, 869, 906, 915, 920, 993—410181, 184, 204, 487, 513, 710, 787, 885, 886, 934, 972—411078, 91, 145, 257, 329, 468, 776, 834, 882—412248, 412, 423—413070, 73, 381, 422, 700, 891, 996—414052, 304, 723, 856, 917—415094, 101, 162, 314, 460, 566, 814, 923, 931, 978—416004, 27, 44, 124, 205, 393, 472, 837—417000, 30, 283, 644—418034, 94, 412, 517, 529, 586, 696, 826, 947, 987—419366, 392, 634, 797—420027, 40, 98, 289, 371, 427, 484, 519, 912—421019, 55, 91, 235, 277, 298, 309, 364, 384, 528, 709, 852—422087, 256, 288, 349, 414, 678, 693, 758, 817—423300, 396, 518, 554, 950, 971, 972, 978, 996—424161, 339, 450, 467, 514, 528, 659, 703, 707, 829, 868, 884, 892, 937, 972—425031, 101, 129, 170, 569, 729—426062, 147, 227, 256, 282, 448, 472, 600, 710—427055, 128, 237, 240, 435, 515, 540, 548, 743, 976—428015, 47, 55, 159, 438, 453, 615, 846, 923, 966, 999—429029, 49, 98, 266, 314, 391, 587, 701, 729, 742—430063, 82, 126, 165, 457, 495, 593, 604, 698, 701, 719, 755—431044, 108, 269, 460, 592, 629, 720—432095, 195, 205, 230, 587, 598, 628, 658, 757, 776, 942—433106, 384, 423, 671, 705, 823, 948—434078, 168, 169, 289, 294, 543, 564, 646, 688, 706, 812, 825, 848, 939, 975—435006, 16, 136, 563, 611, 644, 658, 761, 853, 879, 884—436097, 111, 152, 238, 347, 482, 764, 845, 867, 892—437157, 174, 342, 529, 591, 625, 660, 707, 813, 817, 868, 921—438139, 153, 287, 325, 467, 552, 618, 801, 999—439288, 542, 691, 731, 787, 973, 982.

440054, 94, 206, 365, 445, 478, 914, 969—441269, 311, 466, 612, 778, 891—442029, 192, 224, 524, 592, 677, 712, 871, 875—443167, 260, 276, 277, 278, 345, 475, 527, 572, 581, 618, 646, 694, 804, 849, 889, 911, 920, 984—444024, 46, 194, 214, 341, 364, 475, 486, 515, 554, 565, 594, 723, 990—445379, 487, 727, 782, 803—446206, 256, 676, 804, 892, 918, 982—447011, 291, 391, 552, 697, 741, 832, 930, 959, 960, 991—448134, 291, 422, 425, 587, 760, 762, 859, 897, 934—449100, 289, 307, 576, 586, 752—450016, 105, 218, 284, 352, 353, 568, 644, 719, 906, 929—451075, 265, 298, 478, 515, 590, 602, 658, 736, 905—452055, 98, 262, 268, 291, 439, 654, 768, 781, 782, 793, 854, 922, 976—453052, 81, 190, 209, 331, 555, 564—454086, 158, 208, 566, 706, 763, 853, 968—455242, 466, 488, 747, 837—456122, 198, 251, 375, 584—457007, 279, 314, 514, 529, 663, 849, 850, 961—458096, 107, 294,

361, 401, 466, 694, 825, 827—459307, 312, 355, 391, 505, 740, 812, 956, 997—460038, 61, 107, 146, 400, 410, 419, 478, 610, 622, 650, 694—461024, 54, 66, 79, 175, 283, 292, 337, 420, 442, 689, 761, 886, 964—462015, 57, 109, 225, 403, 493, 619, 672, 812, 890, 938— 98—463016, 102, 141, 201, 222, 239, 258, 271, 315, 501, 532, 670, 944, 952—464056, 94, 214, 221, 234, 323, 598, 631, 708, 754, 822, 883, 901, 930, 945—465028, 134, 257, 394, 460, 576, 816, 971—466005, 463, 442, 694, 740, 723, 780, 789, 792, 822, 977, 996—467172, 201, 302, 303, 358, 418, 441, 479, 576, 675, 774, 824, 951, 959—468125, 172, 195, 213, 312, 520, 551, 638, 778, 890—469077, 89, 177, 273, 292, 295, 479, 511, 739, 948—470026, 403, 184, 192, 204, 293, 426, 466, 518, 561, 647, 904, 944—471025, 247, 268, 274, 320, 401, 433, 608, 638, 752, 775, 837, 932, 953—472024, 53, 134, 157, 229, 258, 259, 314, 548, 727, 874 —473053, 151, 279, 331, 410, 502, 591, 667, 891, 930—475039, 67, 154, 158, 247, 289, 302, 354, 668, 975, 992—476290, 325, 388, 430, 486, 762, 923, 972, 980—477295, 379, 498, 606, 685, 987 —478007, 56, 182, 374, 601, 650—479041, 38, 183, 190, 307, 432, 718, 730, 731, 782, 805, 910.

480006, 56, 169, 253, 493, 686, 687, 741, 746 —481067, 121, 126, 212, 688, 566, 595, 622, 831 —482198, 297, 577, 804, 875—483002, 96, 260, 334, 386, 409, 451, 524, 688, 836, 887—484175, 221, 264, 308, 339, 367, 499, 526, 626, 695, 788, 789—485138, 228, 407, 417, 456, 469, 519, 610, 653, 698, 727, 954, 997—486003, 115, 286, 326, 498, 500, 544, 592, 637, 711, 953—487239, 418, 616, 758, 845, 881, 927, 959—488057, 130, 225, 240, 412—489186, 355, 607, 631, 640, 661, 712, 938, 967, 987—490038, 967, 987—490236, 247, 252, 370, 442, 521, 555, 712, 743, 781, 792, 903— 491014, 25, 57, 144, 285, 314, 669, 791, 812, 900—492003, 26, 44, 87, 95, 215, 334, 423, 943 —493060, 107, 149, 260, 321, 381, 540, 734, 753, 811—494012, 159, 209, 306, 330, 503, 684, 746, 832, 859, 886, 923—495074, 97, 308, 330, 405, 549, 571, 608, 752, 875, 928—496031, 59, 54, 61, 80, 97, 130, 246, 407, 589, 622, 746, 822, 932— 497014, 45, 87, 535, 611, 708, 720, 766, 940— 498064, 69, 235, 545, 870, 951, 956, 977—499005, 65, 122, 163, 188, 263, 288, 414, 520, 624, 773, 808, 834, 952—500091, 121, 140, 205, 481, 525, 664, 667, 694, 714, 733, 889, 919—501022, 58, 433, 434, 616, 707, 775, 873, 990—502103, 127, 135, 146, 168, 193, 221, 251, 269, 310, 312, 340, 599, 639, 686, 705, 735, 752, 790, 876, 899, 963— 503001, 87, 176, 330, 400, 414, 486, 650, 677, 766, 985—504000, 70, 128, 199, 217, 282, 317, 466, 585, 632, 686, 718, 916—505016, 124, 157, 210 835, 445, 670, 829, 955—506010, 115, 208, 235, 497, 514, 610, 639, 669, 685, 693, 741, 758, 779, 895, 964—507032, 86, 155, 211, 408, 622, 672 719—508145, 805, 862—509034, 91, 130, 445, 246, 337, 452, 498, 533, 717, 768, 879, 957— 510218, 279, 463, 571, 797, 915—511331, 366, 517, 701, 806, 816, 840—512068, 381, 399, 455, 571, 639, 737, 739, 753, 787, 887, 908, 946—513003, 83, 161, 110, 219, 249, 541, 611, 713, 754— 514014, 156, 224, 297, 558, 685, 751, 898, 907— 515000, 200, 246, 263, 310, 333, 389, 413, 481, 571, 675, 738, 742, 751, 878—516122, 192, 236, 255, 317 325, 446, 595, 604, 607, 668, 682, 885, 998—517084, 277, 301, 585, 609, 679, 685, 767, 822, 908—518099, 105, 190, 535, 597, 622, 766, 929—519160, 182, 185, 253, 462, 534, 546, 694, 695, 739, 844.

520038, 105, 141, 242, 306, 316, 326, 479, 521, 907, 961—521260, 265, 275, 424, 569, 760, 764— 522157, 213, 413, 420, 446, 491, 525, 574, 630, 658—523054, 95, 117, 157, 682, 702, 754—524105, 473, 542, 703, 743, 936—525172, 190, 198, 363, 449, 682, 802, 899—526032, 51, 585, 600, 646, 658, 728, 751, 971—527044, 100, 219, 249, 338, 595, 747, 806, 881, 902, 980—528222, 268, 291, 381, 610, 666, 690, 712, 721, 944—529483, 516, 739, 904, 936—530147, 289, 328, 500, 548, 549, 586, 761, 806, 836, 854—531108, 181, 214, 306, 436, 452, 507, 760—532082, 144, 203, 601, 633, 685, 886, 919, 950—533018, 63, 210, 226, 292, 318, 334, 374, 575, 759, 911, 943—534099, 261, 609, 649, 790, 818—535031, 73, 105, 198, 381, 424, 484, 490, 603, 610, 672, 763, 792, 830, 882—536012, 17, 33, 88, 152, 363, 729, 838—537212, 419, 914, 959—538259, 276, 466, 470, 505, 523, 557, 678, 775, 847, 868, 954—539037, 116, 185, 200, 333, 398, 349, 419, 525, 549, 872, 924, 928—540022, 76, 156, 339, 343, 661, 694, 695—541174, 268, 291, 349, 380, 640, 702, 934, 966—542003, 31, 482, 497, 509, 589, 634, 824, 867, 923—543031, 181, 231, 254, 359, 484, 586, 744, 799, 952—544076, 113, 118, 278, 329, 706, 892, 997—545110, 154, 233, 567, 280, 384, 434, 511, 548, 578, 743, 734, 952— 546088, 107, 216, 408, 715, 841, 848, 886, 935, 978—547027, 285, 386, 754, 752, 888—548007, 81, 150, 409, 474, 535, 975—549266, 322, 370, 401, 606, 864, 927—550018, 101, 311, 371, 743, 761, 790, 848, 874, 926, 972, 993—551001, 177, 303, 368, 435, 541, 558, 672, 726—552002, 86, 150, 202, 528, 543, 582, 646, 658, 735, 802, 862, 978—553083, 132, 145, 254, 442, 793, 794, 928 940, 982— 554032, 53, 74, 87, 297, 332, 393, 544, 572, 617, 750, 808—555015, 565, 705, 757, 778, 992—556013, 70, 87, 189, 208, 373, 425, 622, 652, 686, 777, 837—557001, 150, 186, 326, 377, 582, 587, 670, 688—558215, 233, 498, 533, 696, 785, 883—559122, 146, 315, 424, 499, 616, 692, 716.

560417, 557, 577, 616, 633, 709, 710—561039, 133, 184, 238, 306, 307, 420, 471, 490, 526, 823—562426, 742, 881, 996—563117, 191, 350, 455, 682, 739, 748, 897, 987—564011 93, 196, 295, 316, 381, 420, 509, 643, 648, 775, 953— 565012, 138, 140, 202, 367, 500, 624, 651, 759, 835, 857—566044, 54, 97, 124, 211, 213, 372, 531, 558, 694, 904, 977—567056, 333, 340, 497, 513, 596, 677—568036, 53, 68, 117, 315, 415, 617, 815, 823—569043, 337, 538, 541, 783, 835, 838—570089, 310, 323, 402, 439, 463, 576, 641, 677, 705, 726, 753, 773, 910—571084, 187, 390, 403, 482, 617, 648, 727, 838—572439, 484, 610, 626, 692, 775, 807, 819, 881, 920—573153, 526, 716, 774, 801, 929—574115, 122, 443, 661, 666, 796, 818, 866—575066, 474, 523, 633, 670, 698, 804, 901—576240, 283, 400, 415, 490, 682, 745, 768, 924, 928, 943, 948—577139, 498, 902—578053, 194, 707, 748, 783, 840, 940, 986—579104, 405, 190, 228, 445, 563, 570, 620, 757, 783—580312, 612, 728, 774, 784, 838, 930, 963, 978—581171, 212, 322, 363, 849—582258, 260, 624, 722, 856, 926, 967, 980—583063, 365, 415, 537, 705, 879, 928, 939—584004, 147, 174, 788, 795, 826—585216, 388, 462, 476, 527, 619, 689, 936, 992—586157, 232, 233, 291, 551, 881, 944, 971, 976—587037, 85, 289, 337, 377, 428, 465, 476, 546, 642, 655, 715, 871, 900—588285, 713, 886—589019, 175, 285, 291, 432, 436, 847, 920—590128, 422, 763, 820, 905—591040, 87, 176, 309, 311, 349, 374, 457, 467, 469, 482, 561, 568, 635, 682, 725, 777, 799, 965, 986—592141, 577, 805—593049, 187, 396, 531, 835, 994—594036, 87, 161, 190, 390, 516, 677, 758, 798, 811, 919, 951, 955, 957—595335, 440, 456, 531, 539, 816, 882—596357, 380, 439, 477, 483, 563, 618, 700, 873, 918, 946—597094, 107, 175, 261, 323, 327, 460, 489, 520, 706, 885—598100, 426, 908—599117, 225, 419, 511, 548, 653, 836, 940, 965, 976

600139, 145, 167, 289, 293, 583, 897, 914, 936—601058, 124, 272, 279, 351, 411, 465, 750 —602077, 80, 124, 140, 166, 390, 598, 621, 811, 907 — 603001, 383, 801, 807, 811, 807, 902, 958 — 604067, 198, 291, 400, 632, 827, 919, 920—605053, 207, 208, 325, 361, 592, 637, 676, 842, 946—606017, 61, 103, 229, 437, 598, 873, 924—607208, 231, 410, 653, 693, 783, 802, 820, 919—608166, 189, 241, 391, 446, 564, 710, 800, 839, 883, 970—609167, 944—610174, 179, 518, 608, 652, 720, 856, 904, 947—611056, 72, 145, 160, 186, 290, 302, 555, 581, 704, 718, 928, 929—612062, 172, 233, 684, 744, 801, 848, 965 —613068, 91, 189, 207, 213, 783, 823, 841, 982 —614098, 211, 561, 635, 669, 689, 712, 730, 737, 769, 859, 940—615173, 338, 518, 623, 924— 616102, 189, 328, 338, 424, 560, 618, 788, 839, 985, 990—617004, 87, 211, 362, 382, 393, 554, 638, 722, 770, 789, 794, 960—618106, 163, 261, 271, 318, 401, 532, 547, 613, 615, 710, 782— 619004, 121, 175, 341, 440, 567, 611, 616, 677, 882—620216, 479, 587, 588, 600, 840—621029, 76, 131, 200, 349, 848, 986—622012, 37, 331, 581, 728, 741, 783, 806, 826, 896, 959, 960—623081, 171, 238, 655, 751, 800—624028, 33, 34, 362, 378, 522, 588, 615, 755, 955, 980—625021, 73, 161, 163, 182, 454, 879—626087, 182, 491, 574, 729, 736, 737, 754, 851—627074, 166, 242, 267, 345, 555, 557, 692, 694, 825, 844, 865, 866— 628060, 145, 241, 316, 405, 606, 749, 780, 798, 852, 955—629078, 496, 560, 572, 696, 745, 827, 917, 976—630034, 415, 430, 488, 501, 509, 863, 992—631387, 426, 466, 467, 519, 608—632088, 446, 208, 466, 487, 540, 710, 901, 982, 994—633150, 176, 233, 345, 366, 573, 588, 770, 875, 897, 934, 998—634015, 462, 240, 423, 560, 649, 797, 828— 635093, 124, 279, 283, 316, 541, 633, 863 959 —636079, 242, 265, 318, 391, 443, 505, 760, 796 —637156, 212, 235, 431, 523, 774, 783, 820, 843, 867, 929—638179, 413, 529, 711, 741, 755, 827, 859, 878, 881, 882—639001, 28, 31, 85, 138, 182, 258, 399, 451, 508, 564, 610, 644, 800, 872.

640066, 189, 272, 351, 358, 418, 439, 460, 513, 573, 836, 877—641050, 81, 85, 274, 423, 783, 828, 855, 874, 904, 913—642061, 382, 407, 466, 504— 643059, 171, 199, 527—644000, 41, 205, 233, 541, 672, 763, 765—645061, 79, 84, 135, 156, 180, 268, 296, 317, 391, 484, 577, 603, 639, 763, 869, 934, 959—646019, 163, 184, 407, 621, 630, 724, 726, 823, 874, 899, 953, 957—647224, 264, 292, 296, 416, 418, 419, 429, 474, 519, 565, 651, 818 —648049, 168, 265, 397, 488, 628, 752, 758, 779, 830, 906—649209, 462, 547, 552, 586, 636, 777, 912, 915—650078, 220, 243, 269, 312, 318, 333, 429, 487, 553, 559, 658, 773, 782, 917—651060, 331, 366, 584, 715, 779, 856, 873, 924—652070, 96, 102, 116, 239, 287, 361, 426, 551, 641, 713, 737, 881, 921—653077, 185, 347, 568, 601, 613, 752, 788, 895, 944—654152, 191, 211, 236, 408, 409, 452, 757—655016, 34, 62, 234, 641, 707, 810—656050, 79, 130, 140, 197, 428, 508, 628, 692, 750, 811, 872, 903—657381, 406, 492, 552 597, 717, 813, 988, 996—658019, 64, 274, 339, 358, 502, 541, 678, 963—659094, 145, 178, 306, 215, 249, 331, 458, 684, 893, 910—660027, 87, 153, 265, 501, 638, 832, 929, 957—661034, 60, 70, 118, 349, 511, 529, 553, 717, 782, 802— 662017, 186, 291, 892, 916, 938—663072, 134, 219, 412, 581, 592, 676, 722, 747, 852, 889, 899, 943—664132, 440, 650, 735, 737, 884, 895— 665267, 312, 433, 596, 618, 701, 739, 806, 911, 916, 950—666121, 225, 258, 477, 488, 499, 648, 672, 693, 695, 812, 844, 893—667014, 83, 231, 334, 446, 475, 680, 730, 796, 826, 925—668077, 332, 490, 579, 634, 672, 679, 710, 749, 858, 968, 990, 993—669127, 317, 321, 425, 477, 626, 684, 802, 847, 942—670042, 173, 299, 337, 338, 347, 457, 603, 643, 793, 943, 973—671026, 273, 361, 439, 667, 801—672079, 97, 117, 324, 346, 350, 441, 594, 610, 650, 716, 726, 756, 797, 963, 985 —673148, 256, 296, 300, 316, 378, 480, 500, 542, 731, 848, 929—674028, 52, 75, 376, 392, 457, 569, 611, 713, 867—675021, 194, 332, 399, 487, 557, 606, 636, 855, 931, 997—676022, 41, 136, 163, 286, 365, 640, 737, 758, 837, 842, 925— 677261, 285, 575, 586, 726, 741, 906, 940—678014, 149, 218, 356, 567, 426, 471, 605, 783, 818— 679114, 142, 178, 432, 567, 568, 584, 835, 931, 936.

680156, 224, 312, 430, 451, 510, 663, 633, 654, 647, 910—681009, 15, 230, 250, 318, 373, 403, 566, 575, 629, 826—682047, 119, 398, 437, 448, 460, 607, 885, 981, 984—683099, 233, 245, 330, 461, 468, 673, 688, 748, 753, 841—684322, 411, 498, 504, 567, 576, 588, 604—685021, 62, 101, 113, 164, 325, 340, 377, 438, 555, 662, 790—686031, 120, 137, 379, 475, 540, 751, 878—687075, 209, 208, 340, 568, 575, 803, 952—688177, 224, 377, 452, 542, 741, 865—689147, 163, 419, 689, 744, 803, 829, 925—690187, 375, 663, 749, 809—691065, 145, 346, 576, 742, 790, 900, 971—692020, 75, 151, 159, 247, 269, 477, 530, 736—693027, 148, 182, 363, 579, 751, 848, 931, 998—694050, 103, 172, 319, 362, 375, 491, 677, 686, 794, 824, 929, 940, 970, 985—695053, 119, 181, 267, 346, 436, 649, 732, 886, 981—696016, 135, 147, 257, 422, 660, 669, 679, 722, 997—697081, 122, 226, 258, 473, 535, 572, 826, 953—698161, 169, 199, 299, 369, 456, 597, 706, 798, 800, 824, 892—699075, 99, 336, 485, 813— 700210, 271, 339, 436, 614, 674, 709, 727, 789, 916—701016, 72, 89, 104, 410, 481, 542, 592, 624, 656, 831, 840—702029, 106, 327, 414, 445, 500, 518, 625, 671, 737—703010, 41, 82, 175, 182, 272, 559, 592, 718, 900—704305, 444, 454, 513, 570, 597, 625, 715, 765—705218, 499, 565, 603, 678, 759, 817, 909, 943—706049, 241, 243, 291, 417, 506, 517, 596, 623, 672, 857, 868, 967—707168, 284, 466, 574, 575, 593, 677, 778, 837, 898, 925— 708034, 41, 742, 851, 853—709080, 82, 157, 320, 364, 434, 507, 605, 726, 742, 867, 901—710019, 856—711161, 271, 290, 391, 482, 607, 642, 728, 749, 791, 799, 810, 930, 990, 994—712110, 138, 314, 354, 369, 494, 510, 550, 556, 603, 654, 715, 761, 799, 851, 885, 945, 946—713000, 499, 547, 581, 631, 671, 673, 885, 992—714103, 122, 214, 278, 400, 454, 545, 691, 724, 746, 788, 929, 977, 993— 715251, 453 596, 708, 964—716009, 42, 56, 139, 162, 285, 438, 663, 857, 882, 938—717067, 231, 310, 397, 550, 692, 994—718020, 63, 66, 78, 453, 243, 418, 479, 882, 909, 950, 960—719229, 286, 397, 621, 622, 822, 856.

720109, 120, 123, 153, 322, 416, 830, 965— 721139, 316, 331, 332, 448, 530, 578, 831, 886, 892, 945—722013, 145, 278, 297, 351, 355, 462, 514, 876, 953, 958, 985—723016, 23, 71 85, 164, 276, 321, 457, 542, 631, 744, 756, 809, 840, 896 —724097, 22, 203, 221, 320, 525, 657, 687, 701, 805, 842, 936—725069, 279, 294, 309, 382, 400, 511, 575, 587, 706, 985—726031, 36, 107, 225, 243, 532, 656, 666, 925, 984—727150, 310, 315, 388, 634, 749, 827—728010, 70, 209, 396, 424, 452, 517, 548, 609, 717, 836, 860, 981—729070, 155, 200, 330, 595, 639, 778, 792, 820, 981, 998 —730711, 718, 816, 949—731055, 80, 160, 400, 611, 733, 851—732006, 20, 49, 97, 262, 355,

626, 536, 731, 859, 901, 945—733136, 231, 565, 950—734224, 375, 448, 592, 639, 643, 716, 804, 998—735101, 132, 157, 290, 476, 676, 857, 862, 870, 986, 999—736057, 94, 165, 239, 401, 787, 963—737227, 264, 390, 557, 603, 725, 973—738026, 52, 312, 529, 850—739637, 639, 645, 686, 697, 730, 742, 812, 902, 944—740086, 207, 317, 488, 762, 794, 822, 847, 930—741111, 126, 151, 198, 274, 403, 458, 605, 685—742074, 90, 135, 239, 413, 532, 728, 819, 860—743078, 98, 162, 174, 268, 312, 345, 360, 477, 677, 801, 852, 885—744000, 65, 289 310, 488, 803—745262, 370, 530, 821, 880, 985—746020, 71, 97, 458, 511, 575—747367, 562, 566—748048, 63, 119, 230, 638, 647, 751, 829 834, 883—749002, 41, 100, 429, 289, 663, 785, 916, 936—750225, 279, 589, 685, 739, 817, 864, 872, 939, 978—751224, 378, 887, 915, 925—752397, 427, 525, 574, 663, 783, 849—753020, 97, 115, 141, 224, 323, 759, 853, 915, 932, 942, 988—754130, 244, 433, 517, 602, 763, 838, 857—755121, 207, 390, 570, 596, 691, 848, 939—756074, 168, 207, 374, 596, 622, 801, 904, 911, 924—757089, 207, 441, 561, 619, 744, 755, 801, 886, 965—758027, 69 90, 277, 343, 635, 743, 753, 785, 807, 928, 943, 953—759142, 576, 596, 789.

760013, 70, 89, 159, 240, 561, 594, 602, 831, 886, 909, 948, 955—761024, 125, 630, 656, 658, 760, 840, 930, 971—762104, 548, 743, 978—763039, 82, 108, 129, 172, 391, 666, 745, 747, 875—764008, 40, 120, 129, 175, 240, 294, 361, 421, 468, 595, 642, 687, 713, 736, 849, 886—765006, 245, 252, 387, 466, 718, 744, 755, 863—766043, 117, 301, 417, 493, 894, 966—767059, 263, 495, 587, 688, 850, 944—768404, 450, 471, 490, 516, 541, 729, 733, 852, 945—769074, 84, 113, 130, 162, 199, 322, 437, 637, 793, 866, 986—770088, 283, 304, 385, 878, 955, 969—771249, 261, 285, 771, 856—772090, 106, 171, 398, 462, 522, 751, 861—773016, 205, 279, 533, 574, 759—774229, 345, 631, 894, 949—775126, 155, 249, 285, 351, 473, 593, 604, 732, 754, 830, 870, 985—776053, 167, 253, 312, 440, 601, 606, 626, 769, 944, 949, 961—777031, 154, 276, 359, 725, 768, 873, 992—778274, 490, 512, 553, 658, 713, 918—779189, 229, 562, 595, 646, 781, 805, 877, 986—780067, 240, 520, 546, 665, 913, 914—781039, 41, 174, 294, 327, 372, 374, 389, 399, 607, 823—782122, 239, 262, 429, 501, 502, 578, 626, 725, 883, 904, 990—783183, 282, 423, 559, 660, 694, 774, 801, 820, 823, 926, 947, 954—784059, 80, 101, 223, 265, 298, 512, 525, 583, 743, 775, 852, 895—785288, 292, 324, 393, 469, 495, 613, 740, 744, 806, 897, 934, 992—786079, 188, 303, 368, 415, 599, 613, 799, 866, 960—787091, 167, 212, 472, 531, 718, 799, 812, 835, 892—788008, 12, 165, 590, 818, 855, 947, 965—789048, 131, 257, 265, 644, 753, 866—790008, 113, 214, 227, 258, 333, 536, 604, 657, 887, 959—791003, 91—792097, 117, 367, 449, 562, 619, 816, 889, 899, 980—793022, 94, 440, 481, 487, 541, 618, 692, 774, 812—794009, 69, 167, 301, 391, 422, 519, 527, 793, 906, 931, 938, 982—795028, 37, 120, 169, 289, 302, 307, 360, 466, 611, 660, 737, 890, 936, 991—796191, 221, 238, 354, 434, 498, 512, 547, 655, 699, 809, 876, 899—797007, 59, 138, 171, 378, 406, 481, 802, 947, 979, 994—798118, 128, 131, 287, 457, 566, 629, 831—799014, 89, 107, 240, 301, 355, 370, 541, 832, 891, 916.

800115, 222, 362, 528, 827—801173, 367, 609, 647, 743, 934—802002, 4, 88, 795, 893, 952, 971—803046, 90, 108, 241, 397, 536, 592, 782, 807, 868—804014, 62, 122, 273, 370, 474, 608, 682, 722, 995—805140, 168, 235, 396, 677, 710, 834, 861, 873—806045, 132, 191, 206, 207, 336, 344, 650, 685, 788, 929—807047, 101, 102, 155, 189, 256, 278, 656, 700, 734, 861, 957, 990—808026, 122, 377, 427, 435, 480, 511, 726, 766, 874—809003, 27, 183, 295, 391, 440, 459, 521, 594, 715, 756, 761, 893, 942—810037, 68, 245, 305, 338, 355, 653, 750, 763, 809, 825—811016, 25, 211, 212, 266, 331, 465, 557, 625, 654, 782, 783—812201, 441, 465, 466, 537, 690, 748, 759, 988—813263, 274, 580, 634, 812, 837, 862, 896—814030, 87, 279, 288, 555, 677, 816, 900, 902, 949—815016, 74, 356, 438, 637, 709, 738, 865—816054, 113, 132, 323, 370, 450, 619, 708, 776, 884—817180, 202, 421, 458, 537, 645, 704, 992—818072, 330, 556, 585, 603, 639, 650—819065, 69, 153, 190, 425, 462, 787, 830—820175, 273, 290, 481, 556, 764, 896, 982—821016, 74, 111, 144, 167, 477, 209, 337, 461, 505, 585, 589, 691, 720, 827, 926, 998—822180, 209, 356, 432, 478, 501, 530, 576, 601, 699, 729, 744, 776, 918—823048, 246, 322, 460, 502, 809, 877, 958—824003, 037, 184, 238, 446, 471, 513, 576, 698, 752, 850, 914—825068, 207, 237, 498, 505, 560, 588, 610, 706, 812, 863, 881, 909—826010, 191, 278, 343, 517, 580, 813, 893—827009, 306, 311, 422, 767, 707, 850, 964—828054, 128, 161, 468, 507, 323, 416, 486, 524, 565, 817, 853—829043, 125, 230, 238, 310, 445, 577—830078, 91, 167, 274, 425, 815, 943, 955, 958, 978—831049, 83, 141, 151, 355, 570, 622, 875, 936—832021, 34, 203, 222, 229, 310, 350, 686, 691, 772, 793, 878—833074, 82, 244, 399, 446, 644, 817—834003, 22, 180, 229, 296, 326, 389, 409, 538, 591, 593, 616, 619, 646, 705, 913—835032, 174, 185, 188, 197, 250, 258, 287, 350, 385; 398, 519, 595, 756, 800, 896, 914, 991—836081, 119, 199, 204, 248, 294, 309, 312, 451, 608, 735, 885—837070, 158, 217, 499, 574, 663, 690, 704, 715, 872, 955—838154, 156, 413, 621, 845, 925—839011, 123, 375, 386, 427, 441, 548, 731, 740; 908, 943, 969.

840189, 427, 570, 845, 923—841004, 95, 229, 255, 272, 593, 691, 701, 710, 732, 788, 841, 851, 924—842156, 346, 438, 477, 483, 856, 917, 929—843242, 509, 587, 780—844026, 166, 376, 402, 589, 751, 786, 892—845338, 355, 471, 577, 618, 717, 870, 895—846076, 140, 253, 396, 501, 550, 578, 711, 759, 860—847138, 210, 341, 435, 496, 582, 676, 713, 785, 879, 911, 947, 983—848102, 286, 399, 512, 570, 610, 664, 772, 977—849057, 70, 113, 176, 324, 587, 624, 835, 936—850077, 209, 431, 490, 595, 610, 643, 666, 674, 677, 741, 792, 844, 911, 916, 960, 970—851095, 185, 252, 260, 312, 322, 734, 820, 851, 868, 953—852143, 422, 507, 534, 539, 642, 696, 741, 751, 782, 784—853120, 140, 144, 167, 178, 196, 261, 305, 435, 545, 540, 944—854159, 203, 257, 327, 474, 549, 563, 691, 704, 805, 807, 854, 887, 953—855182, 309, 344, 347, 489, 617, 683, 779, 841—856037, 64, 237, 366, 368, 450, 538, 592, 797, 854, 898, 979, 989—857126, 234, 491, 682, 783, 825—858120, 177, 225, 298, 318, 594, 689, 707, 915, 990—859103, 144, 180, 419, 477, 580, 813, 846, 960—860016, 145, 176, 278, 296, 337, 630, 895, 905—861031, 176, 252, 387, 586, 748, 803, 943—862098, 234, 236, 248, 362, 409, 683, 799, 927 979—863032, 162, 168, 243, 317, 370, 670, 681, 704, 884—864066, 138, 178, 199, 303, 339, 438, 483, 654, 749, 954—865002, 157, 481, 273, 322, 462, 795, 883, 927 950—866011, 127, 483, 555, 573, 614, 618, 995—867020, 42, 403, 486, 632, 732, 752, 769—868255, 274, 405, 570, 748, 815, 848, 919, 998—869152, 227, 299, 321, 502, 786, 979—870000, 113, 140, 389, 392, 427, 512, 515, 872, 878, 914, 942—871005, 62, 117, 157, 394, 406, 494, 574, 665, 727, 760, 837, 897, 917—872235, 373, 450, 750, 892, 924—873006, 16, 130, 239, 364, 611—874100, 144, 193, 336, 447, 547, 548, 583, 602, 682, 971—875060, 217, 230, 447, 633, 866, 966—876103, 125, 157, 259, 420, 509, 555, 561, 565, 569, 570, 592, 810, 816, 837, 942—877024, 209, 301, 359, 467, 668, 670, 887—878008, 878156, 300, 339, 387, 604, 609, 640, 685, 739, 852, 967, 999—879160, 266, 430, 476, 560, 784, 979.

880243, 254, 269, 566, 654, 660, 785, 837, 882—881165, 265, 267, 304, 347, 402, 472, 500, 639, 700, 958—882028, 219, 225, 343, 345, 444, 774—883035, 139, 423, 496, 526, 546, 648, 652, 687, 881, 931—884016, 62, 94, 232, 426, 573, 575 704, 914—885006, 130, 152, 326, 405, 436, 447, 501, 527, 579, 651, 701, 718, 732, 754, 844—886165, 199, 284, 292, 376, 427, 446, 604, 672, 795, 943—887248, 284, 340, 469, 491, 855, 878, 945—888028, 34, 38, 166, 192, 329, 404, 466, 533, 567, 687, 717, 778—889002, 33, 157, 535, 565, 815, 941, 958—890261, 138, 734, 752—891082, 138, 256, 425, 631, 684, 809, 946—892061, 284, 351, 389, 583, 607, 627, 676, 708, 762, 808, 901—893009, 31, 207, 308, 605, 674, 887, 921, 961—894127, 166, 179, 484, 495, 655, 083, 805, 827, 848—895061, 80, 364, 473, 511, 757, 794, 812—896153, 221, 223, 357, 434, 498, 593, 705, 881, 961—897050, 267, 302, 360, 422, 575, 626, 630, 943, 988—898060, 64, 149, 177, 482, 358, 382, 508, 521, 582, 599, 616, 872, 878—899090, 163, 255, 269, 431, 568, 619, 675, 835, 996—900029, 33, 106, 173, 211, 222, 347, 390, 303, 412, 531, 559, 566, 709, 873, 877, 906, 927—901166, 195, 268, 359, 381, 416, 477, 518, 526, 539, 773, 464, 795, 837, 932—903022, 96, 301, 462, 480, 484, 532, 877—904045, 87, 169, 258, 314, 464, 493, 655, 682, 941—905002, 160, 298, 388, 392, 634, 747, 777, 992—906040, 138, 150, 304, 308, 329, 346, 542, 586—907002, 16, 42, 98, 413, 638, 744, 796, 862, 886, 946—908031, 86, 314, 401, 640, 658, 871, 924—909013, 38, 91, 264, 415, 734—910140, 147, 195, 394, 612, 672, 791, 806, 951—911268, 269, 271, 411, 759, 764, 808, 973—912001, 249, 389, 468, 540, 697, 707, 711—913324, 406, 439, 501, 712, 764, 950—914060, 112, 141, 196, 215, 299, 386, 527, 737, 778, 815, 881, 901, 937, 970, 997—915080, 89, 126, 466, 537, 760, 841, 918, 929—916289, 458, 502, 541, 585, 635, 653, 970, 985—917201, 205, 455, 498, 553, 636, 691, 775, 781, 899, 926, 996—918114, 142, 450, 491, 533, 607, 691, 746, 816, 817, 928—919337, 490, 503, 606, 691, 765, 774, 824, 915, 955.

920028, 375, 511, 529, 591, 622, 751, 803—921018, 93, 498, 560, 576, 656, 672, 769, 808, 954—922141, 149, 481, 514, 594, 769, 776, 806, 821, 921—923077, 469, 505, 622, 950—924008, 37, 46, 131, 208, 380, 603, 752, 797, 830, 834, 835, 974—925028, 318, 365, 500, 545, 687, 748, 936, 964—926296, 458, 537, 610, 706, 712, 827, 869, 873, 874—927185, 217, 248, 415, 429, 434, 464, 625, 696, 801, 815, 822, 829, 966—928023, 206, 240, 494, 599, 682, 734, 778, 808, 971—929059, 163, 194, 353, 452, 487, 530, 724, 822, 841, 971, 992—930107, 109, 233, 346, 347, 498, 549, 682, 726, 758, 861, 883, 896, 945—931101, 220, 411, 506, 579, 583, 594, 724, 774, 801, 848, 978—932034, 71, 160, 163, 231, 242, 248, 298, 320, 470, 629, 694, 772, 808—933079, 97, 107, 161, 231, 288, 478, 577, 617, 619, 641, 675, 677, 742, 786, 800, 848, 855, 942, 959—934140, 204, 207, 265, 296, 324, 382, 692, 802, 962—935077, 85, 143, 192, 214, 221, 246, 254, 400, 497, 518, 552, 603, 613, 620, 785, 824, 918, 956—936151, 172, 237, 488, 495, 506, 511, 727—937064, 08, 83, 91, 164, 227, 267, 294, 341, 420, 715, 748, 831, 910, 957—938034, 174, 348, 352, 354, 563, 569, 607, 689, 731, 902, 972—939038, 97, 180, 242, 299, 330, 362, 629, 746, 765, 806, 878—940135, 495, 743, 935—941341, 444, 713, 764, 872, 880—942056, 61, 156, 192, 234, 281, 353, 360, 386, 475, 554, 581, 647, 684, 805, 826, 934, 962, 972—943167, 213, 294, 340, 352, 401, 479, 488, 489, 743, 756, 947—944062, 90, 356, 421, 448, 492, 552, 625, 735, 840, 947, 983—945026, 267, 278, 353, 432, 447, 460, 735, 821, 858, 866, 867, 950—946020, 59, 206, 387, 467, 470, 674, 740, 742, 791, 906, 999—947005, 97, 242, 293, 400, 424, 524, 540, 711, 779—948034, 66, 358, 368, 399, 520, 636, 674, 679—949031, 105, 120, 220, 249, 279, 425, 432, 549, 800—950110, 201, 226, 325, 400, 446, 451, 765, 903, 969—951114, 236, 239, 611, 652, 674, 675, 899—952013, 100, 211, 322, 454, 562, 613, 885—953049, 214, 238, 302, 320, 432, 678, 749, 761, 774, 927, 951—954038, 152, 200, 251, 286, 445, 559, 562, 816, 863, 998—955414, 471, 478, 523, 609, 651, 759, 862, 971—956003, 40, 130, 268, 314, 326, 388, 433, 474, 538, 666, 950—957102, 114, 165, 360, 489, 814, 821—958042, 44, 100, 214, 241, 589, 614, 751, 947, 980—959118, 251, 274, 314, 365, 374, 529, 674, 745, 763, 886, 962.

960035, 48, 154, 237, 258, 300, 311, 324, 394, 457, 614, 674—961068, 165, 381, 386, 392, 719, 751, 816, 848, 891, 937—962,017, 18, 284, 339, 402, 526, 534, 602, 683, 695—963039, 47, 262, 272, 424, 464, 525, 755, 951—964009, 105, 116, 194, 290, 319, 492, 578, 656, 802, 920—965173, 222, 229, 279, 324, 555, 561, 602, 654, 706, 738, 869—966478, 605, 606, 667, 691, 698, 732, 900—967050, 85, 123, 234, 392, 441, 552, 568, 572, 574, 823—968239, 320, 370—969123, 298, 303, 689, 713, 795, 853, 873—970060, 108, 232, 239, 321, 383, 450, 530, 596, 726, 964—971001, 51, 77, 154, 376, 428, 433, 571, 603, 608, 675, 679, 693, 797, 820, 852, 861, 894, 923—972143, 359, 509, 552, 562, 758—973041, 152, 257, 333, 457, 522, 534, 584, 701—974044, 169, 563, 679, 698, 842, 855, 939—975401, 144, 437, 528, 677, 809, 971 994—976091, 236, 247, 430, 711, 829—977085, 123, 383, 553, 637, 704, 818, 823, 954—978056, 99, 232, 355, 604, 728, 749, 815, 843, 854, 874, 979—979076, 95, 232, 491, 542, 659, 859, 871, 918—980127, 156, 372, 628, 636, 728, 780, 800, 833—981079, 91, 282, 441, 534, 713, 743, 867, 897—982099, 134, 336, 544, 704, 756, 767, 773, 794, 814, 881—983169, 180, 207, 216, 293, 299, 355, 397, 525, 803, 806, 929—984007, 89, 142, 318, 442, 743, 820, 911—985094, 55, 70, 253, 495, 579, 608, 614, 826, 870—986203, 229, 431, 607, 693, 848, 931—987052, 113, 315, 386, 446, 501, 875, 992—988058, 151, 367, 458, 581, 604, 632, 651, 763, 807, 937—989160, 200, 221, 238, 343, 389, 395, 562, 878, 989—990042, 289, 318, 342, 400, 525, 534, 587, 649, 626, 681, 768, 848, 942—991023, 271, 289, 346, 405, 501, 529, 548, 616, 637, 681, 696, 885, 961—992035, 88, 139, 247, 307, 397, 525, 587, 817, 856, 908—993063, 459, 309, 388, 394, 525, 661—994032, 91, 131, 619, 721, 767, 921—995106, 145, 442, 734, 829, 865, 874—996064, 138, 244, 329, 339, 447, 477, 546, 612, 744, 818 902—997089, 115, 119, 159, 286, 382, 663, 763, 844, 980—998244, 268, 423, 524, 662, 679, 926, 987, 998—999098, 140, 161, 217, 260, 297, 359, 456, 588, 677, 705, 726, 909, 950.

Le remboursement de ces obligations sera effectué à partir du 1er octobre 1949 au prix net de 398 F.

La liste générale des obligations communales de 1891 sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser a été publiée au *Journal officiel* n° 67 du 18 mars 1949.

SOCIÉTÉ DES MAGASINS "PRISUNIC" (S. M. P.)

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 102, RUE DE PROVENCE, PARIS (9e)

R. C. : Seine n° 249193 B.

Remboursement des obligations 4 1/4 0/0 de 5.000 F (émission 1943).

Amortissement 1949 (semestrialités de juin et décembre).

La société, conformément aux conditions de son emprunt, a procédé au rachat en Bourse de 335 obligations au-dessous du pair, compte tenu de la portion courue du coupon et à concurrence de l'emploi total des semestrialités prévues pour le service de l'emprunt.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Toutes les obligations amorties antérieurement par tirage ont été remboursées.

BRESIL 4 % 1911

Emprunt de £ 4.500.000 de capital nominal.

PLAN B

Liste des obligations amorties remboursables le 1er septembre 1949.

Les obligations dont les numéros figurent dans la liste ci-après ont été amorties et sont remboursables à partir du 1er septembre 1949 à raison de 50 p. 100 de leur capital nominal d'origine conformément aux conditions d'acceptation du plan B.

Ces obligations seront reçues à l'encaissement coupon mars 1950 et suivants attachés aux guichets de MM. de Rothschild frères à Paris, 21, rue Laffitte, qui en assureront le remboursement dès réception du crédit de Londres.

11 obligations de £ 1.000 de capital nominal d'origine.

00026 00130 00281 00351 00535 00654 00695 00835 01032 01136 01471

22 obligations de £ 500 de capital nominal d'origine.

01505	01606	01677	01836	01982	02152	02200
02251	02307	02446	02458	02556	02655	02735
02948	03072	03180	03344	03369	03389	03437
03455						

234 obligations de £ 100 de capital nominal d'origine.

03528	03569	03664	03727	03849	03855	04006
04115	04265	04355	04449	04616	04752	04784
04848	04975	05017	05092	05174	05320	05451
05525	05683	05709	05852	05883	05992	06019
06135	06288	06340	06339	06464	06502	06537
06557	06651	06690	06715	06748	06752	06789
06821	06893	06901	07079	07122	07151	07348
07387	07403	07449	07455	07617	07649	07758
07771	07851	07969	08068	08104	08197	08345
08446	08459	08503	08550	08665	08779	08875
08930	08937	09111	09126	09204	09298	09351
09378	09451	09488	09612	09634	09641	09800
09855	09876	09969	10001	10159	10211	10309
10350	10477	10559	10645	10796	10915	10959
11251	11482	11746	12019	12142	12272	12365
12906	12635	12743	12816	12890	12962	13027
13151	13188	13207	13234	13266	13352	13415
13578	13629	13727	13935	13973	14062	14112
14272	14343	14368	14420	14451	14641	14718
14749	14854	14982	15083	15104	15257	15378
15415	15492	15507	15638	15700	15701	15799
15843	16028	16100	16147	16190	16307	16381
16427	16464	16503	16566	16674	16720	16884
16953	17007	17097	17265	17383	17496	17618
17754	17839	17892	17951	18003	18036	18244
18300	18321	18374	18406	18567	18651	18676
18702	18831	18966	19077	19128	19152	19278
19420	19474	19520	19583	19627	19745	19773
19836	19887	19964	20029	20163	20192	20223
20263	20351	20420	20472	20556	20607	20719
20781	20816	20861	20909	20984	21055	21088
21136	21191	21228	21270	21331	21350	21393
21518	21556	21680	21767	21959	22265	22347
22529	22885	23254				

soit 267 obligations pour un montant de capital nominal d'origine de £ 45.400.

Liste des obligations amorties à des précédents tirages et non encore présentées au remboursement.

Tirage de mars 1948.

1747	7154	8638	8790	10128	10483	11849
14467	17185	17682	17815	18689	19368	19423
21654	22748	23078				

Tirage de septembre 1948.

1472 1764 7630 13291 13502 14460 18504 18911 20730

Tirage de mars 1949.

679	2865	3654	3932	4576	4731	5183
7652	8455	8947	9092	10576	11780	12312
13153	14161	15586	16652	20711	20883	21517
22088	23481					

SOCIETE ANONYME

DES

Chaux et Ciments de Lavazière et Lexos

CAPITAL : 30 MILLIONS DE FRANCS EN VOIE D'AUGMENTATION A 60 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 15, RUE DE GENÈVE, ALBI (TARN)

R. C. : Albi 1681.

Obligations de 5.000 F au nominal 6 0/0 1948.

Premier amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société a procédé au rachat en Bourse de 35 obligations 6 0/0 1948.

En conséquence le tirage du 10 août 1949 relatif aux 83 obligations à amortir au 10 septembre 1949 a porté sur 18 obligations aux numéros suivants :

3.230 à 3.247 inclus.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 30 septembre 1948, page* 9593.)

Union des Coopérateurs de Lorraine

SIÈGE SOCIAL : BAR-LE-DUC, 24, RUE BRADFER

R. C. : Bar-le-Duc 302360.

EMPRUNT OBLIGATAIRE 3,75 0/0 1945

Quatrième tirage d'amortissement.

Liste des 277 obligations sorties au quatrième tirage du 24 août 1949 et qui seront remboursées le 1er octobre 1949. A partir du 1er octobre 1949, les obligations amorties au présent tirage et non remboursées cesseront de porter intérêt.

5	27	33	35	78	115	122	126
150	211	304	426	458	487	504	505
574	577	585	586	680	683	709	731
751	754	767	770	772	785	832	842
845	883	943	1.014	1.022	1.049	1.142	1.195
1.215	1.277	1.303	1.365	1.400	1.459	1.465	1.478
1.568	1.629	1.643	1.722	1.736	1.793	1.831	1.912
1.923	1.997	2.123	2.191	2.237	2.307	2.315	2.325
2.422	2.476	2.557	2.619	2.782	2.786	2.817	2.844
2.868	2.912	2.915	2.930	3.045	3.055	3.072	3.083
3.124	3.160	3.190	3.340	3.375	3.380	3.434	3.476
3.504	3.514	3.558	3.571	3.590	3.596	3.624	3.646
3.648	3.680	3.744	3.752	3.763	3.766	3.795	3.883
3.887	3.903	4.000	4.040	4.060	4.068	4.118	4.168
4.174	4.200	4.232	4.249	4.291	4.320	4.359	4.396
4.415	4.455	4.461	4.472	4.476	4.502	4.542	4.554
4.626	4.635	4.707	4.820	4.829	4.878	4.882	4.886
4.898	4.912	4.955	4.979	5.002	5.118	5.205	5.206
5.296	5.383	5.395	5.520	5.544	5.547	5.584	5.639
5.640	5.659	5.682	5.712	5.795	5.803	5.941	5.995
6.030	6.036	6.094	6.095	6.130	6.192	6.200	6.222
6.356	6.448	6.454	6.503	6.510	6.622	6.642	6.664
6.686	6.703	6.714	6.725	6.767	6.776	6.789	6.839
6.923	6.926	6.942	6.958	6.974	7.029	7.075	7.149
7.144	7.225	7.237	7.280	7.292	7.308	7.324	7.334
7.370	7.385	7.467	7.509	7.526	7.551	7.608	7.643
7.655	7.687	7.713	7.718	7.737	7.742	7.815	7.891
7.935	7.945	7.950	7.965	7.973	7.992	7.993	8.062
8.108	8.131	8.270	8.347	8.372	8.386	8.451	8.455
8.459	8.585	8.597	8.603	8.618	8.639	8.688	8.715
8.716	8.782	8.811	8.888	8.971	8.999	9.003	9.005
9.054	9.154	9.183	9.195	9.206	9.238	9.253	9.356
9.282	9.285	9.335	9.379	9.380	9.460	9.475	9.476
9.513	9.531	9.557	9.614	9.638	9.686	9.689	9.753
9.831	9.859	9.915	9.920	9.939			

Liste des obligations amorties aux tirages antérieurs et dont le remboursement n'a pas encore été demandé.

Premier tirage.

18 1.116 1.229 1.845 2.578 3.292 3.540 4.118 4.334 4.574 4.675 4.924 4.927 4.962 5.003 5.614 5.688 8.348 8.551 9.296.

Deuxième tirage.

544	948	1.057	1.058	1.267	1.390	1.442	1.458
1.461	1.605	1.702	1.930	2.346	2.580	2.624	3.267
3.290	3.344	3.493	3.535	3.906	3.937	4.254	4.540
4.733	4.934	5.014	5.023	5.444	5.450	5.520	6.022
6.112	6.201	6.245	6.328	6.344	6.908	7.578	7.818
7.858	7.863	7.916	8.264	8.531	8.583	8.828	9.682
9.970.							

Troisième tirage.

310	533	682	782	833	933	1.407	1.441
1.480	1.545	1.606	1.750	1.840	1.898	1.901	1.903
1.985	2.082	2.170	2.299	2.302	2.373	2.478	2.618
2.671	2.693	2.789	3.075	3.533	3.534	3.582	3.897
3.825	4.406	4.427	4.469	4.731	4.944	5.011	5.152
5.193	5.258	5.282	5.628	5.654	5.656	5.677	5.739
5.771	5.939	5.991	6.278	6.319	6.325	6.472	6.475
6.478	6.527	6.611	6.633	6.652	6.855	6.863	6.880
6.884	7.781	7.797	7.939	7.947	8.131	8.208	8.454
8.468	8.521	8.598	8.629	8.685	8.706	8.734	8.765
8.791	8.837	8.841	9.009	9.068	9.087	9.127	9.146
9.243	9.244	9.361	9.401	9.415	9.431	9.485	9.506
9.612	9.706	9.736	9.738	9.749	9.798	9.863	9.916
9.975	9.987	9.990.					

Société des Mines de Fer de La Mourière

CAPITAL : 7.895.000 F

SIÈGE SOCIAL : 48, RUE LA BOÉTIE, PARIS

R. C. : Seine 29060.

MM. les propriétaires d'obligations 4 0/0, émission 1945, sont informés qu'il sera procédé le 15 septembre 1949, à dix heures, à l'annulation des cent quatre-vingts obligations 4 0/0 1945, rachetées en Bourse, pour fournir le quatrième amortissement prévu au 15 septembre 1949.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

Caisse Centrale de Crédit Coopératif

SIÈGE SOCIAL : 72, RUE DE BELLECHASSE, PARIS (7e)

Registre du commerce : Seine n° 279066 B.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 novembre 1945.

Quatrième amortissement du 1er novembre 1949.

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 0/0 novembre 1945 de la Caisse centrale de crédit coopératif sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces obligations, a racheté en Bourse la quantité de titres nécessaires à l'amortissement du 1er novembre 1949.

En conséquence, il n'y aura pas de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été opérés par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

BILANS DE SOCIÉTÉS

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

ENTREPRISE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de francs entièrement versé

PRIMITIVEMENT AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU 9 JUIN 1944

Etablie à PARIS (9e), Rue La Fayette, n° 33

R. C. : Seine n° 51975

ETAT A 1 — **Balance générale des écritures (bilan) au 31 décembre 1948.**

ACTIF		
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la Caisse des dépôts et consignations	»	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	47.573.356 48	
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:		
a) Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats	3.641.898.282 28	
b) Autres valeurs sans affectation spéciale (art. 163 du décret du 30 décembre 1938)	23.777.891 24	
IV. — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société	504.129.653 »	4.201.602.599 57
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurance.	6.922.340 60	
VI. — Autres valeurs détenues par la société, déposées par les agents (cautionnement)	6.291.534 22	
Total	4.230.593.257 82	
A déduire: réduction d'estimation en raison d'amortissements antérieurs selon arrêtés des 19 mai 1946, 3 juillet 1920 et 4 mars 1937.	28.990.658 25	
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées:		
a) Valeurs	187.615.444 43	
b) Espèces	2.545.000 »	190.160.447 43
Espèces en caisse au siège social		254.439 30
Banques, chèques postaux		177.776.631 38
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers:		
a) Espèces en caisse dans les agences		289.092.692 34
b) Primes à recevoir:		
Quittances de 3 mois de date au plus (art. 159 du décret)		62.087.889 07
Quittances de plus de 3 mois de date		51.957.165 31
Créances en compte courant sur les cessionnaires		61.526.314 98

PASSIF		
Capital social. — Actions entièrement libérées		20.000.000 »
Réserves diverses:		
Réserve de prévoyance pour éventualités diverses		980.684 25
Fonds de guerre (dotations de la compagnie)		6.800.000 »
Réserve de garantie		36.792.557 08
Réserve spéciale pour cautionnements à l'étranger		27.564.494 80
Réserve spéciale pour fluctuations de changes (D. M. du 29 mai 1946)		214.804.724 58
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats (réserves techniques) (art. 149, 1°, du décret du 30 décembre 1938):		
1° Réserves mathématiques, affaires directes, réassurances non déduites:		
a) Pour risques en cours	4.120.666.987 »	
b) Pour sinistres à payer	55.460.793 68	
c) Pour arrérages échus et non payés	14.334.802 71	
d) Pour capitaux échus et non payés	107.928.219 50	
e) Pour rachats à payer	22.696.802 89	4.321.087.605 78
2° Réserves pour bénéfices non distribués annuellement aux assurés:		
a) Participations dues à payer aux assurés	1.819.198 50	
b) Comptes de bénéfices répartis aux assurés	17.588.202 25	
c) Participations déposées au « fonds de guerre » par les assurés	10.981.653 29	30.389.054 04
3° Autres réserves techniques (affaires directes, réassurances non déduites)		18.955.373 »
4° Réserves techniques des acceptations en réassurances (rétrocessions non déduites):		
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	243.769.533 »	
b) Réserves mathématiques pour sinistres, arrérages, capitaux et rachats à payer	1.019.587 50	244.789.120 50
Réserve de capitalisation		38.812.990 »
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles (art. 149, 2°, du décret du 30 décembre 1938):		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	29.900.560 44	
b) Dettes immédiatement exigibles	9.092.104 85	38.992.665 29
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires (art. 149, 3°, du décret):		
Dépôts de garantie en valeurs mobilières		7.032.440 22
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société (art. 149, 5°, du décret)		4.524.542 21
Dettes envers les agents et courtiers		144.889.009 62
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:		
a) Espèces	69.727.710 »	
b) Valeurs mobilières immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société	504.129.653 »	573.857.363 »

Balance générale des écritures (bilan) au 31 décembre 1948.

ACTIF (*suite*).		PASSIF (*suite*).	
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants	17.332.205 82	Dettes en compte courant envers les cessionnaires ou rétrocessionnaires	111.067.736 10
Réserves mathématiques à la charge des cessionnaires	671.276.879 »	Dettes en compte courant envers les cédants ou rétrocédants	6.128.477 54
Réserves mathématiques à la charge des rétrocessionnaires	5.538.958 »	Loyers et revenus perçus d'avance	12.620.895 04
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires	33.175.848 57	Dettes diverses (créanciers divers)	52.837.216 95
Créances diverses (débiteurs divers)	100.633.929 55	Provision pour loyers et intérêts de prêts échus et non recouvrés	1.821.798 90
Intérêts échus et non recouvrés	25.150.103 53	Provision pour pertes éventuelles de guerre	5.689.509 35
Intérêts courus et non recouvrés (sur placements figurant à l'actif pour leur valeur en capital)	35.484.225 13	Provision pour fluctuations des cours et des changes	11.687.671 85
Loyers échus et non recouvrés	12.146.778 65	Provision pour travaux d'entretien des immeubles	1.218.258 73
Autres éléments d'actif	285.056 53	Provision pour annulation de primes	7.249.478 »
		Autres éléments du passif	21.154.712 65
		Résultats : solde du compte avant répartition	4.047.058 05
Total	5.965.791.557 56	Total	5.965.791.557 56

Compte général de profits et pertes de l'année 1948.

ETAT A 2

DEBIT		CREDIT	
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*		1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*	
Sinistres survenus :		Primes émises et accessoires de primes, nets d'impôts et nets d'annulations :	
Assurances vie et décès	92.051.801 08	*a*) Primes uniques	141.151.995 57
Participation des assurés aux bénéfices :		*b*) Primes annuelles	845.974.850 05
Participation pour l'exercice en cours	17.588.202 25	*c*) Surprimes d'assurances vie et décès	412.891 »
Capitaux et arrérages échus	203.277.663 98	*d*) Surprimes d'assurances complémentaires invalidité	221.269 11
Rachats effectués	71.698.752 29	Part des réassureurs :	
Commissions payées et à payer	228.488.630 72	*a*) Dans les sinistres survenus (assurances vie et décès)	23.240.105 99
Primes cédées en réassurances et rétrocédées	120.380.339 »	*b*) Dans les capitaux et arrérages échus	17.143.031 74
Pertes sur les usufruits	12.476 97	*c*) Dans les rachats effectués	12.547.266 17
Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice (réassurances non déduites) :		Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre de l'exercice	676.815.898 »
a) Réserves mathématiques pour risques en cours	4.364.136.520 »	Bénéfices sur les nues propriétés	982.181 21
b) Autres réserves techniques	18.955.373 »	Réserves techniques au 31 décembre de l'exercice précédent (réassurances non déduites) :	
Réserves techniques du 31 décembre de l'exercice précédent à la charge des réassureurs	630.078.111 »	*a*) Réserves mathématiques pour risques en cours	4.085.065.523 »
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs	52.929.140 01	*b*) Autres réserves techniques	18.955.373 »
Autres éléments de débit imputables aux catégories	243.161.744 »	Intérêts crédités aux réserves mathématiques	126.697.000 15
Frais généraux	309.837.900 71	Autres éléments de crédit imputables aux catégories	272.790.089 58
Impôts à la charge de la société	9.333.850 30		
2e PARTIE. — *Gestion générale.*		2e PARTIE. — *Gestion générale.*	
Frais de gestion autres que les frais généraux et les impôts	2.377.949 »	Revenus des valeurs mobilières	100.701.098 85
Pertes sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	12.316.968 30	Revenus des immeubles	737.550 53
Moins-values par estimation de valeurs	9.978.800 46	Revenus des prêts hypothécaires	1.354.128 04
Moins-values sur conversion de monnaies étrangères	81.117.833 35	Revenus des autres valeurs	5.042.611 45
Gros travaux	9.183.895 65	Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières et immobilières	52.947.917 92
Pertes diverses	246.154 83	Plus-values par estimation de valeurs	5.359.331 80
Intérêts crédités aux réserves mathématiques	126.697.000 15	Plus-values par estimation des immeubles	93.379.931 02
Réserves ou provisions au 31 décembre 1948 :		Revenus sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants	7.239.613 97
Réserve de prévoyance pour éventualités diverses	980.084 25	Plus-values sur conversion de monnaies étrangères	290.309.063 93
Réserve de garantie	36.792.557 08	Revenus, intérêts et bénéfices divers	1.220.354 11
Réserve spéciale pour cautionnements à l'étranger	27.564.494 83	Report des réserves ou provisions du 31 décembre 1947 :	
Réserve spéciale pour fluctuations de changes (D. M. du 29 mai 1946)	214.804.721 58	Réserve de prévoyance pour éventualités diverses	980.084 25
Réserve de capitalisation	38.812.990 »	Réserve de garantie	31.638.952 99
Provision pour loyers et intérêts de prêts échus et non recouvrés	1.821.798 90	Réserve spéciale pour cautionnements à l'étranger	1.710.529 50
Provision pour pertes éventuelles de guerre	5.689.509 35	Réserve spéciale pour fluctuations de changes (D. M. du 29 mai 1946)	61.652.686 18
Provisions pour fluctuations des cours et des changes	11.687.671 85	Réserve de capitalisation	18.398.825 »
Provision pour travaux d'entretien des immeubles	1.218.258 73	Provision pour loyers et intérêts de prêts échus et non recouvrés	1.821.798 90
Provision pour annulation de primes	7.249.478 »	Provision pour pertes éventuelles de guerre	5.689.509 35
Autres éléments de débit	23.799.701 56	Provision pour fluctuations des cours et des changes	16.207.040 50
Solde créditeur avant répartition	4.047.058 05	Provision pour travaux d'entretien des immeubles	10.302.151 38
		Provision pour annulation de primes	5.534.813 »
		Autres éléments de crédit	13.531.798 70
Total du débit	6.978.620.137 53	Total du crédit	6.978.620.137 53

REPARTITION

Répartition aux porteurs de parts bénéficiaires (art. 7 de la loi du 25 avril 1946) 4.047.058 05

Annexe à la balance générale des écritures au 31 décembre 1948.

RECAPITULATION

ETAT A 5

DÉSIGNATION DES VALEURS	PRIX d'achat.	VALEUR estimée selon les règles de l'article 170-1 du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR d'après les cours de Bourse ou estimée selon les règles de l'article 170-2 du décret du 30 décembre 1938 ou valeur de réalisation estimée selon les règles du droit commun des sociétés.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement à la Caisse des dépôts et consignations:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	»	»	»	»
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»	»
Total I	»	»	»	»
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger:				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	47.938.239 03	47.938.239 03	49.168.733 74	47.573.556 48
b) Valeurs prêtées à la société	»	»	»	»
III. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale:				
A. — Valeurs représentant la couverture des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats:				
a) Valeurs amortissables admises sans limitation par l'article 153	1.226.918.666 06	1.226.313.069 90	1.104.844.315 »	1.226.313.069 90
b) Autres valeurs admises par l'article 153	1.105.025.173 92	1.101.877.342 86	1.177.575.301 60	1.101.877.342 86
Total (*a* + *b*)	2.331.943.839 98	2.328.190.412 76	2.282.419.616 60	2.328.190.412 76
c) Valeurs admises en couverture d'engagements pris à l'étranger	1.213.951.377 66	1.213.559.031 53	1.192.611.636 02	1.208.341.876 75
d) Avances sur polices	101.064.549 77	101.064.549 77	101.064.549 77	101.064.549 77
e) Valeur des usufruits et nues propriétés	4.298.443 »	4.298.443 »	8.754.826 »	4.298.443 »
Total III A	3.651.258.210 41	3.647.112.407 06	3.584.853.628 39	3.641.898.282 28
B. — Valeurs visées à l'article 163 du décret	23.777.891 24	23.777.891 24	22.999.214 78	23.777.891 24
IV. — Valeurs remises par les réassureurs immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société:				
a) Valeurs visées à l'article 153 du décret	428.297.940 »	428.297.940 »	428.297.940 »	428.297.940 »
b) Autres valeurs	75.831.713 »	75.831.713 »	75.831.713 »	75.831.713 »
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurances:				
a) Valeurs de l'article 153	6.922.340 60	6.922.340 60	5.768.440 50	6.922.340 60
VI. — Autres valeurs détenues par la société	6.291.534 22	6.291.534 22	6.291.534 22	6.291.534 22
Total général	4.240.317.868 50	4.236.172.065 15	4.173.211.204 63	4.230.593.257 82
Totaux partiels:				
1. — Valeurs de 153 (III *a* + III *b* + III *c* n° 1 + IV *a* + V *a*)	2.771.162.563 58	2.767.709.136 36	2.725.240.823 10	2.767.709.136 36
2. — Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 170 ou 171 du décret du 30 décembre 1938 (I *a* + II *a* + III *b* + III *c* + III *e* + V)	2.378.135.574 21	2.371.595.367 02	2.433.881.937 86	2.369.016.559 69
3. — Total des valeurs mobilières (valeurs remises exclues)	2.854.872.056 55	2.850.726.253 20	2.783.309.009 68	2.845.147.445 87
4. — Total des immeubles	674.409.153 08	674.409.153 08	674.409.153 08	674.409.153 08
5. — Total des prêts hypothécaires et ouvertures de crédit	17.829.071 78	17.829.071 78	17.829.071 78	17.829.071 78
6. — Total des placements autres que les valeurs mobilières, les immeubles et les prêts hypothécaires ou ouvertures de crédit	182.786.399 87	182.786.399 87	187.242.782 87	182.786.399 87
Total (3 + 4 + 5 + 6) (égal au total I *a* + II *a* + III + V)	3.729.896.681 28	3.725.750.877 93	3.662.790.017 41	3.720.172.070 60

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnances en date du 9 août 1949, le président du tribunal de première instance de Tunis a nommé, en remplacement des précédents administrateurs séquestres et avec mission d'accomplir tous actes entrant dans le cadre de la loi du 28 septembre 1948, le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre de tous les biens, droits et intérêts appartenant, en Tunisie, à:

M. Contento (Carlo), possédant des biens à Tunis. — Précédents administrateurs séquestres: MM. Giacometti et Duchereau.

Mme Piemontese (Fulvio-Aldo), possédant des biens à Khereddine. — Précédent administrateur séquestre: M. Aurousseau (Louis).

Mme Floridia (Salvatrice), veuve Benedetto (Giuseppe), possédant des biens à Saint-Henri. — Précédent administrateur séquestre: M. Leandri (Jacques).

Mme La Commare (Maria), épouse Bandino (Carlo), possédant des biens à Tunis, la Marsa et Salambô. — Précédent administrateur séquestre: M. Leandri (Jacques).

M. Ignoranie (Pietro), possédant des biens à Grombalia. — Précédent administrateur séquestre: M. Ghez (Victor).

Par ordonnances en date du 13 août 1949, le président du tribunal de première instance de Tunis a nommé, en remplacement des précédents administrateurs séquestres et avec mission d'accomplir tous actes entrant dans le cadre de la loi du 28 septembre 1948, le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre de tous les biens, droits et intérêts appartenant en Tunisie, à:

M. Tedeschi (Emile), possédant des biens à Menzel-Bou-Zelfa, Tunis. — Précédents administrateurs séquestres: MM. Bouzanquet et Favella.

Indivision Tedeschi (Emile), expulsé, Marcel, Maurice, Lucien et Habib Fortunato (libre gestion), biens au Pont du Fahs. — Précédents administrateurs séquestres: MM. Bouzanquet et Favella.

Par ordonnances en date du 20 août 1949, le président du tribunal de première instance de Tunis, a nommé, en remplacement des précédents administrateurs séquestres et avec mission d'accomplir tous actes entrant dans le cadre de la loi du 28 septembre 1948, le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre de tous les biens, droits et intérêts appartenant, en Tunisie, à:

Indivision Contento (Carlo), expulsé, Contento (Adamo), biens à Tunis. — Précédents administrateurs séquestres: MM. Ottavy, Duchereau et Giacometti.

Indivision Migliore (Giovanni), expulsé, Hamda ben Hadj Ghlifa, biens à M'Rira. — Précédent administrateur séquestre: M. Brenond.

M. Salsedo (Antonio), possédant des biens à Bou-Djerida. — Précédents administrateurs séquestres: MM. Pinhède et Magnien.

M. Salsedo (Pietro), possédant des biens à Bou-Djérida. — Précédents administrateurs séquestres: MM. Pinhède et Magnien.

Par ordonnance en date du 23 août 1949, le président du tribunal de première instance de Tunis, a nommé, en remplacement des précédents administrateurs séquestres et avec mission d'accomplir tous actes entrant dans le cadre de la loi du 28 septembre 1948, le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre de tous les biens, droits et intérêts appartenant en Tunisie, à:

M. Caruso (François), possédant des biens à Argoub-El-Khaid (la Laverie). — Précédents administrateurs séquestres: MM. de Saint-Paul, Chauvet, Bazet.

En ce qui concerne les indivisions le séquestre sera maintenu, conformément à l'article 4 de la loi du 28 septembre 1948, sur la totalité des biens indivis jusqu'à la liquidation des droits des co-indivisaires dont les biens entrent dans le champ d'application de ladite loi.

Par ordonnance en date du 20 mai 1949, le président du tribunal civil de première instance de Béthune a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens des époux Vendeville, domiciliés à Carvin, ordonnance de mise sous séquestre des 25 octobre et 4 décembre 1946.

Par ordonnance en date du 20 mai 1949, le président du tribunal civil de première instance de Béthune a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Floryszczak et de la communauté Floryszczak-Parcinski, domiciliés à Loison-sous-Lens, ordonnance de mise sous séquestre des 15 juin et 26 septembre 1946.

Par ordonnance en date du 20 mai 1949, le président du tribunal civil de première instance de Béthune a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les époux Selame-Hersin, domiciliés à Angres, ordonnance de mise sous séquestre des 2 juillet et 20 septembre 1946.

Par ordonnance en date du 20 mai 1949, le président du tribunal civil de première instance de Béthune a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens de la société Karl Brieden et Ce, à Bochum (Allemagne), ordonnance de mise sous séquestre du 18 novembre 1944.

Par ordonnance en date du 16 août 1949, le président du tribunal civil de Paris a, au titre des biens ennemis, nommé le directeur des domaines en qualité d'administrateur séquestre des biens et intérêts appartenant à: M. Flatow (Richard), de nationalité allemande; à la maison Bergverlag (Rudolf-Rother), Hindenburgstrasse, 49, à Munich, 10; à la maison Franckh'schen, Verlagshandlung, W. Keller und Co, Plizerstrasse, 5-7, à Stuttgart; à Mme Else Feith, épouse Albert Schonbichler-Trautwein, à Munich, et à la firme Kristall Schallplatten, Ringbohnstrasse, 63, à Berlin, et donné audit séquestre les pouvoirs définis notamment par l'article 9 de l'ordonnance du 5 octobre 1944.

Par ordonnance en date du 21 août 1949, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre dont font l'objet les biens du sieur Morand (Pierre), domicilié en dernier lieu 10, rue Pergolèse, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 20 août 1946.

Par ordonnance en date du 21 août 1949, le président du tribunal civil de la Seine a, au titre des biens ennemis, donné mainlevée du séquestre placé sur les biens du sieur Pfeifer (Alois), domicilié en dernier lieu 23, rue Leriche, Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 18 novembre 1944.

Par ordonnance en date du 8 août 1949, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à M. Corsini (Luigi), en remplacement de M. Clauzier, administrateur séquestre provisoire.

Par ordonnance en date du 8 août 1949, le président du tribunal civil de Bizerte a nommé le service de liquidation des biens italiens en Tunisie, représenté par le chef de ce service, en qualité d'administrateur séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à M. Testagrossa (Isidora), en remplacement de MM. Claramunt et Hubert, administrateurs séquestres provisoires.

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirage d'obligations des emprunts Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion 5 0/0 1931, à effectuer au siège social du Comptoir national d'escompte, le 27 septembre 1949, à partir de neuf heures trente.

Demandes de changement de nom

M. Blumberg (Walter), né le 10 janvier 1912, à Forbach (Moselle), et demeurant à Boura (Alger), présente une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Berger (Robert), aux fins de voir compléter par un signe apparent sa réintégration effective dans la communauté française.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 le ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 17 août 1901.)

8 août 1949. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. La section régionale du centre des mutilés et réformés d'après guerre change son titre qui devient FÉDÉRATION NATIONALE DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS MILITAIRES, VEUVES, ORPHELINS, ASCENDANTS, section régionale du Centre. But: solidarité et entente entre les invalides militaires. Siège social: maison du Peuple, place de la Liberté, Clermont-Ferrand.

8 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. COMMEQUIERS-OLYMPIC-CLUB. Modifications aux statuts et à la composition du bureau. Siège social: café Stéphane Barbeau, Commequiers.

8 août 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. GROUPEMENT DES AMIS DU COLLIE. But: faire connaître et apprécier le collie comme chien de travail, d'utilité et de compagnie; en améliorer le type et encourager l'élevage. Siège social: chez Mme Raulin, secrétaire de l'association, à Chermizy.

9 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Corte. VÉLO-SPORT CORTENAIS. But: développement du sport, cyclisme. Siège social: 11, cours Paoli, Corte.

20 août 1949. Déclaration à la préfecture de police. LES CADETS DU QUERCY transfèrent leur siège social du 3, rue du Commandant-Rivière, Paris au 25, rue d'Amsterdam, Paris.

24 août 1949. Déclaration à la préfecture de Laval. Club sportif du travail change son titre et devient CLUB DES MARCHEURS LAVALLOIS. Siège social: café du Pont Neuf, Laval.

25 août 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. UNION COMMERCIALE DE SOZULE. But: défense des intérêts des membres de l'Union commerciale. Siège social: mairie de Sozule.

Paris — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.